

COMMUNE D'AGDE
Révision allégée N°1 du PLU

ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE A
LA REVISION ALLEGEE N°1
DU PLU

(Enquête publique du 5 février au 5 mars 2024)

ANNEXE 7 : les 1163 contributions

Christophe Métais
Commissaire enquêteur

AGDE : projet de 1ère révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville

<https://www.registre-dematerialise.fr/5125/>

Dates

Du lundi 5 février 2024 à 08h00 au mardi 5 mars 2024 à 17h00

Référence du Tribunal Administratif

Décision n°E23000150/24 en date du 20 décembre 2023 - Tribunal Administratif de MONTPELLIER

Arrêté d'ouverture

Arrêté N° A_AP_2024_0004 en date du 9 janvier 2024

Commissaire enquêteur(rice)

Monsieur Christophe METANS

Contribution n°1 (Courrier)

Proposée par M. COUBAU

Déposée le mardi 6 février 2024 à 10h33

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé
contribution_1_Courrier_1.pdf

Contribution n°2 (Courrier)

Proposée par M. COUBAU

Déposée le jeudi 15 février 2024 à 10h20

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document associé
contribution_2_Courrier_1.pdf

Contribution n°3 (Web)

Proposée par Véronique Bourque
(veronique.raqi@yahoo.fr)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 10h53

Adresse postale : 10 rue Galante 84000 Avignon

La tranquillité de la plage de la Roquette serait forcément perturbée par une plus nombreuse fréquentation et il y a suffisamment de restaurants et activités, inutile de surcharger cette plage

Contribution n°4 (Web)

Proposée par Carivenc Jeanine

(carivenc.jeanine@orange.fr)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 11h12

Adresse postale : 25 avenue de Metzamet 81090 Valdurenque

Je m'oppose à tout changement sur notre plage car nous souhaitons conserver notre tranquillité

Nous désirons conserver ce lieu tel qu'il est, en respect avec la nature

Durant l'été il y a déjà beaucoup de bruit suite au restaurant de plage et alors location de jet ski.

Si cela se faisait il faudrait songer à baisser les impôts car les appartements vont être déclassés.

Pourquoi dégradé un si beau site si ce n'est pour une question de rentabilité.

Contribution n°5 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 27 février 2024 à 11h14

Bonjour à tous, il fallait que cela arrive, des plages déjà submergées par le bruit et on en rajoute, aucun respect de la nature et on nous parle d'ÉCOLOGIE, laissez moi rire!!!

Décidément il n'y a que l'argent qui motive ces transformations. Qui va ramasser les déchets, alors que tout le monde laisse faire

sans prendre conscience que les rivières seront les premiers impactés. Fini le bien être des plages et le silence. La racaille est

déjà présente et nous allons la sublimer. BRAVO messieurs les décideurs qui vivez loin de ces plages merveilleuses, mais jusqu'à

quand puisque vous voulez tout changer!!!!

Bien sur que je suis contre ces projets

Contribution n°6 (Web)

Proposée par Darmet Michel
(michel.darmet@free.fr)
Déposée le mardi 27 février 2024 à 12h02
Adresse postale : 1015 Port Roquille (ap.170) 8 r Lavandières 34300 Le Cap d'Agde

Le 27 février 2024-02-27
Concerné enquête publique pour déclassement éventuel des zones de bord de plage

Bonjour
Résident à Port la Roquille depuis 1976, je vous informe que je suis absolument contre le déclassement des zones de bord de plage.
Les deux concessions de plage actuelles sont déjà suffisamment envahissantes pour ne pas avoir à subir d'autres nuisances supplémentaires. Il est évidemment hors de question d'implanter une troisième concession.
La reformation des dunes séparant la plage des résidences depuis maintenant plus de quarante ans est due en grande partie, au classement actuel de la plage de la Roquille en espace remarquable et il serait néfaste de modifier cette situation.
Espérant être entendu
Cordialement
M. Darmet.

Contribution n°7 (Web)

Proposée par Gérard
(gerard.villaume@wanadoo.fr)
Déposée le mardi 27 février 2024 à 12h08
Adresse postale : 8 avenue des Lavandières appartement 1.34300 cCap d'Agde

Ce projet ne permet pas de savoir ce que seront les aménagements futurs.
Il est important également de savoir comment seront protégés les dunes et le rôle de protection écologique qu'elles assurent. Elles sont un symbole de ce qu'était le Cap d'Agde avant son urbanisation qui mérite d'être respecté.
La protection des niveaux, notamment contre les nuisances sonores nocturnes qui prospèrent dans d'autres parties du Cap d'Agde ne semble pas être une préoccupation de la municipalité dans ce projet.

Contribution n°8 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 27 février 2024 à 12h23

Bonjour
Je souhaite attirer votre attention concernant les nuisances sonores de la plage privée de Mangos. En 2023 ils ont réalisé des soirées avec un volume de son inacceptable et a des heures trop tardives.
J'espère que les évolutions pour les prochains iront dans le respect des habitants de la Roquille.
Bien cordialement
Thierry

Contribution n°9 (Web)

Proposée par Martin Didier et Nathalie
(didier.martin@neuf.fr)
Déposée le mardi 27 février 2024 à 12h49
Adresse postale : Résidence la Roquille au cap d'Agde 34300 Cap d'Agde

Nous sommes contre la future reconquête des bar et activités des plages de la Roquille.
Pour les raisons suivantes future nuisances sonores toute la journée et la soirée, ainsi que la dégradation de bio diversité des dunes qui on redonné à ce site une magnifique préservation du littoral.
Merci Mr le maire de bien vouloir préserver ce lieu comme il est maintenant.
Cordialement Mme et Mr MARTIN Didier et Nathalie

Contribution n°10 (Web)

Proposée par PICQ Gabriel
(picgabriel@gmail.com)
Déposée le mardi 27 février 2024 à 15h19
Adresse postale : 6-B Avenue des Lavandières (183 Port-la-Roquille) 34300 CAP D'AGDE

Dans le cadre de l'enquête publique de la mise en conformité du PLU et du ScoT Biterrois, je n'ai pas pu consulter les rapports et avis publiés, mais j'observe que :
- le littoral du Cap d'Agde n'est pas mentionné et c'est tant mieux comme cela
- la dépendance à Béziers ne me convient pas
- la plage de la Roquille rétrofit du fait que le sable est progressivement "avalé" par la mer
- s'inspirer pour les commerces et cafés de la plage retruiste
- ces cafés, restaurants et les commerces (Coopérative, Supérette, Dépôtation d'huiles, Pizzas) du centre commercial doivent être maintenus et animés liés de la saison estivale
- le DAB doit être alimenté
- le parc de LAND doit être protégé.

Contribution n°11 (Web)

Proposée par DELOUSTAU Christian
(christian_deloustau@orange.fr)
Déposée le mardi 27 février 2024 à 17h34
Adresse postale : Résidence Port La Roquille 6, Ave Lavandières 34300 CAP D'AGDE

Propriétaire depuis plusieurs années, nous apprécions le côté calme, familial de notre résidence qui jouxte la plage de la Roquille. Nous sommes fortement opposés à ce projet de déclassement de zone remarquable de la Plage de la Roquille, qui entraînerait des conséquences néfastes, à savoir :
- Réduction de la surface des plages, Nuisances sonores, Augmentation des déchets, Plages familiales transformées en plages discothèques, Protection des dunes en péril (piètement et déchets) ...
sans parler de l'insécurité de buvettes et de restauration là où existent des commerces déjà implantés depuis de longues dates.

Contribution n°12 (Web)

Proposée par PAJOT STEPHANIE
(stephaniepajot27@gmail.com)
Déposée le mardi 27 février 2024 à 17h35
Adresse postale : 80 route du Port 74410 Saint-Jorioz

M. le Maire,
Je suis absolument CONTRE la reconduction des 2 concessions actuelles de la plage de la Roquille (particulièrement le MANGO extrêmement bruyant et s'étalant de plus en plus largement sur la plage) et contre l'ouverture d'une 3ème concession.
Cette plage a déjà beaucoup diminué, merci de tenir compte des personnes ayant choisi cette plage pour être épargnées du bruit.
L'image du Cap a été méchamment abîmée par l'évolution du village naturaliste ainsi que par les médias qui se sont délectés des horreurs pratiquées sur place...

M. le Maire, saluez-vous que les propriétaires actuels désertent petit à petit le Cap, déçu par vos choix non fondés, que le Cap devienne une zone ?
Avez vous pensé aux familles qui viennent avec leurs enfants ou petits enfants et ont besoin de sécurité et tranquillité ??
Ces projets de développement sont impensables, NOUS N'EN VOULONS PAS.
Merci de prendre en compte les avis de vos citoyens qui ont à un moment de leur vie, choisi d'investir au Cap d'Agde pour profiter de moments de quiétude.

Contribution n°13 (Web)

Proposée par NAHLOVSKY Anne-Marie
Déposée le mardi 27 février 2024 à 17h59
Adresse postale : 5, Avenue des Lavandières 34300 CAP D'AGDE

PLAGE DE LA ROQUILLE : jusqu'à présent, préservation d'un site naturel d'un maître relativement sauvage avec une flore et une faune conservées grâce au classement en zone remarquable.
Le rétrécissement naturel de la plage avec la montée des eaux de la mer depuis une vingtaine d'années conduit déjà à une surpopulation estivale qui risque de s'accroître avec l'annexion d'une partie de la plage supplémentaire pour un deuxième plagiste privé et ses transats.

Il est impératif de chercher à conserver l'accès de cette plage au public et ne pas privilégier l'espace du domaine public de la plage uniquement pour ceux qui peuvent payer.
Sans compter que l'arrivée d'une foule d'estivants supplémentaires amènerait à terme au piétement et à l'enlèvement du cordon dunaire qui avait jusqu'à maintenant été miraculeusement préservé.
Nous ne sommes pas les propriétaires mais les dépositaires de ce littoral dunaire qui se doit d'être protégé et transmis aux générations futures.

Contribution n°14 (Web)

Proposée par ROUSSELIN Antoine
(antoine.rousseau@gmail.com)
Déposée le mardi 27 février 2024 à 18h22
Adresse postale : 2 rue Auguste Valais 31300 Toulouse

Madame, Monsieur,

en tant que visiteur régulier du Cap d'Agde (principalement hors saison, pour profiter des plages, au calme), je ne peux qu'être horrifié de ce PLU qui consisterait à défigurer encore plus le littoral du Cap, déjà largement liché par une quantité infinie de restaurants, bars, discothèques et autres activités génériques totalement décorrélées de l'histoire de la plus ancienne ville de France.
Ces commerces, presque éphémères, génèrent de la nuisance de plusieurs façons : nuisances sonores, pollution environnementale et visuelle. Déjà surchargés d'apparements pour touristes et de boutiques de souvenirs Made in China, le Cap ne peut se passer de son littoral et de ses plages, encore belles et qui accueillent une biodiversité étonnante.
Car si on devait penser à un seul argument à opposer à ce PLU, c'est bien la destruction de la nature et de ceux qu'elle abrite. Il n'est pas concevable en 2024 où les enjeux environnementaux sont plus urgents que jamais de déloger une faune et une flore en péril. Au-delà du bon sens, dégrader un tant soit peu ces zones remarquables serait la preuve d'un manque total de décence et de respect.

En espérant que nos nombreuses tribunes puissent vous faire entendre raison,
Cordialement,

Antoine ROUSSELIN

Contribution n°15 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 27 février 2024 à 18h26

Le mango est nuisible à la tranquillité de cette jolie petite plage naturelle . Bien souvent son bateau moteur démarre plein gaz en pleine zone de baignade avec son à bord au maxi. Soirées avec sono insupportable jusqu'à raba les vitres et murs tremblent dans la résidence à l'arrière de cet établissement aller et retour en 4x4 sur la plage au milieu des tourterelles incroyablement intervention de la police face à cette dangerosité. Le chenal n'est pas droit en oblique pas en face de l'établissement baignade dangereuse . Le nettoyage de la plage entre mznigo et chenal nautiste rarement fait le tracteur fait que le côté piste de secours.

Contribution n°16 (Web)

Proposée par Anne LEBLANC

(lebanne@free.fr)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 18h41

Adresse postale : 4 Avenue des Lavandières Résidence des jardins de la plage 34300 AGDE

Mr le Maire et le Conseil Municipal,

Je suis contre le déclassement des plages du Cap, notamment celle de la Roquette, qui me concerne le plus en tant que propriétaire, depuis 2021, à proximité, il existe déjà 2 établissements temporaires sur la plage qui sont largement suffisants voire de trop (nuisances sonores par exemple). Il faut que nos plages restent des plages avec le moins d'impacts de construction et de nuisances. Le quartier de la Roquette reste un quartier assez calme, familiale, même en période estivale. On a tous les commerces nécessaires. Je n'ai pas envie d'être entassée comme des sardines comme à la Côte d'Azur, gardons cette spécificité de nos plages, ma famille qui est venue au Cap, trouve ce côté de la plage calme et avec un côté sauvage, pas comme d'autres villes, alors qu'ils avaient un mauvais a priori du Cap. Et si besoin il y a d'autres endroits sur le Cap pour se divertir : le Port, l'île aux loisirs par exemple au lieu des plages. D'autres villes souhaitent diminuer les "pailloles" et autres sur les plages, ne faisons pas l'inverse au Cap.

Contribution n°17 (Web)

Proposée par BOULARAND BENJAMIN

(boule66@aol.com)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 19h16

Adresse postale : 2 Place des Etals du Languedoc 34120 Pézenas

Habitant à l'année dans la résidence Cap Neptune plage de la Roquette , j'ai pris connaissance de la modification du PLU sur le domaine public dune et plage .

Si j'ai bien compris , cette modification permettrait une activité commerciale non encadré (les plages privé dans l'idée de ce que fait déjà la plage privé MANGO'S hors cadre légal avec de nombreuses soirées DISCOTHEQUE avec un niveau sonore inacceptable ... si je me réfère au règles de mango's est autorisé à une restauration légère à emporter et une buvette ... hors , non seulement cette plage privé fait manger assis mais surtout elle organise DE PLUS EN PLUS des soirées avec DJ's , feux d'artifice et nuisance sonore inacceptable dans un coin du Cap d'Agde qui a toujours été familial ... et je ne parle pas des déchets sur la plage ni des dégradations dans les dunes où une malgre végétation essaye de survivre ... Si il faut porter régulièrement plainte contre ces nuisances , nous sommes de nombreux co propriétaires des diversés résidences prêts à le faire ... un peu de bon sens serait souhaitable ...

Contribution n°18 (Web)

Proposée par DIEBOT Isabelle

(im.diebot@outlook.fr)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 19h37

Adresse postale : 18B RUE DU STADE 87700 GOTTENHOUSE

Étant propriétaires dans une résidence jouxtant la plage de la Roquette, nous sommes absolument opposés à ce projet de déclassement de zone remarquable de cette plage.

Les nuisances sonores, déjà importantes lors de soirées du Mango's devraient alors habituelles et influencent sur cette plage familiale et tranquille engendrerait nécessairement dévissage de pollution avec un impact sur la biodiversité et les dunes, qui mériteraient d'être davantage de protection.

Merci de tenir compte de l'avis de ceux, qui comme nous, ont choisi cet endroit pour sa tranquillité et la préservation du lieu.

Contribution n°19 (Web)

Proposée par Garros Yvon

(Yvon.garros@gmail.com)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 19h49

Adresse postale : 42 port la Roquette 34000 Cap d'Agde

Je refuse tout aménagement sur notre plage de la Roquette
Nous avons vécu la soirée de la fête de la musique, rien de la petite buvette.

Merci

Contribution n°20 (Web)

Proposée par NAHLOYSKY Michel

Déposée le mardi 27 février 2024 à 20h41

Adresse postale : 8. Avenue des Lavandières 34300 CAP D'AGDE

PLAGE de la ROQUILLE

Pourquoi déclasser un site naturel remarquable ?

Pourquoi une surenchère de concessions dans un espace cul de sac qui s'arrête au chenal ?

Où font stationner les touristes qui viendront sur cette plage ?

RÉSULTATS

Pagaille assurée (parking, foule)

Destruction progressive du site et notamment de la dune qui protège de la mer les résidences attenantes

Sans parler de la pollution sonore, olifactive et des débris qui vont forcément en résulter.

Nous ne sommes pas un Luna Park.

Tenons nous à devenir une plage

à la chinoise

à l'italienne comme RIMINI ou RICCIONE avec des concessions qui se multiplient et qui seront quoi ? Des restaurants ??? Des

boîtes de nuit ???

A la différence de la plage RICHELIEU, les résidences jouxtent directement la plage et les riverains subissent déjà des nuisances dues aux concessions.

Rappelons que la philosophie actuelle est à la sauvegarde du patrimoine et donc des sites remarquables que l'on essaye de protéger contre les nombreux excès (voir les Vosges submergés les week-ends - la gendarmerie met en place des barrages routiers -, les Calanques soumises à autorisations, le Mont Saint Michel, etc, etc).

Voulez-vous voir les familles et les retraités quitter ce havre de paix et de tranquillité en le détruisant ?????

Contribution n°21 (Web)

Proposée par Pascal BONNEFOUS

(pascalbonnefous@free.fr)

Déposée le mardi 27 février 2024 à 20h42

Adresse postale : 2 port la Roquette CAP d'Agde 34300 Agde

Il semble que la mairie d'Agde souhaite déclasser la plage de la roquette afin de pouvoir développer de nouvelles activités commerciales !!! Personnellement, étant riverain de la plage et déjà largement impacté par le bruit généré le soir par le restaurant de plage le Mango, je suis totalement opposé à l'ajout de nouvelles activités et de nouveaux restaurants. Laissez donc la plage de la Roquette comme elle est et commencez par faire respecter les contraintes de bruits et les horaires aux restaurants de plage existants. Je pense qu'il y a assez de restaurants et d'activités au Cap d'Agde. La plage de la Roquette était depuis 50 ans un endroit calme très apprécié des résidents et avec le Mango cela s'est dégradé !!!! Merci de ne pas rajouter de nouvelles nuisances.

Contribution n°22 (Web)

Proposée par NAHLOVSKY Michel

Déposée le mardi 27 février 2024 à 21h07

Adresse postale : 8, Avenue des Lavandières 34300 CAP D'AGDE

PLAGE de la ROQUILLE

Pourquoi déclasser un site naturel remarquable ?

Pourquoi une surenchère de concessions dans un espace restreint qui s'arrête au chenal ?

Où front stationner les touristes qui viendront sur cette plage ?

RÉSULTATS

Paquette assurée (parking, foule)

Destruction progressive du site et notamment de la dune qui protège de la mer les résidences attenantes

Sans parler de la pollution sonore, olfactive et des déchets qui vont forcément en résulter.

Nous ne sommes pas un Luna Park.

Tenons nous à devenir une plage

à la chinoise

à l'italienne comme RIMINI ou RICCIONE avec des concessions qui se multiplient et qui seront quoi ? Des restaurants ??? Des boîtes de nuit ???

A la différence de la plage RICHELIEU, les résidences jouxtent directement la plage et les riverains en subissent déjà les nuisances.

Rappelons que la philosophie actuelle est à la sauvegarde du patrimoine et donc des sites remarquables que l'on essaye de protéger contre les nombreux excès (voir les Vosges submergés les week-ends - la gendarmerie met en place des barrages routiers -, les Calanques soumises à autorisations, le Mont Saint Michel, etc, etc).

Voulez-vous voir les familles et les retraités quitter ce havre de paix et de tranquillité en le détruisant ?????

1 document associé

contribution_26_Web_1.pdf

Contribution n°23 (Web)

Proposée par Bonnefous Vincent

(vincentbonnefous@me.com)

Déposée le mercredi 28 février 2024 à 07h27

Adresse postale : 2 Port la Roquette, Avenue des Lavandières 34300 AGDE

Il semblerait que la mairie d'Agde souhaite déclasser la plage de la Roquette et enlever le classement de zone remarquable. Cela engendrerait la possibilité d'arrivée de nouvelles activités commerciales ou la transformation des activités commerciales existantes en de nouvelles, plus bruyantes, plus nocturnes et, plus généralement, plus dérangeante pour la population habitant à proximité. Personnellement, étant riverain de la plage et déjà largement impacté par le bruit généré le soir par le restaurant de plage le Mango (obligé de se déplacer sur place pour capter la réglementation afin de faire cesser la musique diffusée à 23H durant l'année 2023. Obligé d'appeler la police municipale pour faire cesser les bruits en 2020), je suis totalement opposé à la modification de la réglementation actuelle.

Laissez donc la plage de la Roquette comme elle est et commencez par faire respecter les contraintes de bruits et les horaires aux établissements de plage existants.

Il n'y a, au Cap d'Agde, suffisamment de commerces, de bars, de restaurants sans en rajouter ou sans modifier ce qui existe. D'autre part, la dune s'est remarquablement rétablie ces dernières années grâce au travail des services municipaux du littoral. Il ne faudrait pas que ces modifications puissent générer de nouvelles possibilités d'exploitation commerciales ou non qui induiraient forcément la dégradation de l'espace naturel.

Contribution n°24 (Web)

Proposée par caifort

(andre.caifort@orange.fr)

Déposée le mercredi 28 février 2024 à 10h58

Adresse postale : 63 cap neptune 34300 agde

Je refuse l'implantation de nouvelles concessions sur la plage de la roquette étant la souvent la tranquillité étant déjà obligé de supporter le bruit du mango Merc!

Contribution n°25 (Web)

Proposée par Grasshoff, Rainer

(rainergrasshoff@gmx.net)

Déposée le mercredi 28 février 2024 à 11h30

Adresse postale : Kolpingstrasse, 4 28195 Bremen (Allemagne)

En tant que propriétaire d'un appartement depuis 1975 au Cap Neptune, je m'oppose fermement au déclassement de la plage de la Roquette qui nous apporte déjà beaucoup de nuisances pendant nos vacances d'été. Trop de bruit, plage retirée etc... Il existe suffisamment de commerces qui vont disparaître si de nouvelles concessions devaient être données.

Nous ne voulons pas sur la plage de musique diffusée par hauts parleurs. Cela nous a obligé à nous déplacer de notre appartement (en retrait) vers la plage pour supplier les plagistes de baisser le son

MERCI DE RESPECTER NOTRE PAIX SUR LA PLAGE!

Mr Rainer Grasshoff.

Contribution n°26 (Web)

Proposée par Razurel Mireille

(mireille.canales@laposte.net)

Déposée le mercredi 28 février 2024 à 11h51

Adresse postale : 15 port la Roquette 8 avenue des lavandières 34300 Cap d'Agde

Je m'oppose à la révision alléguée du PLU concernant la plage de la Roquette actuellement classée "zone remarquable" avec un cahier des charges contraignant pour les commerçants, les plagistes et les riverains. Cette révision du PLU vise à déclasser cette zone en zone "N" sans cahier des charges. Ce serait la porte ouverte à toutes sortes de nuisances et de destruction de l'environnement. Certes le Cap d'Agde est construit pour développer l'économie touristique. Mais il ne faut pas que celle-ci nuise au cadre de vie des habitants et des touristes. Il ne faut pas non plus que la nature subsistante, et particulièrement le cordon dunaire, subisse des dégradations plus importantes, principalement de nos jours où le changement global affecte les littoraux (de nombreux articles de loi vont d'ailleurs dans ce sens). Lettre jointe avec plus d'explications

1 document associé

contribution_26_Web_1.pdf

Contribution n°27 (Web)

Proposée par Razurel Christiane

(christiane.razurel@laposte.net)

Déposée le mercredi 28 février 2024 à 11h59

Adresse postale : 15 rue des tulipes 01000 bourg en bresse

Je viens régulièrement passer des vacances dans une résidence située à proximité de la plage de la Roquette et je m'oppose à la révision du PLU qui vise à déclasser cette zone remarquable en zone classée "N". Depuis ces dernières années, j'ai déjà constaté un glissement provoquant de nombreuses nuisances sonores et que les touristes ne respectaient pas les dunes. Qu'en sera-t-il par la suite si ce site est déclassé? "zone remarquable"?

Contribution n°28 (Web)

Proposée par Schanno Nicole
(schannonicole@wanadoo.fr)
Déposée le mercredi 28 février 2024 à 14h16
Adresse postale : Villa 45 Z avenue des Lavandières résidences34300 Cap 20 34300 le Cap d'Agde

Nous avons déjà sur la plage 2 concessionsnaires et cela suffit largement car la nuit il y a un bruit fou on a beau appelé le CSU la musique continue avec des basses insupportables Et cela va diminuer la plage pour les baigneurs D'autres part les restaurants qui existent déjà on du mal à s'en sortir vous allez créer de la concurrence ainsi ils mettront la cléf sous la porte. j'espère que je donnerais à réfléchir et éviter d'autres concessions

Contribution n°29 (Web)

Proposée par roger
(caquillu.rogier@club-internet.fr)
Déposée le mercredi 28 février 2024 à 14h29
Adresse postale : 100 port la roquette 34100 cap d'agde

non non au déclassement de la plage de la roquette

Contribution n°30 (Web)

Proposée par Jeanne Maizroué
(jmaizroue@yahoo.fr)
Déposée le mercredi 28 février 2024 à 16h36
Adresse postale : Rue de Vega, 34300 Le Cap d'agde

L'avantage et l'identité de la plage de la Roquette sont - jusqu'à - sa fréquentation « familiale » plus que festive (il y a d'autres endroits au Cap pour ça) - son parking (complet en saison), ses commerces et restaurants déjà en place - qui ne sont pas toujours pléins - On peut même y pratiquer quelques activités buoyantes comme la bouée tractée... qui n'entraîne pas tellement de monde d'ailleurs. la modification du plu compromettrait de plus la préservation de la biodiversité - sans compter les coûts énergétiques liés au traitement des événements déchets supplémentaires, puis il faudrait rendre « opérationnels » TOUTS les sanitaires existants et en créer de nouveaux, rajouter un parking ???, Alors laissez-nous tranquilles à la Roquette ! Occupez-vous plutôt du centre ville qui, malgré une entrée majestueuse avec les nouveaux bâtiments Iconic , reste un peu une coquille vide qui peine à faire oublier la vétusté des bâtiments du centre ville (la filanderie reste un véritable parcours d'obstacles où l'on manque de se prendre les pieds dans des dalles cassées tous les 3 mètres). Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, modification du plu : NON. (question subsidiaire : comment se fait-il que je n'ai eu connaissance de cette consultation que par hasard et in extremis ? ?? quand il s'agit de nous communiquer des infos « importantes » nos coordonnées sont exploitées ??) . Merci !

Contribution n°31 (Web)

Proposée par pommier nicole
(nibom@orange.fr)
Déposée le mercredi 28 février 2024 à 16h20
Adresse postale : 58 rue du pont 73460 TOURNON

propriétaire à la Résidence de la ROUILLE J'AVAIS CHOISI CE LIEU DE VACANCES POR SON CALME RELATIF ET SON ENVIRONNEMENT NATUREL (malgré la mauvaise réputation de la station balnéaire qui fait la une des émissions TV : VIOLENCES, AGRESSIONS, VOLS...)

LA DUNE offrirai un calme à ce secteur et une nature protégée par vos services que vous semblez vouloir détruire à ce jour . Tout ça pour ça ! au moment où on parle de protection de l'environnement au niveau de la mer MONTE ou VA MONTER

le CAP D'AGDE NE SERA PAS épargné . Nous ne nous sentions pas PROTÉGÉS PAR DES ELUS QUI NE SEMBLENT PAS ANTICIPER LES EVENEMENTS ET ONT L'AIR D'AVANCER VITE mais à courte vue n'envisageant que des PROFITS IMMEDIATS (pour qui ? je suis donc opposé au sacage écologique de cette zone .

Contribution n°32 (Web)

Proposée par BONNEFOUS Bernard
(bonnefous.bernard@wanadoo.fr)
Déposée le mercredi 28 février 2024 à 20h01
Adresse postale : 54 rue de la Barrière 12000 RODEZ

Nous avons acheté, mon épouse et moi-même, en 1972, un appartement en première ligne dans la résidence Port la Roquette. Pendant de nombreuses années la plage de la Roquette est demeurée une plage familiale, fréquentée par des familles avec de jeunes enfants. La situation a commencé à se dégrader avec l'arrivée des concessions de plages, certains respectant la réglementation, d'autres, en particulier le Manop, ne respectant absolument pas les horaires de fermeture nécessitant parfois l'intervention de la police. Le déclassement de la plage amènera inévitablement l'installation de nombreux établissements, d'autant plus qu'il est question de restauration assise. Il existe dans les environs de la plage suffisamment de restaurants, sans qu'il soit besoin d'en installer d'autres. Je suis totalement opposé au déclassement de cette plage. La dune qui s'est bien reconstituée risque d'en souffrir.

Contribution n°33 (Web)

Proposée par GONZALEZ Geneviève
(ggonzalez69@orange.fr)
Déposée le mercredi 28 février 2024 à 22h25

A l'heure où nos ressources d'eau potable se raréfient de façon dramatique, où tout un chacun privilégie un comportement responsable compréhensible pour économiser cette ressource précieuse à tous, où le rechauffement climatique provoque sur toutes nos côtes une montée des eaux, où il est prouvé que la densification des terrains et de toute activité est nuisible à la préservation de ces territoires sensibles, comment est-il possible d'accélérer ce processus de dégradation en souhaitant privilégier et surtout intensifier une activité touristique de courte durée (2 mois au grand maximum) au détriment d'un écosystème déjà fragilisé.

L'analyse réalisée par l'EID en 2018 pour le Dpt de l'Hérault, démontre que « L'érosion s'est accélérée sur la dernière période 2000-2018 pour le littoral oriental du Cap d'Agde au sud-ouest de Port-Antoine (plages du Môle et de la Roquette), sans interventions humaines apparentes ». Qu'en sera-t-il quand la mairie aura décidé de densifier les activités touristiques, sur le site de La Roquette qui a déjà vu sa plage amputée d'un bon tiers de sa profondeur. J'en veux pour preuve, les camions de sable diversés sur plusieurs journées en mai 2023 sur la plage de la Roquette pour préserver les plages privées qui seront de nouveau déversés sans aucun doute ces prochains mois....

Soyons réalistes : comment la Ville d'Agde peut-elle écrire que « la volonté de renouveler l'actuelle concession des plages naturelles... se fait dans l'objectif de pérenniser et d'accroître la gestion durable de son territoire... » ? D'un côté, les modestes robinets d'eau de la Roquette ont été coupés pour un simple nettoyage de piétons que chacun fait chez soi et cela se comprend en période orageuse de pluie annoncée par nos élus, de l'autre, les fouilles et tollines des plages privées fonctionnent à volonté, sans évoquer les nuisances sonores indélébiles ? Diabolé de façon de souligner la gestion durable de son territoire ?

Bref, la Ville d'Agde en souhaitant déclasser 63 hectares de plage, dont la Roquette, est en train de scier la branche sur laquelle elle est assise...

Les enfants ne pourront plus jouer sur la plage de la Roquette, les familles ne viendront plus. Les céfés-volants sont déjà interdits depuis plusieurs années la surface s'étant fortement réduite. le parc Lamo est laissé volontairement à l'abandon, sans doute pour l'urbaniser au détriment d'une zone de détente autrefois très appréciée des familles. Alors je dis non au déclassement de la plage de la Roquette.

Contribution n°34 (Web)

Proposée par Lola Canales
(lola.canales@laposte.net)
Déposée le mercredi 28 février 2024 à 23h05
Adresse postale : 15 port la roquette 8 rue des lavandières 34300 cap d'agde

Bonjour,

Résident à Port la Roquette depuis mon enfance je m'oppose à ce déclassement évenuel pour plusieurs raisons. Ce serait tout d'abord une aberration écologique : les dunes sont le lieu de nidation privilégié des goélands, espèce protégée, mais aussi du phylax de dunes, un scarabée qui devient de plus en plus rare en plus rare en plus rare en espèce protégée lui aussi. La faune et la flore riches qui composent ces espaces se doivent d'être protégés efficacement : on se rappelle des décisions

prises - à dessin - il y a quelques années en arrière pour limiter l'accès aux dunes en voies de passage ou pour y poser sa serviette. Ces décisions protectrices ont permis aux dunes, en une dizaine d'années, de grandir et de reverdir. Tout cela pour faire marche arrière alors que l'écosystème se rétablit à peine de dizaines d'années de maltraitance ? On marche sur la tête !

Je pense aussi au tourisme, élément particulièrement important pour l'économie de la région. La Roquille est une plage privilégiée pour son calme, loin du tapage du centre port du Cap d'Agde. Vouloir permettre l'implantation de nouveaux commerces ou de nouvelles habitations, c'est aussi mettre en péril ce pourquoi les touristes aiment résider ici - et donc impacter fortement les petits commerces de la Roquille, déjà gênés par des établissements qui ont pignon sur plage comme le Mango dont l'extension d'année en année menace aussi la tranquillité de cette plage. Inutile de rajouter des nuisances supplémentaires donc.

Pensons enfin à la qualité de vie des personnes, comme nous, résidentes à l'année, toujours sacrifiées plus encore sur l'autel de la mesure pour un profil hypothécaire sur 4 mois dans l'année. Nous ne sommes pas prêts et prêtes à faire le sacrifice de notre qualité de vie pour satisfaire d'éventuels besoins saisonniers - qui plus est, qui ne semblent exister que dans la tête de certains, étant donné le point évoqué plus haut.

Pour toutes ces raisons je m'oppose donc fermement au déclassement des dunes, volontairement aberrante par dessus tout.

Contribution n°35 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 28 février 2024 à 23h17

Je suis contre le déclassement des dunes comme zone protégée. L'érosion des littoraux est une réalité et implanter des commerces en bord de mer ne ferait qu'accroître ces risques, en plus de polluer plus. Les touristes n'ont-ils pas suffisamment d'infrastructures ?

Contribution n°36 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 28 février 2024 à 23h30

J'ai grandi à Agde de ma naissance à mes 11 ans puis tous les étés jusqu'à mes 16 ans. Les plages de sable, les dunes, la mer, les étés chaleureux et dignes des meilleures vacances en île paradisiaque constituent mes plus beaux souvenirs d'enfance. Quand je pense à l'été, je pense à ces plages. Quand je pense à mon enfance, au bonheur d'être libre et pleine de fraîcheur des adolescents du soleil, je vois ces plages, ces vagues, et ces dunes. Si j'ai des enfants plus tard je souhaite qu'ils les aient et profitent du même temps en ces lieux que ceux que j'ai passés.

Comment pourrions-nous vivre une telle expérience si boutiques et magasins viennent empiéter sur les dunes ? Alors que l'environnement est déjà dans un état de souffrance, les feux redoublent les étés, les changements météorologiques créent orages et inondations, tout tout le camp.

Ces dunes font partie de la beauté de notre région, les remplacer par des magasins c'est tuer un trait sur notre belle cité balnéaire. Vous l'aurez compris, je suis contre l'abaissement de ce projet.

Contribution n°37 (Web)

Proposée par Roullierehuguette
(hugh.roulliere@hotmail.fr)

Déposée le mercredi 28 février 2024 à 23h32

Adresse postale : 22 rue de la Paulièrè 12100 Millau

Je suis propriétaire d'un appartement sur cette plage depuis 40 ans. J'ai pu constater la réformation de la dune depuis quelques années. Il est essentiel de protéger cette plage encore un peu naturelle et familiale. Nous avons toléré 2 plagistes et c'est largement suffisant !!!

Hors de question de déclasser cette plage !

CONTRE

Contribution n°38 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 28 février 2024 à 23h43

Dans ce contexte de crise climatique globale, privilégier les commerces à un site protégé est un crime écologique.

Contribution n°39 (Web)

Proposée par MURCIA Francis
(murcia34@yahoo.fr)

Déposée le mercredi 28 février 2024 à 23h45

Adresse postale : Les Hauts De Massane 34080 MONTEPELLIER

Il s'avère qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps pour nous exprimer. Donc, évidemment, je suis totalement opposé à cette nouvelle décision concernant la modification de la Plage de la Roquille, avec l'implantation d'activités ou commerces supplémentaires.

Celle-ci avait, était, et doit rester cette plage familiale et reposante, pour tous les résidents de ce secteur, anciens ou nouveaux, ou jeunes estivants avec leurs bambins. Nous avons, depuis 1973, protégé son environnement et ses espaces naturels, en commun accord avec tous les commerces sur place, qui sont une courroie de transmission pour maintenir une convivialité et une ambiance de terroir.

J'ose espérer, que Monsieur le Commissaire Enquêteur, saura trouver les mots ou arguments qui vont rassurer toute la population de ce secteur, quant au devenir de cette belle plage. Je ten remercie par avance personnellement mais également au nom de nous tous ceux qui sont attachés à celle-ci.

Je confirme mon opposition à cette révision alléguée du PLU.

Contribution n°40 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 00h10

Au vu du contexte écologique, ce genre d'initiative semble à l'encontre de toutes les démarches de préservation du vivant et des écosystèmes. Si elle reste en l'état, cette révision du PLU sera une aberration environnementale. Il ne faut pas que ça ait lieu.

Contribution n°41 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 09h10

Les dunes sont un patrimoine naturel à protéger, ce qui n'est plus le cas de votre révision de PLU. Il semblerait judicieux de continuer à préserver les milieux naturels dans le cadre du plan ZAN.

Contribution n°42 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 10h17

Absolument contre le déclassement de cette zone. La tranquillité du lieu va disparaître.

Contribution n°43 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 10h21

Ce projet mets en péril tout un écosystème. Il est aberrant de vouloir le rappeler. Dans le contexte environnemental actuel, l'urbanisation de zones protégées ne doit même plus être envisagée. Il est grand temps de se réveiller !

Contribution n°44 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 10h41

Je suis absolument contre ce projet. Nous sommes en 2024, soutenir ce type d'initiatives pour du tourisme relève de l'inconscience, nous devons sauvegarder ce qu'il nous reste et non pas continuer de détruire dans l'intérêt de certains et certaines. Il serait temps d'agir dans le bon sens.

Contribution n°45 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 10h51

Il est quand même étonnant dans une époque où l'écologie et l'environnement est au cœur des préoccupations nationales de vouloir déclasser certaines zones littorales où s'un but purement mercantile. Je suis de fait opposé à ce projet, modifier sur un plan environnemental et pour le bien être des habitants.

Contribution n°46 (Web)

Proposée par Lea

(lea.rob@gmail.com)

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 10h53

Adresse postale : 17 rue de la tour 92240 Malakoff

Un projet qui va à l'encontre des principes d'écologie actuelle, et qui met en péril faune, flore, et beauté des paysages.

Contribution n°47 (Web)

Proposée par REGIS CALAMEL

(calaleca@gmail.com)

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 11h02

Adresse postale : 62 IMPASSE DES AUBEPINES 84200 CARPENTRAS

Régis CALAMEL

Résidence Cap, 20

2 AVENUE DES LAVANDIÈRES

34300 AGDE

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens d'apprendre l'existence de la présente enquête concernant le déclassement « zone remarquable » de la plage de la roquette .

Propriétaire d'une résidence secondaire sur la plage depuis 1976 (presque la création du cap) je vois tout ce que cela peut enlever en dénatrant et privatisant la plage à ses usagers et ce au seul profit conséquent des concessionnaires. Il faut noter que nous possédons actuellement des restaurants et commerces de plage qui remplissent très honnêtement leur fonction.

L'installation d'établissements de restauration et le colinaire plages privées entrainera ipso facto la réduction notable de la surface de la plage publique, ce au détriment des riverains d'une part mais également des nombreuses personnes qui sont dans les villages de vacances et les résidences situées de l'autre côté de l'étang de Lano et qui viennent actuellement en famille (et à pied) et pour le seul profit des concessionnaires compte tenu de la modicité du montant des concessions ; L'argument économique ne tient pas surtout si on prend en considération le montant énorme d'impôts fonciers, taxes d'habitation, taxes de séjour, et autres payés par les usagers actuels de la plage qui seront forcément spoliés.

Quant à la montée en gamme de la plage de la roquette, elle n'en a vraiment pas besoin (je ne constate toujours pas de désordres, invivités ou autres)

D'autre part cela n'a rien d'un projet réfléchi : Toute création d'activité nécessite des structures et en particulier des parkings compte tenu de la situation globalement excentrée de la plage de la roquette dans la commune du cap d'agde ces nouvelles activités vont nécessiter de nouveaux parkings car depuis la suppression du parking qui a été affecté au port à sec (alors qu'il avait été prévu et réalisé à l'origine par les concepteurs du projet global initial .) durant la saison c'est déjà problématique de se garer dans le quartier : on ne voit pas où ces parkings pourraient être créés (sauf à sacrifier les espaces verts de Lano II). Cela promet donc une joyeuse pagaille et je ne pense pas que la clientèle visée pour la montée en gamme vienne avec la navette.

En conclusion je pense que ce projet qui va à l'encontre de la sauvegarde des quelques coin épargnés et l'amènara que des désordres dans un quartier agréable à vivre et ce au détriment de tous ceux qui y vivent et au seul bénéfice des exploitants des concessions à créer.

Je vous remercie par avance de prendre mes réflexions en considération.

R.CALAMEL

Contribution n°48 (Web)

Proposée par FONTANA Wjéne

(fontana@wanadoo.fr)

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 11h54

Madame, Monsieur,

Je me permets d'intervenir dans le cadre de la révision du PLU d'AGDE, concernant le déclassement d'Espaces Remarquables et Caractéristiques du littoral en Espaces Naturels, dans le but essentiel de faciliter le renouvellement des concessions de plages. Si vu de soi que la ville d'Agde a intérêt à pérenniser les concessions pour des raisons économiques et ce, malgré l'augmentation conséquente de la taxe foncière, il n'est pas concevable de condamner des espaces à fort potentiel, sous prétexte qu'ils ont été dégradés par l'activité humaine.

Au contraire, à l'heure où la mise en œuvre d'actions pour la protection de l'environnement se fait plus que pressante, il convient de réhabiliter les espaces non imperméabilisés (tel que par exp. la zone de sable de la plage Tamassière, renforcer ou recréer les dunes la ou elles font défaut afin de réintroduire la faune et la flore), plutôt que d'ouvrir la porte au développement de concessions de plage, déjà en nombre suffisant.

Il ne faut pas s'arrêter à l'état actuel du littoral en le considérant définitivement en tant que tel, mais avoir l'ambition de réhabiliter et valoriser les espaces dégradés du littoral.

Concernant la plage de la Roquette qui me concerne plus particulièrement, deux concessionnaires sont déjà en place, auxquels s'ajoutent les restaurants bûlés. Il serait donc disproportionné de favoriser l'installation d'autres concessionnaires ou l'extension de ceux existants, pour plusieurs raisons :

- La protection de l'environnement
- La demande de la clientèle est satisfaite par les restaurants existants
- La réduction de l'espace public disponible pour les plagistes
- L'augmentation des nuisances (pollution, bruit, dégradation des dunes, etc...)

Nous déplorons la présence d'un concessionnaire dénommé LE MANGO, qui outre les nuisances sonores nocturnes (les habitations sont proches de la plage), ne respecte pas les règles d'hygiène (poubelles, cartons, matériaux stockés sur la plage). Il ne serait également pas autorisé à exploiter l'activité de restauration. Sans gêne, les exploitants arpentent la plage avec leur 4x4, même aux heures d'affluence, et y stationnent inutile d'en rajouter !

Enfin, LE MANGO et le BOUNTY proposent des jeux tractés par bateau. Outre le bruit et l'odeur occasionné par les bateaux, nous manquons dans l'huile et l'essence.

Proposer un spot avec des activités non polluantes tel que les sports de volles, paddles, serait en mon sens d'un attrait touristique ludique, valorisant et dynamisant, et serait plus respectueux de l'environnement.

Pour conclure, il est impératif de maintenir le CAP sous un véritable développement durable, et non pas s'affranchir de notre devoir de protection par le déclassement d'espaces remarquables (ERC).

Contribution n°49 (Web)

Proposée par Heve

(heysamy@wanadoo.fr)

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 11h57

Adresse postale : 1300 RD 547 - THEYSSAMY 1300 26220 VESC

Propriétaire depuis 2016 dans la résidence de Port La Roquette, je ne CAUTIONNE PAS CE PROJET, qui va générer des

problèmes qui sont tout à fait contraire à l'environnement écologique que nous essayons de préserver, ainsi que les nuisances sonores.

C'est sans aucun doute une recrudescence de gens mal intentionnés qui ne sont pas les bienvenus et particulièrement la nuit.

Contribution n°50 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 12h14

C'est vraiment scandaleux de vouloir faire ça

Contribution n°51 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 12h36

Déclasser la Roquette, c'est prendre un risque écologique que l'on ne peut se permettre de prendre en 2024.

Contribution n°52 (Web)

Proposée par DECAILLON JOELLE

(joelle.decaillon@gmail.com)

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 12h44

Adresse postale : Avenue des Lavandières 34300 LE CAP D AGDE

Je m'oppose au déclassement de la plage de La Roquette actuellement Espace Remarquable et Caractéristique du Littoral. Le nombre de concessions porté à 3 au lieu de 2 actuellement et "la montée en gamme" de ces concessions avec restauration et activités nocturnes aurait les conséquences suivantes : réduction de la surface de plage, nuisances sonores et olfactives la journée, nuisances lumineuses, déchets excessifs et augmentation de la population de nuit provoquant des tapages nocturnes interdits par la Loi Française, évacuation des eaux usées, déchets portés par le vent se retrouvant dans la mer, passage de véhicules motorisés sur la plage, faune et flore de la dune détruite par la piédestation, augmentation du stationnement de véhicules dans le Parc du Lano site classé, risque de consommation de drogue dans les "discoteques", entraînement des comportements dangereux. En conclusion augmentation considérable de la pollution et des nuisances en contradiction avec les actions écologiques nécessaires à la survie de notre planète. Perte probable du ruban bleu et de la réputation de la station et donc perte de nombreux touristes et surtout la clientèle familiale qui cherche le calme. Pour faire la fête, il existe déjà de nombreux endroits au Cap : Ile des Loisirs, Quai des Nautisistes (déjà très bruyant), inutile d'en rajouter sur une plage, espace protégé

Contribution n°53 (Web)

Proposée par Conseil syndical Résidence Port la Roquette

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 13h11

Adresse postale : Cabinet Marly 8 Avenue des lavandières 34300 LE CAP D'Agde

Ma contribution figure en fichier-joint

1 document associé
contribution_53_Web_1.pdf

Contribution n°54 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 13h19

Je m'oppose à ce projet, encore un projet d'un temps revolu

Contribution n°55 (Web)

Proposée par Becouze Bernard et Becouze Danièle
(sandrome@hmail.fr)

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 14h01

Adresse postale : app 126 résidence Port la Roquette 8 avenue des lavandières 34300 Cap d'Agde

Nous sommes absolument CONTRE le projet de déclassement de la plage de la Roquette

Contribution n°56 (Web)

Proposée par TOUPART ALAIN

(alain.toupart@orange.fr)

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 14h16

Adresse postale : Avenue des Lavandières 34300 LE CAP D AGDE

contre ce projet pour les raisons suivantes
réduction de la surface de la plage
nuisances sonores diurnes et surtout nocturnes
protection de la dune, sa faune et sa flore
déchets emportés par le vent dans la mer : pollution plastique

Contribution n°57 (Web)

Proposée par Crouzil christian

(christiancrouzil@free.fr)

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 15h31

Adresse postale : 3 boulevard des Pyrénées 31170 Tournefeuille

A la lecture de nombreuses contributions, force est de constater l'impuissance des pouvoirs publics vis à vis des nuisances provoquées par l'implantation des concessions de plage.
Ce qui est curieux, c'est que plutôt d'apporter des solutions au mécontentement des riverains, une lutte en avant se met en place au détriment de l'environnement, du calme, de la qualité de la vie.
Il va de soi que nous sommes absolument contre ce projet.
Une pensée me vient à l'esprit, mais à qui profite le crime?
Christian Crouzil, propriétaire résidence Port la Roquette.

Contribution n°58 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 16h34

Parce qu'il est plus facile de céder à la tentation d'un état de fait, que de faire respecter la législation en vigueur ; cas d'espèce : laisser depuis des années se dérouler l'activité d'un plagiste hors de contrôle dans une zone naturelle classée remarquable.
Parce qu'il est plus facile de déclasser administrativement une zone naturelle classée remarquable que d'en assurer la protection et la quiétude ; cas d'espèce : déclasser la zone de la plage de la roquette, ses dunes et sa zone naturelle appréciée de tous.
Nous reculeons de cette manière systématiquement devant la tâche à accomplir et démissionnons collectivement de notre devoir de préservation de notre environnement naturel.

Les citoyens soucieux de leurs conditions de vie attendent de nos jours, de leurs élus , une politique bien plus volontariste, en phase avec la prise de conscience collective de la place de la nature dans nos vies.

Notre développement ne doit plus se faire au détriment de la nature mais pour la restauration de sa place.

Nous devons donc conserver la zone naturelle remarquable de la roquette et lui restituer les critères qui la caractérisent.

Contribution n°59 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 16h46

Il nous semble important de protéger la dune qui sépare les boisements à la plage , S'il y a plus de monde qui vient à la plage, les chemins d'accès seront encore plus détériorés. En pleine saison il y a déjà beaucoup de monde et les nuisances sonores sont déjà importantes . Merci de préserver la plage de Roquette

Contribution n°60 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 16h49

Nous sommes complètement contre. Ce projet est scandaleux, de surcroît dans la situation écologique actuelle.

Contribution n°61 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 17h44

La qualité de la plage de La Roquette se dégrade d'année en année malgré son statut protégé : elle est souvent mal nettoyée, des véhicules la parcourent chaque jour (bar le Mango), des débris, mégots, plastiques la jonchent, une partie se retrouve dans la mer.

Le bar Le Mango n'a pas l'autorisation de faire du bruit la nuit mais il en fait et les nuisances sonores sont fréquentes. Des demandes d'interventions de la police restent vaines.

D'après le site du ministère de la Transition écologique, "Les espaces remarquables et caractéristiques du littoral" sont régis par un "principe : l'insonoribilité des espaces remarquables et caractéristiques du littoral" sauf quelques "aménagements légers énumérés à l'article R. 121-5 du code de l'urbanisme".

Si l'on considère que la plage, qui est censée être protégée par un dispositif strict, est en fait déjà dégradée par l'activité humaine, qu'en sera-t-il avec un très vil assouplissement qui permettrait la "Révision allégée numéro 1 du PLU" voulue par la Municipalité d'Agde ?

IL FAUT COMBATTRE FERMEMENT TOUTE DIMINUTION DU NIVEAU DE PROTECTION DU LITTORAL.

Ce projet est à contre-courant de ce que l'on sait du réchauffement climatique, de la montée du niveau des mers, de l'extrême fragilisation des milieux marins (flots et tourtes).

Il y a quelques années encore, chacun traversait le cordon dunaire à sa guise, s'installait pour bronzer, achetait les plantes, etc. Depuis une période, comme toute récente, des ganielles ont été installées pour rappeler à tous la fragilité des dunes : on a emprunté un bon chemin ! Le nombre d'omissions a été réduit mais des individus irrespectueux continuent de piétiner les dunes et de les saccager. Avec un assouplissement de la protection, ce type de dégradation du milieu s'accroîtra inévitablement.

Le Maire d'Agde souhaite "procéder au renouvellement de ses concessions (...) dans l'objectif de monter en gamme". En réalité, les activités nocturnes se verront dès lors officiellement autorisées, avec leurs lots de pollutions (déchets divers dont plastiques, mégots, bouteilles en verre brisées, préservatifs laissés dans les dunes...), de bruits, de tracas nocturnes, de dégradations de l'espace maritime public voire des copropriétés avoisinantes, de violences, de bagarres, d'insécurité. Les golanais, espèce protégée qui niche à La Roquette, seront importunés par le bruit et les lumières des projecteurs et des phares de véhicules. Avec un assouplissement de la protection, ce type de nuisance s'accroîtra inévitablement.

La Roquette reste un havre de paix grâce à ses constructions peu élevées et moyennement denses, et à la présence rafraîchissante et agréable de l'étang de Lano. Comme d'habitude on sacrifie la qualité de la vie des habitants à la rentabilité financière, à la marchandisation, au surcroît de taxes perceptibles. La présence du port à sec a évité des constructions préjudiciables à la détérioration du cadre de vie. Mais le quartier deviendra assurément un lieu repoussant et bruyant. Si l'équipe municipale s'abrite derrière le fait que d'autres zones sont protégées, l'argumentation est fallacieuse car son projet détruira inévitablement un patrimoine, des espaces très sensibles, jusqu'à protéger, avec un assouplissement de la protection, ce type de dommages s'accroîtra inévitablement.

Pendant la saison, la plage de La Roquette est très fréquentée par les vacanciers et les Agatois. Elle est en effet la plus proche pour les touristes installés à La Pinède ou aux villages vacanciers situés autour de parc de Lano, par exemple. La réduction de l'espace public où ils font sa toilette est un assouplissement considérable des conditions de repos, de loisirs, de bronzage et de baignade, les individus seront serrés les uns sur les autres, là encore pour sacrifier à un mythe de l'argent-roi. Avec un assouplissement de la protection, ce type de préjudice s'accroîtra inévitablement.

Je livre là, bien trop rapidement, le fruit de ma réflexion, encore incomplète. Mais je conclus en affirmant que tout relâchement des mesures de protection du milieu marin et des plages est un crime contre l'avenir du climat. Je suis résolument contre la "Révision allégée numéro 1 du PLU" voulue par la délibération du Conseil municipal d'Agde le 25 Juillet 2023.

Contribution n°62 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 17h57

A l'heure de la protection de la nature, de la biodiversité et du littoral, ce projet est en total décalage avec l'actualité et les actions à engager. Nous sommes nombreux à avoir acquis un logement à La Roquette, séduits par le charme atypique et la tranquillité des lieux, nous nous gâchez pas ce bonheur et celui de nos enfants, arrêtons les gâchis juste pour faire du profit ! Nous sommes absolument contre le déclassement de cette plage.

Contribution n°63 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 17h57

Je suis contre , même pour projet PLU " allégé" Plage la Roquette etc..

Contribution n°64 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 22h10

Je réside à la résidence de Port la Roquette et je suis absolument contre le déclassement de la plage. Il y a déjà des commerces bûlés en dur et 2 restaurants de plage avec plage privée et activités nautiques. La plage est déjà à saturation l'été. Comment le 4x4 du Mango qui traverse la plage quotidiennement va pouvoir passer entre les familles, les enfants qui jouent, ceux qui se font bronzer ? Sans oublier les nuisances sonores et les déchets !

Il faut bien au contraire protéger la plage de la Roquette ses dunes, sa flore, les oiseaux, de toutes les dégradations existantes et à venir. Il existe déjà beaucoup de commerces et activités diverses au Cap d'Agde qui sont proches de la Roquette. Il faut préserver impérativement cette plage familiale, et son environnement.

Non au déclassement de la plage de la Roquette !

Contribution n°65 (Web)

Proposée par Rosset Michel et Joëlle
(joelle.rosset@gmail.com)

Déposée le jeudi 29 février 2024 à 22h40

Adresse postale : 6 avenue des lavandières, 31. Cap Neptune 34300 Le Cap d'Agde

Contributions à l'enquête publique de M. et Mme ROSSET, Résidence Cap Neptune, Le Cap d'Agde.

Demande de maintien de la plage de la Roquette en Espace Naturel Remarquable.

Habitants au bord de la plage de la Roquette, en 1ère ligne de la résidence Cap Neptune, nous vous demandons de ne pas modifier le PLU de la plage de la Roquette.

En effet, nous souhaitons qu'elle reste en Espace Naturel Remarquable.

Car cette plage est en effet "Remarquable de part sa grande taille, et de part la flore de la dune (oeillet, lis blanc, graminées et bien d'autres plantes)

Nous avons la chance d'avoir une grande plage et celle-ci est entachée par la présence de pailloles.

Nous regretons qu'il y ait des plagistes sur cette très belle plage, cela la dénature et cela ne correspond pas forcément à une grande partie des familles qui viennent profiter de la mer.

D'autre part, nous estimons que ces concessions de plage n'ont pas lieu d'être puisque nous avons déjà de nombreux restaurants en bord de plage.

Habitant juste derrière le Mango's, nous pouvons vous certifier que ce plagiste ne respecte pas les règles imposées, puisque nous sommes dérangés par les nuisances sonores après 22 heures, jusqu'à tard dans la nuit.

Dans la journée, nous sommes dérangés par le bruit des bateaux à moteur tirant les jeux tractés.

Les exploitants du Mango's traversent la plage avec leur 4x4 à toutes heures de la journée , et laissent leur véhicule stationner en bordure de leur concession.

Cette plage devient de plus en plus brylante car il y a aussi les nuisances sonores des jets ski, en place sur le parking, qui s'ajoutent à ceux des bateaux à moteur.

Il serait plus judicieux qu'il y ait des activités plus paisibles, reposantes, et non polluantes donc plus respectueuses de l'environnement (sports de voiles, paddles)

Pour conclure, il est impératif de maintenir le classement de cette plage de la Roquette en Espace Naturel Remarquable (ERCL).

Contribution n°66 (Web)

Proposée par RANDRIAMIHAMISON TOURNIE Véronique
(randriamihamison.veronique@orange.fr)
Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 13h13
Adresse postale : Villa 7, Résidence Port La Roquette 34300 Le Cap d'Agde

Bonjour Monsieur Le Commissaire Enquêteur, veuillez trouver ci joint (pdf) ma contribution. J'espère que votre rapport tiendra compte de l'ensemble des avis des riverains.
Cordialement

1 document associé
contribution_66_Web_1.pdf

Contribution n°67 (Web)

Proposée par EVERLET YVES
(yves.everlet@wanadoo.fr)
Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 15h39
Adresse postale : 187 Port La Roquette, 8 Avenue des Lavandières 34300 CAP D'AGDE

Bonjour,
Nous sommes totalement opposés au projet de modification (assouplissement) du PLU de la plage de la Roquette. Nous souhaitons que l'aspect naturel du littoral soit préservé ainsi que sa tranquillité.
Nous logeons souvent dans l'année dans la Résidence La Roquette depuis 1987 et apprécions cette résidence familiale, sécurisée, calme et tranquille. La dune a été régulièrement entretenue de façon ce qu'elle ne disparaisse pas. L'idée de détruire cet endroit remarquable est inacceptable. Fait courir un risque d'inondations à chaque tempête et de recul du trait de côte si la dune n'est plus là en protection.

Nous subissons quelquefois du tapage venant du Mango, qui est déjà très dommageable. Il est hors de question que ces nuisances obtiennent une autorisation officielle de la part de la mairie. Il y a bien d'autres endroits non remarquables pour implanter des structures de loisirs ou de tapage nocturne (et d'ivresse) plutôt que de dégrader ce lieu. Sans compter le risque d'augmenter de la délinquance, états d'ivresse et autres, dans ce coin du cap très familial.
Cordialement

Contribution n°68 (Web)

Proposée par Michel MORILLO
Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 15h42
Adresse postale : 8 AVENUE DES LAVANDIERES 34300 AGDE

Je m'oppose à la révision du PLU alléguée telle que proposée par l'enquête publique objet de la présente contribution.

En effet, cette révision consiste essentiellement en un déclassement de 5 plages de zone Ner (Espaces Remarquables et Caractéristiques du Littoral) en zone N.

La conséquence en serait que toutes les règles depuis la loi 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement ; la protection et la mise en valeur du littoral, appelée Loi Littoral, jusqu'à la loi du 23 novembre 2018 Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) en passant par les décrets et arrêtés d'application ne s'appliqueraient plus en ce qui concerne les protections liées à ce statut d'ERCI...

Le PLU de 2016 avait été rédigé conforme à ces textes législatifs puisque toutes les plages étaient classées en zone Ner. Les plages étaient alors globalement protégées, même si des pratiques dégradatoires concernent des aménagements sur les plages d'Agde, pas aussi légers que la loi le prévoit avaient déjà été constatés. L'appartenance à la zone Ner permettrait cependant d'en contrôler les excès. Sur la Plage de la Roquette le seul de tolérance était déjà dépassé comme ma copropriété l'avait déjà mis en évidence par plusieurs courriers envoyés à la Mairie.

Le projet de révision prévoit même de fortement réduire les dispositions prévues en 2016 concernant ces mêmes zones Ner, ce qui est source d'inquiétude supplémentaire.

Mais au-delà, le déclassement en zone N devient très problématique.

En effet le passage en zone N est envisagé sans qu'aucune disposition régissant cette affectation ne soit présentée dans le dossier transmis. Cette absence est source de forte interrogation sur la latitude que la commune d'Agde se réserve d'appliquer à tout aménagement qui ne deviendrait plus "légers", engendrant alors des nuisances encore plus accrues ; sonores ; visuelles ; surface occupée, utilisation nocturne, déchets et toute autres nuisances liées à une fréquentation intense.

Cette incertitude est intolérable pour toutes les populations familiales qui fréquentent la plage de façon normale pour seulement s'allonger, pratiquer de simples jeux de plages et profiter de baignades vivifiantes. C'est la grande majorité des populations

fréquemment les plages concernées.

La volonté de montée en gamme du Cap d'Agde souhaitée par Mr le Maire peut être effectuée sur l'ensemble du Cap d'Agde et en particulier à Port La Roquette, où je réside, par d'autres voies que celles que peut engendrer une telle dégradation potentielle de l'usage des plages.

Je suis disposé à faire des propositions au travers du Syndicat de ma Copropriété.

En conclusion, mon opposition à l'ensemble de la révision envisagée est destinée à déboucher sur des propositions plus adéquates avec la volonté de l'immense majorité des populations fréquentant les plages du Cap d'Agde.

Contribution n°69 (Web)

Proposée par EVERLET Jacqueline
(jlee@wanadoo.fr)
Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 16h25
Adresse postale : 168 Port La Roquette - 8 Avenue des Lavandières 34300 CAP D'AGDE

Bonjour,
Je suis contre l'assouplissement du PLU de la plage de la Roquette. L'aspect naturel du littoral doit être préservé ainsi que sa tranquillité.
Je suis propriétaire dans la Résidence La Roquette depuis sa construction en 1977. Il est très important de préserver la dune et d'empêcher la destruction de cette zone naturelle afin de ralentir le plus possible le recul du trait de côte.

Par moments déjà la musique forte venant du Mango s'entend jusqu'au cœur de la résidence, il est hors de question que ce tapage obtienne une autorisation officielle de la part de la mairie. Je souhaite que la Roquette reste un endroit très familial, calme, préservé des incivilités, de la délinquance, états d'ivresse et autres, qui arriveraient méritablement en cas de nouvelles constructions de structures de loisirs nocturnes.

Cordialement,

Contribution n°70 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 16h40
Nous avons assez de plage privée notamment sur la roquette avec LE MANGO Ras le bal

Contribution n°71 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 16h54
Venez le jour de la fête de la musique avec le mango vous aurez une idée de ce que l'on supporte à longueur de saison un habitant de cap neptune merci

Contribution n°72 (Web)

Proposée par Goubin Jérôme
(jgoubin1@free.fr)
Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 17h03
Adresse postale : 6 avenue des galeries, résidence les agathes 34300 Agde

Je viens d'apprendre avec stupefaction le projet de déclassement des zones de bord de plage du cap d'Agde.
Il est bien dommage que ce sujet n'ait pas été abordé au cours de la cérémonie des vœux du maire, nous aurions pu réagir plus rapidement.

Les riverains de la plage de la roquette se plaignent régulièrement des nuisances engendrées par les pailloites qui se transforment parfois en boîtes de nuit avec son too habitude de nuisances (Musique à fond, cris, pollution du sable, réduction de la plage, bouteilles de bières, mégots de cigarettesetc etc)

En dépit du bon sens et du respect des riverains, cette décision ne pourrait qu'amener encore plus de désordres, de restriction de jouissance et d'insécurité.
Nous pensions que l'avenir de nos plages était le retour au calme, à la nature. Il semble que ce soit bien le contraire qui s'envisage.

Nous nous opposons à ce projet et demandons à nos élus de retrouver un peu d'clairvoyance et aussi de l'écoute des habitants du cap d'Agde.

Jérôme Goubin
Président du Conseil Syndical de la résidence des Agathes (secteur Roquille)

Contribution n°73 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 17h15

Bonjour je suis contre tout changement nous avons le Mango et le Bouty c'est bien suffisant avec les restaurants de la plage eux ne travaillent plus s'il y a plus de pub ou boîte de nuit laissez la plage de la Roquille tranquille

Contribution n°74 (Web)

Proposée par WACK DIDIER

(didier.wack@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 18h02

Propriétaire d'une résidence secondaire derrière la plage de la roquille, je souhaite que mon avis négatif à la révision du PLU soit noté à l'enquête publique.

Globalement, je ne suis pas opposé à une montée en gamme des concessions déjà existantes mais sans autorisation d'établissement supplémentaire. J'ai choisi mon quartier de la roquille pour son calme et ses plages à caractère naturel et je refuse que toutes les plages du cap d'Agde ressemblent à la plage richelieu. Cela pourrait remettre en cause le pavillon bleu ;

Sur la période choisie pour l'enquête publique, je tiens à faire remarquer qu'elle n'est pas propice, beaucoup de propriétaires de résidence secondaire n'ayant pas été informés de celle-ci. Je souhaite donc une prolongation jusqu'en septembre.

Plus précisément, je tiens à signaler, en lien avec la notice explicative de la maîtrise d'ouvrage quant à la plage Mole Roquille, la photo P 33 de la notice n'est pas significative car la dune à l'extrémité de la roquille mesure près de 10 m de haut et l'invite le commissaire enquêteur à venir constater de visu cette ECRL. J'émettes des doutes quant à la sincérité de certaines affirmations du prestataire allant notamment dans le sens de la mairie.

De même la Page 75 de la notice explicative mentionne une plage sans végétation, or sur la dune il y a bien présence de végétation naturelle faisant réellement de lieu , un espace remarquable et caractéristique local. Preuve en est, suite aux périodes covid, la dune s'est agrandie sans l'effet de l'homme redevenant en autonomie l'espace qu'il sauvegarde et si la Page 76 laisse apparaître qu'elle est dégradée c'est qu'aucun effort n'a été fait par la mairie pour la protéger de sa destruction du fait du dommage des pas humains (absence de ganivelle) ; cela me fait penser à une dégradation quasi volontaire de la mairie pour ensuite mieux déclasser.

Je souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics sur la végétation de la dune, je ne suis pas botaniste mais cette dune fait preuve d'une biodiversité florale et végétale remarquable et si, comme recommandé, l'installation de ganivelles est souhaitable, elle n'empêchera des fétards nocturnes attirés par les pallottes d'être privés dont le nombre est susceptible d'augmenter à travers ce nouveau projet de PLU. Certains fétards avinés n'hésiteront pas dès la nuit tombée à monter sur la dune, même en présence de ganivelles, dégradant ainsi ces EPCL.

Un déclassement de cette plage, viendrait sans doute à enlaidir le paysage agathois par une ou plusieurs concessions supplémentaires car facilement accessible par la route menant à la jetée. (Qu'en sera-t-il des parkings, d'ailleurs aucune réponse n'est apportée). Je rappelle si besoin les pollutions sonores, visuelles et lumineuses du Mango et du Jour de jet ski, des bars etc du village touristique et autres village de vacances dès alentours sans compter les nombreux passages de véhicules motorisés des concessionnaires sur la plage pour alimenter leur commerce. Cherche-ton à limiter les plages affreuses et privées de Rimini ? Ce n'est pas ce que je cherche au cap d'Agde, les plages Richelieu et Rochelongue présentent suffisamment de pallottes pour l'ensemble du cap d'Agde.

A noter que de nouveaux établissements viendraient à diminuer la surface des plages actuelle , déjà bondées l'été.

Contribution n°75 (Web)

Proposée par HUIJNEN Geoffroy

(Huiloren@gmail.com)

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 18h05

Adresse postale : 6 avenue des galères 34300 Agde

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un logement à la résidence des Agathes en front de mer, je vous informe que je suis absolument contre le projet de déclassement de la plage de la roquille, les nuisances sont déjà très nombreuses en haute saison, beaucoup de passage, de bruits... notamment à toute heure de la nuit, très difficile de dormir la fenêtre ouverte en été, des jeunes alcoolisés qui reviennent du Mango's réveillent tout le quartier en pleine nuit sans état d'âme, les commerces présents sont déjà bien suffisants. Ne dénaturez pas cette magnifique plage de la roquille qui souffre déjà de l'érosion et d'une fréquentation déjà intense.
Merci
Geoffroy HUIJNEN

Contribution n°76 (Web)

Proposée par Guyot Lydia

(Kovachylydie@gmail.com)

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 18h20

Adresse postale : 6 avenue des galères 34300 Agde

Je trouve que nous avons assez de restaurants, bars sur la plage de la Roquille, comme indiqué dans la plupart des avis, laissons nos plages avoir l'air de vraies plages, déjà quelle n'est pas très grande mais si à cela il est rajouté encore des pallottes ou alors nous poser nos serviettes et jouer avec nos enfants et petits-enfants....

Contribution n°77 (Web)

Proposée par Aisane Lydia

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 18h23

Je suis propriétaire d'un appartement aux Agathes, je suis contre l'assouplissement du PLU de la plage de la Roquille. Préservons notre littoral !!

Contribution n°78 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 18h28

Je suis contre ce déclassement des plages.ceci va apporter beaucoup de nuisance de routes sortes .

Contribution n°79 (Web)

Proposée par Abadie Christophe

(Nialhale.abadie@live.fr)

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 18h31

Adresse postale : 6 avenue des galères 34300 Agde

Je viens de prendre connaissance du changement concernant notre plage de la Roquille qui est une plage familiale dans un quartier tranquille du cap d'Agde ce qui est rare..je suis contre cette modification et m'installation d'une 3 eme concession ..

Contribution n°80 (Web)

Proposée par BOROWCZYK

(genieveborowczyk@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 18h38

Adresse postale : résidence port la roquille 34300 AGDE

Je suis absolument contre le déclassement de la plage de la Roquille ! Je suis très choquée que cette annonce arrive au moment de l'année ou tous les propriétaires des résidences de vacances sont absents. Je souhaite une extinction du délai jusqu'à fin août.

Je pensais en achetant cet immeuble que ma famille pourrait y passer des vacances au calme et à la nature. Nous subissons déjà

les nuisances du mango , du bourny et du village de nauristes.

Le PLU de 2016 était conforme aux textes législatifs puisque toutes les plages étaient classées en zone Ner Les plages étaient alors globalement protégées, même si des pratiques dérogatoires concernant des aménagements sur les plages d'Agde, pas aussi légers que la loi le prévoit avaient déjà été constatés. L'appartenance à la zone Ner permettait cependant d'en contrôler les excès. Sur la Plage de la Roquille le seuil de tolérance était déjà dépassé comme ma copropriété l'avait déjà mis en évidence par plusieurs courriers envoyés à la Mairie.

La Dune à l'extrémité de la plage de la Roquille devrait attirer l'attention des experts car riche en biodiversité, faune et flore. Une ou des concessions supplémentaires à cet endroit viendraient, même légères, abîmer ces ECRH car drainant le monde supplémentaire, notamment nocturnes et, comme le dit le dicton, la nuit tout est permis. Et c'est au matin que l'on constate les dégâts, dans les dunes notamment (pollution mégots, canettes etc.) sans oublier le passage au petit matin des véhicules d'avitaillement desdites concessions. La proximité avec l'étang LANO espace protégé, n'est pas mentionnée, pourquoi ?

Je suis contre le déclassement de ces plages, un développement durable permettrait de continuer à profiter des plages agathoises à l'avenir, certaines étant suffisamment polluées d'établissements pour l'ensemble du cap d'Agde.

Contribution n°81 (Web)

Proposée par BARBE Jean Luc
(audriez2b@free.fr)

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 18h45

Adresse postale : 1 Impasse De La Garrigue 26290 Donzère

Nous voulons garder notre plage de la Roquille en l'état, sans nuisance supplémentaire.

Contribution n°82 (Web)

Proposée par michel prouvost
(michel.prouvost@neuf.fr)

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 18h49

Adresse postale : 132 rue du carignan 34980 ST GELY DU FESC

je suis contre le projet du declassement de la roquille

Contribution n°83 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 18h51

JE SUIS CONTRE

Habitante à l'année aux Agathès... Fréquentant la plage de la Roquille depuis 1980, avec enfants et petits enfants, je vois année après année la diminution de la plage dû à la montée de la mer... si en plus vous autorisez l'implantation de nouveaux lieux de nuisances supplémentaires... Où allons nous passer nos vacances... ? Nuisance sonore (en soirée), nuisance visuelle et surtout nuisance pour la dune. Comment la protéger elle qui souffre déjà terriblement... ?

Contribution n°84 (Web)

Proposée par BENDER Michel

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 19h21

Adresse postale : 4 avenue des soldais 34300 Le cap d'agde

je suis contre le projet du declassement de la La Plage de la roquille

Contribution n°85 (Web)

Proposée par Genoux

(gerard.genoux@wanadoo.fr)

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 19h25

Adresse postale : 19 rue du colombier 42300 Roanne

Non il faut laisser la nature comme elle est
Je suis cbbr

Contribution n°86 (Web)

Proposée par Ferrandery Dominique
(dferrandery@clclubud.com)

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 19h55

Adresse postale : Residence les Agathes 34300 Cap d agde

Un déclassement de la plage de la Roquille est une grossière erreur écologique concernant nos belles dunes fleuries qui seraient vite détruites.

La nuisance sonore serait aussi intolérable car la plage est étroite et les habitations à moins de 50 m !

De plus et pour finir, le charme de cette plage reste son côté un peu "américain 80" loin des grands restos et bars et ou nos enfants peuvent s'amuser en toute sécurité loin des voitures et du bruit.

Ce joyau doit être sauvegardé par une mairie bienveillante et fière de ses richesses.

Nos clubs sont déjà installés sur la grande plage Richelieu et c'est parfait.

Tout le monde trouve son bonheur au cap d'Agde!

Contribution n°87 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 19h58

Et bien bonjour l'écologie messieurs mesdames... c'est quoi encore cette histoire.... Par pitié laissez nos plages tranquilles, il y a d'autres choses à voir je pense!!!

Conclusion pour moi je m'oppose au PLU.

Contribution n°88 (Web)

Proposée par vincent FERRANDERY

(vincent.ferrandery@sfir.fr)

Déposée le vendredi 1 mars 2024 à 22h01

Adresse postale : résidence les Agathes 34300 LE CAP D'AGDE

Ce qui contribue à l'attractivité du Cap c'est la diversité de ses plages, d'un côté les plages familiales , de l'autre les plages plus festives, adaptées à l'activité des restaurants de plage.

Cette diversité marquée est le point fort du Cap , c'est aussi ce qui la différencie des autres stations balnéaires.

Nos enfants ont grandi plage de la Roquille, un magnifique terrain de jeu, nous les surveillons depuis notre terrasse lorsque la plage se vidait et qu'ils entraînaient un match de foot avec les autres gamins de la résidence les Agathès.

Devenus adultes ils profitent des restaurants de plage coté Richelieu, mais par dessus tout ils aiment inviter des amis à partager des week ends et découvrir cette plage de la Roquille, un havre de paix au naturel qui valorise l'image du Cap d'Agde

Contribution n°89 (Web)

Proposée par jean claude

(chaps.co@orange.fr)

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 08h13

Adresse postale : 58 route du mont cindre 69450 saint cyr au mont d'or

je m'oppose

Contribution n°90 (Web)

Proposée par GAUCHE Jean-Marc

(jmgauche@gmail.com)

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 08h21

Adresse postale : Les agathes- Avenue des galères 34300 Agde
Je m'oppose au déclassement de la plage familiale de la roquille

Contribution n°91 (Web)

Proposée par ANDRIEU PIERRE
(pierre.andrieu1@orange.fr)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 09h40
Adresse postale : 6 avenue des galères les Agathes apt 268 34300 Cap d'Agde

Nous sommes dans une époque où l'écologie et l'environnement sont au cœur des préoccupations planétaires. Vouloir déclasser certains zones littorales dans un but purement mercantile est un non sens, une tautie à contre sens de l'histoire. L'équilibre écologique du littoral est fragile et de la jeter du canal de Port Arbon jusqu'au vide les plages représentent un espace quasi naturel qui participent à l'originalité du Cap d'Agde et au bien vivre de ses habitants. Plage de la Roquille les deux implantations de plages éphémères existantes sont plus que suffisantes, additionnées aux établissements en dur près du parking. La montée des eaux lente mais inéluctable est le grand sujet de réflexion auquel doivent réfléchir les pouvoirs public. Je suis de fait opposé à ce projet mortifère sur un plan environnemental, social et humain.

Contribution n°92 (Web)

Proposée par Louis SOZZI
(louis.sozzi@gmail.com)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 09h51
Adresse postale : 6 avenue des galères 34300 Cap d'Agde

Nous sommes propriétaires dans la résidence des Agathes sur la plage de la Roquille. Je viens de découvrir l'engagement de la mairie dans un projet de déclassement des zones de bord de plage du cap d'Agde. Le métonne du peu de publicité faite sur ce projet qui touche au quotidien des propriétaires et contribuables du Cap d'Agde. Les riverains de la plage de la Roquille sont déjà touchés par les nuisances visuelles et sonores engendrées par les bateaux à moteur, jet ski, ... et par l'empirisme sur la plage souvent au de la des concessions par les loueurs qui apportent activités et loisirs mais souvent aussi quelques nuisances, bruits, réduction de la plage, pollution, etc.) Ce projet s'il aboutissait ne pourrait qu'augmenter les nuisances actuelles. Je pense que le principe de précaution et la lutte contre les dérèglements naturels militaient pour un avenir de nos plages orienté vers le calme, la diminution de l'utilisation des engins à moteur et la protection du littoral. Il semblerait que ce soit le contraire qui s'envisage. Je suis opposé à ce projet. Une consultation des propriétaires riverains des plages du Cap d'Agde me semble nécessaire.

Contribution n°93 (Web)

Proposée par LAGARDE Jean et Agnès
(jeanlagarde@neuf.fr)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 10h11
Adresse postale : 2 Impasse de Rosaë 05200 EMBRUN

Nous sommes contre le déclassement de la plage de la Roquille

Contribution n°94 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 10h28

Pas de déclassement des bords de mer pour protéger la nature , la laune et la flore .

Contribution n°95 (Web)

Proposée par GOUBIN Née GRANGER Brigitte
(brigittegoubin1@gmail.com)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 10h42

Adresse postale : 6 avenue des galères 34300 Cap d'Agde

Je ne souhaite pas que les plages de notre Cap d'Agde soient défigurées par des installations qui nuiront au calme, à la qualité de vie de nos plages, endroits qui par bonheur sont encore sauvegardés et privilégiés. Conservons le Cap le plus naturel possible ! D'autre part, il me semble important que cette enquête d'utilité publique soit reportée au moins jusqu'au mois de septembre / octobre afin de permettre aux propriétaires qui ne sont pas sur le Cap actuellement car non résidents à l'année, de pouvoir ainsi s'exprimer, cela me semble un minimum !

Contribution n°96 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 10h47
Monsieur le Maire,

En tant que résidents du Cap d'Agde, je m'oppose catégoriquement à la déclassement de notre plage. Cette mesure risquerait de compromettre la préservation de notre environnement côtier, la sécurité des pédestres et l'attrait touristique de notre région.

Déclassifier serait un affront à l'urgence écologique de notre époque. Sur ce sujet, le Cap d'Agde s'est déjà mal positionné ces dernières années avec le bétonnage d'Iconic. Faire figure d'exemple me semble une priorité... et une fierté.

Je vous encourage vivement à maintenir la classification de notre plage pour le bien-être de notre communauté et de notre environnement.

Contribution n°97 (Web)

Proposée par monique Matton
(monique.daelman@wanadoo.fr)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 11h51
Adresse postale : résidence "Les Agathes", avenue des galères 34300 Cap d'Agde

Je suis très déçue que la mairie d'Agde envisage la déclassement de ses plages. A l'heure où le monde prend conscience de la réduction des bords côtiers par montée des eaux dues au réchauffement climatique, il me semble dramatique de permettre l'implantation éventuelle de nouvelles structures sur ces lieux. La qualité de vie au Cap est liée à son littoral resté relativement naturel. La plage de la Roquille, en particulier, est déjà suffisamment impactée par les structures éphémères qui y fleurissent tous les étés et les constructions en dur qui abritent commerces et, pour le bien de tous, poste de secours. Pour ces raisons, je m'oppose donc à cette requête.

Contribution n°98 (Web)

Proposée par RIVE christian
(rive.ch@live.fr)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 12h10
Adresse postale : 12 rue du mail 10220 les Aix d'ANGILLON

je m'oppose a cette folie décidé par des irresponsables

Contribution n°99 (Web)

Proposée par Hirailles Jean-Claude
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 14h16

En cette période de lutte contre le réchauffement climatique, de transition énergétique et de préservation de la biodiversité, il serait stupide de s'opposer à la préservation de la nature en autorisant l'installation de commerces qui vont diminuer l'espace vital du littoral et détruire la qualité de vie des riverains et des vacanciers. Il est donc nécessaire de dire NON à ce projet de déclassement.

Contribution n°100 (Web)

Proposée par RICHARD Aimé
(richard.aimé@orange.fr)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 14h17
Adresse postale : 38 rue des Ecoles 42460 Coutourve

Nous recherchons à la Roqueille un lieu de tranquillité, une plage relativement préservée des assauts touristiques. Nous espérons de tout tout cœur que celle-ci restera classée.

Contribution n°101 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 14h27

résident aux Agathes je ne peux qu'avoir un avis défavorable. C'est déjà la pagaille après 1h du matin sur le bord de plage alors qu'en sera-t-il si il y a des restaurants de plage
bri? sécurité??? etc...

Contribution n°102 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 14h52

Madame, Monsieur,

Je me permets d'intervenir dans le cadre de la révision du PLU d'AGDE, concernant le déclassement d'Espaces Remarquables et Caractéristiques du littoral en Espaces Naturels, dans le but essentiel de faciliter le renouvellement des concessions de plages.

S'il va de soi que la ville d'Agde a intérêt à pérenniser les concessions pour des raisons économiques et ce, malgré l'augmentation conséquente de la taxe foncière, il n'est pas concevable de condamner des espaces à fort potentiel, sous prétexte qu'ils ont été définies par l'activité humaine.

Au contraire, à l'heure où la mise en œuvre d'actions pour la protection de l'environnement se fait plus que pressante, il convient de réhabiliter les espaces non imperméabilisés

Concernant la plage de la Roqueille qui me concerne plus particulièrement, deux concessionnaires sont déjà en place, auxquels s'ajoutent les restaurants Mils. Il serait donc disproportionné de favoriser l'installation d'autres concessionnaires ou l'extension de ceux existants, pour plusieurs raisons :

La protection de l'environnement

La demande de la clientèle est satisfaite par les restaurants existants

La réduction de l'espace public disponible pour les piédestes

L'augmentation des plages privées est une entrave à la mixité sociale

L'augmentation des nuisances (pollution, bruit, dégradation des dunes, etc...)

Nous déplorons la présence d'un concessionnaire dénommé LE MANGO, qui outre les nuisances sonores nocturnes (les habitations sont proches de la plage) ne respecte pas les règles d'hygiène (poubelles, cartons, déchets stockés sur la plage). Il ne serait également pas autorisé à exploiter l'activité de restauration...Sans gêne, les exploitants arpentent la plage avec leur 4x4, même aux heures d'affluence, et y stationnent inutile d'en rajouter !

Enfin, LE MANGO et le BOUNTY proposent des jeux tracés par bateau. Outre le bruit et l'odeur occasionné par les bateaux, nous baignons dans l'huile et l'essence.

Proposer un spot avec des activités non polluantes tel que les sports de voiles, paddles, serait en mon sens d'un attrait touristique ludique, valorisant et dynamisant, et serait plus respectueux de l'environnement.

Pour conclure, il est impératif de maintenir le CAP vers un véritable développement durable, et non pas s'affranchir de notre devoir de protection par le déclassement d'espaces remarquables (ERCL).

Contribution n°103 (Web)

Proposée par Visse Frédéric
(frédéric.visse@orange.fr)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 15h01
Adresse postale : 4 Avenue des soldats 34300 Agde-Le Cap d'Agde

Je suis tout à fait opposé au déclassement de la plage de la Roqueille, il y a déjà suffisamment d'activités commerciales et de nuisances au Cap d'Agde.

Contribution n°104 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 15h13

Je suis contre le projet de déclassement des zones de bord de plage. Je souhaite conserver le calme d'antan. La plage ne doit pas devenir un espace de loisirs nocturnes type bar de nuit, discothèque... Il est souhaitable que toute nuisance soit écartée.

Contribution n°105 (Web)

Proposée par Jerome
(specialisation@free.fr)

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 15h22

Adresse postale : avenue des galeries 34300 le cap d'agde

NON !

Mieux qu'un discours, une image en pièce jointe.

Aujourd'hui, demain, après demain

1 document associé
contribution_105_Web_1.JPG

Contribution n°106 (Web)

Proposée par Jacob Maithieu
(matthieu.jacob@yahoo.fr)

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 15h43

Adresse postale : 8 avenue des lavandières 34300 Agde

Bonjour,

Nous bénéficions sur la plage de la Roqueille d'un espace naturel qui ne doit pas être dénaturé. Nous avons déjà des offres de commerce qui sont en adéquation avec une zone de tourisme familial et respectueux.

Une réfection des bâtiments existants serait plus en adéquation qu'un déclassement d'une zone remarquable pour implanter d'autres activités.

Il est aussi à noter que certains espaces commerçants n'ont parfois pas été ouverts sur une saison. Il n'est donc pas nécessaire

d'en rajouter ...

Laissons sa place à la nature. Nous sommes assez invasifs comme cela ...

Cordialement!

Contribution n°107 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 15h59

Bonjour complètement opposé à ce nouveau PLU qui serait une aberration totale et un début de dénaturalisation de ce site qui mérite d'être protégé

Contribution n°108 (Web)

Proposée par Zérata Bernard
(natoussilver@icloud.com)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 16h04
Adresse postale : 6 avenue des galeries 34300 Cap d'Agde

Nous venons d'apprendre qu'un projet de déclassement de la plage de la roquille était à l'étude.
NOUS NOUS OPPOSONS À TOUT CHANGEMENT.
Notre plage doit rester une plage familiale. Elle est magnifique et nous souhaitons la garder telle qu'elle est avec son calme, ses dunes et sa faune.

Contribution n°109 (Web)

Proposée par BAYLE Annie
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 16h54
Adresse postale : 8 AVENUE DES LAVANDIERES 34300 AGDE

Résidente à Port La Roquille depuis longtemps j'ai noté au fur et à mesure que la plage devenait ouverte à des festivités envahissantes créant une perturbation à la vie paisible de ce quartier familial du Cap d'Agde.
La révision envisagée du PLU ne peut qu'aggraver encore les excès déjà constatés aujourd'hui.

Mon opposition à cette révision est motivée

- D'une part, parce que lancée en plein hiver, cette initiative a négligé toute concertation avec les habitants et résilients des propriétés voisines et leur représentant les Syndicats de copropriétés.
- D'autre part, parce qu'il n'existe plus aucun garde-fou à des aménagements de plage empêchant un usage de la plage bien équilibré entre des familles souhaitant seulement profiter d'un espace pour poser leurs serviettes et des équipements qui ébranlaient leur surface au-delà du raisonnable
- Enfin, parce que souhaitant une vie paisible dans notre copropriété, il convient d'éviter toute réaction intempesive d'une population voisine de la plage risquant de rejeter de façon non contrôlée des paillettes trop bruyantes et voyantes et qui seraient jugées illicites

Pour toutes ces raisons majeures, je pense qu'il convient de conserver la situation actuelle et même la réduire sensiblement. Ne pas accepter cette révision est destiné à éviter de tenter le diable.....

Contribution n°110 (Web)

Proposée par ANDRIEU ALONA
(alona.andrieu87@gmail.com)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 17h00
Adresse postale : 6 avenue des galeries Les Agathes appr. 268 34300 Cap d'Agde

L'équilibre écologique du littoral est fragile et de la jetée du canal de Port Ambon jusqu'au môle les plages représentent un espace quasi naturel qui participe à l'originalité du Cap d'Agde et au bien-être de ses habitants.

Vouloir déclasser certaines zones littorales naturelles dans un but purement lucratif ne tient pas compte de l'intérêt des riverains, c'est une faute à contre sens de l'histoire .

Plage de la Roquille, les deux implantations de plagiste éphémères existantes sont plus que suffisante, additionnées aux établissements en dur près du parking.

La montée des eaux lente mais inéluctable est le grand sujet de réflexion auquel doivent réfléchir les pouvoirs public.

Quid de la loi Littoral.

Je suis de fait opposé à ce projet mortifère sur un plan environnemental, social et humain.

Contribution n°111 (Web)

Proposée par manoue DESRATS
(manysedesrats@gmail.com)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 17h15
Adresse postale : 24 avenue des fleurs 06000 NICE

JE M'OPPOSE A CE QUE CE SITE NATUREL DEVIENNE COMMERCIALISE DONC DETRUIT

Contribution n°112 (Web)

Proposée par Fabrice
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 17h26
Bonjour,

La plage de la Roquille c'est la plage de mon enfance, de mon adolescence et plus largement de ma vie d'adulte quand je m'y ressourçait fêté sur cette plage de sable fin. Cette plage je l'ai vu évoluer au fil des saisons mais elle a toujours conservée jusqu'à maintenant des valeurs de plage familiale où cohabitent les vacanciers d'un été et les habitués. C'est une plage où l'on peut aussi pratiquer différentes activités sportives ou ludiques gratuites mais aussi payantes quand elles sont proposées par les deux pallottiers historiques que sont le Bounty Plage et le Mango's beach (ex-Burne Club). Il suffit de lire les commentaires sur TripAdvisor pour comprendre que la richesse de la plage de la Roquille réside dans son caractère familial et d'offrir une large étendue de sable qui n'est pas encombrée de multiples pallottiers. La nature est aussi préservée et l'on peut observer dans les dunes une faune et flore riche par sa diversité (par exemple le lys des sables) . A une époque où l'on recherche de l'authenticité, je dis NON à transformer la plage de la Roquille en un endroit "hype" où la musique commerciale et les cocktails hors de prix vont couler à flot. Merci de ne pas toucher à la tranquillité des riverains, si les touristes recherchent des boîtes de nuit dans ce cas là il suffit de les orienter vers l'île des bisuits. Mr le Maire n'oubliez pas que chacune des contributions ici sont potentiellement des électeurs qui ne manqueraient pas de vous sanctionner lors des prochaines élections municipales si vous prenez les mauvaises décisions. Déléguerez la plage de la Roquille et plus largement modifier le PLU est une mauvaise décision.

Contribution n°113 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 17h29
Absolument contre
Une aberration environnementale !

Contribution n°114 (Web)

Proposée par POMMIER Chantal
(pommierchantal@yahoo.fr)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 17h29
Adresse postale : 24 rue frederic passy 06000 Nice
Je m'oppose au projet qui ne protège plus ce site naturel

Contribution n°115 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 17h48
Contre l'allègement du PLU sauveons nos plages

Contribution n°116 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 17h54
Nous nous opposons catégoriquement à la de classification de la plage du cap d'Agde.

Contribution n°117 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 18h01

L'enquête publique n'évoque à aucun moment l'intérêt des riverains mais seulement celui des commerçants des concessions
Le moment du calendrier-
l'hiver- n'est pas de nature à communiquer avec la majorité des propriétaires riverains des plages souvent absents en cette période.

Contribution n°118 (Web)

Proposée par Lapasset Vincent

(lapasset.vincent@free.fr)

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 18h04

Adresse postale : Mas de l'olivier 34530 MONTAGNAC

Bonjour,

Je suis contre le projet de déclassement des zones de bord de plage prévu par Délibération du Conseil Municipal du 25 Juillet 2023. La mise en place de concessions de restauration en bord de plage, c'est à dire la financiarisation d'espaces remarquables est en complète opposition avec la transition écologique dans laquelle le pays est engagé. Toutes les pollutions du monde moderne vont se développer sur ces espaces éparpillés, bruits, lumières, pollution des sols, de la mer, va et vient de véhicules, ... Habitant occasionnel d'un appartement au cap Neptune, il y a déjà l'exemple du Wiango's, cela est largement suffisant.

Cordialement,

V. Lapasset

Contribution n°119 (Web)

Proposée par Richert

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 18h10

Adresse postale : Avenue des soldats 34300 Cap d agde

La plage de la roquille est doit rester classée site remarquable.

Il y a assez d incidences sur les autres plages et de quoi vous amusez ...

Contribution n°120 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 18h14

il est dommage que ces projets nuisent aux riverains

il me semble que la priorité actuelle serait de protéger tous ces lieux

Contribution n°121 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 18h50

Bonjour je ne comprends pas l'utilité de mettre des commerces de bouche ou autre sur la plage de la Roquille. Celle-ci étant déjà pourvue de commerces en bord de plage de plus le Mango est lui même directement sur la plage même et se transforme le plus souvent en boîte de nuit à ciel ouvert engendrant de fortes nuisances sonores, je parle en connaissance de cause car j'habite résidence port la roquille.

A cela va s'ajouter les dégradations par les allées et venues des véhicules pour ces futurs commerces ainsi que celles des vacanciers que deviendra la flore sauvage des dunes?

Contribution n°122 (Web)

Proposée par Ruiz de conejo Martine

(ruizmartine3@gmail.com)

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 18h51

Adresse postale : 6 avenue des galères 34300 Cap d'agde

Une partie de la plage a été érodée par les éléments naturels, alors laissez nous la plage et les dunes.... Nous avons besoin de nature

Contribution n°123 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 18h55

Je suis contre ce projet de plu qui va contre l'environnement

Contribution n°124 (Web)

Proposée par LASTERE Guy

(g.lastre@orange.fr)

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 19h06

Adresse postale : les agathes 6 rue des galères 34300 Agde

Concernant l'enquête publique en cours visant le déclassement des plages de la commune je vous informe de mon opposition à la modification de cette partie du P L U.

En effet, je souhaite que le littoral reste en l'état, il souffre déjà beaucoup en période estivale (pailloles, bars de plage, Jets Ski, etc.) et est suffisamment urbanisé.

Il y a moult lieux dédiés à la fête dans cette vaste commune, il faut que tout le monde puisse trouver son espace.

QUE CETTE PLAGE GARDE SON ESPRIT FAMILIAL ET NATUREL LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE

Je trouve regrettable de lancer une enquête publique à cette période où bon nombre des propriétaires sont absents , une communication aurait pu être adressée à chacun d'eux, les services fiscaux savent où nous trouver.....

Contribution n°125 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 19h37

Je suis opposée à l'initiative de la mairie d'Agde sur le nouvel aménagement de la plage de la Roquille. Cela va à l'encontre de la protection du littoral , littoral qui est en grand danger déjà. D'arrimée en année la plage diminue. Que va-t-il rester après l'installation de ces structures et l'occupation sauvage de la plage? Monsieur le maire ne faites pas cette bêtise!

Contribution n°126 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 2 mars 2024 à 20h55

J'ai acheté un studio dans la résidence Les Agathes il y a quelques années. J'ai choisi cette copropriété pour sa proximité avec la plage de la Roquille, lieu convivial, familial et calme.

Je suis contre la transformation d'une zone qui a su garder son charme "sauvage" et purement naturel en un lieu qui risque de voir fleurir des restaurants, discothèques... ce qui entraînera des nuisances diverses et variées (détritus jetés sur la plage et sur la promenade, incivilités, tapage nocturne...) Il existe déjà au Cap des lieux de divertissement, un parc de loisirs... qui permettent à toutes les personnes de trouver leur bonheur. Pourquoi détruire ce qui fait la richesse naturelle de La Roquille ?

Contribution n°127 (Web)

Proposée par FIRBAL PAUL
(paulfirbal@orange.fr)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 21h27
Adresse postale : 13 rue de la Croix de Montplain 15100 Saint-Fleur

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Commissaire enquêteur
J'apprends qu'il est à l'échelle de déclasser la plage de la Roquette de sa qualité de zone remarquable. J'estime qu'il s'agit là d'une grosse erreur car cette plage est très appréciée.
J'ai acquis un appartement dans la résidence Port Lano en 1980 et depuis cette date mes enfants, petits enfants se font une joie de venir à cette plage.
Si tel était le cas je suis prêt à quitter le Cap d'Agde pour un autre bord de mer en Méditerranée.
Pour toute ma famille la plage de la Roquette, telle qu'elle est, fait partie de notre environnement.
Veuillez s'il vous plaît prendre mon avis en considération, et agréer l'expression de ma considération.
Paul FIRBAL

Contribution n°128 (Web)

Proposée par Fresnel
(Fresnelmonique@hotmail.com)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 21h30
Adresse postale : Av des soldats 34300 Cap d agde

Opposé à ce déclassement garder un quartier vert et authentique et familiale calme sur le cap mercl

Contribution n°129 (Web)

Proposée par ESTHER
(esther.lechoi@gmail.com)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 21h45
Adresse postale : 33 Rue du Serverin 36390 Ventriou

Je suis contre, trop d'expansion de l'urbanisme, il est temps d'appliquer l'évènement et la réduction. La compensation à ses limites.

Contribution n°130 (Web)

Proposée par Neyret Charles
(charles.neyret@orange.fr)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 22h10
Adresse postale : résidence Port Lano 4 avenue des soldats 34300 Agde

ne pas rajouter une 5ème concession sur la plage de la Roquette. Imposer aux concessionnaires une stricte limitation du niveau sonore de leurs musiques. Maintenir le nettoyage mécanique fréquent des plages pendant la saison touristique (de Juin à Septembre)

Contribution n°131 (Web)

Proposée par Bernard Daelman
(bdaelman@wanadoo.fr)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 22h16
Adresse postale : 30 ALLEE DU TARDENOIS 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Propriétaire d'un F2 dans la Résidence « Les Agathes » à proximité immédiate de la plage de la Roquette, je viens de prendre connaissance du projet de déclassement des zones de bord de plage actuellement en zone remarquable. Chaque année, nos enfants, petits enfants, mon épouse et moi-même y séjournons à tour de rôle avec le plaisir chaque fois retrouvé de profiter en saison et hors saison d'une situation exceptionnelle avec d'une part sur la plage de La Roquette une grande variété d'activités et à proximité immédiate la présence de nombreux commerces et sites de restauration, et d'autre part un important espace naturel avec des dunes - essentielles à plus d'un titre - et des plages préservées. C'est ce fragile équilibre que le projet va compromettre inévitablement : ceux qui recherchent des loisirs différents, plus bruyants, plus attractifs, les trouveront sans peine en de multiples endroits du Cap - ils n'auront que l'embaras du choix - sans pour autant infliger aux riverains de la plage de la Roquette et à beaucoup d'amateurs de loisirs sains en milieu naturel un véritable déclassement : bétonisation, pollution, nuisances sonores, débordements incontrôlés...

C'est pourquoi je suis résolument opposé à un déclassement de ce site.

Contribution n°132 (Web)

Proposée par Gilbert Autran
(migoalou@free.fr)
Déposée le samedi 2 mars 2024 à 23h20
Adresse postale : 7 pl Clément Cugnenc 34490 LIGNAN SUR ORB

Depuis les années 70, la réalisation du Cap d'Agde exclusivement destinée au tourisme estival a fait disparaître ces espaces naturels que sont les zones humides, lieu de vie végétale et animale par excellence. Aujourd'hui, le mal est fait et cet espace urbain fini par retrouver une sorte d'équilibre tel que voulu par les urbanistes de l'époque.

Avec tous ses défauts, l'aménagement de ces espaces a majoritairement préservé les plages qui entourent le promontoire, avec même des efforts récents pour conforter le cordon dunaire et ainsi préserver cet espace de transition entre le bâti et la baignade qui est la raison d'être initiale de la station.

La révision allégée du PLU objet de cette enquête met en péril ces espaces prisés, non seulement par les vacanciers mais aussi par les biterrois dont le fais partie qui n'hésitent pas à faire une trentaine de kilomètres pour trouver des plages plus accueillantes et variées qui méritent d'être qualifiées de "remarquables".

Le but ultime de ce projet de changement de zonage est de permettre la multiplication des palloles sur ces espaces, allant à l'encontre des préconisations de l'Etat en matière de préservation du littoral.

La station est surdimensionnée équipée "in-munus" en établissements de restauration et de loisirs sans qu'il soit besoin de créer une concurrence privatisant des surfaces publiques et provoquant de nombreuses nuisances inappropriées à proximité des lieux de résidence saisonnière ou à l'année.

En résumé, cette révision apparaît néfaste à ce que recherche la population qui fréquente la station : des plages tranquilles dans un environnement préservé.

Contribution n°133 (Web)

Proposée par VERNIER Jean-Claude
(vernier.jc@gmail.com)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 01h48
Adresse postale : Le Saut des Rouls 61540 DURFORT

Je m'appelle Jean-Claude VERNIER et mes coordonnées sont :

o Le Saut des Rouls 61540-DURFORT.

o Téléphone 06 95 05 97 68.

o Courriel vernier.jc@gmail.com

Je suis propriétaire d'un appartement dans la résidence CAP NEPTUNE 6, avenue des Lavandières à 34300-CAP D'AGDE, au lot n° 35 situé en front de mer de la plage de la Roquette, juste derrière la dune.

Parlons-en de cette dune : depuis que nous avons acheté ce bien cette dune n'a cessé de prendre de la hauteur, impactant la vue que nous avions dans les années 2000 d'une part, mais aussi la valeur économique de notre appartement d'autre part.

De plus, les des tempêtes de vent fort, notre terrasse et la façade de notre appartement qui se situe à l'étage sont ensevelies sous le sable, dégradant les matériaux agressés par ces projections abrasives.

Résignés, nous en avons accepté les inconvénients, sans dire les désagréments, la communication publique sur le sujet « dune » venant leur nécessaire, à savoir amener la boue, limiter l'avancée de l'eau, protéger les habitations et permettre le développement d'un milieu vivant riche en espèces naturelles.

Mais là n'est pas le sujet.

1er POINT

Dans le document « REVISION ALLEGEE DU PLU SOUMISE A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DOSSIER POUR

ENQUETE PUBLIQUE NOTICE EXPLICATIVE » il est écrit :

o en page 4

A travers la présente procédure d'adaptation du PLU, il s'agira de :

-Modifier le plan de zonage afin de prendre en compte la traduction spatiale des espaces remarquables et caractéristiques du littoral situés sur les plages telle que modifiée par le SCOT du Biterrois ;

-Modifier le règlement écrit afin de mettre à jour les prescriptions de protection des espaces remarquables du littoral en application des articles L.121-23 à L.121-26 et R.121-4 à R.121-6 du code de l'urbanisme.

Cette révision allégée du PLU nous montre par la suite dans les documents du dossier de consultation que tout cela n'est pas approfondi et que le seul objectif est de mettre en place des concessions de « palloles ».

o en page 5

Au regard de l'objectif d'adaptation du PLU poursuivi, la procédure de révision allégée du PLU est la procédure qu'il convient de mobiliser dans la mesure où elle entraîne la précision des espaces remarquables du littoral et donc la réduction d'une protection.

Cet objectif d'analyse des espaces remarquables du littoral est louable mais pas réalisé et formalisé par la suite dans les documents du dossier de consultation, encore moins pour ce qui concerne les conséquences de la réduction d'une protection.

o en page 11

La Ville souhaite procéder au renouvellement de ses concessions afin d'actualiser ces lois dans l'objectif de monter en gamme afin d'offrir des prestations répondant aux besoins tout en restant vigilante sur l'insertion paysagère des lots et sur les nuisances potentielles occasionnées par ces derniers.

En effet, le renouvellement de la concession s'est heurté à une difficulté liée à l'identification de toutes les plages agathaises en espaces remarquables par le PLU actuel. Lors de son élaboration, l'identification avait été réalisée sans qu'il soit procédé à une analyse précise du territoire.

C'est le seul objectif de la Ville : renouveler ses concessions ; monter en gamme est le souhait affirmé de Monsieur le Maire d'AGDE, mais silence sur les objectifs et moyens mis en œuvre pour ce qui concerne l'insertion paysagère des lois et l'analyse prédictive des conséquences générées par la multiplication des concessions de plages.

o en page 13

La révision alléguée du PLU prévoit le déclassement de la totalité ou d'une partie de 5 des 7 plages de la commune correspondant aux plages suivantes : Saint-Vincent/Grau d'Agde, Les Batts, Richelleu/Rochelongue, La Roquille/Môle, Ambonne. Cette révision alléguée du PLU est effectivement alléguée pour ne pas dire légère : en effet, il n'y a pas dans ce dossier une précision graphique sur les zones du déclassement total ou partiel des plages de la commune.

o en pages 16 et 17

A Agde, les dunes et plages sont réparties sur un linéaire de 14 km, entrecoupées de quelques avancées rocheuses et notamment celles du Cap d'Agde, de Notre-Dame et de Rochelongue. La commune présente deux types de plages :

- Les plages à caractère anthropique : Saint-Vincent, Grau d'Agde, Rochelongue, Richelleu, la Grande Conque, le Môle.
- Les plages à caractère naturel : la Tamariassière et l'extrémité Est de la Roquille.

La révision alléguée concerne seulement des plages à caractère anthropiques. L'ensemble des plages du littoral d'Agde est classé comme Espace remarquable et caractéristique du littoral. L'objet de la révision alléguée vise le déclassement de certaines de ces plages.

Cette révision alléguée du PLU nous explique en fine qu'il ne s'agit pas de certaines de ces plages, mais que ce projet prévoit le déclassement en zone N de la totalité des plages de la commune d'AGDE, MIENSONGES OU LEGERETE DANS CE DOSSIER !!!

En pages 75 à 81

2.4.4.4. Sur la plage de la Roquille – Le Môle

o en page 79

Le tableau suivant traite exclusivement des espèces de la ZPS Etang du Bagnas susceptibles de fréquenter le secteur de plage et donc susceptibles d'être impactées par le renouvellement de la concession.

Nom et code des espèces listés sur le FSD : A138 - Gravelot à collier interrompu, Charadrius alexandrinus.

Niveau d'incidence sur l'espèce ou sur son milieu : Fort

Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus) : Cette espèce niche potentiellement sur le secteur Roquille/Môle. Sans impacts environnementaux, le déclassement de la plage et la création de concessions supplémentaires peuvent induire un impact potentiellement significatif sur cette espèce (destruction d'œuf, dérangement pendant la nidification,...). Tout ceci n'est qu'un copier/coller de la révision du SCOT du Biterrois approuvée le 3 juillet 2022, sans apporter des précisions quant à la détermination et le suivi des espaces remarquables du littoral qui concernent la commune d'Agde.

o en page 104

En ce qui concerne la plage de la Roquille – le Môle, aucun ERCL n'est identifié par les auteurs du SCOT. Ainsi, l'ensemble de la plage est restitué à la zone N. Par ailleurs, au regard de l'arrêté du 25 novembre 2002, un brise-lames et trois rechargements de papiers rocheux ont été retirés de la concession et donc du zonage du PLU. Enfin, l'arrêté du 08 août 1988 permet d'affiner les limites du zonage du PLU concernant deux brise-lames qui sont intégrés à la zone N. Il apparaît donc une contradiction entre les différents articles de ce document, ce qui n'empêche pas Monsieur le Maire d'AGDE de valider un déclassement total de la plage de la Roquille – le Môle, alors que la révision alléguée concerne seulement des plages à caractère anthropique. Le plan de la Roquille – le Môle étant classé à caractère naturel dans sa partie EST.

Cette décision est inacceptable.

2ème POINT

Dans le document « REVISION ALLÉGUÉE DU PLU SOUMISE A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DOSSIER POUR

ENQUETE-PUBLIQUE AVIS MRAE » il est écrit :

o en page 3

Dependant la MRAE estime que les justifications apportées à cette évolution du PLU ne sont pas suffisamment étayées au regard des enjeux de la loi Littoral, mais aussi de la règle du SCOT applicable pour les ERCL ou des orientations et objectifs du PADD du PLU en vigueur.

L'évaluation environnementale présentée consiste dans la reprise des éléments du SCOT récemment révisé, et ne fait l'objet d'aucun inventaire précis à l'échelle communale. Les enjeux relatifs à la biodiversité, aux continuités écologiques ou à l'érosion du littoral, sont ainsi peu ou pas analysés, tendant les mesures d'événement, de réduction voire de compensation, insuffisantes à l'échelle de la planification.

BIS REPETTITA : tout ceci n'est qu'un copier/coller de la révision du SCOT du Biterrois approuvée le 3 juillet 2022, sans analyse approfondissement des enjeux et conséquences liés à ce projet et par conséquent sans prévision des mesures et moyens à mettre en œuvre pour s'en prémunir.

o en page 4

En application de l'article 9 de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 « plans et programmes », la collectivité compétente pour informer le document doit, lors de son adoption, mettre à la disposition de l'autorité environnementale et du public les informations suivantes :

- le plan approuvé ;
 - une déclaration résumant la manière dont les considérations environnementales ont été intégrées dans le plan et dont le rapport sur les incidences environnementales, les avis exprimés et les résultats des consultations effectuées ont été pris en considération, ainsi que les raisons du choix du plan, compte tenu des autres solutions raisonnablement envisagées ;
 - les mesures arrêtées concernant le suivi de la mise en œuvre du plan.
- Nous ne trouvons aucun de ces éléments dans ce dossier d'enquête publique. Nous ne pouvons donc pas valider un tel dossier qui est sujet à beaucoup de manquements.

o en page 7

Le projet de révision alléguée du PLU explique que le déclassement des ERCL est justifié par le « mauvais état écologique des plages urbaines » et qu'elle s'opère dans le cadre du renouvellement de la concession des plages et de la régularisation des palloïdes. D'après la notice explicative, ces évolutions n'impliquent pas d'incidences significatives sur l'environnement. Néanmoins

la MRAE estime que ce déclassement, traduit et inscrit dans les règlements écrit et graphique, induit potentiellement des problématiques plus larges que la régularisation des palloïdes ou qu'un simple changement de cadre réglementaire qui serait induit par le « constat » de dégradation des milieux concernés. En effet la notion d'ERCL, telle qu'introduite et précisée par la loi Littoral, recouvre des enjeux plus globaux de protection ou de restauration, comme le précise l'instruction du gouvernement (fiche technique) « Littoral et urbanisme » : « Sont considérés comme des espaces remarquables et caractéristiques du littoral, les espaces et milieux notamment énumérés aux articles L. 121-23 et R. 121-4 du code de l'urbanisme qui constituent un site ou un paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral ou sont nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou encore présentent un intérêt écologique ». Ainsi la compatibilité du projet de révision avec la loi Littoral doit être vérifiée au regard des effets de la levée de la protection réglementaire sur chacun de ces trois enjeux. Le dossier ne présente pas en l'état d'analyse suffisamment détaillée permettant de conclure à une absence d'incidence. La MRAE estime qu'il omet ainsi de traiter de l'enjeu intrinsèque de ces milieux, qui sont dégradés du fait d'une surfréquentation, comme mis en évidence dans l'état initial de l'environnement du PLU en vigueur.

Or la fréquentation excessive d'espaces naturels augmente le phénomène érosif et menace de détruire l'équilibre fragile des écosystèmes littoraux.

En effet, la multiplication des « palloïdes » va accélérer la dégradation des milieux environnants qui le sont déjà, alors même qu'il faudrait ralentir ce phénomène : la surfréquentation des plages, l'augmentation des invivités, la mauvaise analyse des conséquences induites. L'absence de mesures clairement définies, tout cela ne préche pas en faveur de la reconduction de concessions sur les plages.

o en page 8

La notice explicative rappelle que le SCOT a « localisé à son échelle les espaces remarquables et caractéristiques du littoral après avoir fait une analyse croisée (théorie/terrain) et itérative ». Néanmoins le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCOT restaure une règle applicable aux ERCL stipulant qu'un travail d'analyse plus fin doit être effectué à l'échelle du PLU ». La notice rappelle cette règle mais la MRAE estime qu'elle n'a pas été suivie (voir plus loin).

C'est exact : aucune analyse plus fine n'a été développée dans ce dossier ; ce dossier doit être rejeté car incomplet.

La MRAE estime à l'inverse que la compatibilité avec le PADD est insuffisamment justifiée du fait du seul renvoi au SCOT sans analyse des incidences du projet sur la « préservation et la valorisation essentielles » des trames bleue et bleu marine, et de l'absence d'analyse de l'impact du projet de révision sur d'autres objectifs tels que l'objectif 5 (« Agde destination touristique leader : inventer une nouvelle économie du tourisme ») qui concerne notamment les activités estivales liées aux ERCL, déclassés (dont les palloïdes) et leur inscription dans une « nouvelle » économie touristique¹². La MRAE rappelle qu'une remise en cause des orientations et objectifs du PADD nécessiterait d'engager une révision globale du PLU.

Tout cela est encore vital : tout est de constater que la commune est en train de scier la branche sur laquelle elle est assise : cette économie touristique est un et de cette orientation va tuer cette poule aux œufs d'or : le bilan économique de ce choix est négatif à terme. Les dégâts occasionnés par cette surfréquentation seront sans doute irréversibles.

o en page 9

Enfin, la règle 18 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvée par le Préfet de Région le 14 septembre 2022 n'est pas suffisamment prise en considération dans la mesure où le projet ne cherche pas comment « favoriser le maintien ou la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et des espaces littoraux (notamment zones humides, plages, cordons dunaires, cours d'eau et leur transit sédimentaire), afin de prévenir les risques, de favoriser la biodiversité et de maintenir ou restaurer les continuités écologiques ».

De même le Plan littoral 2113 visant notamment l'entretien des vulnérabilités du littoral, n'est pas évoqué. La MRAE signale qu'un avenant à sa convention tripartite a été signé le 24 octobre 2023 et que son ambition est d'accompagner la transformation du littoral vers un nouveau modèle de développement qui concilie résilience écologique, développement économique et cohésion territoriale, en faveur de la transition écologique du littoral face au changement climatique.

La règle n° 19 du SRADDET sur les milieux aquatiques et les espaces littoraux a pour objectif de favoriser le maintien ou la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et des espaces littoraux (notamment zones humides, plages, cordons dunaires, cours d'eau et leur transit sédimentaire), afin de prévenir les risques, de favoriser la biodiversité et de maintenir ou restaurer les continuités écologiques.

Pour nos élus sont admis les aménagements légers, à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux et lorsqu'ils sont nécessaires à leur gestion, à leur mise en valeur notamment économique ou, le cas échéant, à leur ouverture au public, sous réserve d'être conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel.

De fait, la préservation des milieux naturels est mise à mal par ces constructions dès leur mise en place. Cette perturbation s'étale du mois d'avril au mois d'octobre, soit sept mois sur douze. L'ambition d'Océanie 2040 dans cette règle n° 18 du SRADDET d'atteindre la non perte nette de biodiversité et les fonctions biologiques et écologiques (support de biodiversité, corridor écologique, production de biomasse etc.) est batouffée dans ce dossier.

Il en est de même pour la règle n° 16 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) sur les communautés écologiques ; de même pour la règle n° 17 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui a pour but de faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser, en identifiant dans le cadre de l'événement les zones à enjeux/pressions ; en régulant l'aménagement sur ces zones pour la réduction et en renforçant les espaces à fort potentiel de gain écologique susceptibles d'être mobilisés pour mettre en œuvre des mesures de compensation.

La règle n° 24 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) sur la stratégie littorale et maritime développée dans le Plan Littoral 21 porté par la Région et l'Etat, en association avec la Caisse des dépôts et consignations n'a même pas été évoquée.

Ce Plan littoral 21 vise notamment l'entretien des vulnérabilités du littoral, la requalification de l'offre touristique, le développement des activités économiques et la préservation des richesses naturelles du littoral. Aucun inventaire n'a été effectué pour affiner ceux fournis dans le SCOT, et l'absence d'incidences est affirmée mais jamais démontrée. A ce titre, un bilan de la dégradation des plages des dernières années aurait permis une compréhension plus dynamique et de processus, et un scénario « au fil de l'eau » basé sur le classement actuel en ERCL aurait permis une analyse comparative plus juste des incidences du projet de révision alléguée déclasseant les ERCL, autorisant une ambition de protection ou de restauration de certains secteurs.

De plus, l'accueil supplémentaire de concessions favoriserait la dégradation voire la destruction d'habitats littoraux ». L'argumentaire sur la trame bleue n'est pas étayé, ainsi il ne prend pas en compte l'évaluation environnementale qui indique qu' «

au niveau de la trame verte et bleue, les plages du territoire sont identifiées comme pôle majeur de biodiversité pour la trame bleue ».

a en page 10

La MRAE recommande :

- de compléter l'évaluation environnementale par la présentation d'un scénario « au fil de l'eau », sans évolution du PLU, par un bilan des processus à l'œuvre depuis l'augmentation du nombre des palloles, par des inventaires naturalistes à l'échelle communale, afin de mieux cerner les enjeux écologiques et de prendre en conséquence les mesures d'évitement, de réduction et de compensation à l'échelle du PLU.

- d'élargir ces évaluations et mesures à l'ensemble des secteurs susceptibles d'être impactés.

- une plus grande concertation entre le projet et le zonage ;
- des précisions dans le règlement, indiquant la manière dont les palloles ou tout autre équipement autorisé en dehors des ERCL, seront encadrés.

Ce dossier doit donc être rejeté en l'état et représenté ultérieurement avec toutes ces pièces complémentaires.

De plus, le dossier de renouvellement de la concession des plages aurait dû être joint à cette consultation et préciser le nombre, la position sur plans, les principes de construction techniques et architecturaux, les critères d'insertion paysagère, les analyses environnementales et tous documents cités ci-avant par la MRAE.

3ème POINT ASPECT ECONOMIQUE

La multiplication des concessions de plages avec une durée de 10 ans n'est pas pérenne : en effet nombreux peuvent être les candidats au départ, mais combien à l'arrivée dans 10 ans : certains auront fait faillite, d'autres au vu des résultats financiers auront quitté le navire... et combien auront laissé une ardoise dans la trésorerie de la commune ???

Il existe déjà un nombre important (suffisant) de commerces à proximité des plages et cette multiplication d'établissements va déstabiliser ceux existants.

Le déclassement des plages de la commune d'AGDE pour permettre la multiplication des « palloles » ne semble être une mauvaise orientation, car le résultat économique ne s'en verra pas concluant, à contrario le résultat environnemental sera catastrophique et irréversible et surtout l'attractivité touristique ne sera pas au rendez-vous et la montée en gamme limitée. Je ne valide pas ce projet.

4ème POINT ASPECT PERSONNEL

Comme évoqué en début des présentations, le secteur résidentiel où nous avons notre appartement (pour rappel la résidence CAP NEPTUNE-LES JARDINS DE LA PLAGE à l'arrière de la plage de la Roquette) est un secteur calme, exception faite de la « pallole » Mango's Beach.

En effet un établissement comme le Mango's Beach est source de nuisances sonores, de nuisances lumineuses la nuit, de dégradations et d'incivilités créées par sa population alcoolisée. De nombreuses plaintes ont été déposées contre cet établissement.

Qu'en sera-t-il si la collectivité en accroît le nombre ?

Nous ne pouvons accepter de telles situations que la commune n'arrive pas à canaliser. Nous sommes tous contributeurs des deniers publics et attendons qu'on respecte notre tranquillité.

CONCLUSION

Nous nous opposons à cette première révision alléguée du PLU de la commune d'AGDE approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2016.

Fait pour valoir ce que de droit à 81540-DURFORT le 2 mars 2024.

Jean-Claude VERNIER

1 document associé
contribution_133_Web_1.pdf

Contribution n°134 (Web)

Proposée par Jean-Luc

(jean-luc.romero@wanadoo.fr)

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 09h44

Adresse postale : 66B Avenue de la Synagogue 84000 AVIGNON

Par Délibération du Conseil Municipal du 25 Juillet 2023, la Mairie d'Agde envisage de reconduire les concessions de plage pour une durée de 10 ans supplémentaires.

Elle souhaite le déclassement des zones de bord de plage (la plage et les dunes voisines) actuellement classées en zones remarquables. Cette démarche permettrait de créer, sans entrave, toutes activités de loisir sur le domaine public de la plage et non fortement limitées comme le prévoit la loi, dans les Espaces Remarquables et Caractéristiques du Littoral tels qu'aujourd'hui.

Cette révision alléguée du PLU vise à déclasser 5 plages identifiées comme Espace remarquable, permettant la réalisation d'activités supplémentaires sur ces plages et la mise en place de concession, notamment de restauration, ce qui inévitablement impliquerait une augmentation de la population, notamment nocturne avec l'augmentation potentielle des nuisances sonores et lumineuses (spot, musique...) pouvant nuire à la population voisine vivant en bordure de plages, voire aux amoureux des ballades nocturnes en bord de mer.

L'augmentation de la population implique également une production supplémentaire de déchets et potentiellement une augmentation des incivilités : déchets jetés dans les habitats naturels, dont la mer.

Pour nous, amoureux de ces plages, le danger est qu'elles se transforment en zones urbaines où pourraient se développer des activités de loisir indésirables avec pour conséquence, la menace de subir en permanence les agressions sonores et lumineuses des bordures de bars de nuit et de discothèques.

Je m'oppose donc catégoriquement au projet de modifications du PLU proposé dans le cadre de cette enquête publique.

Contribution n°135 (Web)

Proposée par NOURISSAT Jean Louis

(jeanlouisnourissat@sr.fr)

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 09h44

Adresse postale : 10 rue du Midou 71380 ALLEROT

Propriétaire d'un appartement front de mer dans la résidence des Agafes

(appartement 589) et très soucieux de notre tranquillité dans ce fousissement, et dans ce quartier,

Je suis formellement opposé à une modification de l'aménagement éventuel du front de mer.

Contribution n°136 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 10h17

Que faites vous de votre campagne anti bruit sur notre beau littoral entamée il y a quelques années ?

Que faites vous pour préserver les dunes du piétinement, et des des dépôts de déchets de ces festivaliers éméchés?

Que faites vous pour la tranquillité des riverains de ces plages ?

Que faites vous pour préserver les restaurants " respectueux de la réglementation variable en cours" qui auront une concurrence bruyante en face?

Nous avons au Cap d'Agde l'île des Loisirs avec discothèques et autres festivités qui suffisent largement à contenter cette

population jet seteuse!

Pourquoi venir abîmés la tranquillité de la faune florée et des riverains des plages encore préservées ?

Bref, essayez de préserver plutôt notre tranquillité, plutôt que de faciliter et rendre légales les irrégularités des concessions de

plages (ex la roquette - une des concessions se transforme déjà en discothèque l été et en restaurant sur place au lieu d'une

simple buvette avec 2 plats à emporter !)

En espérant que vous preniez le temps de considérer les Cap Agathois qui tiennent encore à leur tranquillité nocturne!

Contribution n°137 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 10h19

Bonjour,

Je suis opposé au déclassement des zones de bord de plage qui sont aujourd'hui en zones remarquables!

Pour nous, riverains amoureux de notre tranquillité, le danger

est que la zone immédiate de la plage et de ses abords deviennent

une zone urbaine où pourraient se développer des activités de loisir

avec pour conséquence la possibilité de vivre en permanence en

bordure de bars de nuit et de discothèques.

les habitants de Port la Roquette et de Cap Neplune subissent d'ailleurs fréquemment ces nuisances liées à l'activité de

l'Etablissement Le Mango's qui, si on se réfère au

cahier des charges annexé au Conseil Municipal du 25/07/23 ne prévoit « qu'une restauration légère à emporter et une buvette ».

Les activités hors légalité de ce commerce pourraient alors devenir tout à fait légales.

Les riverains de la Roquette ont pu aussi constater : la musique à fond, les déchets sur la plage, la restauration assise .

Arrêtons SVP le tout Business !!

Contribution n°138 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 10h31.

Il serait dommage au sens fort de ce terme que ce site remarquable, un petit paradis pour ceux qui y vivent, soit déclassé alors qu'il existe déjà tant d'endroits au Cap où, ceux qui le souhaitent peuvent trouver une animation à leur goût. Préserver la planète, c'est aussi cela : prendre des décisions à l'échelle locale qui contribuent, à minima, à ne pas faire de nouveaux dégâts, voire qui permettent de restaurer ce que nous avons déjà endommagé.

Je suis opposée à ce déclassement.

Contribution n°139 (Web)

Proposée par PIAU Martine

(marjimi@yahoo.fr)

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 12h09

Adresse postale : Porte Océane M 61, 2 rue du Soleil levant, 17000 LA ROCHELLE

C'est par hasard que certains d'entre nous ont appris le projet de déclassement de cinq plages d'Agde dont la plage de la Roquette, en cette période de l'année où les propriétaires sont majoritairement absents. C'est une mauvaise nouvelle et une très mauvaise idée. La mesure est incompréhensible, en effet, comment expliquer que la plage de la Roquette soit vantée pour son calme et sa qualité de vie "familiale" alors que ce projet de déclassement vient tout contraire...

La plage de la Roquette était classée en zone NER et malgré cela, elle subissait les débordements d'un concessionnaire sans vergogne qui a toujours outrepassé ses droits d'occupation (trou, circulation automobile sur la plage, activité discothèque de nuit et organisation de fêtes, restauration, musique à bord du bateau dans la journée, etc...)

Le déclassement en zone N laissera encore plus de latitude aux exploitants pour générer une surfréquentation, avec pour conséquence de dégrader l'environnement. Ces nuisances ont été signalées en temps utiles par des courriers envoyés à la Mairie ainsi qu'à la Direction des Territoires et de la Mer. Ces courriers figurent en pièces jointes à la contribution n° 53 émise par le Conseil syndical des copropriétaires de la Résidence Port La Roquette.

Ce projet, de toute évidence, n'est qu'un aspect d'une course éternelle vers un développement économique douteux (qualité de vie "montée en gamme"), aux activités dévoyées de leur fonction première : proposer une bonne qualité de vie tant aux riverains qu'aux usagers des plages (qui sont souvent les mêmes).

Ces bandes sableuses, si vulnérables, sont régulièrement ré-ensablées, il n'est nul besoin d'y augmenter la densité des populations, il est au contraire impératif de protéger cet environnement fragile, de préserver la dune du pleinement, c'est un rôle rempart contre les submersions marines observées lors des tempêtes.

D'un point de vue financier, le "commerce du sable" génère de gros bénéfices, les contribuables que nous sommes s'opposent à la "marchandisation" de ces zones qu'il faut absolument protéger. La destination fondamentale d'une plage est un usage libre pour des activités bathésaires et nautiques, dans le respect des impératifs de protection des sites.

Pour conclure, il faut garder pour objectif la préservation des espaces naturels, ne pas favoriser ce qui va à l'encontre des mesures destinées à lutter contre les changements climatiques et les bouleversements constatés sur le littoral.

Je suis résolument opposée à la révision du PLU et à ce déclassement de toutes les plages concernées par ce projet.

Martine Piau

Présidente du Conseil syndical de Port la Roquette.

Contribution n°140 (Web)

Proposée par MATUSZCZAK Céline

(matzakceline@gmail.com)

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 12h51.

Adresse postale : résidence CAP NEPTUNE 6 AV LAVANDIERES 34300 CAP D'AGDE

Depuis ma première enfance, cela fait quarante ans que j'apprécie avec ma famille le calme et la tranquillité. J'ai appris tardivement le projet de première révision allégée du PLU concernant la plage de la roquette et j'y suis fortement opposée, j'espère que la municipalité tiendra compte des nombreuses contributions négatives concernant ce projet.

Contribution n°141 (Web)

Proposée par Elisabeth Bouisset

(elisabethbouisset@live.fr)

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 13h06

Adresse postale : Domaine Ste Croix 34530 MONTAGNAC

Nous fréquentons régulièrement quelques plages d'Agde et du Grau toute l'année. Nous choisissons celles où on retrouve encore un espace un peu sauvage. Pas de musique, pas de déchets, pas de bruits, bref un espace où l'on peut se détendre, lire, se baigner à notre rythme.

Si l'on vous plaît, gardez ces espaces remarquables, ne nous obligez pas à faire des kilomètres en voitures pour trouver ce que nous aimons trouver au bord de mer.

Contribution n°142 (Web)

Proposée par Joelle

(joelle.barbada@icoud.com)

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 13h11.

Adresse postale : avenue des galeries 34300 le cap d'agde

Nous sommes propriétaires d'un bien à la roquette, et nous sommes contre le déclassement des zones de bord de plage.

Etant propriétaire NON RESIDENT nous aurions bien apprécié d'être au courant de cette enquête directement par la mairie et non pas par le bouche à oreille.

Contribution n°143 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 13h12

La plage de la Roquette est une plage familiale tranquille juste à côté des résidences. Il y a déjà beaucoup de restauration et autres activités sur place. Ceux qui veulent des activités nocturnes n'ont pas loin à aller. Il n'y a vraiment pas besoin d'autres activités commerciales qui occasionneraient beaucoup de nuisances supplémentaires. C'est contradictoire avec tout ce qu'on entend aujourd'hui, protéger notre environnement qui est déjà bien mis à mal en juillet et août.

Contre le déclassement de la plage de la Roquette.

Contribution n°144 (Web)

Proposée par Clavier Didier MAyse

(didierc73@orange.fr)

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 13h12

Adresse postale : 6 Avenue des GALERIES 34300 Agde

Nous sommes contre le déclassement des zones de bord de plage du Cap d'Agde au détriment du bien être des propriétaires,

locataires et promeneurs.

Sur la Roquette Nous trouvons que le jet ski, Mingo et le Bouny suffisent amplement sur la plage.

Nuisances sonores importantes la journée et le soir.

Augmenter le nombre de commerces sur la plage c'est fragiliser les commerces existants à proximité de la plage.

De plus les plages ne sont pas très larges et seront de moins en moins larges.

L'augmentation de la fréquentation sur la Roquette ne peut qu'amplifier les problèmes d'incivilité.

Nous avons déjà subi un vol dans notre appartement durant l'été 2023.

Et nous ne sommes pas les seuls.

A l'heure actuelle où il faut protéger la nature et redonner à la nature à la nature, avoir le moins d'impact possible sur l'environnement, nous ne comprenons pas la position de la mairie.

Contribution n°145 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 14h32

Je suis complètement opposé à ce changement !!

Laissez nous profiter d'un lieu dépourvu de commerce et de public

Contribution n°146 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 15h26

Propriétaire riverain, j'ai choisi le quartier de la roquille pour son côté familial et son environnement encore relativement préservé. Je ne souhaite pas y trouver plus d'animations en journée ou nocturnes. Il existe des quartiers dédiés à ces activités comme le port ou l'île des loisirs qui remplissent pleinement leur mission. Le Cap doit pouvoir préserver aussi son côté nature et ne pas être que la ville de la fête, ce qui il fait très bien pour l'instant et permet de passer des vacances en famille où il y en a pour tous les goûts.

Contribution n°147 (Web)

Proposée par Heiter Jacqueline

(y.heiter@orange.fr)

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 15h54

Adresse postale : 16 Rue Marceau 92130 Issy Les Moulinaux

Je m'oppose formellement au déclassement des zones de bord de plage, notamment de la plage de la Roquille, en zone remarquable, Abandon écologique. Cette anthropisation systématique, associée au changement climatique menace de détruire l'équilibre fragile des écosystèmes marins et de la biodiversité qu'ils renferment. La plage de la Roquille ne nécessite pas d'accroître l'activité restauration et de commerces déjà bien pourvus autour de la zone de surveillance de la plage. Ce n'est en aucun cas un besoin économique.

Ce projet absurde aura pour conséquence de :

Réduire la surface des plages (déjà en baisse depuis ces dernières années).

Transformer cette plage en zone de discothèque.

Augmenter de la nuisance sonore pour les estivants qui viennent chercher de la tranquillité.

Augmenter les déchets.

Mise en péril des dunes...

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ces observations au regard de ce projet inacceptable.

Jacqueline Heiter

Contribution n°148 (Web)

Proposée par JACAMON Nicolas

(njacamon92@gmail.com)

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 16h01

Adresse postale : 17 rue d'Issy 92170 VANVES

Je suis stupéfait par l'absurdité d'une telle décision.

- Absurdité écologique : déclasser un site remarquable au profit de "la bétonisation" va à l'encontre d'une politique publique d'aménagement responsable.

- Absurdité économique : le site met à disposition des estivants une offre pléthorique de restaurants et de bars mettant ce projet totalement hors sujet.

- Absurdité environnementale : nous invitons les élus à se rendre sur cette plage déjà surchargée entre juillet et août. Ce projet idiot va bien évidemment aggraver la situation et profondément dégrader la qualité de vie des familles qui ont acheté ou louent une résidence sur ce site.

Face à un tel manque de réalisme et de bon sens, je me questionne sur les motivations poursuivies par un conseil municipal si mal inspiré.

Contribution n°149 (Web)

Proposée par Frédéric Chalansonnet

(mezebulon@gmail.com)

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 16h01

Adresse postale : 6 rue des courils 34110 Frontignan

Je suis extrêmement déçu que cette plage soit livrée aux commerçants, y en a marre de l'argent roi, je venais là pour trouver un havre de paix Depuis des dizaines d'années avec mes enfants puis mes petits enfants nous nous retrouvons dans ce quartier

encore préservé de la toile du monde. Il me semblait que la plage conformément à la loi littorale devait être cet environnement préservé du bruit et de la fureur de ce monde marchant.

Je suis extrêmement déçu parce qu'au Cap y a déjà des plages pour tous les goûts et toutes les tendances.

J'irai sans doute sur une autre plage dépenser mon argent.

Contribution n°150 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 16h10

Fréquentant la plage de la Roquille depuis de nombreuses années, je suis opposé à la révision alléguée du PLU.

Ce déclassement engendrerait automatiquement et à court terme des projets engendrant une pollution sonore et visuelle en total contradiction avec la zone pavillonnaire qui jouxte la plage.

Ce déclassement va à l'encontre de tous les efforts en faveur de la préservation des espaces naturels.

Les structures existantes sont déjà sources de désagréments, il n'est donc pas souhaitable d'en rajouter de nouvelles.

Contribution n°151 (Web)

Proposée par Heiter Jacqueline

(y.heiter@orange.fr)

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 16h16

Adresse postale : 16 Rue Marceau 92130 Issy Les Moulinaux

Je m'oppose formellement au déclassement des zones de bord de plage, notamment de la plage de la Roquille, en zone remarquable, Abandon écologique. Cette anthropisation systématique, associée au changement climatique menace de détruire l'équilibre fragile des écosystèmes marins et de la biodiversité qu'ils renferment.

La plage de la Roquille ne nécessite pas d'accroître l'activité restauration et de commerces déjà bien pourvus autour de la zone de surveillance de la plage. Ce n'est en aucun cas un besoin économique.

Ce projet absurde aura pour conséquence de :

Réduire la surface des plages (déjà en baisse depuis ces dernières années).

Transformer cette plage en zone de discothèque.

Augmenter de la nuisance sonore pour les estivants qui viennent chercher de la tranquillité.

Augmenter les déchets.

Mise en péril des dunes...

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ces observations au regard de ce projet inacceptable.

Jacqueline Heiter

Contribution n°152 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 16h21

Je m'oppose au projet de déclassement des plages, ces plages doivent rester calmes et familiales, les zones d'animations ne manquent pas au cap d'agde

Contribution n°153 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 16h22

Je m'oppose au projet de déclassement des plages, ces plages doivent rester calmes et familiales, les zones d'animations ne manquent pas au cap d'agde

Contribution n°154 (Web)

Proposée par Frangin André
(andre.frangin@gmail.com)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 16h26
Adresse postale : 309 chemin des minimes 01600 Paroix

Monsieur le Maire

En tant que co-propriétaires au 176 port la Roquette nous sommes contre ce projet aberrant concernant la plage de la Roquette et les autres plages du Cap. Cette plage est familiale et tranquille. Nous avons déjà deux concessions et c'est largement suffisant pour les nuisances sonores et les déchets qui se retrouvent sur celle-ci ainsi qu'au milieu des dunes. Nous ne voulons pas qu'elle soit transformée en discothèque. Le long de cette plage il y a déjà 3 restaurants plus les deux des concessions. Nous nous opposons au projet d'une 3ème concession et également au déclassement des zones de bord de plage classées en zones remarquables afin de préserver les dunes, la flore et la faune et éviter que les résidences du bord de mer soient inondées par la montée des eaux. Les jeunes qui veulent s'éclater comme ils disent maintenant, peuvent le faire sur l'île des loisirs là-bas ils ne dérangent personne. De grâce à l'heure de l'écologie ne rajoutons pas de nuisances sur ces plages à taille humaine et familiales.

Contribution n°155 (Web)

Proposée par Loup Jean-Pierre

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 16h58

Pendant 20 ans aucune protection des dunes et des plages, et maintenant c'est un prétexte pour les déclasser à la veille d'un renouvellement des concessions de plage pour 10 ans. Elles passeront d'espaces remarquables et caractéristiques du littoral (ERCL) à zone N ou NE au PLU ce qui permettra d'attribuer plus de pallottes de plus grandes emprises. Sur certaines plages il n'y aura même pas de limitation au coefficient d'occupation du sol. Je m'oppose donc à cette modification du PLU qui aboutira à une privatisation de toutes les plages de la commune.

Je remarque que les documents relatifs au PPRI sont incomplets et les schémas faux. S'il y a un règlement pour les zones NE, il n'y a aucun règlement pour les zones N.

Contribution n°156 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 17h19

M. le Commissaire-enquêteur bonjour,

Comment nos pouvoirs publics osent-ils présenter un tel projet ???

Page 39 de la notice de présentation : "la révision alléguée vise à déclasser 5 plages identifiées comme Espace remarquable. Ce déclassement va permettre la réalisation d'activités supplémentaires sur ces plages et la mise en place de concession. Ce déclassement permet ainsi l'accueil supplémentaire d'aménagements sur les habitats naturels : plages, dunes, etc. et peut ainsi impliquer une dégradation, voire une destruction d'habitats naturels littoraux."

Page 40 de la notice : "la révision alléguée permet l'accueil supplémentaire de concessions pouvant ainsi impliquer une dégradation voire une destruction d'habitats littoraux, favorables à plusieurs espèces, comme le Gravelot à collier interrompu. De plus, les concessions de restauration attirent une population supplémentaire et peuvent induire des nuisances sonores et lumineuses (spot, musique...)"

Page 41 de la notice : "le déclassement de ces plages impliquera seulement la possibilité de mettre en place des concessions de restauration, impliquant des nuisances potentielles notamment la nuit (spot, musique)"

Page 43 de la notice : "la révision alléguée vise à déclasser 5 plages identifiées comme Espace remarquable. Ce déclassement va permettre la réalisation d'activités supplémentaires sur ces plages et la mise en place de concession, notamment de restauration. La création de concessions de restauration impliquera une augmentation de la population, notamment nocturne. Ces concessions engendreront potentiellement des nuisances sonores et lumineuses liées à l'activité nocturne (spot, musique...) pouvant nuire à la population voisine vivant en bordure de plages. L'augmentation de la population implique également une production supplémentaire de déchets et potentiellement une augmentation des incivilités : déchets jetés dans les habitats naturels, dont la mer."

Et oser conclure à la page 44 de la notice : "Cette révision alléguée vise donc le déclassement de 5 plages. Les principales incidences liées à cette révision concernent donc le développement de concessions supplémentaires sur ces plages, notamment des concessions de restauration pouvant impliquer une augmentation des usagers des plages et des nuisances associées (sonores, lumineuses) ainsi qu'une dégradation des habitats et un dérangement de certaines espèces. Néanmoins, ces plages correspondent à des plages urbaines dont l'attractivité et la fonctionnalité écologiques sont dégradées..."

Même à la supposer vraie, la circonstance que la fonctionnalité écologique de ces plages urbaines soit déjà dégradée ne peut en aucun cas justifier de nouvelles règles permissives ayant pour effet d'aggraver à ce point la situation.

Le projet va à l'encontre des préoccupations environnementales et contraire gravement les enjeux de la loi Littoral, mais aussi la règle du SCOT applicable pour les ERCL, et les orientations et objectifs du PADD du PLU en vigueur.

Nous comptons sur vous pour prendre en compte les avis défavorables de la population et des PPA déjà émis pour ce projet qui n'inspire rien d'autre qu'une vive colère et la rousé.

Très sincèrement,

Ainsi soit-il.

Contribution n°157 (Web)

Proposée par Trinitignac Marie-lise
(marie-lise.trinitignac@wanadoo.fr)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 17h23

Je suis totalement opposée au projet de révision alléguée du PLU et plus particulièrement au déclassement de la plage de la Roquette actuellement identifiée en ERCL.

Il est très important de préserver la dune et d'empêcher la destruction de cette zone naturelle, riche en biodiversité, afin de ralentir le plus possible le recul du trait de côte. L'installation de structures supplémentaires serait à l'origine de sa dégradation du fait d'une fréquentation plus intense le jour comme la nuit ainsi que des allées et venues de véhicules pour le ravitaillage des commerces.

La tranquillité de la plage de la Roquette serait également perturbée par une fréquentation plus nombreuse et des incivilités de toutes sortes, irréductibles en cas d'implantations de nouvelles structures de loisirs alors qu'il y a déjà suffisamment de restaurants et d'activités sur cette plage.

Le souhait des résidents de préserver l'aspect naturel du littoral ainsi que sa tranquillité ne saurait constituer "une entrave à l'activité saisonnière" mais relève plutôt d'une réflexion de bon sens. Il y a bien d'autres endroits non remarquables pour implanter des structures de loisirs plutôt que de dégrader ce lieu à une époque où la protection de l'environnement est une préoccupation majeure.

Contribution n°158 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 17h50

Je viens chaque année en vacances à la plage de la roquette du Cap d'Agde.

Je l'apprécie pour son calme et son côté naturel.

J'espère que cette enquête permettra de conserver son côté familial, au lieu d'en faire un projet économique au dépend des résidents et des vacanciers. Cela entraînerait des nuisances et des problèmes de sécurité certainement.

Contribution n°159 (Web)

Proposée par Jacamon Isabelle
(isabelle.jacamon92@gmail.com)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 18h02
Adresse postale : 17 rue d'Issy 92170 Vanves

Je m'oppose au déclassement des zones de bord de plage du littoral du Cap d'Agde et notamment celle de la roquette.

Le maintien des plages et des dunes en zone remarquable est indispensable pour préserver le fragile équilibre des écosystèmes de bord de mer. La municipalité avait d'ailleurs engagé un programme de restauration des dunes sur la plage de la roquette qui a porté ses fruits et reste préservée.

Pourquoi ne pas continuer dans ce genre d'initiative ? Ce projet vient totalement à l'encontre de la préservation environnementale indispensable au regard des urgences écologiques et climatiques.

Ce projet va entrainer une réduction de la surface de la plage de la roquette (surface qui a déjà diminué naturellement);

La plage de la roquette est déjà largement pourvue en restauration;

ce projet va engendrer plus de déchets et transformer la quiétude de ces plages familiales en bar/discothèques;

Les lieux doivent être préservés en l'état et les estivants qui viennent au Cap d'Agde peuvent trouver tous types de restauration,

loisirs et détente déjà existants sur la station.

Ce projet n'est pas entendable et absurde au regard des priorités environnementales à mettre en oeuvre.

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ces observations au regard de ce projet.
Isabelle Jacamon

Contribution n°160 (Web)

Proposée par Cordier Florence
(fcordier34@laposte.net)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 18h31
Adresse postale : 7 RUE JEAN PALLARES 34300 AGDE

Aors que chaque jour qui passe, nous observons une dégradation du littoral, plus que jamais nous devons nous préoccuper de le préserver.
La commune d'Agde qui a déjà vu un développement anarchique des constructions en dépit de la loi littoral n'est pas au dessus des lois.
Après avoir donné au privé la concession des deux campings municipaux à un adepte des "Campings usines" sous couvert "d'écologie", nous voyons bien où veut nous amener le Maire.

Cette nouvelle atteinte à la loi littoral laisserait la porte ouverte à tous les projets fous et irresponsables de spéculateurs insatiables.

Contribution n°161 (Web)

Proposée par Cordier Christophe
(christophe.cordier13@laposte.net)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 18h33
Adresse postale : 7 rue Jean Pallarès 34300 Agde

La plage et le littoral sont le bien commun universel. Un maire ne peut pas s'arroger le droit d'en disposer pour des raisons électorales, au mépris de la population. D'autant que sur la commune d'Agde où la loi littorale est balotée de façon outrancière et que les mises en demeure du juge infou de la préfecture ne sont pas respectées, à tel point, que cela en est scandaleux. A l'heure, où, les équilibres fragiles de la biodiversité doivent être plus que jamais préservés, ceci représente une attitude des plus irresponsables.

Contribution n°162 (Web)

Proposée par G. BELFILS
(monique.belfils@hotmail.fr)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 18h47
Adresse postale : avenue des galeries 34300 le cap d'agde

Je m'oppose fermement au déclassement des zones du bord de plage du Cap d'Agde et la perte de qualité de vie potentielle par l'augmentation de nuisances sonores, visuelles, voire de sécurité (plage de la Roquette et autres).

Les plages ne sont pas un lieu commercial.

G. BELFILS

Contribution n°163 (Web)

Proposée par BERNARD DECAILLON
(bernard.decaillon@gmail.com)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 18h51
Adresse postale : Avenue des Luvandières Port la Roquette 34300 LE CAP D AGDE

Afin de reconstruire les concessions de plage et permettre la réalisation d'activités supplémentaires (restauration - discothèque) sur 5 plages dont celle de la Roquette (identifiées comme Espace Remarquable, le conseil municipal souhaite les déclasser.
Avent de répondre à l'enquête publique, il semble important d'examiner les conséquences néfastes de ce déclassement :

- POLLUTION

Le classement en Espace Remarquable a permis de reconstruire et de protéger la dune, la faune et la flore afin de maintenir un équilibre écologique indispensable aujourd'hui.

Le déclassement va remettre en cause les actions menées à juste titre pendant des décennies. La pollution engendrée par la sur

fréquentation (papiers, canettes, mégots, pichetement) va à nouveau détruire la dune et par voie de conséquence la faune et la flore. On a déjà pu constater ces effets pervers avec l'exension des activités du Mango's (restauration sur place, discothèque improvisée, passage de 4x4 diesel, stationnement dans le sable). Lors de l'été 2023, la balniodne sur la plage de la Roquette a été interdite à plusieurs reprises pour cause de pollution.

Ce déclassement fera de la plage de la Roquette une poubelle municipale et un "népotier" géant qui risque de faire fuir les touristes. Manifestement cette décision va à l'encontre de l'attitude écologique que nous devons toutes et tous tenir pour sauver notre planète.

A la pollution de la plage et de la Méditerranée s'ajoutent d'autres nuisances et non des moindres :

- NUISANCES SONORES

La légalisation d'activités complémentaires et l'ajout d'une nouvelle concession vont inévitablement intensifier les nuisances sonores déjà constatées avec les activités aujourd'hui illégales mais pourtant impunément pratiquées par le Mango's car la police municipale se dit impuissante à leur faire respecter la Loi

Pour rappel, l'article L.1336-2 du code de la santé publique précise : "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme... Ces bruits sont sanctionnés dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses, ou qu'ils durent dans le temps. Lorsqu'ils sont commis la nuit, en partie de tapage nocturne, La Loi définit les décrets autorisés

- 45 de 13 h 00 à 15 h 00

- 45 de 15 h 00 à 22 h 00

- 70 de 22 h 00 à 6 h 00

- 70 de 6 h 00 à 13 h 00

- INSECURITE

Si l'on se réfère à l'île des Loisirs, lieu où règnent l'insécurité, les incivilités, les bagarres, les échanges de coups de couteau et de coups de feu, la mise en place sur la plage de la Roquette de 3 concessions à activités supplémentaires (restauration - discothèque) équivaut à créer sur une plage un lieu où règnera l'insécurité permanente. Il conviendrait de mettre en place, et encore plus la nuit, des patrouilles permanentes de Police nationale ou municipale pour rappeler à l'ordre et sanctionner les contrevenants et protéger les riverains. Ne pas le faire reviendrait pour les autorités à une mise en danger volontaire de la vie d'aurait condamnée par l'article 223-1 du Code pénal par un an d'emprisonnement et 15.000 euros d'amendes.

Permettre aux touristes de trouver les activités qu'ils recherchent est sans doute nécessaire ; toutefois elles existent déjà au Cap d'Agde, notamment au Port, sur la Remble du soleil, sur l'île des Loisirs. Les premières mesures à prendre avant d'en créer d'autres est de sécuriser celles qui existent. S'il est nécessaire d'en créer d'autres il serait bien de les installer là où il n'y a pas d'habitations. Si la municipalité voulait redynamiser le centre ville d'Agde aujourd'hui abandonné des touristes, qui ressemble plus à une ruche qu'à un centre ville, c'est là qu'il serait nécessaire de recréer des lieux de vie attractifs : commerces, restaurants, discothèques...

CONCLUSION

Contrairement au but poursuivi "amener plus de monde" par la municipalité, le déclassement de la plage de la Roquette fera fuir ceux qui la fréquentent pour son calme, sa sécurité, son ambiance familiale.

Je suis tout à fait opposé à ce déclassement. Les seules actions à mener sont de continuer à protéger la plage de la Roquette

Espace Remarquable afin de le rendre encore plus remarquable.

A NOTER : Il serait souhaitable de prolonger cette enquête jusque fin septembre afin que les riverains de la plage de la Roquette soient absents hors période estivale puissent s'exprimer sur le sujet. D'autre part, compte tenu des nuisances actuelles constatées chaque saison estivale, Monsieur le Commissaire Enquêteur pourrait les vérifier de lui-même particulièrement en juillet-août.

Contribution n°164 (Web)

Proposée par Lahondes Guy
(Lahondes.Guy@laposte.net)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 19h57

Je vais souvent en soirée à la plage de la roquette et je constate qu'il y a des bruits de sonno fort qui gênent .Si cela augmente je ne viendrais plus sur ce site

Contribution n°165 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 19h38

Bonjour,
Riverein ayant une habitation localisée proche de la plage de la Roquette, au Cap d'Agde, je souhaite m'opposer au déclassement

des zones de bord de plage. En effet, pour un particulier tel que moi, il n'y a globalement aucun intérêt mais uniquement des désavantages concernant cette mesure. Augmentation de la fréquentation, augmentation de la vie nocturne, nuisance sonores et visuelles, détérioration des zones vertes et de plage, augmentation des déchets, etc.

En d'autres termes, il est clair que ce projet a pour intérêt certain la création et le développement de commerces, mais ceux-ci n'apportent rien aux riverains et au contraire sont désagréables et désavantageux. Il est donc inadmissible de penser à faire passer ce déclassement de zones de bord de plage et je m'y oppose fortement.

Merci d'écouter les populations qui forment votre commune.

Cordialement.

Contribution n°166 (Web)

Proposée par VALDES VALERIE
(valerie.morjane@wanadoo.fr)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 20h02
Adresse postale : 83 quai Théophile Cornu 34300 AGDE

Je m'oppose au déclassement des plages. Je veux parler de la plage de la Tamarissière et de la richesse de la biodiversité sur la plage, les dunes, les alentours du club, sans doute méconnue. Avez-vous fait venir des associations pour des relevés de biodiversité avant de décider d'un déclassement? Idem pour le Bois de la Tamarissière. Pour prouver la consultation de relevés de la faune (insectes) dans le cadre du SPIRILL. Et des plantes remarquables comme le lys maritime, le chardon maritime etc. Déclasser serait mettre à mal cette faune déjà si fragile. Agde se veut ville verte et soucieuse de l'environnement et de la biodiversité....

Contribution n°167 (Web)

Proposée par VALDES RENE
(rene.valdes@orange.fr)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 20h21
Adresse postale : 13 IMPASSE D'AVILIER 34300 AGDE

Je suis contre le déclassement des plages de la commune. Je connais particulièrement celle de la Tamarissière, où j'ai vécu une dizaine d'années. La Tamarissière est un des derniers espaces "sauvages", avec des fleurs à toute saison et des espèces remarquables de la faune. Déclasser ces espaces serait perturber cet équilibre si fragile au niveau de la biodiversité

Contribution n°168 (Web)

Proposée par Alice
(alice.jacamon@gmail.com)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 20h41
Adresse postale : 17 rue d'Issy 92170 VANVES

Je m'oppose très fermement au déclassement des zones de bord de plage du littoral du Cap d'Agde et notamment celle de la roquille. Je suis stupéfaite par l'absurdité d'une telle décision.

- Absurdité écologique : déclasser un site remarquable au profit de "la bétonisation" va à l'encontre d'une politique publique d'aménagement responsable.

- Absurdité économique : le site met à disposition des estivants une offre pléthorique de restaurants et/ou bars mettant ce projet totalement hors sujet.

- Absurdité environnementale : nous invitons les élus à se rendre sur cette plage déjà surchargée entre juillet et août. Ce projet va bien évidemment aggraver la situation et profondément dégrader la qualité de vie des familles qui ont acheté ou loué une résidence sur ce site.

Face à un tel manque de réalisme et de bon sens, je me questionne sur les motivations poursuivies par un conseil municipal si mal inspiré.

Contribution n°169 (Web)

Proposée par Adeline Jeannot
(adefman@orange.fr)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 21h20
Adresse postale : 59 rue Henri Barbusse 62232 Fouquières-lès-Béthune

Copropriétaire d'un T2 dans la résidence des Aquilles à proximité de la plage de la Roquille, je ne peux que m'opposer au projet de déclassement des zones de bord de plage dont je viens de prendre connaissance. Il vient inutilement fragiliser l'équilibre que nous goûtons actuellement, entre des abords de plage animés et un lieu relativement préservé et tranquille où il est possible de passer des moments de qualité en famille avec nos trois enfants. Le projet n'est de toute évidence pas fait dans l'intérêt des riverains qui, comme nous, ne peuvent que s'inquiéter des nuisances engendrées par l'extension des zones de commerces et de loisirs dans un lieu jusque là relativement préservé, faisant le bonheur des familles : accroissement de la population nocturne, nuisances sonores, pollution, incivilités, insécurité et bien sûr réduction significative de nos plus belles plages... Le Cap d'Agde ne manque pas de lieux pour la fête. Il faut aussi penser aux familles.

Contribution n°170 (Web)

Proposée par GLENISSON Valérie
(glenisson@wanadoo.fr)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 22h25
Adresse postale : 1990 route des vents 24300 ST MARTIN LE PIN

Je vous informe que je m'oppose à la modification de la partie du P L U concernant le déclassement des plages de la commune . En effet, je souhaite que le littoral reste en l'état, il souffre déjà beaucoup du fait de son urbanisation mais aussi lors de la période estivale (pallières, bords de plage, jets SKI, etc)

Il y a moult lieux dédiés à la fête dans cette vaste commune pour que chacun puisse y trouver son espace.

LES PLAGES DOIVENT GARDER AUTANT QUE POSSIBLE LEUR ESPRIT FAMILIAL ET NATUREL

De plus, Je trouve regrettable de lancer une enquête publique à cette période de l'année !

Contribution n°171 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 22h52

L'extension du plan local d'urbanisme de la commune d'Agde représente une décision potentiellement préjudiciable sur le plan écologique, mettant en danger le système fragile des dunes et le caractère unique de l'écosystème dunaire. En autorisant la construction dans ces zones sensibles, cette mesure risque de perturber l'équilibre des habitats naturels, menaçant ainsi la biodiversité locale et compromettant la résilience face aux changements climatiques. Les dunes, avec leur rôle crucial dans la protection contre les tempêtes et l'érosion côtière, sont des éléments essentiels du littoral qui doivent être préservés.

L'urbanisation intensive peut conduire à une fragmentation des habitats, à une augmentation de la pollution et à la destruction des écosystèmes côtiers fragiles. Il est donc impératif de reconsidérer cette extension urbaine au profit de mesures de préservation et de restauration qui garantiront la protection à long terme de ces précieux environnements côtiers.

Contribution n°172 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 23h00

Copropriétaire de la Résidence "les Aquilles", je désapprouve ce projet de déclassement. La plage de la Roquille présente des atouts très appréciés tels que la qualité de ses eaux, comme le témoigne le label "Pavillon bleu de la Méditerranée". Ces caractéristiques de la côte Est rendent ce secteur propice au tourisme familial ; cela est important à préserver. Pour la pérennité de la qualité et du cadre de vie de ce littoral, je m'oppose à ce déclassement.

Olivier

Contribution n°173 (Web)

Proposée par FABRICE
(laheurcia@ozonencn.fr)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 22h16
Adresse postale : 8 RUE DU MARA 90100 DASLE
pas envie d'avoir que des transats parasols sur toute la plage

Contribution n°174 (Web)

Proposée par Ghislaine et Dieter Casian
(dieler.casian@gmail.com)
Déposée le dimanche 3 mars 2024 à 23h53
Adresse postale : 54 rue du Moulin 91430 Igny

Notre famille habite les Agathes depuis 1974. Nous constatons une dégradation progressive de la qualité de vie. L'arrivée des plagistes qui se sont pitié à petit feu avec bateaux, bouées, pédalos, etc... sur la plage et dans la mer ont limité la surface de la plage et de la zone de baignade. Ensuite la restauration sur place avec boissons alcoolisées non autorisées, musique sur la plage et sur leur bateau ont dégradé le bien-être des vacanciers.

Le Mango's est devenu la plate pour les riverains de la plage de la Roquette avec sa transformation en boîte de nuit avec une sonorisation dépassant toutes les limites supportables. Des camions frigorifiques viennent alimenter tôt tous les matins le Mango's et les restaurants déjà installés en bord de plage. Ils restent le moteur allumé le temps de la livraison qui est très long pour le Mango's car il faut traverser la plage au mépris de la pollution nauséabonde et sonore pour les riverains.

Il y a aussi les scooters de mer installés dans le chenal qui polluent la mer et qui en longeant les plages produisent du bruit très désagréable pour les vacanciers.

Les problèmes actuels sont déjà importants, la plage de la Roquette n'est pas très grande, pas extensible. Nous sommes donc fermement opposés au projet de déclassement des zones de bord de plage et notamment à l'autorisation d'un troisième plagiste et de la prolongation des concessions existantes. Nous sommes étonnés que Monsieur le Maire semble ignorer les nouvelles nuisances que ses projets vont engendrer. La réputation et la notoriété du Cap d'Agde vont être sérieusement dégradées.

Contribution n°175 (Web)

Proposée par Petite B
(brigitte_pelle@yahoo.fr)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 07h18
Adresse postale : Av des galères 34 Agde

Je n'ai pas envie que d'autres bars s'installent sur la plage de la roquette. Il y a suffisamment de déchets jetés dans la mer, sur la plage issus des bars déjà existants. Il y a de moins en moins de place pour installer nos serviettes, les plagistes mettent leurs transats. Et je ne parle pas des bouées pédalo et autres qui envahissent la plage de la Roquette inhabitable. De plus la transformation du Mango en boîte de nuit est parfois difficile à supporter. Plus serait invivable

Contribution n°176 (Web)

Proposée par Petite B
(brigitte_pelle@yahoo.fr)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 07h19
Adresse postale : Av des galères 34 Agde

Je n'ai pas envie que d'autres bars s'installent sur la plage de la roquette. Il y a suffisamment de déchets jetés dans la mer, sur la plage issus des bars déjà existants. Il y a de moins en moins de place pour installer nos serviettes, les plagistes mettent leurs transats. Et je ne parle pas des bouées pédalo et autres qui envahissent la plage de la Roquette inhabitable. De plus la transformation du Mango en boîte de nuit est parfois difficile à supporter. Plus serait invivable

Contribution n°177 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 07h55
La plage doit rester libre, je désapprouve le projet de revision du plu

Contribution n°178 (Web)

Proposée par wintheber laurent
(wintheber165@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 08h52
Adresse postale : 45 rue de dunkerque 59820 gravelines

je viens tous les été depuis 1976 sur la plage de la roquette je ne suis pas pour le déclassement de cette belle plage car nous devons nous diriger vers le bien de la planète elle doit rester authentique le peu de mer naturel qui nous reste ne doit pas être réduit par des activités commerciales, laissez de côté la dégradation visuelle des structures temporaires du bruit même tard le soir qui dérange humains et oiseaux, des allées et venu des véhicules sur le sable pour le réapprovisionnement des activités commerciales et détruisent le phosne sauvage, des déchets et pollution laissons un maximum de places entre les plagistes pour éviter les différents même parfois les bagarres, la plage doit rester familiale et paisible ou il régné le bien être et de nous permettre de transmettre cette philosophie de vie à nos enfants afin qu'ils perdure de génération en génération.
Merci d'avance

Contribution n°179 (Web)

Proposée par Gauche Claude
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 09h14
Adresse postale : les Agathes Le Cap d'Agde

je suis contre ce projet

Contribution n°180 (Web)

Proposée par Rosset Michel
(michelrossel26@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 11h01
Adresse postale : Cap Neptune 34300 Le Cap d'Agde

Rosset Michel

Cette révision du PLU va à l'encontre de la volonté de montée en gamme de la station.
En effet les nuisances, qu'elles soit ne peuvent que nuire à l'attrait de la station pour les familles avec enfants et nos amis qui recherchent quelque et qualité de vie dans une urbanisation de qualité, sécurisée et parfaitement maintenue en état de propreté.

Je ne souhaite pas que le Cap d'Agde devienne l'Ibiza d'Occitanie.
Je suis contre cette révision du PLU.

Contribution n°181 (Web)

Proposée par Sabine
(jps.fouquet@sfr.fr)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 11h07
Adresse postale : 6 avenue des galères 34300 LE CAP D'AGDE

Notre famille habite LES AGATHES depuis 1993. Nous avons une qualité de vie dans ce quartier qui n'est pas envahi comme la Flanerie et le Port, nous souhaitons la conserver pour que nos enfants et petits enfants, continue d'en profiter encore longtemps.

Contribution n°182 (Web)

Proposée par Woygnel Pascal
(Wavelyne2@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 11h11
Adresse postale : 8 rues des Lavandières 34300 Cap D'Agde

Nous soussignés Pascal Woygnel et Marilynne Adam résidents à 8 Rue des Lavandières appartement n°3 Port La Roquette à 34300 Cap D'Agde déclarons nous opposer au déclassement des zones de plage classées en zones remarquables. Ce déclassement entraînera inévitablement une augmentation de la population nocturne, des incivilités ainsi qu'une augmentation des déchets ce qui mettrait fortement en péril la faune et la flore de ces plages et la tranquillité des habitants de ces quartiers.

Merci de prendre en considération notre contribution.

Sincères salutations,

Marilyne Adam et Pascal Woygnet

Contribution n°183 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 11h13

propriétaire à Port Lano, je suis opposé au déclassement des zones littorales proposées, certaines plages du Cap doivent être préservées pour conserver l'attrait de cette ville à tous. Et surtout pensons à l'avenir!

Contribution n°184 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 11h17

Je suis contre ce projet.
Déclasser des zones protégées et imperméabiliser des sols par de la bétonisation va à contre courant des recommandations du GIEC

Contribution n°185 (Web)

Proposée par LARROQUE Michel
(carthagde@laposte.net)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 12h19

Adresse postale : 10 Rue de l'Azur 34 300 AGDE

Moniteur le Commissaire enquêteur,
Issue d'une vieille famille agathoise, j'ai vu l'évolution du site du Cap d'Agde. A cet effet, je pense que les sites en bord de mer n'ont plus rien à voir avec ce que j'ai connu enfant. Néanmoins quelques zones sont encore un peu préservées grâce à leur classification en zone remarquables et donc protégées par le PLU existant. Pourquoi vouloir vouloir les achever par une révision allégée du PLU mais qui serait très lourde du point de vue écologique ?

Tout ceci pour favoriser les plaquistes dont certains notamment Le Mango's sont de véritables désastres écologiques. Son offre commerciale inouïe des nuisances tant sur les dunes que sur la plage et au-delà pour les riverains (nuisances diurnes et nocturnes).

Il y a suffisamment de commerces de qualité dans le quartier pour éviter de le dégrader davantage.

Contribution n°186 (Web)

Proposée par Seyrat Eric
(Eric.seyrat@hotmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 13h02

Adresse postale : 18 Rue Moncey 75009 Paris

Je m'oppose à la réalisation de ce projet qui consiste à rajouter un nouveau restaurant de plage sur la plage de la roquille qui en possède plusieurs et qui de ce fait réduira la possibilité aux familles et leurs enfants de pouvoir disposer d'un espace naturel et suffisant. Il ne manquera aussi de créer des nuisances nocturnes à proximité des nombreuses résidences s'y trouvant qui ne manquera pas d'en souffrir.

Cordialement

Contribution n°187 (Web)

Proposée par Seyrat

(s.seyrat@hotmail.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 13h05

Adresse postale : 18 rue Moncey 75009 Paris

Laissez cette plage rester une plage !!! La partie restauration existe déjà !
Il faut absolument conserver le côté naturel de ce lieu !!!! Sans parler des nuisances nocturnes qui ne manqueront pas de perturber la tranquillité et le sommeil des enfants et leurs parents !!!nuisances ne signifie pas forcément faire la fête pour tout le monde !

Contribution n°188 (Web)

Proposée par Personnaz Lucien

(lucien.personnaz@laposte.net)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 13h31

Adresse postale : 3 Place Auguste Renoir, 34120 PEZENAS

Propriétaire à la Roquille, Je suis fermement opposé au déclassement des plages actuellement en Espace remarquable et notamment celle de la roquille en raison des nuisances sonores, lumineuses, une production supplémentaire de déchets, les activités sans oublier une restauration. En outre les dunes se trouveraient en péril, y compris la laune et la flore. Une clientèle familiale serait évidemment perturbée par ce déclassement Il est déjà déplorable de constater le déplacement régulier de véhicules sur la plage de la Roquille.

Contribution n°189 (Web)

Proposée par Personnaz Edith

(boucastel3@laposte.net)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 13h46

Adresse postale : 3 Place Auguste Renoir 34120 PEZENAS

La plage de la Roquille doit rester en état- Il est impensable de transformer une plage familiale préservée de différentes nuisances y compris les dunes Cette dernière est déjà suffisamment perturbée par les différents commerces installés. Le port, les des loisirs permettent de trouver différents loisirs.

Contribution n°190 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 14h09

La plage de la Roquille doit rester dans l'état actuel et préserver la tranquillité des riverains et des promeneurs et des baigneurs

Contribution n°191 (Web)

Proposée par PAGES GERARD

(gpages2011@hotmail.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 14h58

Adresse postale : 27 RUE HONORE EUZET 34200 SETE

J'ai pris connaissance du projet de révision du PLU impliquant des changements importants dans le cadre de vie des occupants des résidences bordant la plage de la Roquille.

Je n'appréhenderai pas sur les raisons vous poussant à entamer cette procédure, de toute évidence financière. Par contre je vous prie de prendre acte de mon opposition formelle à cette évolution. Propriétaire dans la résidence Cap Neptune depuis 40 ans (familialement), nous en apprécions le côté familial et calme justement. Le Cap d'Agde offre des zones de loisirs conçues pour cela depuis l'origine de cette cité de vacances, et des zones plus "calmes" pour répondre aux besoins d'autres catégories de vacanciers.

Déjà l'évolution du Mango's ne va pas dans ce sens depuis l'été dernier et devrait abandonner ses "activités" nocturnes bruyantes qui je pense ne rentrent pas dans leur cahier des charges.

Je m'oppose donc à l'octroi de nouvelles autorisations de commerces et autres animations musicales nocturnes pour des raisons évidentes :

-nuisances sonores alors que la commune fait campagne contre depuis quelques années

- arrivée de nouvelles populations "de passage" avec leurs cortèges de déchets et de comportements non respectueux, d'incivilités
- dégradation prévisible des services reconstruits avec patience et persévérance depuis plusieurs décennies, j'en suis le témoin.
- nuisance prévisible des services face à l'afflux évitant de toutes sortes de problèmes liés à ce type d'activités nocturnes
- réduction des surfaces de plages
- présence historique de restaurants en bordure de la plage de la Roquette lesquels ont leurs propres animations dans un cadre contrôlé et respectueux du voisinage
- il existe au Cap d'Agde des zones d'activités centrées sur les loisirs et d'autres pour la clientèle familiale continue de sa part d'impôts et dont on doit respecter les aspirations
CONTRE CETTE EVENTUELLE EVOLUTION JE DEMANDE EXPRESSEMENT LE RESPECT DU FONCTIONNEMENT ACTUEL DE CE COIN DU CAP D'AGDE LEQUEL PAR SON CALME FAIT DE CETTE CITE UN ENSEMBLE GLOBALEMENT COHERENT.

Gérard PAGES
Résidence CAP NEPTUNE

Contribution n°192 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 15h16

Je m'oppose au projet de déclassement de la plage de la Roquette. Depuis près de cinquante ans, la résidence de la Roquette offre un cadre familial à ses occupants réguliers, or déteriorer ce cadre avec des installations lucratives serait très préjudiciable. En particulier, le tapage nocturne occasionné par d'éventuelles boîtes de nuit serait intolérable, la seule présence du Mango générant déjà une certaine nuisance sonore ; de plus, l'île des loisirs offre déjà tous les divertissements nécessaires, il n'est donc pas utile d'en rajouter dans les zones résidentielles. La résidence de la Roquette est par ailleurs facilement inondée lors d'épisodes méditerranéens et la dunes situés en amont de la plage, en plus de représenter une richesse écologique, est le seul rempart de cette résidence contre la mer ; il ne fait nul doute que sa destruction ferait l'objet d'un retentissement médiatique rendant encore moins crédible les autorités représentatives du bon sens écologique.

Contribution n°193 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 15h53

Pour la préservation du littoral et pouvoir profiter encore d'une rare plage encore un peu préservée, je ne suis pas favorable à l'implantation de concessions qui génèrent plus de nuisances que d'agréments. Vous trouverez dans mon courrier joint mes remarques sur ce sujet.

1. document associé
contribution_193_Web_1.pdf

Contribution n°194 (Web)

Proposée par nahlovsky yvan
(yvanmah1@hotmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 16h15

Adresse postale : 7 rue de la mairie 67480 ROUNTZENHEIM

Propriétaire réalisant des locations saisonnières, je suis complètement opposé au projet de déclassement de la plage de la Roquette et des surexploitations que vous envisagez. Un pôle de restauration existe en construction solide au niveau du poste de secours, une concession playiste sur la plage est largement suffisante par rapport à la fréquentation et au public concerné. (elle n'est jamais remplie). Votre projet ne convient pas en terme de sur-concurrence et de qualité, l'hyper-concurrence a toujours tendance à baisser la qualité. Une privatisation de la plage fera fuir les vacanciers au profit d'autres destinations, ce qui indirectement engendrera une baisse de vos revenus.

Contribution n°195 (Web)

Proposée par Seyrat Claude

(claudesyrat@hotmail.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 16h17

Adresse postale : 37 rue château Jouquet 33200 Bordeaux

Je m'oppose au renouvellement de la concession de plage (plage de la roquette) pour les raisons suivantes que cela entraîne :

- nuisances sonores
- augmentation des déchets
- dégradation du littoral et des dunes
- réduction de la surface des plages

La plage de la roquette est une plage assez familière avec beaucoup d'enfants, l'implantation de bars ou discothèques nuisent à cette destination

Contribution n°196 (Email)

Proposée par Bernadette Clavier

(bernadetteclavier@hotmail.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 14h47

REVISION ALLEGEE DU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'AGDE

Objet : REVISION ALLEGEE DU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'AGDE

Monsieur le Maire,

En réponse à l'arrêté N° A_AP_2024_0004 que nous avons bien reçu et à l'avis d'enquête publique commune d'AGDE, nous vous informons que nous sommes très réticents aux travaux en prévisions côté "Roquette".

Bien sûr, vous pouvez prévoir un peu d'embellissement, d'aménagement, les allées etc. Surtout pas d'implantation de nouveaux commerces, bars de nuit ? etc...

La proximité du centre ville permet de profiter à qui le veut, de tous les plaisirs de la station, restaurants, Casino, bars etc.

La Roquette a la réputation d'être un petit coin tranquille du Cap, nous voulons le conserver ; MERCI.

Recevez, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

CLAVIER D -Résidence les AGATHES

Contribution n°197 (Web)

Proposée par CHEMINOT Michel

(michel.cheminot@orange.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 16h55

Adresse postale : 47 bis, rue Bergeron Vebret, 03400 YZEURE

Propriétaire dans la Résidence des Jardins de la Plage, j'ai pris connaissance du projet de déclassement de la plage de la Roquette et je suis fortement opposé à ce déclassement.

La Plage ne doit pas changer de destination et doit conserver le côté familial et tranquille reconnu par l'ensemble des riverains.

Contribution n°198 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 16h59

Pour la préservation du littoral et pouvoir profiter encore d'une rare plage encore un peu préservée, je ne suis pas favorable à l'implantation de concessions qui génèrent plus de nuisances que de bons côtés

Contribution n°199 (Web)

Proposée par ROBIN Richard
(richardrobin33@free.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 17h22
Adresse postale : 4 rue des Néréides 34300 AGDE

Bonjour,

Je m'oppose à la révision allégué du PLU.

Cette révision (déclasser et modifier des règles en vigueur) aurait pour la plage d'Ambonne une double conséquence que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et la notice explicative de la modification du PLU identifient :
- Une dégradation plus conséquente d'un « cordon dunaire et d'une végétation encore existante dont la fonctionnalité pourrait être restaurée »
- Une telle mesure pourrait engendrer « des nuisances sonores et lumineuses liées à l'activité nocturne (spot, musique,...) pouvant nuire à la population voisine vivant en bordure de plages »

Contribution n°200 (Web)

Proposée par CANALES PHILIPPE
(philippe.canales@laposte.net)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 17h43

Adresse postale : 8 AVENUE DES LAVANDIERES 34 300 LE CAP d'AGDE

Monsieur le Commissaire enquêteur

Veillez trouver en fichier joint ma contribution à l'enquête sur la révision allégué du PLU de la Mairie d'AGDE.

Cordialement,

1. document associé
contribution_200_Web_1.pdf

Contribution n°201 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 18h35

Je ne comprends pas les commentaires des personnes qui ne veulent pas permettre aux touristes de s'amuser et de profiter de notre belle destination.

Pensez-vous que voter contre encouragera les touristes à venir ?

Mais sortez de chez vous ! Le monde bouge, s'ils ne s'amuse pas en France, ils partiront en Espagne.

Donc, je suis POUR la révision.

Contribution n°202 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 18h42

Chers concitoyens et visiteurs,

Je tiens à exprimer mon soutien plein et entier au développement du tourisme dans notre belle région, ainsi qu'à l'activité des plages privées qui contribuent grandement à l'attractivité et au dynamisme de notre littoral.

Le tourisme est un moteur essentiel pour notre économie locale, créant des emplois et générant des revenus indispensables pour nos commerces, nos services et l'ensemble de notre communauté. Les plages privées, avec leurs services de qualité et leur attention particulière à l'expérience des visiteurs, jouent un rôle crucial dans l'offre touristique que nous proposons.

C'est pourquoi nous pouvons concilier développement touristique et respect de notre environnement exceptionnel. En travaillant ensemble, en favorisant une approche responsable et durable, nous pouvons assurer que notre littoral reste un lieu accueillant, vivant et préservé pour les générations futures.

J'encourage chacun à soutenir nos initiatives visant à promouvoir un tourisme équilibré et respectueux, qui bénéficie à tous.

Faisons en sorte que notre région demeure une destination de choix, où les plages privées continuent de prospérer en harmonie avec notre patrimoine naturel et culturel.

Ensemble, faisons rayonner notre région et offrons à tous des moments inoubliables sur nos magnifiques plages.

Cordialement.

Contribution n°203 (Web)

Proposée par hubert
(hubert.gadet@wanadoo.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 18h42

Adresse postale : résidence port la roquille appartement 146 34700 cap d'agde

Avec mon épouse nous sommes contre votre projet tel que est présenté

Nous subissons déjà depuis plusieurs années des nuisances sonores lors de soirées organisées par les propriétaires de pallières (comme le Malongo) ainsi que depuis l'année dernière, celles provenant d'une discothèque située dans le village naturiste . Si votre projet se réalise cela sera inévitable . Si on a acheté au cap d'Agde c'est pour venir s'y reposer dans le calme .

Contribution n°204 (Web)

Proposée par marie-christine Sleyer

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 18h44

Bonjour

Le Cap d'Agde est pour nous depuis 24 ans un lieu de détente et de famille

Nous apprécions à la fois les espaces délimités dédiés aux loisirs et les espaces de tranquillité comme le quartier de la Roquille site plutôt réservé aux familles

Le fait de laisser s'implanter sur cette plage des pallières et buvettes signifie nuisances sonores et visuelles car malgré les interdictions de tapage nocturne les policiers peu nombreuses ne sont pas en mesure de faire respecter le calme , notre société devenant de plus en plus agressive.

Contribution n°205 (Web)

Proposée par VONFELDT Audrey

(audreyvonfeldt02@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 19h13

Adresse postale : 22 rue du Château 022270 Couvron et Aumencourt

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet de révision allégué du PLU de la Ville d'Agde appelle de ma part plusieurs remarques.

En premier lieu, ce débassement des espaces littoraux apparaît surtout comme l'ouverture de ces espaces à plus de fréquentation et de nuisances. Or, ils n'en demeurent pas moins des espaces naturels classés en zone N. Zone où les activités doivent être réglementées et ne pas conduire à une dégradation du milieu.

Ensuite, je suis assez surprise du peu de prise en compte de l'avis de la MRAE. Au vu des nombreuses remarques, il eut été judicieux de revoir la copie. Deuxième surprise, le peu de PPP présentées lors de la réunion d'association du 15 décembre 2023.

Sur un projet de cet ampleur, l'absence des consultants, DOTM, Préfecture... est franchement domageable. Ensuite sur le fond, il convient de rappeler que les dunes, les landes côtières, les plages et les îlots, les estrans, les falaises et les abords de celles-ci sont selon les articles L. 121-23 et R. 121-4 du code de l'urbanisme des espaces remarquables et caractéristiques du littoral. Cette définition semble bien s'appliquer aux plages et abords de la Ville d'Agde de La Roquille au Grau d'Agde. S'appuyer sur le SCOT pour les déclasser est un peu léger à mon sens car, le SCOT ne définit pas à la parcelle les vocations de cette dernière mais en trace les grandes orientations. Le PLU de la Ville d'Agde pourrait donc maintenir ces espaces remarquables et œuvrer à leur protection plus qu'à leur marchandisation.

L'argument selon lequel ces espaces seraient « dégradés » ne doit pas permettre d'aller plus encore dans leur dégradation, mais au contraire leur caractère « fragile » doit conduire à leur préservation. Cette préservation et mise en valeur du milieu naturel littoral serait un argument bien plus qualitatif dans la montée en gamme de la Ville que la multiplication des concessions des plages.

Il convient également de relever que les plages, dunes, cordons dunaires... jouent un rôle essentiel dans la gestion des eaux pluviales de par leur caractère non imperméabilisé. Ils sont aussi des éléments majeurs dans la prévention des risques majeurs tels que les submersions marines. Dégrader et imperméabiliser ces surfaces conduirait à une augmentation de ces risques, aux conséquences humaines et matérielles souvent dramatiques.

A l'heure où les Régions (via les SRADDET) œuvrent avec les EPCI porteurs de SCOT à la mise en œuvre de la Loi ZAN, ce déclassement apparaît anachronique. Le sens de la loi est de réduire l'artificialisation, non de l'augmenter. Ou alors de réserver l'artificialisation à des projets d'intérêt général. Déclasser les plages pour permettre l'installation de concession de plage, bar et autres activités commerciales ne relève pas de l'intérêt général mais d'intérêts privés.

La loi ZAN dispose également que les communes doivent œuvrer pour protéger les surfaces exposées au recul du trait de côte en désartificialisant ou en maintenant non artificialisé ces espaces littoraux.

Également, le déplore la concurrence faite par ces bars sur les plages aux commerces déjà présents aux abords des plages comme par exemple les bars et restaurants situés dans des locaux « en dur » sur le haut de la Roquette. Le bar se fait désormais sur la plage, et bientôt pourquoi pas directement sur l'eau ? Je plaisante ... quoique peut-être pas ... ?

Enfin, pour connaître Agde depuis tant d'années et en tant que propriétaire d'un bien sur cette commune, je ne peux que déplore cette privatisation des plages. Quel accès à la nature via la mer et les plages restera-t-il ?

Aussi, Monsieur le Commissaire enquêteur, et à l'appui des éléments présentés ci-dessus, je vous affirme mon opposition au

projet de déclassement des espaces remarquables et à la révision alléguée du PLU de la Ville d'Agde.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Contribution n°206 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 19h22

Une nouvelle enquête publique concernant une "Révision Alléguée" du PLU a été demandée par la Mairie d'Agde en date du 08 septembre 2023. Cette "révision alléguée" porte sur 4 sites Naura 2000 de notre commune à des fins de déclassement. C'est ainsi que les plages de St Vincent Grau d'Agde, les battues, Richelieu Rochelortouque, la Roquette le Môle sont concernées. Plus de 60 hectares de plage au total seront ainsi déclassés ! A quelles fins ?

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Occitanie (MRAE) consultée pour avis technique a émis plusieurs réserves qui débouchent sur une non évolution du PLU depuis l'augmentation du nombre de palloites déjà existantes "afin de mieux comprendre les enjeux écologiques et de prendre en conséquence les mesures d'évitement de réduction et de compensation à l'échelle du PLU... et d'éclaircir ces mesures à l'ensemble des secteurs susceptibles d'être impactés."

L'un de ces secteurs concerne la plage de la Tamarissière et plus spécialement le déclassement demandé du parking de la plage. Ce parking municipal touche le camping Cottage Park qui a déjà fait la demande d'une extension extérieure afin de libérer plusieurs espaces internes devenus plus lucratifs.

Le flou du zonage de déclassement demandé permettra cette extension.

Nous demandons que la MRAE et Mr l'Enquêteur Public se montrent très vigilants sur la surface et la conformité de ce zonage dans le respect de la Loi Littoral et des équilibres écologiques, touristiques et historiques (ex : nidification des gravelots...) afin que le camping Cottage Park "ne déborde pas de ses limites actuelles".

Ce qui nous amène enfin à attirer votre attention sur le projet imminent d'abattage de pins dans le camping au motif (comme toujours) de malaises ou de dangerosité pour une extension (il y a aussi) de zones supplémentaires d'implantation de HLL voire de Lodges avec piscines (cf : PV d'information au Code de l'Urbanisme émanant de la Préfecture de l'Hérault au Tribunal Administratif de Montpellier du 7 septembre 2023).

Malgré cela, la Direction du camping continue de décrire ce patrimoine régional, en toute impunité, au vu et au su de tout le

monde, sans qu'aucune autorité publique n'intervienne réellement pour arrêter ce saccage écologique.

Contribution n°207 (Web)

Proposée par CLUZEL Pierre

(cluzel.pierre@neuf.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 19h22

Adresse postale : Saint-Martial de Bel Air 12000 RODEZ

Propriétaire dans une résidence proche de la plage de la Roquette, je suis opposé au projet de déclassement de ces plages. La plage ne doit pas changer de destination et doit conserver le côté familial et tranquille reconnu par l'ensemble des riverains. Cette ambiance attire une population paisible mais tout autant consommatrice voire plus...

Les diverses nuisances (sonores, déchets, etc...) sont déjà en forte augmentation ces 2 dernières années sur la zone de la Roquette et créent des tensions qui pourraient gravement dégrader (Mango... et autres). De plus, le Cap d'Agde ne manque pas de lieux pour s'amuser, notamment du côté de Fleix ou de la Baie de la Palme.

Les générations futures et le business ne doivent pas tout permettre !

Merci de prendre en compte ces considérations.

Cordialement.

Contribution n°208 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 19h26

bonjour,

Si ce projet de déclassement des plages passe en force,

l'office du tourisme Cap d'Agde Méditerranée va devoir sérieusement modifier ses boniments affichés sur son site internet.

page d'accueil : "Entre les plages de sable fin de la mer Méditerranée, les vignobles du Languedoc et le Canal du Midi, découvrez notre environnement naturel préservé et authentique." voir <https://www.capdagede.com/>

rubrique "La protection de nos espaces naturels" : "Quelques espaces naturels protégés de la destination à découvrir (et protéger), lors d'une balade ou d'une randonnée (...) - Les plages et le port avec le Pavillon Bleu (...)".

Nous sommes opposés à votre projet de transformation des plages en beach party organisées 24/24. L'été dernier, nous avons été témoins des comportements de personnes en état d'ébriété tôt le matin, et nous avons mesuré en pleine nuit une ambiance sonore supérieure à 80 db. Nous avons pu ressentir les vibrations des basses.

Si cette ambiance festive non-stop à la plage peut correspondre aux pulsions de certains estivants, ils ne forment pas la majorité.

Il existe encore de nombreux touristes, jeunes et moins jeunes, qui ont choisi et qui choisissent le Cap pour son attractivité globale, dont la possibilité de passer des moments paisibles sur la plage, en famille.

Pensez à eux aussi s'il vous plaît en renonçant à votre projet.

Contribution n°209 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 19h29

Nous sommes totalement opposés au déclassement du site de la Plage de la Roquette.

Il faut absolument conserver le caractère naturel de cette plage en préservant les végétaux.

Une 3e concession créerait encore plus de nuisance sonore (il y a déjà le Mango), de trafic, etc... Il existe déjà assez de restaurants, bars sur tout le Cap d'Agde.

Il convient de préserver le caractère FAMILIAL, écologique et NATUREL de cette Plage de la Roquette.

Contribution n°210 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 19h41

Je suis contre le déclassement de la plage. Nous avons une résidence et une plage calme et tranquille et ne souhaitons pas avoir des nuisances sonores ou visuels.

Contribution n°211 (Web)

Proposée par DALOU Eric

(ejdalou@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 19h45

Adresse postale : Résidence Les Agathes 34300 Agde

Les attendus de la révisions sont clairement affichés : permettre une exploitation plus dense des plages par un nombre plus important de concessions de plage.

L'argumentation de montée en gamme ne tient pas car elle n'est pas liée au nombre de palloites.

Nous nous opposons aux termes de la révision tels qu'ils ont été proposés, considérant qu'il s'agit avant tout de conforter la

marchandisation de nos espaces remarquables, sans aucun bénéfice pour la population, avec un risque de fragilisation des milieux naturels, sans qu'il ait été démontré qu'une gestion maîtrisée du périmètre actuel affecterait l'attractivité touristique de la station.

Contribution n°212 (Web)

Proposée par RANDRIAMIHAMISON NATHANAE

(n.randriamihamison@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 19h49

Adresse postale : Villa 7, Résidence Port-La-Roquette, 8 avenue des Lavandières 34300 AGDE

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je m'oppose formellement à la révision du PLU qui concerne les dunes situées sur la plage de la Roquette pour plusieurs raisons. En premier lieu, il s'agit, avec la plage de la conque, d'une des dernières plages à être relativement préservée du tumulte et de l'urbanisation galopante de ces dernières années. Il paraît évident que les personnes intéressées par ce lieu d'un point de vue

touristique le sont pour cette raison. Vouloir urbaniser davantage et permettre une exploitation accrue aux dépens du peu de nature préservée que constitue la plage de la Roquette et ses dunes est un non-sens dont une des conséquences probables est la défection touristique de ses habitués au profit d'une nouvelle population qui n'y trouvera pas non plus son compte du fait de l'éloignement avec les lieux de divertissement habituels offerts par la commune du Cap d'Agde (discosothèques, île des loisirs, etc.) En second lieu, la plage de la Roquette est déjà exploitée de par l'existence de plages privées, de commerces en bordure et à travers la location d'engins motorisés. Ainsi par exemple, vouloir développer l'activité de location de jet-ski est un véritable danger pour les usagers de la plage et de la mer. En effet, les groupes de jet-ski ne sont pas suffisamment encadrés. En période estivale, ils pénètrent plusieurs fois par jour, tous les jours, dans la limite des 300 mètres, sans être contrôlés ni par leur moniteur, ni par les surveillants de plage (trop lents pour intervenir face à un jet ski), ni par la police. En résulte des interactions significativement dangereuses pour les baigneurs et les pratiquants de sports nautiques (pédalos, Stand Up Paddle, véliplanhisme, etc.)

Enfin, les digues qui encadrent la plage de la Roquette offrent un véritable refuge à tout un écosystème endémique qui est déjà passablement mis à mal par la période estivale. Présenter la vie marine et évitant de favoriser le bruit, les déchets et autres nuisances me semble être d'intérêt public et devrait également interner la commune. Je note l'hypocrisie qu'il peut y avoir à placer des rétro réflecteurs tout en permettant au regardant le développement des activités de location d'engins motorisés.

Pour toutes ces raisons, je vous renouvelle ma volonté ferme de m'opposer au projet de révision du PLU concernant le délaçement des dunes de la Roquette.

Cordialement,
Nathanaël Randriamihison
1 document associé
contribution_212_Web_1.pdf

Contribution n°213 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 19h57

Mais où va-t-on ?! Les gens n'ont absolument rien compris au projet de réaménagement. Ce projet permettra simplement de classer les plages aménagées officiellement. Laissons les gens qui font preuve de courage et d'initiative professionnelle travailler et créer de la richesse pour notre belle station du cap d'Agde.

Contribution n°214 (Web)

Proposée par BAUDOIN Marie-Cécile
(mariececile.baudoin@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 19h58

Adresse postale : 5 rue Voltaire 31290 Villefranche de Lauragais

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veuillez trouver en fichier joint ma contribution à l'enquête sur la révision allégée du PLU de la Mairie d'AGDE.

Cordialement.

1 document associé
contribution_214_Web_1.pdf

Contribution n°215 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h00

Je suis pour... Le Cap d'Agde doit avancer... Les plages ont déjà beaucoup de contraintes de l'état... Nous sommes une station touristique !

Contribution n°216 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h02

En tant que propriétaire d'un appartement sur la Plage de la Roquette, je suis très content du Mango's Beachbar comme Plage Privée. Le traitement client, le nettoyage de la plage et le service fourni sont tout ce que l'on peut souhaiter d'un lieu de vacances.

Contribution n°217 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h04

Les plages privées déjà présentes sur la plage de la Roquette s'étendent suffisamment et proposent bien au-delà de ce qui leur est autorisé: restauration, bar nocturne et organisation de grosses soirées jusqu'à tard. Cela engendre suffisamment de désagrément pour les vacanciers et pour l'environnement, il n'y a aucun intérêt à étendre leurs concessions si ce n'est renflouer les poches de certains qui se fichent pas mal du devenir des côtes, du respect de l'environnement et de la réputation dégradée du Cap de manière générale.

Contribution n°218 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h07

Je suis pour la révision du PLU allégé.
Les plages privées du Cap d'Agde sont un atout pour notre station.

Contribution n°219 (Web)

Proposée par Alain

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h07

Monsieur le commissaire enquêteur, ne vous faites pas avoir par tout ces réfractaires opposés systématiquement à chaque projet d'aménagement de la ville.

Contribution n°220 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h08

Les concessions des plages font parties du développement Touristique de notre belle station Balnéaire et contribuent à apporter du travail à tous nos saisonniers. La mise en place du nouveau PLU ne peut qu'être bénéfique pour la ville et la station du Cap.

Contribution n°221 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h08

Je suis pour la révision du PLU allégé
Les plages aménagées sont une vitrine pour notre station et celles-ci font travailler beaucoup de personnes et de familles ainsi que beaucoup de producteurs de notre région

Contribution n°222 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h11

Je suis pour la révision d'un PLU Allégé. Nous devons être sur la révision du PLU, il faut défendre nos plages.

Contribution n°223 (Web)

Proposée par Dylan Freyssinet

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h12

Pour le réaménagement du PLU, notre station balnéaire est dynamique ! Elle est connue dans toutes la France et y compris dans l'Europe ! Je pense que ce n'est pas du tout une bonne solution, pour l'économie de la ville.

Contribution n°224 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h15

Je suis pour la révision du PLU. Nos almons nos plages aménagées, elles nous fournissent du bonheur, elles créent de l'emploi. Je suis pour avec un grand P.

Contribution n°225 (Web)

Proposée par Sébastien Hochard

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h18

Le PLU nous protège !! Je suis POUR !!
Tous les acteurs locaux, fond vivre les agriculteurs locaux, vigneron... Expliquez leur a tous ces écologiste!

Contribution n°226 (Web)

Proposée par Randriamihison Hélyse
(heloise.randrie@orange.fr)

Déposée le Lundi 4 mars 2024 à 20h25

Adresse postale : 7 chemin de Borde Rouge 31320 Auzeville-Tolosane

Je m'oppose à la révision du PLU afin de préserver la plage de la Roquille.
Il est inadmissible de privilégier les activités économiques au dépend de la nature qui fait la richesse de ce lieu du Cap d'Agde.

Contribution n°227 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h26

Il est encore une fois incroyablement frappant de voir comment une association comme AGATHE tente de mobiliser le plus grand nombre pour rayer de la carte de merveilleuses concessions comme Mango. L'emploi et la satisfaction d'un grand besoin des gens d'utiliser un service sur la plage sont à nouveau détruits par un groupe de personnes aigres sous le nom de « protection des dunes » et de « pollution sonore ». J'habite discrètement derrière le Mango et je peux vous dire qu'ils respectent pleinement l'obligation légale concernant leur niveau sonore. Les 4 fois par an où quelque chose se fait au-dessus du niveau n'est pas proportionnel aux nuisances que nous ressentons de la part des restaurants habituels et des discothèques naturalistes. Et de conclure : les dunes

n'ont jamais connu une croissance aussi rapide en flore et en faune que ces dernières années, donc cette raison n'est ABSOLUMENT pas valable !

Contribution n°228 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h26

Laissez la plage libre pour les activités de l'été moment fort et agréable pour le grau un grand nombre de personnes participe donc place au bossueur de la saison

Contribution n°229 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h28

Je souhaite continuer à aller à la plage et offrir à ma mère, âgée et malade, le confort d'un matelas et d'un parasol.
Merci

Contribution n°230 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h28

Nous metons un avis favorable à l'exploitation des plages cela créer des emplois et du tourisme qui fait vivre les villes.

Contribution n°231 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h31

Monsieur le Commissaire enquêteur,
Je suis favorable à la révision du Plu
Les gens ne comprennent pas le déclassement des plages. c'est au contraire, très positif pour mieux encadrer et structurer le nombre de plages aménagées. Il semble d'ailleurs que le nombre de plages aménagées va diminuer !!
Nous sommes une station touristique avec beaucoup de points d'attrails et il faut que ça continue

Contribution n°232 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h33

Cela créer des emplois et permet d'avoir des spots sympa où aller

Contribution n°233 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h34

Contre le PLU.
Vive la bureaucratie et tous les faux commentaires anonymes.
Faisons de la roquille une ZAD et non une ZEE.

La planète est déjà en grand danger.

Contribution n°234 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h35

Soutenons le tourisme et nos plages aménagées pour une économie locale dynamique. Ensemble, valorisons notre littoral

Contribution n°235 (Web)

Proposée par Balaï Kilian
(bikilian34@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h36

Adresse postale : 4 Allée du Parc 34510 Florensac

Favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°236 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h38

Plages aménagées et tourisme vont de pair. Contribuons à une expérience balnéaire de qualité pour tous.

Contribution n°237 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h39

Le tourisme est un pilier de notre économie locale, et les plages aménagées jouent un rôle clé dans l'attraction de notre belle région. En soutenant ces espaces, nous ne faisons pas que valoriser notre littoral ; nous contribuons aussi à créer des emplois et à dynamiser l'économie. Faisons de notre région une destination incontournable, où le bien-être des visiteurs se conjugue avec le respect de l'environnement.

Contribution n°238 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h40

Je suis pour la révision du PLU allégé
Les plages aménagées sont une vitrine pour notre littoral et une mame importante d'emplois saisonniers pour les jeunes

Contribution n°239 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h40

Les plages aménagées sont essentielles pour offrir une expérience touristique de qualité. En les soutenant, nous investissons dans le développement durable de notre région. Ces espaces, soigneusement conçus, garantissent non seulement la sécurité et le confort des visiteurs mais préservent également la beauté naturelle de notre littoral. Encourageons un tourisme responsable qui assure l'avvenir de notre patrimoine

Contribution n°240 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h41

Notre engagement envers les plages aménagées reflète notre vision d'un tourisme équilibré et respectueux. Ces espaces, véritables vitrines de notre région, méritent d'être valorisés et protégés. Ils offrent aux visiteurs des moments de détente inoubliables tout en participant à l'économie locale. Soutenons ensemble le développement de plages qui respectent et mettent en valeur notre environnement unique.

Contribution n°241 (Web)

Proposée par Leger claire
(claire.ligh28@icloud.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h41

Adresse postale : 9 rue des vigneronis 34300 Agde

Bonjour, je tiens à faire part de ma joie tout au long de l'été où j'ai le plaisir de fréquenter les paillottes éphémères qui subliment nos plages du cap d'Agde en alliant une préférence pour le « Junile Beach » qui chaque année propose des nouveautés. Un rafraîchissement et dynamisme dont je ne pourrais me passer en haute saison tout en savourant nos plages nuds en basse saison comme si jamais rien n'avait existé. Merci à tous ces entrepreneurs qui savent répondre et respecter, notre si beau site : le cap d'Agde Méditerranée.
Merci.

Contribution n°242 (Web)

Proposée par Chauvet corine
(Corine.chauvet64@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h41

Les plages privées m'ont réconciliée avec la mer. Que du bonheur. Pour des touristes c'est top, j'espère que le PLU ne va pas les remettre en cause.

Contribution n°243 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h41

En soutenant le développement de plages aménagées, nous faisons bien plus que promouvoir le tourisme : nous tissons les liens entre la nature, la culture et l'économie locale. Ces espaces sont conçus pour offrir une expérience enrichissante pour les visiteurs tout en respectant l'écosystème. C'est en travaillant main dans la main que nous ferons de notre région un modèle de tourisme durable et attractif!

Contribution n°244 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h47

En tant que visiteur fréquent des Mangos, il est frappant de constater que les premières enquêtes reçues sont toutes axées sur cette entreprise très prospère qui apporte une contribution majeure à la région en termes d'emploi et de diversité. Les gens se plaignent des nuisances sonores, alors que je n'ai jamais vécu cela, même un soir, en fait ! Je ne pouvais même pas entendre la musique de fond agréable à cause du bruit provoqué par les restaurants du dessus ! Je trouve ce commentaire écoeurant de la part de personnes qui n'ont apparemment jamais pris la peine de parler au propriétaire néerlandais si cela les dérangeait. Cela remet en question la sincérité de ces personnes et si toute cette enquête n'a pas été mise en scène ! Bravo ! Si le Mango disparaît, des nombreux touristes disparaîtront également, qui optent pour la qualité plutôt que pour les déchets que l'on trouve dans les restaurants.

Contribution n°245 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h48

Je suis pour les plages aménagées car cela me permet de décompresser pendant mes vacances, tout en profitant du paysage du cap d'Agde sans déranger l'environnement.

Contribution n°246 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h49

Je tiens à exprimer mon soutien à la révision du PLU allégé. Les plages aménagées sont une vitrine pour notre station et une source importante d'emplois saisonniers pour les jeunes.

Contribution n°247 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h51

Je suis pour la révision du PLU

Contribution n°248 (Web)

Proposée par ARMANDON ALEXANDRE

(a.armandon@hotmail.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h52

Je suis pour la révision d'un PLU allégé.

Nous devons être pour le renouvellement du PLU. Il faut défendre les plages

Contribution n°249 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h52

Je suis pour les plages aménagées, ceci est mon échappatoire estivale

Contribution n°250 (Web)

Proposée par Mélanie Peired

(melaniebermond76@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h53

Adresse postale : 5 route de Iacoste 34800 Clermont-Hérault

Je ne comprends pas les raisons du déclassement de la plage de la roquille... A l'heure où nous sommes tous touchés par le changement climatique, comment une décision visant à augmenter l'occupation de la plage par une troisième pallole sur un espace si restreint peut être envisagée? Sans compter sur les désagréments sonores que cela va engendrer. Je m'oppose fortement à ce nouveau PLU et ne suis pas d'accord avec l'apparition de nouveaux commerces sur cette plage.

Contribution n°251 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h53

Je suis POUR le maintien des pallottes qui amènent tourisme, travail et dynamique indispensable à notre région.

Contribution n°252 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h54

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°253 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h54

Je suis pour les plages aménagées, cela permet de se reposer calmement dans un espace saint

Contribution n°254 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h55

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°255 (Web)

Proposée par Iabien

(collombiab@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h55

Adresse postale : 65 rue des cèdres 84110 Valson

Je suis favorable à l'allègement du PLU et surtout au renouvellement des plages privées !!

Contribution n°256 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h56

Je suis favorable à l'allègement du PLU, ainsi qu'à son renouvellement car il est important de préserver les plages aménagées.

Contribution n°257 (Web)

Proposée par L'apray patricia

(Patriciasubiani@hotmail.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h56

Adresse postale : 24 rue Raymond Aris 34300 Agde

Je suis pour un PLU allégé. Pourquoi êtes vous en faveur des concessions de plages? Nous devons être pour le renouvellement du PLU. Il faut défendre nos plages.

Contribution n°258 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h56

Je soutiens les places aménagées car elles sont source d'emplois dans une situation économique actuelle difficile. Beaucoup de jeunes comptent sur les postes à pourvoir des plages aménagées. Les ambiances sont conviviales parfois chics ce qui donne une autre couleur à notre station balnéaire. Elles sont soucieuses de respecter l'environnement et parfois même embellissent notre littoral

Contribution n°259 (Web)

Proposée par DJURIEZ Stéphanie
(cousinstephane0@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h57

Adresse postale : 70 Avenue de Sète 34300 Agde

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°260 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h57

Nous pensons que les plages du littoral d'Agde sont intéréts publique. Les touristes aiment se mettre sur des transats se faire servir des cocktails cela fait partie de leurs vacances ils travaillent toute l'année pour se faire ce privilège, je ne vois pas pourquoi on devrait avoir ses plages qu'à l'étranger après. Il ne faudrait pas s'étonner que le tourisme parte ailleurs. Nous avons vécu l'expérience à l'étranger au Mexique les plages publiques sont payantes et beaucoup moins organisées et moins soucieuses de l'environnement que chez nous

Contribution n°261 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h57

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°262 (Web)

Proposée par maelle

(maellehernandez@outlook.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h57

Adresse postale : 4 Impasse des bleuets 34450 vias

Je suis pour les plages privées

Contribution n°263 (Web)

Proposée par Perales romain
(Romain.perales43@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h58

Adresse postale : 1 Impasse des peupliers 30730 Fons

Les plages privées reste un incontournable du cap d'agde le plaisir de pouvoir manger un bord de mer et pouvoir profiter des vacances !!!

Contribution n°264 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h58

Favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°265 (Web)

Proposée par maelle
(maellehernandez@outlook.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h58

Adresse postale : 4 Impasse des bleuets 34450 vias

Je suis pour les plages privées

Contribution n°266 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h58

Je suis pour les plages aménagées.

Contribution n°267 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h59

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages *

Contribution n°268 (Web)

Proposée par Barbara Vidal

(Barbara.30.vidal@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h59

Adresse postale : 11b Impasse clos beausoleil 34300 Agde

Je suis pour la révision du PLU. Je vis sur la commune depuis 3 ans et les plages sont un atout majeur. Les espaces naturels du Cap d'Agde ont su être préservés, les places privées sont indispensables pour moi et leur répartition permet largement à toutes les populations de trouver leur bonheur, en plage et hors plages privées. Il ne faut surtout pas tuer la dynamique de notre belle station balnéaire !

Contribution n°269 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 20h59

Je souhaite que le maximum de restaurant-plage reste ouvert. Ils sont des coins de détente pour tous, et à toutes générations.

Contribution n°270 (Web)

Proposée par PERALES Tanquy
(Tanquy.perales@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h00
Adresse postale : 1 Impasse Des Peupliers 30730 Fons

Je suis pour le PLU car cela est mon plaisir de pouvoir rester en France en vacances et profiter du calme et du services des plages aménagées et d'autant plus que ça apporte beaucoup de travail d'été pour la jeunesse

Contribution n°271 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h00

Ceux qui sont contre les bars de plage n'ont rien à faire au Cap d'Agde, ils sont un élément essentiel très important de la station. Ceux qui commencent à parler de calme et de nature doivent très bien comprendre que 1. ils auraient dû acheter quelque chose dans les Pyrénées (nous sommes dans une station avec 350 000 visiteurs pour l'amour de Dieu) 2. Toute cette station est construite artificiellement, elle est faite de marais, puis supprimez aussi les appartements terriblement polluants et mal entretenus ou pas entretenus du tout, tout revient à la nature ! Quelques bars de plage n'y changeront rien. En fait, ils sont la carte de visite de la station !

Contribution n°272 (Web)

Proposée par Coulon Didier

(did2005@live.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h01

Adresse postale : 10, impasse du merle 34300 Agde

Je soutiens les plages aménagées durant la saison estivales.

Contribution n°273 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h02

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°274 (Web)

Proposée par maelle

(maellehernandez@outlook.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h02

Adresse postale : 4 Impasse des bleuets 34450 vias

Je suis pour les plages aménagées car c'est un lieu d'ambiance et de convivialité avec un cadre parfait. Elles restent toutes très bien entretenues

Contribution n°275 (Web)

Proposée par Grison Florence

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h02

Je suis pour les plages aménagées. Elles sont bénéfiques pour le tourisme, pour l'emploi, pour les locaux qui peuvent décompresser le week end. C'est un atout pour une station balnéaire.

Contribution n°276 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h03

La plage de la Requille est une plage familiale préservé .
Je ne comprend pas l'intérêt d'un plage supplémentaire qui apporterait des nuisances supplémentaires .

Contribution n°277 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h04

NON A LA FERMETURE DES PAILLOTES

Contribution n°278 (Web)

Proposée par Villa eric

(ervilla@orange.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h04

Adresse postale : 47,chemin du perdigal 34300 Agde

Bonjour

Je suis pour le plu allégé, il est quand même agréable de pour aller sur des plages aménagées pour se reposer et passer un bon moment en se faisant servir .

Sans compter les emplois créés par toutes les paillettes dans l'année, elles sont un atout indéniable pour le littoral heraultais et son attractivité

Sans elles les touristes partiraient dans d'autres destinations à l'étranger

Contribution n°279 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h04

Je suis une inconditionnelle adepte des plages privées. Tous les étés j'ai un réel plaisir à fréquenter ces lieux où je peux me reposer tranquillement

Contribution n°280 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h05

Je suis pour les plage aménagées

Je trouve sa sympa de pouvoir manger les pieds dans le sable avec une vue sur l'horizon.

C'est des moments inoubliables.

Contribution n°281 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h05

Super paillette ?

Contribution n°282 (Web)

Proposée par Eugénie Bistue
(bistueeugenie@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h05
Adresse postale : 4 Rue Paul Pellisson 34500 Beziers

Je suis pour les plages privées, c'est un moment de détente et relaxation qui permet de décompresser une journée. Les plages privées sont des réels atouts pour nos vacances, le paysage vu mer est incroyable et apaisant.

Contribution n°283 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h05

Je suis favorable au PLU allégé car avec ma famille nous sommes bien content d'avoir des plages aménagées pour nous distraire pendant nos vacances

Contribution n°284 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h05

Je suis favorable à ce que les plages restent exploitées comme elles sont déjà depuis des années. Ainsi que le PLU soit allégé.

Contribution n°285 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h06

Habitant depuis plus de 20 ans sur le Cap d'Agde, j'ai vu la station évoluer avec son temps et je suis pour le nouveau PLU. En effet, une réelle économie s'est créée autour des plages et sans cette économie, notre belle station ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Alors à tous mes voisins propriétaires qui voudraient voir une station sans vie, passez votre chemin.

Contribution n°286 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h06

Je suis pour les plages aménagées, c'est un lieu convivial qui permet de se retrouver entre amis, passer de bons moments et avoir un moment de détente

Contribution n°287 (Web)

Proposée par GRANERI
(nathaliesgraneri@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h07
Adresse postale : 5 rue des lavandières, 34400 Cap d'Agde

Résidents depuis la création de la station balnéaire, nous profitons des plages "naturelles" du Cap d'Agde tout au long de l'année que soit la saison. Depuis 40 ans, nous avons vu se dégrader et s'artificialiser la ville du Cap d'Agde. Nous sommes opposés au décaissement des plages car nous sommes opposés à l'utilisation des plages comme lieux mercantiles. La station du Cap est déjà suffisamment.

Les constructions déjà existantes notamment sur la plage du Môle et de la Roquette ne respectent pas les habitants, les vacanciers, la faune et la flore. L'impact sur la qualité de vie des humains, des animaux terrestres et marins s'en trouve dégradé.

Sans compter que l'accès au bord de plage est de plus en plus restreint et limité. Les plagistes empiètent sur le bord de l'eau et occupent de plus en plus d'espace entre la dune et le bord de mer. Les plages du Cap sont des espaces naturels qu'il faut préserver pour compenser les espaces bétonnés et construits sur toute la station.

Contribution n°288 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h08

Je suis pour les plages aménagées. Elles créent des emplois. Elles ne dénaturent pas la plage.

Contribution n°289 (Web)

Proposée par David Albrt

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h08

Je suis pour le projet de révision du plu... Quel bonheur d'avoir du confort et des commodités sur la plage... Nous avons de magnifiques établissements sur le Cap.

Contribution n°290 (Web)

Proposée par Palumbo Hugo
(palumbo.hugo34@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h09
Adresse postale : 11 bis place agde marine 2 34300 Agde

Je suis pour les plages aménagées .

Contribution n°291 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h09

Je suis favorable à la révision du PLU, les plages aménagées sont indispensables pour nos touristes et apportent une source d'emploi saisonnière importante pour notre station

Contribution n°292 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h09

Nous sommes pour les plages aménagées. Nous avons seulement 3 semaines de congés par an et nous avons beaucoup de plaisir à profiter de celles-ci. À manger face à la mer, paysage magnifique et reposant. En général nous sommes servis par de jeunes qui peuvent poursuivre leurs études grâce au travail de l'été. De plus, pour l'écologie et les petits enfants il est plus propre d'aller changer son enfant dans une paillette que sur du sable, médicalement c'est plus sain.

Ces plages ne défigurent pas le paysage car elles sont toutes belles et différentes. Elles permettent de pouvoir se promener sur la plage le soir sans avoir peur, pour nous et nos enfants, de rencontrer des squatters, des drogués qui dorment sur les plages et qui les laissent "dégueulassés"

Pour toutes ces raisons exposées, la fermeture de ces plages serait un désastre pour ces vacanciers, let l'économie des petites villes.

Contribution n°293 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h10

Favorable à l'allègement du PLU et renouvellement

Contribution n°294 (Web)

Proposée par Panis Anthony

(panisanthony98@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h10

Adresse postale : 1 chemin de la charue 34300 agde

Je suis pour les plages aménagées car je peux décompresser dans un lieu plaisant En familles

Contribution n°295 (Web)

Proposée par De crescenzo Pierre

(decrescenzopierre34@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h11

Adresse postale : 6 quai d'alger 34200 Sète

Cette modification sera un outil précieux pour le développement économique intelligent de notre territoire. Préserver la nature, créer des emplois, directs et indirects est une nécessité absolue pour les jeunes générations. Créer et préserver des lieux surs de convivialité, renforcera l'image attractive de notre littoral dont le cap d'agde est la locomotive.

Contribution n°296 (Web)

Proposée par TAUZIN loic

(loic.tauzin@wanadoo.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h11

Adresse postale : 42 quat commandant Merc 34300 Agde

Je suis favorable à l'activité des plages sur le littoral et à l'allègement du PLU

Contribution n°297 (Web)

Proposée par Evan

(evan.cantaloube@orange.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h13

Adresse postale : 5 Passage Robert Schuman 34300 Agde

Les plages aménagées sont des lieux de recueil, de convivialité et de détente. Elles revêtissent les coutumes et les adages de notre ville qu'il faut à tout prix préserver et non tarir. Je suis favorable à leur poursuite.

Contribution n°298 (Web)

Proposée par Aurelien VADANT

(aurelienvadant@hotmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h13

Je suis pour le PLU allégé, en effet, outre un réel atout pour notre station qui génère des revenus non négligeable pour nous apporter un embellissement de notre ville d'Agde à moindre coût, outre des opportunités professionnelles pour les jeunes et les moins jeunes, outre les obligations des plages, à permettre des accès aux sanitaires et à des poubelles supplémentaires qui permettent d'améliorer la propreté des plages, il me semble nécessaire de réglementer avec ce plu allégé.

Contribution n°299 (Web)

Proposée par De crescenzo Pierre

(decrescenzopierre34@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h13

Adresse postale : 6 quai d'alger 34200 Sète

Cette modification sera un outil précieux pour le développement économique intelligent de notre territoire. Préserver la nature, créer des emplois, directs et indirects est une nécessité absolue pour les jeunes générations. Créer et préserver des lieux surs de convivialité, renforcera l'image attractive de notre littoral dont le cap d'agde est la locomotive.

Contribution n°300 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h14

Laissez la plage libre pour les activités de l'été moment fort et agréable pour un grand nombre de personnes participe, donc place au bossueur de la saison

Contribution n°301 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h15

Je suis pour les plages aménagées

Contribution n°302 (Web)

Proposée par Molinier Ambre

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h15

Je suis favorable aux restaurants sur la plage, ils favorisent le tourisme de la ville et sont comme une bulle tranquille pour les personnes vivant ici.
Gardons nos restaurants comme le mango's qui font bougé!

Contribution n°303 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h16

Les plages privées sont une très bonne choses, elles permettent de se décontracter dans un cadre splendide dans le respect de la nature.
Des vacances et une détente optimale sans cela n'est pas imaginable.

Contribution n°304 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h16

Les plages privées sont un lieu incontournable pour le tourisme , l'emploi local , et surtout pour le bien être de chaque personne qui s'y rend
On a besoin de plage comme le Mangos beach bar par exemple pour pouvoir décompresser le temps d'une journée
Cela fait des années que mes amis et moi même nous y rendons chaque semaine et ne plus pouvoir y aller serait synonyme de tuer a petit feu le cap d'agde
Créer très important de conserver des lieux qui sont aussi chers aux locaux qu'aux touristes

Contribution n°305 (Web)

Proposée par Noël Kylian
(Kylliannoe1242@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h16
Adresse postale : 3 Impasse Du Prado 34300 Agde

Je suis pour les plages aménagées, c'est un lieu convivial qui permet de se retrouver entre amis passer de bons moment

Contribution n°306 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h17

Il faut absolument conserver nos restaurants sur la plage! Ils font vivre et rassemble les personnes venus de partout. Sans eux, de nombreuses familles n'auraient pas autant de souvenirs au Cap d'Agde.

Contribution n°307 (Web)

Proposée par Benjamin Bouquet
(bnj-34@hotmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h18

Adresse postale : 6 b rue pierre paul riquet 34300 Agde

Merci d'alléger le PLU et nous laisser les pailloles , bordel !!

Contribution n°308 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h18

Je suis absolument en faveur des plages privées !! Sans ça il n'y aurait pas de Cap d'Agde

Contribution n°309 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h18

Je suis favorable à l'allègement du PLU et à son renouvellement pour préserver les plages.

Contribution n°310 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h18

Nous avons besoin de garder nos plages aménagées car c'est un moment précieux qui permet de se ressourcer et de s'évader au bord de la mer. Mon petit coin de Paradis est le Mango's Beach ou le dépaysement créé par l'identité de cet établissement est incroyablement bon pour le moral.

Contribution n°311 (Web)

Proposée par Malys
(Dimario.baloo@yahoo.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h19
Adresse postale : 33000 bordeaux 33000 Bordeaux

Je suis pour l'allègement et le renouvellement du PLU pour préserver les plages aménagées

Contribution n°312 (Web)

Proposée par Baptiste Julian
(lbaptistou@live.fr)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h21
Adresse postale : 1405 Route De Nyons 26170 Mollans Sur Ouvèze

Favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°313 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h21

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°314 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h21

Je suis favorable à l'allègement du PLU et à son renouvellement pour préserver les plages.

Contribution n°315 (Web)

Proposée par MEZANGE Benoit
(benoit.mezange@transports-courcelle.fr)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h21

Adresse postale : 6 rue de l'acacia 34 440 Nissan lez enserune

Ces pailloles sont aussi un complément à notre activité Levage manutention
Pour leurs mises en places et leurs démontages.

Contribution n°316 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h21

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°317 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h21

Favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°317 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h21

Les plages privées sont importantes pour l'économie du Cap d'Agde sans cela les touristes seront moins présents car c'est un moment d'évasion tant attendu par beaucoup toute l'année, Merci de respecter nos vacances

Contribution n°319 (Web)

Proposée par MEZANGE Benoit

(benoit.mezange@transports-courcelle.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h22

Adresse postale : 6 rue de l'acacia 34 440 Nissan lez enserune

Ces pallioles sont aussi un complément à notre activité Levage manutention Pour leurs mises en places et leurs démontages.

Contribution n°320 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h23

Gardons les plages comme le Mango's beach! Il nous dépayse et nous donne l'impression d'être en vacances. Ces restaurants embauche bon nombre de personne et font travailler la ville et ses commerces.

Contribution n°321 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h23

Client régulier et adepte depuis toujours de nos plages privées car elles sont des lieux incontournables où nous aimons nous retrouver les été en famille

Sans eux nos plages seraient bien triste et sans âme.

Une mention spéciale à la plage Côté Mer : plageiste pionnier de la première heure sur la station dans les sport nautique et ds la création de plage privée

Contribution n°322 (Web)

Proposée par Mourre Marceau

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h23

Les plages aménagées sont un atout sur plusieurs points. Atout municipal pour l'économie locale, l'atout touristique et l'emploi saisonnier pour les jeunes (crucial à notre époque) Atout estival pour le plaisir de chacun de profiter de plages privées au calme en se faisant servir des bons cocktails. Atout écologique parce qu'après tout sans ces pallioles les gens jetteraient leurs déchets et cigarettes sur les plages. Grâce aux pallioles, des poubelles sont largement à disposition. De plus dans une grande majorité ce sont des ensembles démontables donc 0 empreinte écologique.

Contribution n°323 (Web)

Proposée par Jansen

(Ske@home.nl)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h23

Adresse postale : Avenue des Soldats 34000 Le Cap d'Agde

Les belles plages du Cap d'Agde sont la raison pour laquelle beaucoup visitent ce bel endroit. En tant que local, touriste ou visiteur quotidien, ces plages avec leurs bars de plage sont l'endroit idéal pour vous amuser. Notre logement, cet endroit avec le bar de plage Mango's en particulier, c'est pourquoi nous l'appelons fièrement "notre deuxième maison". Nous implorons la communauté de chérir cela !

Contribution n°324 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h24

Laissez nos plages !!

Contribution n°325 (Web)

Proposée par Agnès Catanzano

(catanzanoagnès@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h24

Adresse postale : 26 Impasse de baluire 34300 AGDE

Bonjour Je suis bien évidemment favorable au PLU allégé des plages aménagées, étant plagiste moi même nous ne comprenons pas cet acharnement incessant contre les plages aménagées. Nous tournissons de l'emploi, nous respectons scrupuleusement le cahier des charges qui nous ait imposé et ce dernier est de plus en plus tout et nous sommes contrôlés très régulièrement. Il est le penae très important pour une station balnéaire de l'envergure du Cap d'Agde de proposer ce genre de service car bon nombre de familles choisissent leur lieu de vacances par rapport aux sites et établissements proposés. Nous proposons tous des cuisines et des styles différents qui correspondent à un large panel de familles de touristes. Encore une fois où est le mal alors que nous nous plions scrupuleusement à ce qui nous ait demandé.

Contribution n°326 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h25

Les plages aménagées sont un élément important de l'attractivité touristique du littoral agathois. Une suppression de ces plages auront un impact économique très négatif, pour l'emploi et le tourisme en général. Le seul choix sera de prendre l'avion pour aller aux Baléares, en Espagne ou en Grèce. Il faut alléger le PLU

Contribution n°327 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h25

Je suis absolument en faveur des plages privées (sans ça il n'y aurait pas de Cap d'Agde et les autres commerces n'aurait pas autant de monde

Contribution n°328 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h25
Nous adorons nous prélasser sur des transats et apprécier un cocktail face à la mer nous espérons pouvoir bénéficier de cet avantage grâce aux plages aménagées sur le cap d'agde.

Contribution n°329 (Web)

Proposée par Bertrand Patrick
(Patrick.bertrand@sncf.fr)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h26
Adresse postale : 323 Route de Seysses 31100 Toulouse
Les plages privées sont importantes pour l'économie du Cap d'Agde sans cela les touristes seront moins présents car c'est un moment de convivialité qui fait du bien à notre belle région OCCITANIE... de plus elles sont pleinement intégrées au paysage...
Merci à eux

Contribution n°330 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h26
Quel plaisir d'aller à une plage emmenagée pour profiter des services quelle nous offre en période de vacances. Restaurant, transat, vraiment des vrais vacancés.

Contribution n°331 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h26
Le cap d'agde sans plage privées, perdrait de son charme.
D'un point vue économique touristique cela y contribue beaucoup!
Mes amis et moi somme allés au Mangós Beach bar cette été et c'était un réel dépaysement, une adresse dans laquelle nous y retournons, on espère car cela était convivial dans un cadre idyllique.

Contribution n°332 (Web)

Proposée par Cornélisse
(gimmick_99@hotmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h26
Adresse postale : Avenue des Septentrion 34000 Le Cap d'Agde
Notre belle plage du Cap d'Agde doit rester ! Tous ceux qui visitent et ont expérimenté le luxe de Mango's reviendront. Cela met cette belle ville sur la carte ! Chérissez les plages, chérissez les lieux touristiques qui rendent Le Cap d'Agde unique !

Contribution n°333 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h27
Défavorable! Les restaurants de la roquille sont respectueux de la plage et font en sorte de la laisser intacte, Nous pouvons le voir l'hiver lorsque les restaurants n'ont plus. Tout est comme neu

Contribution n°334 (Web)

Proposée par Anonyme
(Anexclan34@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h27
Adresse postale : 3 Impasse Du Prado 34300 Agde
Les plage privé sont très importante pour l'économie, il donne des emploi au habitant locaux et sont des lieux attractif pour le tourisme.
Elle permetta de passé de très bon moments entre amis face à la mer et de pouvoir se détendre

Contribution n°335 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h28
Investissez judicieusement au Cap'd Agde ! Investissez dans les belles plages de cette ville ! Rendez-les encore plus beaux et fidélisez tous les entrepreneurs !

Contribution n°336 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h28
Il faut soutenir nos restaurateurs
Sauvez nos pallottes

Contribution n°337 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h28
je ne suis pas d'accord

Contribution n°338 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h28
Favorable

Contribution n°339 (Web)

Proposée par Christelle
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h29
Le PLU est là pour organiser le territoire et le littoral. Il permet de trouver un équilibre entre zones vertes et zones d'activités économiques, les 2 étant absolument nécessaires pour la station du Cap d'Agde. Je suis donc favorable à cette révision qui permettra le maintien de zones avec des plages libres et le maintien de zones avec des plages aménagées, chacun pouvant faire son choix.

Contribution n°340 (Web)

Proposée par Marzal Théo
(Theomarzal@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h29
Adresse postale : 4 rue des cheminots 34340 Marseillan
J'aime beaucoup aller aux plages privées l'été !

Contribution n°341 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h30
Bonjour
Etait favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages
Cdt

Contribution n°342 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h30
Préservez les plages, soyez fier de Roquille ! Soyez fier de la belle collaboration et de la plus belle tente de plage d'Agde et des
environs ! Mango's!

Contribution n°343 (Web)

Proposée par NAKA Fanny
(samarador@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h31
Adresse postale : 25 avenue des Sergents 34300 Agde
Je suis favorable au PLU allégée.

Contribution n°344 (Web)

Proposée par Chauzy
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h31
Non à ce projet qui va encore dénatureur notre magnifique plage de la Roquille où figurent déjà 2 paillotes.Merci bien.....

Contribution n°345 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h31
Gardons nos restaurants sur la plage, pour les restaurateurs qui font en sorte de respecter l'environnement, de laisser la plage
comme ils l'ont trouvée et ramène du monde de toute la France et d'autre pays. Ils font partir de l'économie du cap d'agde et sera
une grande perte pour notre ville.

Contribution n°346 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h32
J'habite au Cap d'Agde à l'année depuis 1994 et je suis pour la révision du plu allégé.
Nous vivons dans une station balnéaire, les plages aménagées sont indispensables pour nos touristes (et pour nous même).
Les plages aménagées ne dénaturent en aucun cas nos plages, en saison elles apportent une source importante d'emplois.

Contribution n°347 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h32
Sauvons nos plages !!!!

Contribution n°348 (Web)

Proposée par Caroline BOUQUET
(tqslorjestion@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h33
Adresse postale : 6 rue Pierre Paul Riquet 34300 Agde
Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les concessions des plages, indispensables à
notre patrimoine touristique.

Contribution n°349 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h33
Je suis favorable au PLU car j'aime bien les plages privées, elles sont un atout pour la ville et son rayonnement national et
international

Contribution n°350 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h33
C'est typique que pour une enquête aussi importante comme celle-ci où des centaines de personnes travaillent dans les bois de
plage, je dois signaler aujourd'hui qu'il y a tellement de critiques négatives sur mon entroit préféré Plage de la Roquille le Mango !
Quelle est la valeur de cette enquête si une organisation comme AGATHE peut influencer de cette manière ? une organisation
qui ne veut que rendre la vie difficile aux personnes qui tentent de gagner leur argent de manière honnête ! Je ne trouve pas
surprenant que de nombreuses bonnes entreprises cherchent refuge ailleurs. Dus dizaines de milliers de personnes aiment venir
au Mangos Beachbar chaque année et cela doit être discuté ?? J'espère que le propriétaire aura le courage de rester au Cap
d'Agde, j'étais déjà parti..

Contribution n°351 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h34
J'habite au Cap d'Agde à l'année depuis 1994 et je suis pour la révision du plu allégé.
Nous vivons dans une station balnéaire, les plages aménagées sont indispensables pour nos touristes (et pour nous même).
Les plages aménagées ne dénaturent en aucun cas nos plages, en saison elles apportent une source importante d'emplois.

Ils permettent de faire bouger la ville et de la rendre dynamique grâce à leur soirées ou événements.

Contribution n°358 (Web)

Proposée par PortLano

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h38

Investissez à La Roquille ! Préservez cette plage et tous les établissements de restauration ! De quoi être fier !

Contribution n°359 (Web)

Proposée par Maurel

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h39

Pas favorable à ce projet . La Roquille reste comme elle est aujourd'hui.

Contribution n°360 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h39

Avis favorable à l'exploitation des plages : Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°361 (Web)

Proposée par Agrielo Caroline

(carolineagrielo17@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h39

Adresse postale : 7 Avenue Pierre Castiel 34450 Vias

Préservez les concessions de plage, qui garantissent une source d'emploi pour notre station balnéaire

Contribution n°362 (Web)

Proposée par Hommage Valérie

(Patrick.hommage25@orange.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h40

Adresse postale : 600 quartier pied bannaud 26170 Mollans sur ouveze

A notre grande surprise nous venons d'apprendre que les palloles en bord de mer à Agde sont menacées. Nous y passons chaque été de merveilleux moments en famille, nous n'imaginons pas le bord de mer sans cette ambiance, ça donne beaucoup d'ambiance à cette station balnéaire, il est certain que si elle ne pouvait réouvrir, nous rechercherions la même chose ailleurs.....

Contribution n°363 (Web)

Proposée par Allemand Laurence

(allemandlaurence@yahoo.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h41

Adresse postale : SImpasse st Vincent 34300 Agde

Avis favorable à l'exploitation des plages : Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°352 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h34

Une plage aménagée est un endroit de calme et se ressource.

Contribution n°353 (Web)

Proposée par Mouina Yacine

(Babour3mam@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h35

Adresse postale : 20 rue de l'agenterie 34300 Agde

Je suis en faveur des plages aménagées, car cela offre un accès confortable à tous, assure la sécurité des baigneurs grâce à des installations appropriées, et permet une gestion plus responsable de l'environnement côtier.

Contribution n°354 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h35

Without Roquille, there is no Mango's, without Mango's, Le Cap 'd Agde will never be the same! Respect this beautiful beach!

Contribution n°355 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h37

La qualité des plages aménagées me tiens à cœur , la place qu'elle occupe dans le littoral me donne un sentiment de bonheur, déjeuner les pieds dans l'eau, apprécier le confort... , pratique , récréatives et touristiques émergentes des populations locales. Mettons en évidence la relation qui existe entre la qualité des plages, leurs attributs naturels et l'aménagement d'une plage privée fonctionne depuis plusieurs années.

Quand le littoral est respecté par les acteurs de ces plages, je pense que nous pouvons continuer à lier les deux.

Plage naturelle et plage privée .

AG

Contribution n°356 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h37

Je suis défavorable à cette idée !

Les restaurateurs des palloles ne devraient pas subir cette décision, sachant qu'ils sont les premiers à chérir leurs littoraux.

Ainsi cela voudrait donc dire une diminution touristique pour l'ensemble de la ville et pour les autres commerces.

Contribution n°357 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h37

Préservez nos restaurants. Ils permettent aux locaux de décompresser sans partir loin tout en changeant de cadre.

Contribution n°364 (Web)

Proposée par SUBITANI Jimmy
(jimmysubitani@hotmail.fr)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h41
Adresse postale : 5 rue de la garnison, 34300 Agde
Je suis pour la révision du PLU allégé.
Pourquoi êtes vous en faveur des concessions de plage ?
Nous devons être pour le renouvellement du PLU.
Il faut défendre les plages.

Contribution n°365 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h42
Without the beach at Roquille , there is no Mangos , without Mangos , Le Cap 'd Agde will loose one of it's best places... specially Mangos the best place to spent your holidays or say at the beach.

Contribution n°366 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h43
Favorable à l'allègement du PLU !!
Préserveons nos palloletes.
Nous sommes locaux vous ne pouvez pas nous enlever ce plaisir après notre journée de travail

Contribution n°367 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h43
Que deviendrait cette parti du cap d'agde sans les restaurants sur la plage. Gardons les

Contribution n°368 (Web)

Proposée par Didier
(didierinho@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h44
Je suis plus que favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°369 (Web)

Proposée par Donati Isabelle
(isabelleonelli1980@hotmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h44
Adresse postale : 38 Impasse des acacias 13180 Gignac la nerthe
Je suis favorable à l'allègement du PLU et de son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°370 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h44
Je suis plus que favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°371 (Web)

Proposée par Detrez Aubane
(aubane213@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h44
Adresse postale : 8 Esplanade des Iles Eoliennes 34300 Agde
Nos plages privées font l'économie de notre belle ville lors de la période estivale. Je pense que les retirer serait un gros manque par la suite

Contribution n°372 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h44
Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.
Cordialement. Julien

Contribution n°373 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h44
Une des raisons pour lesquelles beaucoup de touristes, locaux et internationaux visitent notre région est sans contexte les aménagements de nos belles plages (privées comme publiques). En effet, ces plages aménagées contribuent au maintien de la propreté du site, à son attractivité économique , directe comme indirecte .
Je suis pour la révision du PLU allégé.

Contribution n°374 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h45
Je suis favorable à l'allègement du PLU et de son renouvellement, afin de préserver les plages, qui garantissent une source d'emploi pour notre station balnéaire.

Contribution n°375 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h45
Super plage privée avec une équipe exceptionnelle

Contribution n°376 (Web)

Proposée par Bouquet Elodie
(ebouquet307@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h45
Adresse postale : 42, quai commandant Méric 34300 Agde

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages, qui garantissent une source d'emploi pour notre station balnéaire.

Contribution n°377 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h45

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°378 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h45

Je suis pour les plages aménagées car elles me permettent de me sentir bien et de passer un bon moment en famille

Contribution n°379 (Web)

Proposée par Bouquet Elodie
(ebouquet307@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h46
Adresse postale : 42, quai commandant Méric 34300 Agde

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages, qui garantissent une source d'emploi pour notre station balnéaire.

Contribution n°380 (Web)

Proposée par Andrea
(andrea.chauvet@yahoo.fr)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h46
Adresse postale : 20 69006 Lyon

La vie de ces plages dépend clairement de la contribution des commerçants et des plages privées. Sans les plages privées, le tourisme est menacé. Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°381 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h47

Je suis formellement contre cette réforme. Elle est insensé et nuise au bon développement des plages.

Contribution n°382 (Web)

Proposée par FORAT GWLADYS
(forat.g@hotmail.fr)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h47
Adresse postale : 14, montée du château 26110 Saint maurice sur eygues

Je suis favorable à l'allègement du PLU
Et son renouvellement afin de préserver les plages !!

Contribution n°383 (Web)

Proposée par Personnelle Emma
(personnelleemma@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h47
Adresse postale : 42, Quai commandant Méric 34300 Agde

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement, afin de préserver la concession des plages indispensables à notre patrimoine touristique.

Contribution n°384 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h47

La tente de plage Mango's respecte la nature, offre du travail et du plaisir ! Il attire les visiteurs, les gens qui apprécient le beau Cap. Sans mangues, je partirai en vacances ailleurs.

Contribution n°385 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h48

Je trouve qu'une attaque contre un endroit comme Mangos Beachbar et tous les autres bars de plage du Cap d'Agde est d'un niveau si bas que même moi j'exprime mon avis positif sur tous les bars de plage du Cap d'Agde et certainement ceux de la Plage de la Roquette ! Que diable font ces gens dans un endroit touristique ? Se plaindre des nuisances sonores ? Je parie qu'ils n'ont jamais vérifié si cela venait réellement des Mangos ! En tant qu'invité régulier, je peux vous dire que je suis plus gêné par les restaurants et les naturalistes que par eux.

Contribution n°386 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h49

Tout à fait d'accord avec ce que disent les autres. Je copie ! La tente de plage Mango's respecte la nature, offre du travail et du plaisir ! Il attire les visiteurs, les gens qui apprécient le beau Cap. Sans mangues, je partirai en vacances ailleurs.

Contribution n°387 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h49

Je suis favorable à l'allègement du PLU et devson renouvellement afin de préserver les concessions des plages, indispensables à notre patrimoine touristique.

Contribution n°388 (Web)

Proposée par Jansen

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h50

Tout à fait d'accord avec ce que disent les autres. Je copie! La tente de plage Mango's respecte la nature, offre du travail et du plaisir ! Il attire les visiteurs, les gens qui apprécient le beau Cap. Sans mangues, je partirai en vacances ailleurs.

Contribution n°389 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h50

Je trouve qu'une attaque contre un endroit comme Mangos Beachbar et tous les autres bays de plage du Cap d'Agde est d'un niveau si bas que même moi j'exprime mon avis positif sur tous les bays de plage du Cap d'Agde et certainement ceux de la Plage de la Roquette ! Que double tout ces gens dans un endroit touristique ? Se plaindre des nuisances sonores ? Je parle qu'ils n'ont jamais vérifié si cela venait réellement des Mangos ! En tant qu'invité-régulier, je peux vous dire que je suis plus gêné par les restaurants et les naturalistes que par eux.

Contribution n°390 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h51

Tout à fait d'accord avec ce que disent les autres. Je copie! La tente de plage Mango's respecte la nature, offre du travail et du plaisir ! Il attire les visiteurs, les gens qui apprécient le beau Cap. Sans mangues, je partirai en vacances ailleurs.

Contribution n°390 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h51

Les plage et pailote,surtout le Mango's sont essentiels sur la commune Agde s'ali des moments conviviale et détente ! Avec des activités ! Sait des endroits où ont été ressourcés des moments inoubliables !

Contribution n°392 (Web)

Proposée par Trehet Frédéric

(trehet@icloud.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h52

Adresse postale : 361 bis chemin du thym 34400 Lunel

Je souhaite contribuer à la mise en place de l'installation „Sun 7 Beach“.

Contribution n°393 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h53

Bonjour,

Je tiens à m'exprimer sur l'importance de la présence de plages aménagées sur la commune d'Agde.

Nous travaillons beaucoup avec mon mari et nos moments de détente sont primordiaux. Partager un bon repas autour d'une table et passer la journée à se reposer sur des transats avec amis et famille, c'est pour nous les vacances !! Même pour un week-end !!

Outre notre intérêt je pense aussi à ces personnes qui travaillent dur dans ces plages (avec la difficulté de nos jours de trouver

des gens motivés pour bosser).

Nous qui n'habitons pas Agde même, je tiens à préciser que nous réfléchissons (nos proches et nous mêmes) nécessairement à venir sur la commune si ces établissements disparaissent....

Contribution n°394 (Web)

Proposée par Corneillesse

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h53

Pas de plaisir à La Roquette sans tente de plage. Faites venir les touristes ! La plage est une fête en été et en hiver, elle est paisible et magnifique. Ne changez rien. Favorisez la restauration de saison comme Mango's!

Contribution n°395 (Web)

Proposée par Pug Christel

(pugchristel@yahoo.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h53

Adresse postale : 27 rue des pins 34200 Sete

Je suis favorable à la révision du PLU et esime que les plages aménagées sont indispensables pour le tourisme. Il est fortement agréable de pouvoir se restaurer sur les plages et de profiter de baigns de soleil dans des endroits sécurisés.

Contribution n°396 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h53

Ouili : Pas de plaisir à La Roquette sans tente de plage. Faites venir les touristes ! La plage est une fête en été et en hiver, elle est paisible et magnifique. Ne changez rien. Favorisez la restauration de saison comme les mangues !

Contribution n°397 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h54

la plage doit rester telle quelle, y compris toutes les tentes telles que les Mango's, c'est la plus grande attraction de foule qui existe à Cap

Contribution n°398 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h56

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages, qui garantissent une source d'emploi pour notre station balnéaire

Contribution n°399 (Web)

Proposée par Aussel Genevieve

(genevieveaussel34@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h56

Adresse postale : 17 Boulevard de l'Etna 34300 Agde

Je suis favorable pour la révision du PLU allégé afin de préserver les concessions des plages qui font parti de notre patrimoine

touristique

Contribution n°400 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h56

Je suis pour les plages aménagées!
C'est un lieu où permet de se retrouver entre famille ou amis pour passer un bon moment ensemble. Les plages aménagées sont des lieux bien pour le tourisme, le travail pour des jeunes. Aussi beaucoup des plagistes sont éco responsables!

Contribution n°401 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h57

Je suis favorable à l'allègement du PLU et au maintien des places privées du littoral nautique. Ces places sont nécessaires au développement du tourisme et créées des emplois saisonniers, tout ceci dans le respect de l'environnement.

Contribution n°402 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h59

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages, tout en continuant à exploiter certains parcs de plage avec les restaurants temporaires notamment.

Contribution n°403 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h59

Bonjour,
Je suis favorable à la révision de PLU en faveur des plages aménagées sur le littoral car je trouve que celles-ci sont indispensables pour le tourisme et l'économie dans la région.
Cordialement.

Contribution n°404 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h59

Je suis pour la plage aménagée ! Ne laissez pas un petit groupe, qu'on ne retrouve jamais sur la plage, décider que les bars de plage doivent disparaître !!

Contribution n°405 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 21h59

Il faut absolument sauver nos pailloles et plages privées! Ils sont l'essence même du cap d'agde. Grâce à eux la ville est dynamique, et deviens un lieu de rencontre pour de nombreuses personnes. On a tous de bon souvenir au Mangos beach bar

Contribution n°406 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h00

Je suis POUR que vivent les plages aménagées. Revoir le PLU pour les conserver absolument.

Contribution n°407 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h02

Ne fermons pas les restaurants qui ont réussi à survivre au Covid et aux inflations. Si nous fermons ça, nous n'aurons bientôt plus de lieux où nous réunir et passer de bons moments sans dépenser de sommes astronomiques. Ne laissons pas mourir la plage de la roquette

Contribution n°408 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h03

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°409 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h03

On préserve pas les plages en disant de plus mettre des pailloles !! Le Mango's et tout en bois et que du matériel naturel ! Si on enlève ça les gens vont salir les plages !! ramènera leur balisson leurs manger et il vont mettre le borda grâce au pailloles les plage reste propre et les personnes respecter! Sans pailloles les touristes partiront en Espagne !! !!

Contribution n°410 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h05

Je suis pour les plages aménagées. Celles-ci sont essentielles au bon fonctionnement de la station balnéaire. Elles permettent aux touristes de passer de véritables moments hors du temps.

Contribution n°411 (Web)

Proposée par Julie Sidobre

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h05

Je suis pour la révision du PLU afin que la ville d'Agde continue à garder son attrait touristique et économique et que les plages aménagées qui sont seulement montées en été puissent continuer à offrir aux gens un moment de détente, de bonheur et d'évasion!

Contribution n°412 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h06

La ville a besoin de ces pailloles sur la plage de la roquille, elles ramènent du monde tout le long de la saison et font bouger la ville lors de la fête de la musique (le Mangos beach) ce qui profite à la ville et aux commerces autour. Ne les fermons pas

Contribution n°413 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h07

Si vous continuez avec vos régulations et vos blocages au tourisme, les gens iront passer leurs vacances en Espagne! Je suis pour la révision du PLU.

Contribution n°414 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h08

Il est primordial pour les jeunes de la région et pour les activités sur les plages de continuer à maintenir ces entreprises qui amène du potentiel tout l'été à notre littoral

Contribution n°415 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h08

Sa fait 40 ans que les plages sont aménagées !!! Sa n'a pas d'impact sur nos plage qui sont toujours là !! Comme les touristes !! Si on enlève les pailloles les avanciez partfont aussi et le cap D'agde sera fini !!

Contribution n°416 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h08

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages, qui garantissent une source d'emploi pour notre station balnéaire

Contribution n°417 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h10

Les établissements sur la plage de la roquille ne sont pas de ceux qui abîme la nature, ils sont démontable et pour le Mangos, en bois, ils font en sorte de ne rien laisser sur la plage et si par malheur il devaient rester des objets, pour la plupart ils sont en matière naturelle ou respectueuse de l'environnement. Gardons nos paillole

Contribution n°418 (Web)

Proposée par Agrelo Mélissa
(melissaagrelo34@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h12

Adresse postale : 28 rue Raymond Aris 34300 Agde

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°419 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h13

Les pailloles sont essentielles pour l'emploi et le tourisme de la ville, elles permettent des dizaines d'emplois saisonniers ce qui est vital pour les jeunes étudiants, et même des personnes venus des quatre coins du globe. Ne les supprimons pas

Contribution n°420 (Web)

Proposée par Valentin

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h13

Adresse postale : 1 Rue des Gallo Romains 34300 Agde

Favorable ! Les plages privées doivent être restées ! Cependant, je voudrais dire quelque chose à ce sujet. Est-ce typiquement français que vous donnez à un petit groupe la possibilité d'influencer, voire de détruire, la vie d'un grand nombre ? Sachant qu'un rapport très positif de la CCI sur l'impact économique des Plages aménagées a été rendu public à l'époque. Je me demande encore une fois pourquoi une telle enquête est nécessaire ? Je vois des personnes de l'association AGATHE, qui n'ont rien d'autre à faire que d'essayer de rendre la vie impossible aux gens, sur les 4 premières pages de cette enquête... pourquoi sont-ils toujours les premiers informés de cela ?

Contribution n°421 (Web)

Proposée par Shielberg, jochen

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h13

I am for the review of the PLU
Jungle beach is our second home almost every year.

Contribution n°422 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h13

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages, qui garantissent une source d'emploi pour notre station balnéaire.

Contribution n°423 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h15

Touriste depuis plusieurs années au cap d'agde, les plages aménagées sont incontournables pour nous. Nous sommes pour le maintien de celles-ci.

Contribution n°424 (Web)

Proposée par Vincent Personelli
(vin13@hotmail.fr)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h15
Adresse postale : 42 Quai Commandant Méric 34300 Agde

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages, qui garantissent une source d'emploi pour notre station balnéaire

Contribution n°425 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h16

Les palloites sont essentielles pour l'emploi et le tourisme de la ville, elles permettent des dizaines d'emplois saisonniers ce qui est vitale pour les jeunes étudiants, et amène des personnes venus des quatre coins du globe. Ne les supprimons pas

Contribution n°426 (Web)

Proposée par Benalia cherazad
(Cherazadbenalia@icloud.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h17
Adresse postale : 1 rue Jean bedos 34300 Agde

Je suis pour la révision du PLU allégé
Pourquoi êtes vous en faveur des concessions de plage ?
Nous devons être pour le renouvellement du PLU.
Il faut défendre les plages

Contribution n°427 (Web)

Proposée par Cléa
(clea.belaman@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h17
Adresse postale : 56 rue Berzelius 75017 Paris

Je suis pour les plages aménagées car ça attire de nouveaux visiteurs, stimulant ainsi l'économie locale.
Elles offrent un cadre idéal pour se détendre, se divertir et profiter des splendides paysages marins.

Contribution n°428 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h19

Je suis pour la révision du PLU allégé.
Pourquoi êtes vous en faveur des concessions de plage ?
Nous devons être pour le renouvellement du PLU.
Il faut défendre les plages

Contribution n°429 (Web)

Proposée par Julie Spielberg
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h18

Of course I am for the review of the PLU. The beach restaurants are a valuable asset for the city of Agde and removing them would be a huge pitfall for tourism. Everybody enjoys a day at a beach restaurant!

Contribution n°430 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h20

Je suis favorable au renouvellement du PLU et à son allègement ainsi qu'aux plages aménagées qui sont essentielles au développement du tourisme et à notre économie locale.

Contribution n°431 (Web)

Proposée par Leconte-Roussel Jean Luc
(lecontejroussel@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h20
Adresse postale : 21 rue Montplaisir 81200 Mazamet

Je suis pour le maintien des plages privées
Essor économique et emplois à la clé pour la commune
J'ai travaillé comme cela début des années 2000

Contribution n°432 (Web)

Proposée par Leconte-Roussel Jean Luc
(bear31@outlook.fr)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h21
Adresse postale : 21 rue Montplaisir 81200 Mazamet

Je suis pour le maintien des plages privées et du plu allégé
Essor économique et emplois à la clé pour la commune
J'ai travaillé comme cela début des années 2000

Contribution n°433 (Web)

Proposée par Pierre Rodin
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h22

Je suis absolument favorable j' il ne faut jamais discuter dans un jeu touristique comme le Cap d'Agde, construit à l'origine de manière normale, que les plages aménagées doivent disparaître pour des raisons écologiques. En fait, ils sont les seuls à se préoccuper réellement du tri des déchets et de l'élimination du plastique, je le sais parce que j'ai moi-même réalisé une étude à ce sujet.

Contribution n°434 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h23

Les palloites sont sources de tourisme !!!

Contribution n°435 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h23

Je suis d'accord avec l'allègement du PLU et son renouvellement. Il est important de préserver les plages aménagées pour la qualité de service de notre station balnéaire.

Contribution n°436 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h23

I strongly agree to review the PLU. The beach restaurants with its flair is an outstanding spot no just for tourism but as well as to bring open vacancies to the labour market. Lets work in the region for the region.

Contribution n°437 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h24

Rendez nous nos pailloles

Contribution n°438 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h24

Je suis d'accord avec l'allègement du PLU et son renouvellement. La préservation des plages aménagées est essentielle à la ville de Agde et son secteur touristique et économique.

Contribution n°439 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h25

Je suis contre! C'est une source de tourisme et c'est le futur

Contribution n°440 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h25

Je souhaite mettre un avis favorable à l'exploitation des plages de Agde.
Je dépose ma contribution, car ce sont des endroits où l'on peut venir en famille et entre amis, ce sont des endroits conviviaux pour y passer un week-end ou même des semaines de vacances.

Contribution n°441 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h27

L'aménagement des plages est favorable en attirant de nouveaux visiteurs, stimulant ainsi l'économie locale et générant de nombreux emplois, indispensables pour maintenir une activité économique et touristique.
J.P.

Contribution n°442 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h28

Je suis favorable à l'allègement du PLU et à son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°443 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h29

J'aime la plage et bien sur le club Mangot. J'attends la fête de l'été !!

Contribution n°444 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h29

Mango est spécial la plage internationale / rencontre amis
Et chaque année fête de l'été
Super ?

Contribution n°445 (Web)

Proposée par Selusi Laure

(hstaresca@hotmail.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h29

Adresse postale : 69 avenue du Pech de la gallière 34500 Beziers

Je suis favorable au PLU allégé, en effet l'exploitation par des concessions de plage en période estivale est bénéfique à la ville d'agde. De plus les concessions sont très bien implantées et il est toujours agréable d'y aller.
Les plages ne sont pas moins remarquables si il y a des concessions, au contraire, cela permet que le littoral soit préservé car les touristes passent uniquement par les endroits prévus à cet effet sans abîmer les dunes, et ne peuvent pas faire n'importe quoi sur les plages.
Enfin, nous nous sentons en sécurité à tous les niveaux grâce aux dispositifs mis en œuvre par les places.

Contribution n°446 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h29

Je soutiens résolument l'idée d'aménager les plages, car cette initiative ne fait pas seulement venir de nouveaux visiteurs, mais elle joue également un rôle crucial dans la stimulation de l'économie locale. En effet, en créant une attractivité touristique, nous favorisons la croissance économique et, par conséquent, générons un nombre significatif d'emplois. Ces emplois ne sont pas simplement une composante de la vie professionnelle, mais ils deviennent une pierre angulaire pour maintenir notre économie en mouvement, tout en assurant la vitalité de l'industrie touristique locale. Ainsi, il est indéniable que nous ne pouvons pas sous-estimer l'importance du travail, de l'économie et du tourisme dans notre mode de vie quotidien.

Contribution n°447 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h29

We are so happy to be at Mangot's every year. Mangot's must stay!

Contribution n°453 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h34

Chaque année, nous aimons venir chez Mango pour rencontrer nos amis. Nous sommes toujours accueillis à bras ouverts. Cela enrichit notre visite dans cette station balnéaire et ne revendrait pas si Mango's n'était plus là.

Contribution n°454 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h35

Les plages privées me permettent de passer des vacances détentes, et me permet de me sentir en sécurité, je suis pour.

Contribution n°455 (Web)

Proposée par Yang va

(Silvaa@hotmail.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h36

Adresse postale : Les arcs 1800 73700 Bourg saint Maurice

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement et pour l'exploitation des plages aménagées qui sont des éléments essentiels du tourisme pour Agde, cela fait vivre l'endroit.

Contribution n°456 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h37

Le Mangos Beach est une plage familiale, accueillant

Contribution n°457 (Web)

Proposée par Groperrin René

(rene034.g@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h37

Adresse postale : 6 rue des Néréides Hélopolis J 34300 Agde

Opposition à la totalité de la révision allégée du PLU

Cette révision (déclassement et modification des règles en vigueur) aurait pour la plage d'Arbonne une double conséquence que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) et la notice explicative de la modification du PLU identifient :
- Une dégradation plus conséquente d'un <- Une telle mesure pourrait engendrer <- des nuisances sonores et lumineuses liées à l'activité nocturne (spot, musique...) pouvant nuire à la population voisine vivant en bordure de plages>.

Contribution n°458 (Web)

Proposée par Anna Ahmed Bacha

(amabanattia@outlook.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h37

Adresse postale : 5 rue de la garnison bâtiment B étage 2 app 51 34300 Agde

Je suis pour la révision du PLU allégé.
Pourquoi êtes vous en faveur des concessions de plage ?
Nous devons être pour le renouvellement du PLU.
Il faut défendre les plages

Contribution n°448 (Web)

Proposée par Sophie Pascal

(sophie.pascal@icloud.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h29

Adresse postale : 34300 34300 Agde

Je suis complètement favorable au plage aménagées !!
Elles contribuent à l'économie de la station et au divertissement des touristes comme des locaux.
Étant moi même native d'Agde je ne souhaite absolument pas que nos plages aménagées disparaissent de la station .

Contribution n°449 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h30

Je souhaite exprimer mon soutien en faveur de l'exploitation des plages d'Agde. Je dépose cet avis favorable, car ces lieux offrent des espaces conviviaux propices aux moments en famille ou entre amis. Ces plages constituent des destinations idéales pour passer un week-end agréable ou même des semaines de vacances.

Contribution n°450 (Web)

Proposée par Juiff-Miller Angélique

(angele.juiffmiller@wanadoo.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h32

Adresse postale : 2. chemin del Caçaire 34300 Agde

Je suis pour La Plage, j'y passe tout mes moments libres grâce aux piagistes qui nous offrent un lieu de retrouvailles avec nos amis de « plage » au fil des années. J'ai depuis acheté une maison au plus près afin d'en profiter encore plus, j'investis mon temps et mon argent pour mes loisirs avant tout et revoir les vagues infatigables mais qui m'apaisent. Sans ces lieux aménagés ce serait bien triste et bien moins convivial. Donc j'apprécie ce PLU qui va préserver ces moments précieux.

1 document associé
contribution_450_Web_1.jpeg

Contribution n°451 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h33

Une plage sans restaurants (bars c'est fini) pour les touristes ! Spécial nous aimons le petit Mango's.

Contribution n°452 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h33

La plage sans le Mango c'est impossible
C'est notre vacance et nous avons beaucoup des amis français
Le mango c'est différent comme les autres au plage

Contribution n°459 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h37

Une plage sans bars, sans restaurants ? Ce n'est pas de vacances, c'est ce qui fait le tourisme, je suis pour !
Mention spécial au jungle beach, avec chaque année un accueil et un service au top !

Contribution n°460 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h38

I am from the United Kingdom and I cannot write French very well. Please keep the beach the way it is, we love Cap d'Agde with the beach bars/restaurants. Especially Mango's.

Contribution n°461 (Web)

Proposée par Nara

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h38

Nous aimons venir chez Mango chaque année pour nos vacances

Contribution n°462 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h39

Je suis favorable au maintien des plages aménagées. Quiconque dit qu'il faut protéger les plages : restez déjà à l'écart ! un bon départ commence par soi-même. Avez-vous déjà regardé attentivement à quoi ressemble la plage publique après une journée à la plage ? ma famille et moi nous allongions toujours sur la plage de la Roquette et ceux qui nettoient les plages aux alentours le soir se trouvent être la Plage aménagée, en l'occurrence le Mango's Beachbar.

Contribution n°463 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h39

Ever year we come to Cap D'Agde for our holiday
We love Cap D'Agde en Mango
No holidays without Mango

Contribution n°464 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h39

Top

Contribution n°465 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h39

Je suis toute à fait en accord avec ces établissements ! Une plage privée rien de mieux pour profiter des vacances

Contribution n°466 (Web)

Proposée par Méliss

(Melissabelh26@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h39

Adresse postale : 1 lot les vignobles 26240 St.luze

Je ne suis pas d'accord avec les commentaires précédents.

Les plages privées sont très importante pour le tourisme.

Merci de faire le nécessaire pour conserver ces plages privées.

Pour notre tranquillité, les plages sont très respectueuse de l'environnement. Le nécessaire en matière d'environnement et généralement très satisfaisant. (D'après mes nombreuses présences au jungle beach en particulier)

Merci de prendre conscience de mon avis.

Je suis pour le maintien de ces plages.

Contribution n°467 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h39

Je suis pour les pailloles sur la plage. Celles-ci sont essentielles au développement, au dynamisme et au tourisme de la ville.

Chaque année beaucoup de jeunes s'y réunissent afin de passer de bons moments. Nous tous gardons de merveilleux souvenirs et voulons que cela continue.

Préserver les plages ne veut pas dire supprimer des établissements démontables qui ne nuisent en rien à l'environnement, bien au contraire.

Apprenons avant tout, aux gens, le respect et la préservation de l'environnement au quotidien avant d'interdire aux professionnels de pouvoir exercer leur métier et leur passion.

Merci de bien vouloir penser à toutes les générations qui s'épanouissent chaque année dans les pailloles de plage du Cap d'Agde.

Contribution n°468 (Web)

Proposée par Sarah

(sarah.tascourt26@hotmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h39

Adresse postale : Valence 26000 Valence

Je suis pour les plages aménagées car je trouve cela agréable pour passer de bonne vacances entre amis nous somme également en sécurité et cela permet de passer un bon moment à la plage je vote pour les maintiens de ses plages

Contribution n°469 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h39

Nous sommes en totale opposition avec ce projet qui va bien à l'encontre de la préservation de nos plages et de nos dunes. Cela trait de pair avec des nuisances sonores et visuelles que devraient subir entre autres les riverains. Il est à noter que ceci entraînerait une réduction notable de la plage de la Roquette jusqu'à la plage publique, ainsi qu'une dégradation dommageable de celle-ci. Une aberration écologique !!!

Nous demandons :

- quels sont les textes de loi qui permettent le déclassement de ces zones actuellement classées en zone remarquable ?

* que ces textes de lois soient consultables sur le site de la Mairie d'AGDE.

Contribution n°470 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h41

Merci de conserver nos plages privées. Afin de maintenir notre sécurité de nos jours ce fait rare en France ..

Contribution n°471 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h41

Je souhaite exprimer mon soutien en faveur de l'exploitation des plages d'Agde. Je dépose cet avis favorable, car ces lieux offrent des espaces conviviaux propices aux moments en famille ou entre amis. Ces plages constituent des destinations idéales pour passer un week-end agréable ou même des semaines de vacances.

Contribution n°472 (Web)

Proposée par Perrine

(perrine-diamnoy26@hotmail.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h41

Adresse postale : 47 Rue du battoir 26240 Saint-uze

Je suis favorable pour les plages privées, rien de mieux que partager un moment entre copines, entrain de srotier un bon cocktail !
Le Jungle Beach à Agde, un super lieu je recommande

Contribution n°473 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h42

Commencer par nettoyer les plages, et le bord de l'eau, mégot, sac plastique, et autres déchets, avant de penser aux structures qui nous permettent de nous détendre et d'installer une certaine sécurité. Je suis pour !

Contribution n°474 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h42

Je suis favorable pour les plages privées, rien de mieux que partager un moment entre copines, entrain de srotier un bon cocktail !
Le Jungle Beach à Agde, un super lieu je recommande

Contribution n°475 (Web)

Proposée par BECOUZE Anoinette

(manetio@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h43

Je valide la révision du PLU pour la ville d'Agde.
Notre famille vient au Cap depuis 1979 et cette station est notre petit paradis avec ses plages et toutes les attractions et loisirs qui y sont proposés. Nous apprécions de pouvoir quelquefois déjeuner dans les restaurants de bord de mer qui proposent, pour la plupart, une cuisine et un service de qualité.

Le Cap d'Agde doit rester un endroit toujours aussi attractif pour le tourisme.

Contribution n°476 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h43

Je fréquente la Roquille depuis plus de30 ans et notamment le Mango's c'est mon lieu privilégié!

Contribution n°477 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h43

Ces plages privées sont très importantes pour le tourisme et pour la ville du cap d'agde ! A ne surtout pas supprimer.

Il y a des choses plus importantes en matière d'écologies que de s'occuper des plages privées..... Qui ne sont présente que 6 mois dans l'année et qui créaient beaucoup d'emplois saisonnier

Contribution n°478 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h44

C'est franchement une honte, après avoir sorti la tête de l'eau pendant la pandémie Covid, vous voulez renforcer le PLU ?? Ce sont des endroits magiques comme les palloites qu'il faut justement préserver, c'est des lieux cultes pour les jeunes, ce sont des milliers de postes à pourvoir pour les générations futures et pour nos étudiants!

Que va t'il rester pour sortir l'été ???

En aucun cas la nature est touché ce sont des structures démontables !!

Je vous soutiendrai jusqu'au bout !!

Vive le Jungle beach!let, biensur toutes les autres palloites!!

Contribution n°479 (Web)

Proposée par Fatima bacha

(Fsbibacha34@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h44

Adresse postale : 10 place Caroline aigle 34000 Montpellier

Je suis pour la révision du PLU allégé.

Pourquoi êtes vous en faveur des concessions de plage ?

Nous devons être pour le renouvellement du PLU.

Il faut défendre les piéges

Contribution n°480 (Web)

Proposée par Nawel

(Jalouk.nawel@hotmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h44

Adresse postale : 197 rue la belle vie 26240 St vallier

Je ne comprends pas les commentaires précédents. Je pense sincèrement que les plages privée sont primordiales pour la tranquillité et le bon déroulement de nos vacances. Veuillez stopper les jet privé ainsi que les bateaux bondés de monde avant d'interdire les plages privée qui nous permettent de nous détendre tout en respectant la plage et qui plus est créés des emplois durant toute la saison estivale !!

Contribution n°481 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h44

C'est franchement une honte, après avoir sorti la tête de l'eau pendant la pandémie Covid, vous voulez renforcer le PLU ?? Ce sont des endroits magiques comme les pailloles qu'il faut justement préserver. C'est des lieux cultes pour les jeunes, ce sont des milliers de postes à pourvoir pour les générations futures et pour nos étudiants!
Que va-t'il rester pour sortir l'été ???
En aucun cas la nature est touchée ce sont des structures démontables !!
Je vous soutiendrai jusqu'au bout !!
Vive la jungle beachlife! biensur toutes les autres pailloles!!

Contribution n°482 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h45

Je suis pour la révision du PLU allégé.
Pourquoi êtes vous en faveur des concessions de plage ?
Nous devons être pour le renouvellement du PLU.
Il faut défendre les plages

Contribution n°483 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h45

Ne perdez pas le tourisme de notre si belle ville. Conserver les bars et plages front mers est primordial!

Contribution n°484 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h45

En supprimant les plages privées du cap d'Agde vous risquez de perdre énormément de tourisme...

Contribution n°485 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h46

Je suis contre l'urbanisation des plages, qui contribue à la pollution marine et aux déchets sur les espaces publics.

Contribution n°486 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h46

Et les employés saisonniers ? Et le tourisme ? Et nos vacances ? Je suis pour les plages privées !

Contribution n°487 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h46

Bonsoir,

Au vu des documents, je suis favorable au PLU.
Les plages (pailloles) sont des endroits conviviaux qui animent et créés beaucoup de bons et beaux souvenirs. Les gens sont accueillis avec bienveillance et en toute sécurité tout en préservant l'espace naturel

Contribution n°488 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h46

Je suis favorable à la révision du PLU.
Peut-être serait-il temps de mesurer que si les plages aménagées fonctionnent au Cap d'Agde chacune avec leur segment de clientèle c'est que cela correspond à un besoin de la population locale et touristique.
Quelques réfractaires à tout veulent que notre atout majeur de notre territoire disparaisse. Cela pourrait s'apparenter à un égoïsme exagéré qui voudrait que tout soit interdit pour préserver leur petit pré-carré. En terme d'équité seraient-ils plus nombreux que l'ensemble qui fréquente ces établissements?
Est ce qu'encaire une fois dans notre pays nous allons laisser la place à ces minorités citadines?
Nous devons tous nous mobiliser pour ces établissements qui contribuent à la valorisation de notre territoire, des générations, des économies transversales et donc de nombreux emplois. Comment allons nous garder nos enfants dans notre ville si nous en enlevons son attrait...?
Il existe pourtant de vrais combats écologiques à mener. Ne nous trompons pas de cibles...

Contribution n°489 (Web)

Proposée par Muller Heien
(Jhelencmuller@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h47

Adresse postale : Kalfjeslaan 41 1181BN Amstelveen

cet endroit fantastique sur la plage doit rester elle attire beaucoup de monde, de touristes et apporte de l'un à la plage face au Cap d'Agde une grosse erreur si la direction de Cap faisait disparaître ce spot de plage à succès

Contribution n°490 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h48

Je suis pour l'allègement du PLU. L'exploitation des plages d'Agde pendant la saison estivale, protège nos enfants qui ne partent pas loin pour passer des moments de détente. De plus les exploitants entretiennent la propreté de la plage. Bref, on s'y trouve bien et mieux...

Contribution n°491 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h49

Les plages privées sont plus entretenues que les plages naturelles dans lesquels les personnes jettent leur déchets sous le sable

Contribution n°492 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h49

Ne touchez pas à nos pailloles !!!

Contribution n°493 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h50

C'est honteux, que nous restera-t-il à la fin ?

Les établissements de plages permettent la régulation de la fréquentation de celles-ci. Sans pailloles, il y aura toujours autant de monde, voire plus, mais surtout plus de négligence, de déchets, de non-respect des dunes.

Grâce aux pailloles, l'accès des plages est limité, régulé, nettoyé : avant, pendant, après. Il est complètement insensé de priver des personnes de s'alimenter, s'amuser, profiter de transats : tout comme il est insensé de priver l'accès à l'emploi saisonnier ; et par dessus tout de priver des professionnels d'exercer, chose pour la plupart qu'ils font depuis bien des années.

Cela fait partie de notre patrimoine, de l'histoire de nos villes, de nos côtes, de nos îles. Que voulez-vous à la fin ? Des villes mortes ? Des villes fantômes ? Des villes par dessus tout riches, sans âmes, sans joie de vivre ? Réfléchissez à de réelles actions, à effets positifs, plutôt que de priver encore et encore.

Contribution n°494 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h50

Les plages privées font vivre le Cap d'Agde. Je suis pour le maintien des plages privées

Contribution n°495 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h52

Merci de bien vouloir arrêter de supprimer toutes activités culturelles et dynamiques qui favorisent l'activité du littoral. Car oui, les pailloles sont essentielles au bon fonctionnement des plages. Ce sont des endroits sûr, propres et respectables à tout point de vue. Il n'y a qu'à voir les endroits sans constructions : des déchets, de l'irrespect et de la désertification.

PROTEGEONS NOS PAILLOTES !

Contribution n°496 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h54

Quelle honte !

Commencez déjà par vous occuper de mettre à disposition des plages propres pour le bien être des touristes !

Contribution n°497 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h54

Vive l'été, vive la fête, vive la convivialité, vive les repas, les apéros entre amis, vive les après-midi en famille, vive la vie !

Merci de nous laisser vivre, merci de nous laisser composer avec l'environnement. L'été, nous cohabitons, depuis des dizaines d'années. L'hiver, les plages sont en paix. Tout va pour le mieux, alors louchez nous la paix aussi.

Contribution n°498 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h54

Je voudrais vous informer que le Beach Club Mango's devrait rouvrir. On vient au Cap D'agde spécialement pour les Mango's. C'est tellement sympa là-bas ! Nourriture délicieuse, personnel sympathique et gens sympas et heureux autour de nous !

Nous avons vraiment envie d'y retourner cette année !

Mango's est bon pour le tourisme et pour l'emploi du personnel !! Mango doit bientôt ouvrir ! Ne peut pas attendre!

Contribution n°499 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h55

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°500 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h55

Je suis favorable à l'allègement du plu et la préservation des plages aménagées essentielles à l'économie de agde.

Contribution n°501 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h55

Je suis pour les plages aménagées.

Ceux qui prétendent en savoir autant sur l'impact écologique des plages aménagées devraient savoir que la croissance du sable est favorisée par les tentes de plage pendant leur séjour de 6 mois sur la plage. Restez loin d'eux, ils ont déjà assez de mal avec toutes les règles et contrôles que je vois pendant mes vacances au Cap. Ils vivent vraiment dans un État policier...

Contribution n°502 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h57

Merci de vous soucier de Marineland, la ferme aux crocodiles et l'en passe et des meilleures au lieu de nous emmerder avec ces âneries (à bon entendeur) ! Je ne comprends pas franchement l'injustice vis à vis des plages privées !!

Contribution n°503 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h57

J'aime fréquenter la plage Mango's car elle a une atmosphère très conviviale et accueillante, tant pour les habitués que pour les

nouveaux venus sur la plage. Les propriétaires sont très sympathiques et serviables. On remarque qu'elle attire à la fois des clients locaux et des touristes, ce qui est très agréable. J'apprécie également qu'ils soient engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement. En général, j'aime beaucoup les établissements de plage car ils rendent une journée à la plage accessible, surtout pour les personnes âgées ou celles ayant des problèmes de santé ou des limitations!

Contribution n°504 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h58

Merci de vous soucier de Mainland, la terre au, crocodiles et j'en passe et des meilleurs au lieu de nous enquiquiner avec ces Ateries& à bon entendre ». Je ne comprends pas cette acharnement injustifiée vis-à-vis des plages privées.

Contribution n°505 (web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h59

L'économie, le tourisme, l'accès à l'emploi, le professionnalisme, le patrimoine, notre ancrage ... nous avons appris à vivre ensemble. Etablissements privés, locaux, touristes, plages, lumière, flore ... Il fait bon vivre au Cap d'Agde, comme à Sète, à Palavas, la Grande-Motte ... soyons solidaires, respectons ce que nous avons construit, respectons le travail de nos établissements, respectons la beauté de nos plages. Je suis pour l'allègement du PLU, fermement.

Contribution n°506 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 22h59

Laissons nos belles pailloles, c'est elles qui rendent les plages ce qu'elles sont !! Vous voulez voir quoi à la plage ? Des déchets et des fréquentations qui laissent à désirer ? On aura tout vu

Contribution n°507 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h00

Lieu très accueillant
Respecte l'environnement
Fais tout pour être agréable

Contribution n°508 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h00

Sans Mango, il n'y a pas de véritable expérience de plage

Contribution n°509 (Web)

Proposée par Lucio

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h01

C'est en famille que nous passons et apprécions nos vacances tous les étés au Cap d'Agde. Les plages aménagées sont un plus bien apprécié de tous! La plage familiale de la Roquette est notre préférée et manger ou boire un verre au Mango's un régal. Gardons ces pailloles qui font le charme du bord de mer.

Contribution n°510 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h01

Allègement du PLU !!!!!!! Allégez vos coeurs, allégez nous surtout, laissez nous profiter de nos littoraux que nous aimons, protégeons et oui avec lesquels nous cohabitons !!!!!

Contribution n°511 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h01

Laissez non plage privé y'a de la place pour tous le monde super endroit

Contribution n°512 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h03

Super endroit mais laissez nous un peu nos plages privés
C'est enfin un lieu qui respecte l'environnement

Contribution n°513 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h03

Une plage sans paillole est comme un poisson sans eau ! Il meurt !

Contribution n°514 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h03

Laissez nous nos pailloles . Ça fait le charme de notre belle région

Contribution n°515 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h04

Qu'ils arrêtent de nous emmerder les écoles trouvez vous de vrais problèmes au lieu d'en trouver à ceux qui n'en n'ont pas. Laissez nous profiter de notre patrimoine côtier, faites de vraies actions !!!!!

Contribution n°516 (Web)

Proposée par Sidobre Eric
(eric Sido@yahoo.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h04

Adresse postale : 40 Chem De Baluffe 34300 Agde

Evidemment favorable à la révision du PLU.
Notre territoire tire essentiellement sa ressource du Tourisme. La garantie des emplois locaux dépend en grande partie de l'attractivité de notre station balnéaire.

L'impact écologique des plages aménagées et largement géré par un cahier des charges.

Qui peut affirmer que ces établissements polluent notre littoral ?

Quel problème écologique serait résolu avec la disparition de ces entreprises honorables ?

Pourquoi déployer tant d'efforts pour supprimer des lieux où une majorité de gens aiment se retrouver et y partager du bonheur et du plaisir?

Contribution n°517 (Web)

Proposée par Rosane

(rosane-desmarion@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h06

Adresse postale : 30 rue Denière-Rochereau 34300 Agde

Je soutiens la

Plage privé mangos Beach bar

C'est une plage familial, qui génère de beaucoup d'emploi et de loisirs, une belle carte postale pour le cap d'Agde.

Beaucoup de beaux moments vécus à cet endroit depuis des nombreux années.

Contribution n°518 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h07

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Il semble que les opposants à la révision alléguée du PLU qui constituent les 200 premières contributions à cette enquête publique aient rendu irascibles quelques tenants de certaines paillotes tous anonymes d'ailleurs.

Peut-on prendre au sérieux ces vociférations ?

Vous ferez le tri.

Cordialement,

Contribution n°519 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h08

Vous voulez moins de plage privée, il y aura moins d'emploi aussi ! il faut y penser le Cap d'Agde est une station balnéaire réputé grâce à ses plages privées le Cap d'Agde est une station balnéaire d'été

Contribution n°520 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h08

Le problème avec ces gens, c'est qu'ils n'ont rien d'autre à faire que d'en créer aux autres. Allégez le PLU oui, laissez nous profiter de NOTRE environnement dans lequel NOS établissements ont leur place !

Contribution n°521 (Web)

Proposée par Sidobre Eric

(eric Sido@yahoo.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h09

Adresse postale : 40 Chem De Baluffe 34300 Agde

Evidemment favorable à la révision du PLU.

Notre territoire tire essentiellement sa ressource du Tourisme. La garantie des emplois locaux dépend en grande partie de l'attractivité de notre station balnéaire.

L'impact écologique des plages aménagées et largement géré par un cahier des charges.

Qui peut affirmer que ces établissements polluent notre littoral ?

Quel problème écologique serait résolu avec la disparition de ces entreprises honorables ?

Pourquoi déployer tant d'efforts pour supprimer des lieux où une majorité de gens aiment se retrouver et y partager du bonheur et du plaisir?

Contribution n°522 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h09

Bonjour

Je suis pour protéger le littoral notre patrimoine ...préserver notre environnement Mais les paillotes privées sont aujourd'hui un

about économique indéniable...

Création d'emplois, source de dynamisme pour les entreprises locales dans divers domaines et lieu de divertissement.

Pourquoi les supprimer, ils ont tous fait des efforts pour d adapter aux nouvelles lois ...gardons nos plages !

Contribution n°523 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h10

Je suis complètement favorable à l'allègement du PLU et la préservation des plages aménagées qui sont essentielles au développement de la station balnéaire, à l'attrait touristique, à l'économie locale de la ville, aux emplois de nombreux saisonniers.

Contribution n°524 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h10

J'adore les plages aménagées

Elles font partie intégrante du charme de la station

Elles sont essentielles à l'économie de la ville selon moi car les touristes viennent pour faire la fête au jungle beach, se régaler au

Mànovi et s'évader au Mànigos

Chaque plage à son identité, par exemple le jingle apporte le côté festif de jour, le bianca son côté épuré et simple, le manovi sa

cuisine incroyable, et le Mànigos sa décoration unique et écoresponsable

On a besoin de chacune d'entre elle, elles font vivre la station

Contribution n°525 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h10

C'est ce que représente le Sud : ses belles plages, ses établissements, sa beauté, ses visiteurs. Allégez ce PLU et laissez nous

Vivre.

Contribution n°526 (Web)

Proposée par ROUGERON Nathalie
(nathresearch@protonmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h11

Laissez nous nos plages !!!! Elles sont un espace de détente et de convivialité.

JE SUIS POUR LA REVISION DU PLU

Ceux sont d'énormes emplois directs et indirects. Une véritable économie.

Ces établissements sont bien tenus et accessibles aux personnes à mobilité réduite... Ce n'est pas le cas partout.

Contribution n°527 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h11

Les palloites ne nuisent en aucun cas l'environnement, ce sont des structures démoniables ! Allez plutôt mettre le nez dans d'autres infrastructures dont je ne citerai pas le nom !!

Contribution n°528 (Web)

Proposée par Florence louis
(florence.louis@orange.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h11

Adresse postale : Pierre Enel 240 88500 Mirecourt

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°529 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h12

Je suis favorable à la préservation des plages aménagées, en tant que visiteur très fréquent de la Plage de la Roquette, je suis surpris par les nombreuses attaques contre le Mango's Beach Bar, une entreprise qui est un exemple pour beaucoup, innovante, créative et certainement durable. Des nuisances sonores ? Quand j'y suis le soir, le bruit du CCAS couvre les Mangos ! Une histoire étrange et suspecte pour tenter de résoudre une affaire comme celle-ci, s'il disparaît, de nombreuses personnes disparaissent avec lui.

Contribution n°530 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h12

Je suis favorable à l'allègement du PLU des plages, dans le but de pouvoir continuer à venir en vacances avec ma famille dans la ville agde

Contribution n°531 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h12

Je suis pour les plages privées évidemment ! Quand à la roquette, tous les problèmes rencontrés sont causés par le mangos, musique le soir, non respect du voisinage, restaurant alors qu'il n'a pas le droit (que snacking normalement), déchets sur la plage, etc, etc..... la mairie devrait vite l'obliger à respecter tout ça !!

Contribution n°532 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h13

Le cap d'Agde sans ces établissements c'est comme un corps sans âme..

Contribution n°533 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h13

C'est une véritable question ? Voulez-vous vraiment que nous nous séparions de ce qui fait le charme de nos côtes ? Posez vous de vraies questions, demandez vous réellement de ce qui pourrait nuire à notre environnement. Ce ne sont certainement pas ces établissements que nous possédons depuis des dizaines d'années. Allez vous en ailleurs et trouvez de vrais problèmes où il y en a.

Contribution n°534 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h13

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver nos plages et son économie.

Contribution n°535 (Web)

Proposée par Paule Reland
(lataspacia@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h14

Adresse postale : AV des sergents 34300 le cap d'agde

Amusant les contributions notamment anonymes qui viennent groupées et en masse en fin de contribution pour exprimer combien le Mango est indispensable et que les palloites sont la richesse de la roquette J'ai l'impression que l'on remplit les urnes dans le dos des scrutateurs ...

Contribution n°536 (Web)

Proposée par Bourdonnais chloé*

(bourdonnaischloe@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h14

Adresse postale : 105 rue Edmond Jaulard 34080 Montpellier

Avis favorable à l'exploitation des plages

Contribution n°537 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h14

Pétition pour préserver et promouvoir Mango's Beachclub

En tant que touristes et amoureux de la belle côte française, nous, soussignés, lançons cette pétition pour préserver et promouvoir Mango's Beachclub. Ce joyau balnéaire, situé sur une plage idyllique, est un trésor que nous devons chérir et protéger.

Mango's Beachclub se distingue par son engagement envers l'environnement. En tant qu'établissement éco-responsable, il œuvre avec dévouement pour préserver la beauté naturelle de son environnement. Nous soutenons fermement cette démarche et encourageons toutes les initiatives visant à protéger notre planète.

En plus de son engagement environnemental, Mango's Beachclub est un lieu familial où règne une atmosphère chaleureuse et accueillante. Nous apprécions la diversité des activités proposées, des sports nautiques aux jeux de plage, qui garantissent des journées de plaisir pour tous les visiteurs.

La cuisine délicieuse, élaborée avec des ingrédients locaux et frais, ainsi que les boissons rafraîchissantes, sont un vrai régal pour les papilles. Nous saluons l'attention portée à la qualité des produits et encourageons Mango's Beachclub à continuer sur cette voie.

En tant que destination touristique, Mango's Beachclub contribue au dynamisme économique de la région en créant des emplois et en attirant des visiteurs du monde entier. Nous croyons fermement en son potentiel pour promouvoir la beauté et la richesse culturelle de la côte française.

En signant cette pétition, nous exprimons notre soutien indéfectible à Mango's Beachclub et exhortons les autorités locales à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver et promouvoir ce lieu unique. Ensemble, nous pouvons garantir un avenir radieux pour Mango's Beachclub, où chacun peut profiter de moments magiques au bord de la mer.

Contribution n°538 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h15

Laissez nous nos pailloles elles font tout le charme de la station

Contribution n°539 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h15

Laissez nous nos pailloles elles font tout le charme de la station

Contribution n°540 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h15

Mes enfants y sont de longue lété ! Que vont il faire ?

Contribution n°541 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h15

Ce qu'il se passe sur nos côtes est le reflet de ce qu'il se passe en France, la déchéance ...

Contribution n°542 (Web)

Proposée par RIBAS Incarnacion
(twololo@laposte.net)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h16

Nous buvons notre café le matin dans un bar de plage super sympa. Petit arrêt après une longue marche sur la plage. Ne nous enlevons pas ce petit plaisir s'il vous plaît.
NOUS VALIDONS LA REVISION DU PLU.
Nous attendons l'été avec impatience.

Contribution n°543 (Web)

Proposée par LOUIS Jerome
(jerome.louis7@orange.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h17

Adresse postale : 240 rue Pierre Enel 88500 Mirecourt

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°544 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h19

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°545 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h19

Arrêtons nous aussi de vivre, arrêtons nous d'aller à la plage, de marcher dans la rue, de respirer l'air ! Qui d'autre encore ?
Pauvres professionnels, je les plains, eux qui sont aussi des passionnés, qui font vivre nos villes et nos côtes ...
Je suis pour l'allègement du PLU et je le resterai. Si vous souhaitez ne profitez de rien, restez chez vous.

Contribution n°546 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h19

Les pailloles du cap sont essentielles au tourisme et à l'emploi

De plus elles sont toutes propres je vois souvent les employés nettoyer chaque matin les abords de la plage

Par exemple le Mangos beach bar vers la roquille est tout en matériaux naturel et recyclés et fait amusant je vois souvent les employés ramasser les mégots et les déchets le long de la plage d'ailleurs il me semble que le patron de cet établissement attache une grande importance à la préservation de la nature et de la mer

Contribution n°547 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h21

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages aménagées qui sont essentielles à l'activité économique de Agde.

Contribution n°548 (Web)

Proposée par Loukili Adam
(adamlouk860@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h21
Adresse postale : 660 chemin cantien 841110 Vaison la romaine

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement

Contribution n°549 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h23
Avis favorable ++++ à l'allègement de ce fichu PLU

Contribution n°550 (Web)

Proposée par Fam Den Dunnen
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h23
Adresse postale : Reguliersdwarsstraat 1017BL Amsterdam

Le Mango's Beach Club est l'endroit où nous venons avec nos enfants depuis qu'ils sont tout-petits. 10 ans plus tard et toujours notre destination de vacances préférée chaque année. Chez Mango's, on ne manque de rien, on s'amuse tellement (le-bus. S'il n'y a plus de mangues, nous n'aurons plus de raison d'aller dans le sud de la France....

Contribution n°551 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h24

Le Mango's Beach Club est tout simplement incroyable ! L'ambiance y est fantastique et c'est un endroit excellent pour rencontrer des gens. Le service est impeccable, la qualité de la nourriture est excellente et c'est un lieu très relaxant où vous pouvez également emmener vos enfants. Nous avons passé un moment formidable et nous recommandons vivement cet endroit à tous le monde.

Contribution n°552 (Web)

Proposée par Valérie hom
(Patrick.hommege26@orange.fr)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h25
Adresse postale : 600 quartier pied bannaud 26170 Mollans sur ouveze

A notre grande surprise, nous venons d'apprendre que les pailloles en bord de mer à Agde sont menacées. Nous y passons chaque été de merveilleux moments en famille, nous n'imaginons pas qu'elles puissent disparaître, aussi, cas nous recherchions une autre station balnéaire qui en propose.

Contribution n°553 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h25

Je suis pour l'allègement du PLU !!!!!
Ne plus vouloir d'établissements privés sur les littoraux reviendrait à éteindre les activités des villes alentours.
Professions nos professionnels, nos salariés et toutes personnes qui favorisent quotidiennement le bon fonctionnement des plages privées et leur alentours.

Ne mélangions pas plages privées avec pollution ou dégradation.
Ne laissons pas une minorité aigri, sans but et sans convictions concrètes mettre à mal notre bon fonctionnement des plages.
Pour ce qui est des personnes « aggrées » agréées par les nuisances sonores, ça encore, n'a pas à figurer ici. Ce n'est pas ce que l'on vous demande. Si vous voulez vivre reclus, les thermes à balnéo les bains seront votre meilleur atout. A bon entendeur !
De plus si vous voulez des plages désertes et éteintes vous pouvez toujours prendre un billet pour la Lozère.

Contribution n°554 (Web)

Proposée par Loukili Adam
(adamlouk860@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h26
Adresse postale : 660 chemin cantien 841110 Vaison la romaine
Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement

Contribution n°555 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h27
Je suis en faveur de l'explication des plages. Cela permet la création de réseaux pour les communautés locales, le développement du tourisme, la promotion de la santé et du bien-être à travers les activités de plein air, et la préservation de l'environnement par le financement de mesures de protection côtière.
C'est un véritable atout pour les collectivités locales.

Contribution n°556 (Web)

Proposée par Paula
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h27
quelle enquête scandaleuse ! Je suis absolument POUR la préservation des plages aménagées. Pendant des années, ce principe consistant à donner aux mauvaises personnes la possibilité d'exprimer leur agreur à travers une plateforme dont 99 % ignorent l'existence a été une épine dans le pied. Je dois maintenant entendre à travers la vigne que mon bar de plage préféré (et bien d'autres avec moi) est sous le feu d'un groupe organisé dirigé par probablement les restaurants près du parking ? S'il y en avait 200, ce ne serait pas proportionnel aux dizaines de milliers qui visitent chaque année le Mango's Beach Bar avec grand plaisir mais qui n'étaient pas au courant de cette enquête écoeurante. Honte à toi

Contribution n°557 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h27
Le Jungle est la seule paillole à ambiance que nous connaissons, de loin la meilleure pour nous et ce depuis notre adolescence, depuis nos amitiés.
Respectueux de l'environnement, les associés font partie intégrante de l'activité économique du Cap d'Agde.
Ils génèrent de l'emploi, ils génèrent surtout de bons moments, sans dégrader quoi que ce soit ... c'est pour cela que je suis bien sûr pour l'allègement du PLU

Contribution n°558 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h27
J'ai été informé par des amis de cette enquête publique et venais déposer ma contribution. J'ai pris la peine de lire le dossier et aussi les contributions précédentes.
Il semblerait que la paillole Le Mango's fasse l'objet de plusieurs critiques pour ses nuisances.
Il semblerait aussi que de nombreuses contributions de dernière minute lundi 4 mars peu après 23 h viennent expliquer que la

paillote. Le Mango's est la 8ème merveille de l'humanité et une réussite écologique ! Serait-ce le début de l'intelligence artificielle ? pour le premier terme nous en sommes vraiment aux premiers balbutiements !
Toutes ces contributions sont peu étiayées et semblent téléguidées !
Les défenseurs des paillotes apportent donc la preuve que certaines ne respectent pas le cahier des charges en cours puisqu'ils les assimilent à des discothèques de plein air.
C'est donc bien urgent de ne pas alléger ce PLU !

Contribution n°559 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h28

Depuis 6 ans nous venons avec ma famille au Jungle, plage richelleu.
Lieu formidable que je continuerai à soutenir

Contribution n°560 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h28

Très bien service et menus aux Mangos. Une place pour la familles avec des sports nautiques

Contribution n°561 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h31

Il est nécessaire de laisser les commerces de plage actif sans entraver leur bon fonctionnement.

Bien que d'un point de vue écologique, ce ne soit pas optimal, c'est un atout économique majeure pour la ville d'Agde

Contribution n°562 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h32

Je suis favorable à l'allègement du PLU. Je serais d'autant plus favorable à ce que les touristes soient éduqués, à ne pas aller là où c'est interdit, à ne pas jeter leurs déchets n'importe où, dont mégots et autres.

Contribution n°563 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h33

For more than two decades, my family and friends have been relishing our holidays in France. We hold a deep affection for this country, its people, its culture, and above all, its extraordinary cuisine and beverages.

In recent years, we have chosen to stay in Montpellier and Agde, captivated by the coastal charm and delightful beach atmosphere.

Imagine our astonishment when we learned about the potential closure of beach bars, particularly Mango's beach, which we have frequented and enjoyed immensely. The mere thought of such establishments ceasing to exist is truly disheartening.

Mango's beach bar is truly one-of-a-kind, offering exceptional food, delightful drinks, and a remarkable staff. Moreover, they prioritize environmental consciousness and demonstrate a strong commitment to eco-responsibility.

If beach bars were to vanish from the French coastline, we would undoubtedly contemplate spending our holidays in neighboring countries. It is places like Mango's that truly elevate a vacation and make it enchanting.

I kindly request that you take my concerns into consideration.

Sincerely,

Gemma (French resident)

Contribution n°564 (Web)

Proposée par Mathilde Hommage

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h33

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement. Les plages privées sont une véritable plus value pour le tourisme local. Imaginer nos côtes sans ces lieux festifs, où règnent la bonne humeur, le partage et la fraternité, c'est d'une tristesse sans nom. Bannir ces infrastructures pourrait réellement mettre en péril l'économie locale...

Contribution n°565 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h34

Tous les ans, nous allons en vacances en Agde. Nous adorons cet endroit et apprécions ses belles plages. Nous avons une affection particulière pour le Beachclub Mangos. Il offre une ambiance familiale agréable et une atmosphère conviviale, en plus de bons plats et boissons. Nous avons entendu des rumeurs selon lesquelles Mango's devrait quitter son magnifique emplacement à la plage. Nous souhaitons vraiment que cela ne soit pas vrai. Nos vacances ne seraient vraiment pas les mêmes sans pouvoir passer ces heures relaxantes au beachclub que nous avons appris à aimer. Et cela contribue énormément non seulement à nos vacances d'été en famille, mais aussi au tourisme écologique et à l'emploi.

Contribution n°566 (Web)

Proposée par Baay, Randy

(randybaay@hotmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h34

Adresse postale : ZEVENWOUDELAAN 245 2548 NT The Hague

Je vous écris aujourd'hui avec enthousiasme pour exprimer mon soutien total à Mango's Beach Bar à Cap d'Agde. Cet endroit enchanteur a non seulement enrichi mes expériences personnelles, mais a également laissé une impression durable sur de nombreux autres qui ont découvert la beauté de cet endroit.

Au cours de plusieurs visites à Mango's Beach Bar, j'ai eu le privilège de vivre à maintes reprises des moments inoubliables.

L'atmosphère unique, combinée à une gamme d'éléments fantastiques, en fait une véritable oasis en bord de mer.

La musique qui empill l'air apporte une énergie excitante qui enrichit l'ensemble de l'expérience. Le personnel amical contribue à l'ambiance accueillante, faisant en sorte que chaque visiteur se sente le bienvenu et apprécié.

L'expérience culinaire à Mango's Beach Bar est tout simplement exquise. Les délicieuses bouchées et les boissons rafraîchissantes ajoutent une délectation culinaire à l'environnement magnifique. Chaque plat semble imprégné de soin et de saveur, rendant chaque bouchée un festin pour les sens.

Ce qui rend l'expérience encore plus spéciale, c'est le plaisir de la météo agréable sur la plage. La combinaison du soleil, de la mer et de l'atmosphère chaleureuse de Mango's Beach Bar crée un cadre parfait pour la détente et le plaisir.

Un moment fort personnel de mes visites a été le massage du dos sur la plage. Ce service supplémentaire a ajouté une touche de luxe à mon séjour et illustre l'engagement de Mango's Beach Bar à offrir à leurs clients une expérience inoubliable.

En tant que parent dévoué, j'attends également avec impatience de retourner à Mango's Beach Bar avec mes garçons et ma femme, où nous pourrions créer de nouveaux souvenirs précieux et profiter ensemble de toutes les merveilles que cet endroit a à offrir.

À la lumière de mes expériences personnelles et de l'appréciation plus large que Mango's Beach Bar suscite, j'appelle à votre soutien pour la préservation et la continuation de ce magnifique club de plage. Travaillons ensemble pour préserver cette destination unique, afin que d'autres aient également la chance de vivre la magie de Mango's Beach Bar.

Je vous remercie par avance pour votre attention et votre soutien.

Cordialement,

Randy Baay

Contribution n°567 (Web)

Proposée par Pellé Léna
(lenaz26@orange.fr)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h34

Adresse postale : 1365 route de nyons 26170 Mollans-sur-ouvèze

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°568 (Web)

Proposée par Foucher
(holding.toucheralexis@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h35

Adresse postale : 100 Rue Bourbon 33300 Bordeaux

Il faut absolument laisser cette établissement là où il est !

Ça crée un peu de vie et l'établissement est parfaitement tenu !

Pas de débordement ! AUCUNE RAISON DE LE FERMER !

Contribution n°569 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h35

For more than two decades, my family and friends have been relishing our holidays in France. We hold a deep affection for this country, its people, its culture, and above all, its extraordinary cuisine and beverages.

In recent years, we have chosen to stay in Montpellier and Agde, captivated by the coastal charm and delightful beach atmosphere.

Imagine our astonishment when we learned about the potential closure of beach bars, particularly Mango's beach, which we have frequented and enjoyed immensely. The mere thought of such establishments ceasing to exist is truly disheartening.

Mango's beach bar is truly one-of-a-kind, offering exceptional food, delightful drinks, and a remarkable staff. Moreover, they prioritize environmental consciousness and demonstrate a strong commitment to eco-responsibility.

If beach bars were to vanish from the French coastline, we would undoubtedly contemplate spending our holidays in neighboring countries. It is places like Mango's that truly elevate a vacation and make it enchanting.

I kindly request that you take my concerns into consideration.

Sincerely,

Gemma (French resident)

Contribution n°570 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h38

Le problème en France c'est que nous écoutons plus les minorités que la majorité. Je suis pour l'allègement du PLU, comme la majorité des gens qui y habitent à l'année !!!!!!

Que les gens à qui cela dérange, s'en aillent, retournent en prairies normandes, nous ne vous retonons pas !!!!

Contribution n°571 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h39

Je porte mon soutien total au Jungle Beach... pallote formidable je suis totalement contre le renforcement du plu

Contribution n°572 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h40

Il est nécessaire de laisser les commerces ouvert pour le bien du tourisme. De plus ceux ci ne nuisent pas spécialement à l'environnement. Certaines entreprises polluent énormément et nous ne disons rien alors laissons notre littoral vivre.

Contribution n°573 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h41

Je suis favorable à l'allègement du PLU, notamment car la plupart des personnes confondent protection de l'environnement et protection de leur confort de troisième âge. Les établissements de plage régulent la fréquentation, instaurant un cadre.

Contribution n°574 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h43

Je suis favorable à la préservation des plages aménagées ! Typiquement, j'ai vu un commentaire de quelqu'un qui trouvait étrange que tant de messages anonymes arrivent à la dernière minute, tous positifs pour les Mangos... eh bien, laissez-moi vous dire ceci : c'est ça le pouvoir des réseaux sociaux ! Si vous constataz que vous êtes attaqués illégalement, vous ripostez et utilisez votre réseau comme l'a fait AGATHE... anonyme c'est juste pour le remplir vite, le m'appelle Cédric d'ailleurs....

Contribution n°575 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h47

D'ôles de contributions qui font l'éloge du Mango's baptisé Jungle Beach qui semble avoir fait une campagne auprès de ses clients pour le défendre alors que l'enquête ne porte pas sur cette buvette. D'ailleurs s'agit-il d'une buvette ?

L'enquête porte sur un sujet plus sérieux : le déclassement de zones que les fédards défendent le Mango's ne semblent pas comprendre. En fait, certains plantent le décor : si on veut du calme on doit émigrer vers la Lozère. La cohabitation paraît compromise. C'est donc bien une certaine clientèle de certaines pallotes qui considère la plage et la dune comme un terrain de jeux, terrain de jeux difficilement compatible avec la préservation d'une certaine qualité de la zone. Le fait d'avoir tantu le rappel en est bien la preuve.

Contribution n°576 (Web)

Proposée par Nicolette

(ne.tenhoorn@gmail.com)

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h48

Adresse postale : Oudeijfse Schiekade 120 3043 LC Rotterdam, Pays Bas

Bonne soirée

Je voudrais plaider pour que les bars de plage tels que Mango's continuent d'exister. C'est un lieu social important et un lieu

magnifique pour les familles et les amis -- nous aimons y venir pour diverses raisons et voyager en France spécialement pour cela. Les gens sont très sympathiques et enthousiastes, le service est bon et ils font un bon travail en matière de durabilité. Je pense que c'est un emplacement de plage de bonne qualité avec de superbes fêtes occasionnelles. Ce serait une grande perte si un endroit aussi attrayant disparaissait.
Merci beaucoup pour votre attention.
Nicolette

Contribution n°577 (Web)

Proposée par Nicolette
(ne.lenhooft@gmail.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h49
Adresse postale : Oudeijflijke Schiedaade 120 3043 LC Rotterdam, Pays Bas

Bonne soirée
Je voudrais plaider pour que les bars de plage tels que Mango's continuent d'exister. C'est un lieu social important et un lieu magnifique pour les familles et les amis - nous aimons y venir pour diverses raisons et voyager en France spécialement pour cela. Les gens sont très sympathiques et enthousiastes, le service est bon et ils font un bon travail en matière de durabilité. Je pense que c'est un emplacement de plage de bonne qualité avec de superbes fêtes occasionnelles. Ce serait une grande perte si un endroit aussi attrayant disparaissait.
Merci beaucoup pour votre attention.
Nicolette

Contribution n°578 (Web)

Proposée par Mooijer, Irma
(irmamooijer@ziggo.nl)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h49
Adresse postale : Broederodestraat 65 1132 SL Volendam

Wij zijn in 2022 in Cap d'Agde geweest en we zijn elke dag van onze vakantie naar Mango's gegaan. Het heeft onze vakantie heerlijk in deze mensen hebben er alles aan gedaan om er een onvergetelijke tijd van te maken. De douche werd tijdens ons verblijf uit gezet omdat er spaarzaam omgegaan moest worden met het drinkwater. Er werd niet gewerkt met glazen maar met recyclebaar plastic.
Het strand werd elke dag schoongemaakt en opgeruimd.
De strandtent ziet er uit alsof het er daadwerkelijk hoort te staan. Het is opgebouwd met natuurlijke materialen en brengt het strand tot leven op een natuurlijke, lijne manier.
De mensen die er werken doen dit met hart en ziel. Je voelt je meteen welkom.
Wij zouden heel graag nog een keer naar Cap d'Agde op vakantie willen gaan, maar als Mango's er niet zou zijn dan zouden we toch een andere plaats kiezen.
Van het heerlijke kopje koffie in de ochtend, wandeling over het strand, dobberen in de zee, uitrusten op de geweldige strandbedden onder het genot van heerlijke rustgevend muziek en een fantastische salade en een drankje. Tot aan een romantische beach-bbq met een heerlijke cocktail. Het kan allemaal bij Mango's!
Wij komen hier zéker nog een keer terug! Maar niet zonder Mango's!

Contribution n°579 (Web)

Proposée par Woronowski Sylwia
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h49

Propriétaire d'un appartement en front de mer, je m'oppose fermement à l'assouplissement du PLU qui permettra de décaler le site de la Roquette.
Monsieur le Maire, souhaitez-vous vraiment renforcer l'image désastreuse soulignée par certains reportages consacrés au Cap d'Agde et qui tournent en boucle sur le écrans de TV ?
Votre projet est de "monter en gamme" ? alors il serait judicieux et plus approprié de commencer à rénover les infrastructures du centre de la station qui sont dans un état pitoyable.
A bon entendre.

Contribution n°580 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h50

N'oubliez pas le poumon économique de notre région, les pallotés accueillent nos touristes et génèrent de nombreux emplois. Un grand soutien à notre coup de cœur le Sun 7 Beach et à tous les autres.

Contribution n°581 (Web)

Proposée par Pablo Ben Amar
(pablo70b@icloud.com)
Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h53
Adresse postale : 9 B Avenue Du Professeur Lemiere 44760 La Bemerle-en-erz

Je suis favorable à l'ouverture des pallotés de Agde pour l'été 2024

Pablo Ben Amar

Contribution n°582 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h53

J'aimerais que Mangos reste l'une place au top ! Ne retirez jamais cette tente

Contribution n°583 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 4 mars 2024 à 23h55

Nous sommes opposés à la révision du PLU. Nous fréquentons depuis près de 50 ans, de génération en génération, la plage de La Roquette qui est un emplacement idéal de calme et de tranquillité. La dune menacée vers les années 1960 a été régulièrement entretenue (d'abord par la pose des ganivelles) et elle a pu reprendre une bonne vigueur. Les vrais restaurants de plage y existent depuis bien plus longtemps que le Mango qui exerce illégalement la restauration assise, ce que ne faisait pas le Buné club qui proposait cependant les mêmes attractions sportives.
Malheureusement en observant les contributions, on voit que la contribution 202 de la mairie, qui nous énumère le monde des baigneurs, où tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, montre qu'il ne sera pas du tout tenu compte du vécu depuis une cinquantaine d'années de tous les occupants de l'environnement de La Roquette. Fini la tranquillité et le respect. Pourtant cette contribution 202 nous promet que ce sera bien. Par exemple le Mango respectera les règlements, les alcoolisés y viendront pour profiter respectueusement de la plage remarquable, et le conducteur du bateau tracteur de bouées respectera maintenant les baigneurs, et restera dans le chenal dédité à cet effet etc. ... C'est donc une évidence de refuser toute implantation commerciale directement sur la plage.

Et la personne qui fait du copier/coller ou utilise une intelligence Artificielle pour inonder les contributions de "pour le PLU" avec arguments creux peut arrêter (D'ailleurs c'est curieux, avant la contribution 202, rien POUR et ensuite il y en a jusqu'à 5 par minute). Certains messages générés sont incohérents, et cela les décrédibilise. Bref, tout le monde a compris la manoeuvre.

Contribution n°584 (Web)

Proposée par Geille Franck
(frackgeille@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 00h02
Adresse postale : 455 Rue De La Parpillette 73490 La Ravotte

Je suis pour

Contribution n°585 (Web)

Proposée par Pierre

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 00h13

Je suis favorable à la préservation des plages privées. Et c'est aussi un message pour le monsieur du 583 qui essaie de qualifier

d'« incroyables » toutes les personnes qui répondent positivement au Mango's Beachbar. Pour information : avec un réseau d'environ 6 000 invités sur les réseaux sociaux venus de toute l'Europe, il est logique que l'IA soit utilisée par des personnes érangères qui souhaitent raconter leur histoire mais doivent le faire à l'aide d'un outil de traduction. C'est une sensation désagréable, surtout quand on voit soudain sa majorité diminuer. Le pire c'est que le propriétaire des Mangos n'était pas au courant de cette enquête jusqu'à aujourd'hui, comment réagiriez-vous grincéaux...

Contribution n°586 (Web)

Proposée par Paul Oeldrich
(Boedhdha2015@hotmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 00h13
Adresse postale : G.A. Brederodesstraat 65 1132 SL Volendam

Hallo, Al vele jaren genieten wij van ons verblijf in Cap d'Agde en dan met name ons verblijf aan het strand bij Mango's beach! De vele faciliteiten zoals een koud drankje, heerlijk eten en vooral de gastvrijheid zijn voor ons een ultieme vakantie belevenis. Bijkomend zijn een schoon toilet of de heerlijke muziek en ultieme strandbedden en niet te vergeten het heerlijke bakje koffie en goede gesprekken met mede vakantie'gangers. Ook dit jaar wil ik graag weer (op ons plekje) genieten op dit mooie strand met alles wat Mango's bied. Het is zeer bekend in Nederland dat dit plekje bestaakt!! Laat het nog lang zo blijven bestaakt????
Zonder Mango's beach helaas geen vakantie meer in cap d'agde.....

Contribution n°587 (Web)

Proposée par Andrieu, Rodolphe
(contact@rodandrieu.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 00h15
Adresse postale : 46. Bis chemin de la chevrette, 34 300 Agde

La plage privée du Mango's Beach, ainsi que les concessions existantes sont de grande qualités,
un plus indéfinissable pour le tourisme, mais également en tant qu'Agathois.

Notre belle station se doit d'avoir ces endroits aménagés, éphémères, qui nous laissent pleinement usage de la plage en hiver, et nous donnent l'impression de voyager en été.

Ces commerçants ont beaucoup de contraintes, montage, démontage et peu de temps pour faire leur chiffre d'affaires,

Le Mango's Beach est une invitation au voyage, une affaire tenue par des passionnés, passionnants qui savent partager au plus grand nombre, leur amour pour notre belle station balnéaire, qui rappelle le se doit de servir en tant que telle, les touristes.

Contribution n°588 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 00h17

A l'anonymie de la contribution 583.
J'avais contribué et je m'étais arrêté vers la contribution 150 m'étonnant que cette enquête publique rencontre autant d'écho. Je suis tout à fait d'accord avec vous Anonyme 583 ; toutes ces contributions faites on ne sait pas trop pour quoi mais on sait pour qui sentent la grosse manipulation mais pas trop fine.
Quelqu'un a parlé de la même heure vers 23h et tout cela est soit une belle organisation soit un algorithme en tout cas rien de bien sérieux juste une tentative de détourner plus de 200 contributions signées et élysées et argumentées s'opposant au déclassement de zones remarquables.
Les 200 ou plus défilant le Mango's se trompent de sujet et paraissent téléguidées.
Le Commissaire saura-t-il discerner tout cela ?

Contribution n°589 (Web)

Proposée par Y'raut Nathalie
(n.y.caron.cox@free.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 00h18
Adresse postale : 5 allée des Provençales 38320 Poizat

Bonjour! Bien sûr POUR la continuité des plages privées telles qu'existantes ; possibilité de transats, parasols, bars et restaurants, activités nautiques...
C'est le lot??!

Merci

Contribution n°590 (Web)

Proposée par Caron didier
(Doc.caron.didier@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 00h21
Adresse postale : 11 rue des Corsaires 34300 Le cap d'agde

Bien sûr, soutien total aux plagistes qui offrent la possibilité de se restaurer, de s'installer sur un transats sous un parasol, de pratiquer des sports nautiques...

Merci de leur permettre de perdurer.
Cordialement

Contribution n°591 (Web)

Proposée par Benjamin
(joulie66@rad.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 00h28
Adresse postale : 2 Place des États du Languedoc 34120 Pézenas

TRES INTERESSANT TOUTES CES CONTRIBUTIONS DE DERNIERES MINUTES EN SOUTIEN AU MANGO S BEACH...
VENANT DE PERSONNE QUI N'HABITE PAS A COTE PLUSIEURS MOIS PAR AN... NOUS N'AVONS RIEN CONTRE LE
MANGO MAIS CONTRE LES NUISANCES SONORES QUE SON ACTIVITE FESTIVE NOCTURNE ENTRAINE... QU'UNE
PLAGE PRIVE VENDE DES MATELAS DE PLAGES ET DES BOISONS EN JOURNEE AUCUN SOUCIS... MAIS NE PAS
SOUSHAITER ENTENDRE DE LA MUSIQUE A LONGUEUR DE TEMPS ET SURTOUT EN SOIREENUIT A DES VOLUMES
INSUPPORTABLES EST JUSTE SOUHAITABLE POUR LE BIEN VIVRE DE CE QUARTIER... QUE JE SACHE...L'AUTRE
PLAGE PRIVE DE LA ROQUILLE NE GENERE PAS DE NUISANCE SONORE... NOUS SOUHAITONS JUSTE QUE LE
MANGO S FASSE PAREIL...

Contribution n°592 (Web)

Proposée par Mistrulli marie
(n.y.caron.cox@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 00h35
Adresse postale : 13 avenue fenelon 38100 Grenoble

Bien sûr pour la préservation du PLU! Toutes ces paillettes apportent vie et confort aux touristes, donnent du travail aux jeunes...
c'est un poumon économique primordial pour le cap! Sans toutes ces offres, nous pourrions décider d'aller ailleurs. De plus, ces
concessions sont entièrement démontées et ne laissent aucune trêve hors saison! Donc OUI aux plagistes et paillettes!

Merci

Contribution n°593 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 01h28

Toucher pas à notre plage
Mango's

Contribution n°594 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 01h50

Monsieur le commissaire enquêteur je suis favorable à la révision du PLU, rendre ces zones qui sont classées remarquables en zones aménagées me paraît absolument nécessaire. Elles font partie de notre paysage local depuis plus de trente années et contribuent au rayonnement de notre territoire. Je comprends le besoin de calme et de solitude de certains mais pourquoi vouloir être en recherche de ça au milieu d'une station balnéaire...???

Vouloir tout pour tout: le monde et au même endroit est une absurdité avérée. C'est exactement comme si on voulait avoir la vie parisienne dans le Cantal... A ceux qui veulent faire du cap d'Agde un cimetière en Lozère j'aurais envie de dire: vendez votre bien, grâce au tourisme vous allez faire de belles plus values et dans des contrées isolées vous trouverez le calme et certainement avec beaucoup moins de taxes. Finalement ailleurs vous serez bcp mieux. Ceux qui continueront de travailler pourront payer vos retraites et tout le monde partagera un destin heureux...

Peut être même que lorsque vous avez acheté un bien immobilier au Cap d'Agde vous y êtes venu pour l'ambiance festive... Grâce au tourisme (Une des stations les plus grandes d'Europe) notre commune a pu aménager beaucoup d'espaces qui font le bonheur de millions visiteurs chaque été (250 000 lits touristiques qui tournent toutes les semaines), comment voulez vous changer la destination de la station???

Peut être même que certains membres de vos familles vivent directement ou indirectement des retombées du tourisme. Le tourisme de notre région fait travailler le commerce, l'agriculture, la pêche, les éleveurs, la viticulture, les artisans, les recombées économiques sont colossales et les plages aménagées font partie intégrante de tout cet édifice. Comment ne pas défendre ce concept alors qu'il s'avère être un maillon essentiel de notre économie locale?

Contribution n°595 (Web)

Proposée par ANTOINE Laurence
(laurence.antoine66@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 01h52

Je suis favorable à la révision du PLU.

Les 14 km de côtes dont dispose notre ville sont un de ses attraits touristiques majeurs. De la plage de la Tamarisnière à celle d'Antonne en passant par la Conique, on peut profiter du soleil dans un décor changeant et grandiose. Tout le monde trouvera une place pour profiter de la mer et poser sa serviette.

Les établissements de plage existent parce qu'ils répondent à une demande à la fois touristique et locale qui sera croissante. Ces derniers n'occupent qu'une toute petite partie du littoral de la commune (- de 8 %).

L'activité des plages aménagées permet de créer de l'emploi et participe à la richesse du tissu économique auprès des producteurs locaux de vins, vendeurs de coquillages, poissonniers, brasseries, maraichers, grossistes alimentaires... mais également des architectes, géomètres, des sociétés de levage, des frigoristes, imprimeurs, professionnels de la communication, fournisseurs de matériels d'hôtellerie, de matériels de natisme, de valiselles et verrières, de fleuristes, entreprises de sécurité ... etc.

Néanmoins, notre profession possède une conscience écologique. Il est dans l'intérêt des exploitants de maintenir une plage propre et dépolluée sur ces sites qui sont fréquentés par les visiteurs de notre station. Le cahier des charges signé par les concessionnaires permet un encadrement strict et contrôlé des activités de plage.

Supprimer ces établissements de plage stoppera l'HI l'érosion du trait de côte ? Pas sûr.

Nous devons trouver un juste équilibre entre les enjeux économiques et environnementaux en préservant les concessions de plage d'Agde qui apportent tellement de bons moments et de merveilleux souvenirs à tous ceux qui nous rendent visite.

Pour toutes ces raisons, je suis favorable à la révision du PLU.

Contribution n°596 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 02h17

Notre famille est installée depuis presque 30 ans dans la commune d'Agde . Nous sommes les témoins de l'évolution de notre environnement socio-économique de notre belle station . Des plages privées telles que le MANGO'S font partie des endroits incontournables pour nous Agalois et touristes habitués à la station.

Contribution n°597 (Web)

Proposée par Eelco Luksen
(shirleydaniz@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 02h26

Adresse postale : Partida Ollamar 11G 03710 Calpe

Le club de plage de Mango's doit rester ! c'est un atout pour la région et un atout pour les vacanciers.

Contribution n°598 (Web)

Proposée par Ange DE SAN FABIAN
(angeds@hotmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 03h25

Adresse postale : 22 rue François mouraret 34300 Agde

Favorable au PLU pour nos belles plages privées ?

Contribution n°599 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 04h35

Merci de maintenir les plages qui nous permettent de profiter de nos belles plages

Contribution n°600 (Web)

Proposée par De lacaze hugo
(Comme.delacaze@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 04h39

Merci de maintenir nos belles plages ou nous aimons aller pour déjeuner ou dîner et profiter d'une belle journée sur les transats les pieds dans l'eau

Contribution n°601 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 04h39

J'aime venir au mango's beach de la roquille. C'est un lieu convivial qui a sa place parmi les bars saisonniers. C'est un endroit où je prends plaisir à venir passer des moments agréables.

Contribution n°602 (Web)

Proposée par Boudés

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 05h05

Merci de converser nos belles plages ou nous aimons aller nous reposer et déjeuner ou dîner

Contribution n°603 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 05h27

Nous devons préserver nos plages aménagées car elles offrent un précieux moment de ressourcement et d'évasion au bord de la mer. De plus, elles constituent une formidable valeur ajoutée pour la région en termes de tourisme, offrant une expérience de qualité tant sur le plan festif que gastronomique.

Contribution n°604 (Web)

Proposée par Simon
(Simongalves498@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 05h35
Adresse postale : 8 rue de la toison d'or 34300 Agde

La plage du mangos est essentielle pour les familles qui viennent en vacances , car le cadre et dépayssant agreable et change de certaine structure metallique elle fait partie de l'écosystème avec sa déco toute vélu de bois le mangos, reste emblématique et on l'adore!!

Contribution n°605 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 06h10

Nous venons au Mangos beach bar depuis 5 ans maintenant. Mes enfants adorent cette endroit, autant que mon mari et moi. Ce endroit parait pour aller et travailler et oublier tout soucis. Mes enfants profitent de la mer et les activités nautiques que le mangos offrent et nous des transats et de la nourriture incroyable.

Contribution n°606 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 06h32

Nous venons chaque année en vacances, nous sommes favorables à l'allègement du PLU et pour l'exploitation des plages aménagées. D'autre part cela contribue à la création d'emploi et au fonctionnement de tous les commerces alentours. Nous trouverions dommage que les plages ne puissent pas être exploitées.

Contribution n°607 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 06h42
Je suis pour l'aménagement des plages

Contribution n°608 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 06h45
La plage de la roquille doit rester comme elle est avec le MANGO BEACH !

Contribution n°609 (Web)

Proposée par Patrac sebastien
(Marchalido@live.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 06h58

Je souhaite qu'on préserve cette plage avec le MANGO BEACH un endroit super agreable où on y mange très bien, les adultes et les enfants adorent cet endroit. La fête de la musique est magique au MANGO BEACH mais que toutes les soirées organisées. Je suis agathois et comme tous les agathois nous aimons cette plage avec son MANGO BEACH !

Contribution n°610 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h10
Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°611 (Web)

Proposée par Carola
(carolasmits@hotmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h31

Outre le fait que le club de plage Mangos crée de l'emploi et développe le secteur de la restauration et du tourisme, l'impact social est grand. les familles se réunissent ici, des souvenirs se créent. le club investit beaucoup dans la réduction de l'empreinte carbone grâce à des innovations écologiques. Sans Mangos, la plage deviendrait un lieu vide, désert, sans souci des personnes et de l'environnement, sans couleur.

Contribution n°612 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h32
Favorable à l'allègement du PLU

Contribution n°613 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h38
URGENT !! IMPORTANT !!
Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°614 (Web)

Proposée par Manueha Lydia
(lyliamantegna@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h41
Adresse postale : 2 rue des grands pins 34300 Grau Agde
Je suis entièrement favorable à l'allègement des PLU et à son renouvellement afin de préserver les plages.
Les plages aménagées sont une contribution importante à la promotion touristique.

Contribution n°615 (Web)

Proposée par Manuel Aurélie
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h43
Je suis favorable à la révision du PLU... Je suis avec l'élan de soutien des agathois aux plagistes !

Contribution n°616 (Web)

Proposée par FLORENT PLA
(florent.pla@pepsico.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h45

JE SUIS POUR LA REVISION DU PLU ALLÉGÉ.

Pourquoi êtes-vous en faveur des concessions de plage ? Nous devons être pour le renouvellement du PLU. IL FAUT DÉFENDRE LES PLAGES !!!!

Contribution n°617 (Web)

Proposée par Subitianiandy
(Andysubitiani@outlook.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h45

Adresse postale : 24 rue Raymond Afs 34300 Agde

, je favorise un PLU allégé je souhaite protéger la pérennité des plages merci

Contribution n°618 (Web)

Proposée par Pierick MARIN
(pierickmarin87@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h46

Adresse postale : 2 rue des grands pins 34300 Grau Agde

Je suis favorable à l'allègement des PLU et son renouvellement dans le but de préserver les plages. Les plages privées contribuent à l'activité touristique et à la création d'emploi.

Contribution n°619 (Web)

Proposée par Peter Stern

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h47

C'est pour moi et toute ma famille (ca. 25 personnes) une adresse permanente pour se réunir dans nos vacances annuelles au Cap d'Agde. Si vous annulez Mango's, c'est une raison pour ne plus visiter le Cap d'Agde pour nos vacances d'été pendant plus de 3-4 semaines.

Contribution n°620 (Web)

Proposée par Vial Izaure
(vializaure@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h48

Adresse postale : 2 rue des grands pins 34300 Grau Agde

Je suis favorable à l'allègement des PLU et son renouvellement dans l'objectif de préserver les plages. L'aménagement des plages joue un rôle touristique et l'ouverture de nouveaux emplois.

Contribution n°621 (Web)

Proposée par Mathieu
(Mathieu.l@hotmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h50

Adresse postale : Chemin de Toliverale 34270

Je suis pour un PLU Allégé !

Contribution n°622 (Web)

Proposée par Emma Quily
(Emma.quily@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h50

Adresse postale : 2 rue des grands pins 34300 Grau Agde

Je suis favorable à l'allègement des PLU et son renouvellement pour préserver les plages. L'aménagement des plages contribue à la création d'emploi et l'attraction touristique.

Contribution n°623 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h57

Je suis favorable pour la révision du PLU allégé, les plages aménagées nous amène beaucoup de monde, font travailler les commerces du cap d'Agde

Contribution n°624 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 07h59

Bonjour, je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages. Les plages sont des endroits conviviaux où l'on peut profiter des moments de détente en famille et entre amis. Les employés et les propriétaires sont nous mettent à l'aise et son toujours à l'écoute. D'ailleurs ils font tout pour que les plages soient propres, ils participent au développement du tourisme.

Contribution n°625 (Web)

Proposée par Di Placido Franck
(diplacido65@hotmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h01

Adresse postale : 68 bd Ambroise Croizat 69200 Vénissieux

Plages privées un lieu convivial on se retrouve en famille et entre amis on y vas chaque été depuis plus de 15 ans chaque été est un bonheur d'y aller on ne compte pas nos vacances sans la plage privée

Contribution n°626 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h04

C'est pour moi une adresse permanente pour se réunir dans nos vacances annuelles au Cap d'Agde avec ma famille (25 personnes). Si vous annulez Mango's, c'est une raison pour ne plus visiter le Cap d'Agde pour nos vacances d'été pendant plus de 3-4 semaines.

Contribution n°627 (Web)

Proposée par DACQUAY Edwige
(Edwige.dacquay@free.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h04

Adresse postale : Place de Suse 91400 ORSAY

Je suis très favorable au maintien des plages saisonnières sur les plages du Cap d'Agde (PLU allégé). Je ne viens au Cap 3 semaines l'été depuis plusieurs années que parce que je peux profiter de la plage dans des conditions qui correspondent à mon âge (au moins matelas et parasol). La plage Coté Mir notamment, familiale et conviviale répond tout à fait à

mes attentes et est une condition indispensable à ma venue au Cap d'Agde.
Je souhaite vivement pouvoir renouveler cette expérience cet été
Sincères salutations

Contribution n°628 (Web)

Proposée par Pierre Lezan

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h05

Je suis pour les plages privées. Ils sont encore loin du pourcentage d'occupation légal. Je ne comprends pas comment les gens peuvent s'inquiéter d'essayer de détenir les bars de plage qui se battent pour leur survie depuis des années. Ce qui est typique, c'est qu'il y a des gens, sans citer de noms, qui ne viennent qu'une fois par an parce qu'ils veulent leur logement pour le reste de l'année. La jobuiste et l'envie sont ici à la base et je vous demande donc de ne pas les inclure dans votre évaluation de l'enquête.

Contribution n°629 (Web)

Proposée par Souverain sebastien

(isselection34@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h05

Adresse postale : 1 Impasse Des Petits Pins 34300 Agde

Ceci est très important pour notre économie régionale et communale.

Nous avons les plus beaux restaurants de plage de la région et il faut en être fier de travailler dessus.

Les personnes qui exercent ce métier sont très respectueux de l'environnement et ils sont les premiers à prendre sous de nos

plage nettoyer (nettoyer, entretenir).

C'est pour ça que je suis favorable à l'allègement du PLU.

Merci

Bonne journée

Contribution n°630 (Web)

Proposée par Souverain sebastien

(isselection34@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h06

Adresse postale : 1 Impasse Des Petits Pins 34300 Agde

Ceci est très important pour notre économie régionale et communale.

Nous avons les plus beaux restaurants de plage de la région et il faut en être fier de travailler dessus.

Les personnes qui exercent ce métier sont très respectueux de l'environnement et ils sont les premiers à prendre sous de nos

plage nettoyer (nettoyer, entretenir).

C'est pour ça que je suis favorable à l'allègement du PLU.

Merci

Bonne journée

Contribution n°631 (Web)

Proposée par PAGES ELISABETH

(elisajuben@hotmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h06

Adresse postale : Rue Mengaud 31200 TOULOUSE

Totalement contre cette modification du PLU. La Roquille doit rester une zone calme protégée familiale comme ça a toujours été le cas. Beaucoup de vacanciers recherchent ce cadre de vacances. Pour les animations il y d'autres quartiers.

Ça serait par ailleurs écologiquement catastrophique.

Contribution n°632 (Web)

Proposée par PAGES ELISABETH

(elisajuben@hotmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h08

Adresse postale : Rue Mengaud 31200 TOULOUSE

Totalement contre cette modification du PLU. La Roquille doit rester une zone calme protégée familiale comme ça a toujours été le cas. Beaucoup de vacanciers recherchent ce cadre de vacances. Pour les animations il y d'autres quartiers.

Ça serait par ailleurs écologiquement catastrophique.

Contribution n°633 (Web)

Proposée par Musnier Jeannine

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h09

Je suis POUR la révision du PLU. Le Cap d'Agde doit avancer et non reculer... Le Plu sera là pour encadrer toutes les plages...

Contribution n°634 (Web)

Proposée par Souverain sebastien

(isselection34@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h09

Adresse postale : 1 Impasse Des Petits Pins 34300 Agde

Ceci est très important pour notre économie régionale et communale.

Nous avons les plus beaux restaurants de plage de la région et il faut en être fier de travailler dessus.

Les personnes qui exercent ce métier sont très respectueux de l'environnement et ils sont les premiers à prendre sous de nos

plage nettoyer (nettoyer, entretenir).

C'est pour ça que je suis favorable à l'allègement du PLU.

Merci

Bonne journée

Contribution n°635 (Web)

Proposée par Fili, Pierre

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h09

Je suis Corse, et viens souvent en vacances à Agde. C'est une belle station balnéaire, avec des établissements de qualité. Si ils

venaient à disparaître nous n'irons plus à Agde.

Domage

Alors nous sommes pour la révision du plu allégé

Pour que nous continuons à venir vous rendre visite !

Contribution n°636 (Web)

Proposée par PAGES ELISABETH

(elisajuben@hotmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h10

Adresse postale : Rue Mengaud 31200 TOULOUSE

Totalement contre cette modification du PLU. La Roquille doit rester une zone calme protégée familiale comme ça a toujours été le cas. Beaucoup de vacanciers recherchent ce cadre de vacances. Pour les animations il y d'autres quartiers.

Ça serait par ailleurs écologiquement catastrophique.

Contribution n°637 (Web)

Proposée par Viger veronique
(Vigerv@aol.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h10
Adresse postale : 2025 route de merindo 26170 Mollans sur ouvéze

Je suis favorable à un allègement du PLU et de son renouvellement. Les plages privées font vivre la commune, des familles (hotels, locations, boutiques). Elles font parties intégrantes de la vie locale l'été. Les enlever c'est perdre l'âme des plages. Surtout qu'en hiver elles sont démontées.. où est le problème ?

Contribution n°638 (Web)

Proposée par Chambon Marie

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h11

Favorable à l'allègement du PLU

Contribution n°639 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h13

Il serait dommage qu'un merveilleux club de plage comme le Mango's disparaisse à cause de ces projets.

Contribution n°640 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h18

Les plages privées sont indispensables à l'attractivité de la station ! J'apprécie particulièrement tout ce qui est fait ces dernières années pour la montée en gamme du cap d'Agde.
Et les plages privées en font partie, imaginez Saint-Tropez sans ses plages privées, cela n'finisherait personne !
Et je parle bien de toutes les plages de la Roquette à Richelieu !

Contribution n°641 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h19

Favorable au PLU !

Contribution n°642 (Web)

Proposée par LAURENCE BELMONTE
(albelmonte@hotmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h29

Que dire? Je suis pour la révision d'un PLU allégé.

Pourquoi êtes-vous en faveur des concessions de plage ? Nous devons être pour le renouvellement du PLU. Il faut défendre les plages et les préserver

Contribution n°643 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h29

Je suis pour le renouvellement du plu pour les plages aménagées très important pour la ville de agde et son tourisme cela vous transporte dans un nôtre monde à très bientôt pour votre réouverture

Contribution n°644 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h30

Mango Beach club est un valeur rajouté pour Cap D'Agde! C'est aussi une des raisons, ou la raison pourquoi je viens visiter avec ma famille pendant l'été. C'est un super endroit pour la famille, on mange bien, le service clientèle est incroyable! Et de plus: ils sont éco-responsable! beaucoup le sont pas. Alors pourquoi enlever cette superbe endroit qui rajoute beaucoup de valeur aux touristes? A la ville? Dommage!

Contribution n°645 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h33

Nous venons au Mango's Beachbar depuis des années. La nourriture, les gens, le propriétaire, la plage. Tout est parfaitement agence et on peut vraiment profiter et se détendre aux vacances. Perdre ce bel endroit serait une honte pour le Cap d'Agde !!

Contribution n°646 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h33

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°647 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h33

Je suis au bar de la plage de Mango depuis longtemps, c'est l'un des plus beaux club de plage confortable les gens qui y travaillent sont sympathiques et je vois les gens qui y viennent qu'ils passent un bon moment. J'espère beaucoup qu'ils peuvent rester

Contribution n°648 (Web)

Proposée par perez zymeric
(zymericdossis@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h34

Adresse postale : avenue de pomerols 34340 marcellian

Ce sont des lieux conviviales, on se retrouve en famille et entre amis, chaque été est un bonheur d'y aller, je ne conçoit pas nos vacances sans les plages privées

Contribution n°649 (Web)

Proposée par Fernandez Camille
(camimats@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h35
Adresse postale : 12 chemin sainte colombe 84110 Faucon

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages. Il est important de garder ces lieux éphémères qui nous donnent du plaisir et contribuent à nos belles journées d'été.

Contribution n°650 (Web)

Proposée par GAUDERAT Ionel
(ionel.gauderat@wanadoo.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h36
Adresse postale : 2 Impasse Jacques Romense 34300 Agde

Je suis favorable à la révision du plu , les plages aménagées sont très importantes pour notre ville et pour l'attrait touristique de notre station
Les retombées commerciales en sont très importantes
Elles sont indissociable de notre station balnéaire

Contribution n°651 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h38

Je profite chaque année de merveilleuses vacances avec ma famille. C'est toujours amusant, bien organisé et les enfants se sentent en sécurité. Ils sont également très sourieux de l'environnement.

Contribution n°652 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h39

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages. Les plages aménagées sont un atout pour les familles. Elles permettent de passer des moments conviviaux et en sécurité.

Contribution n°653 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h39

Le mangos est hors la loi sur tout! Une société hollandaise qui ne respecte rien! Et en plus, le patron vit l'hiver en Espagne donc il ne réinjecte même pas l'argent sur agde! Une honte, qu'ils enlèvent le mangos, une seule pallote suffira!

Contribution n°654 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h43

It's a beach club for young and old, good food, friendly staff, they are eco friendly, I have spend my holidays there every year since I have visited Mango's beach. International. They speak many languages and they treat customers with great care.

Contribution n°655 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h44

Bonjour,
Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages aménagées qui à mon sens permettent aux touristes de profiter de boire un verre, les pieds dans le sable...
De plus j'imagine qu'en supprimant ces concepts (les pieds dans le sable) vous supprimez de l'emploi et des entrepreneurs qui vont se retrouver également dans des conditions plus que difficiles.
Ne pensez-vous pas que la conjoncture soit assez difficile ???
En espérant que ce message ne vous laisse pas insensible.

Contribution n°656 (Web)

Proposée par LABEDAN NOELE

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h45
Adresse postale : 12 Rue Cité St. Gobain 31150 FENOUILLET

La zone de La Roque offre un cadre de vie plébiscité par nombre de vacanciers. Une ambiance familiale calme, déjà bien entourée en matière de commerces et de restaurants. Je suis vraiment opposé à toute extension de nouveaux commerces qui seraient source de nuisances sonores et écologiques.

Le Cap d'Agde offre ce type d'activités durant des quartiers adaptés.
Il y a une clientèle demandeuse de vacances familiales à la mer. Les enfants, les personnes âgées doivent avoir leur espace de vie à la plage. Sachant qu'il ne s'agit pas de supprimer les activités existantes comme j'ai pu le lire mais d'empêcher leur extension.

CONTRE LA MODIFICATION DU PLU

Contribution n°657 (Web)

Proposée par LABEDAN NOELE

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h46
Adresse postale : 12 Rue Cité St. Gobain 31150 FENOUILLET

La zone de La Roque offre un cadre de vie plébiscité par nombre de vacanciers. Une ambiance familiale calme, déjà bien entourée en matière de commerces et de restaurants. Je suis vraiment opposé à toute extension de nouveaux commerces qui seraient source de nuisances sonores et écologiques.

Le Cap d'Agde offre ce type d'activités durant des quartiers adaptés.
Il y a une clientèle demandeuse de vacances familiales à la mer. Les enfants, les personnes âgées doivent avoir leur espace de vie à la plage. Sachant qu'il ne s'agit pas de supprimer les activités existantes comme j'ai pu le lire mais d'empêcher leur extension.

CONTRE LA MODIFICATION DU PLU

Contribution n°658 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h47

Les plages aménagées sont indispensables dans l'offre touristique. Tout le monde ne veut pas forcément de mettre sur le sable au milieu de la foule et manger un sandwich, il faut une offre pour tous types de clients aim de préserver l'attrait touristique. Tout cela manque d'authenticité.

Je préférerais les plages des années 80-90, plus côté pallote guinguette sans bling bling.

Contribution n°659 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h48

Nous sommes régulièrement en été utilisateurs des restaurants de plages qui contribuent à l'attractivité du site. Nous venons généralement le soir, c'est une alternative à la chaleur de la journée et un bon moment de détente.

Contribution n°660 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h51

Nous avons passé de merveilleuses vacances. De beaux souvenirs du beach club Mango's. Emplacement fantastique pour des vacances en famille !

Contribution n°661 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h52

Les plages font vivre notre région et sont partie intégrante du tourisme

Contribution n°662 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h52

Je vais chaque année en vacances!

Le personnel sont très sympathique.

Bel endroit pour passer votre jour.

Contribution n°663 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h52

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°664 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h53

Les plages sont le vecteur économique de notre région sans le tourisme nous ne sommes plus rien

Contribution n°665 (Web)

Proposée par Membrodo Mauthieu

(Campingscasors@orange.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h54

Adresse postale : Pierrélongue 26170 Pierrélongue

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement et à toute activité faisant vivre les plages

Contribution n°666 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h56

I really like Cap d'Agde, specially the beachclub but also the other restaurants are nice to visit. We are coming there as tourists for several years and like the atmosphere and family beach there. For this year already planned to visit again. See you this summer

Contribution n°667 (Web)

Proposée par Roger

(roger@equipe.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h56

Adresse postale : Ruperts Guard RG9 2JE HENLEY-ON-THAMES

Je visite régulièrement le Cap d'Agde et ce que j'aime, c'est la communauté, les gens et le mélange d'installations - à la fois naturelles et récréatives. L'un de mes endroits préférés pour se détendre est le bar sur la plage - Mango's - un espace respectueux de l'environnement et des personnes qui j'aime me relaxer à la fin de la journée.

S'il vous plaît, n'imposez aucune restriction à cet endroit merveilleux...

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Roger Staats

Contribution n°668 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h57

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages. Les plages font partie intégrante de l'économie de notre région. Il est nécessaire de continuer leur exploitation dans le respect de l'environnement pour le développement du tourisme.

Contribution n°669 (Web)

Proposée par Sanchez gerald

(sanchezg17@hotmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h59

JE SUIS POUR LA REVISION DU PLU ALLÉGÉ.

Il faut bien évidemment tout faire pour conserver nos belles plages privées.

Beaucoup d'entre nous ne supportent pas d'être agglutinés sur les plages publiques et préfère le confort d'un bon transat et du service d'une plage privée

Sans parler de l'économie et de nombreux emplois qu'elle génère.

Contribution n°670 (Web)

Proposée par Jessica Thibaron

(jessica.thibaron@laposte.net)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 08h59

Adresse postale : 12 rue grenache 34630 Saint Thibery

Je suis totalement d'accord avec l'allègement du PLU car les palloties font partie de la vie du cap d'agde c'est ce qui anime la ville et fait vivre

Contribution n°671 (Web)

Proposée par Faucon Karine*
(kr.01@hotmail.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h00
Adresse postale : 315 A Avenue De Verdun 26170 Mollans Sur Ouvèze
Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages. *

Contribution n°672 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h02
Le club de plage Mango doit rester ! Nous venons chaque année au Cap d'Agde en famille en vacances. Le club de plage Mango's ressemble idéalement à une deuxième maison. Nous sommes ici tous les jours. La nourriture et les boissons sont bonnes ici et c'est très adapté aux enfants et respectueux de l'environnement. Bon pour le tourisme au Cap d'Agde. S'ils devaient fermer, ce serait mauvais pour le tourisme. Nous partirions ensuite en vacances ailleurs.

Contribution n°673 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h06
Je suis favorable à l'allègement du PLU les plages et les pailloles font vivre la région l'été qui font partie du tourisme

Contribution n°674 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h07
Le bar de plage de Mango est le meilleur. Je ne peux pas imaginer des vacances sans la nourriture délicieuse et le personnel amical. J'adorerais revenir ici.

Contribution n°675 (Web)

Proposée par Mboijer, Irma
(irmamoojier@zigiigo.nl)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h07
Adresse postale : Brederodesiraat 65 1132 SL Volendam
Ma contribution 578 n'est pas traduite correctement!!!
Je aime Mango's Beachclub et tout les gens là!
Sans Mango's Beachclub pas de Cap d'Agde pour nous!

Contribution n°676 (Web)

Proposée par GEORGES
(corbachug@yahoo.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h09
Adresse postale : 28bis rue de la pinnette 34300 Agde
Veuillez trouver ci joint ma contribution favorable pour un plan PLU allégé des plages
M Corbacho Georges

Contribution n°677 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h08
We had a nice holiday at mango beach club and are planning to go back. People are so nice and food is amazing!
Ne touches pas Le beach club mango!

Contribution n°678 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h13
à Subitiamandry,
"Je favorise un PLU alléger je souhaite protéger la pérennité des plages merci "
"Moi pas comprendre avoi toi vouloir dire !
Un petit clin d'oeil aux défenseurs de la buvette Mango's. Vous semblez confondre ce site avec une réunion des alcooliques anonymes. Vous ne défendez pas vraiment Le Mango's qui, s'il respecte le cahier des charges actuel, n'est qu'une buvette de plage et non un bar branché nocturne comme beaucoup semblent l'indiquer.
Vive Le Mango's hips ! qui entre deux verres est un site écologique

Contribution n°679 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h17
Je suis pour la revision allégée du PLU, et pour les plages aménagées car elles sont très agréables, c'est propre, pratique et joli

Contribution n°680 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h20
Favorable à l'allègement du PLU et de son renouvellement

Contribution n°681 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h24
Je suis favorable au PLU allégé

Contribution n°682 (Web)

Proposée par Roland TOURET
(roland.touret@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h24
Adresse postale : 3 Impasse des mares 34300 Agde
Bonjour
Je suis pour un PLU allégé sur Agde.
Les restaurants de plage durant la saison d'été apportent vraiment une animation très sympa et de plus font travailler beaucoup de personnes.

Contribution n°683 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h24

Je suis favorable à l'allègement du PLU afin de préserver les plages. Les plages sont incontournables

Contribution n°684 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h25

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages aménagées. Car je me pose la question qui se permet de vouloir supprimer ce pourquoi nous aimons aller à la plage et boire un cocktail, ou manger une salade, les pieds dans le sable. LES ÉCOLOS ??? qui imagine ne rouler pas tous en voiture électrique n'ont pas de panneaux solaires ni de récupérateur d'eau pour alimenter leurs wc ou leurs douches ect. Alors avant de parler de faire fermer des plages privées soyez cohérent et irréprochable dans votre vie de tous les jours.

Contribution n°685 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h26

Mango beachbar c'est formidable !!

Contribution n°686 (Web)

Proposée par Gharifi Paul

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h27

Je suis favorable à la révision allégée du PLU d'Agde dans la mesure où il n'implique pas de dégradation du paysage et du patrimoine. Je suis favorable au développement de plages aménagées pour le confort et la tranquillité, la création d'emplois, qu'il génère.

Contribution n°687 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h28

Je ne peux pas rester silencieux : le Mango's beach bar est une contribution précieuse à toute la région. Le personnel est le meilleur que j'ai jamais vu et c'est pourquoi nous revenons toujours ici. Pour moi, ils ont de l'avenir, car ils grandissent avec le temps. Nous espérons continuer à venir ici avec nos prochaines générations.

Contribution n°688 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h29

Je suis favorable à l'allègement du PLU et de son renouvellement afin de préserver les plages. Les plages privées apportent de la vie à la ville .

Contribution n°689 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h30

Préserver nos littoraux c'est aussi préserver notre activité économique sur les plages.

Contribution n°690 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h31

Pourquoi? Les personnel sont tres amable et la place est unique.

Contribution n°691 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h35

Avis favorable

Contribution n°692 (Web)

Proposée par Koos, Henrik (henrik.koos@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h36

Adresse postale : Avenida de Paris 35 03730 Jávea

Mango's Beach Bar has consistently offered an incredible experience, becoming a cornerstone of my travel itinerary for years. Nestled in a picturesque town, this gem has been a significant factor in my decisions to take trips, often with the sole purpose of basking in the vibrant atmosphere it provides. The professionalism exhibited by the staff is unparalleled; they manage to blend efficiency with warmth, making every visitor feel like a part of the Mango's family.

The quality of service, food, and drinks is consistently outstanding, showcasing local flavors with a twist that appeals to both domestic and international palates. Mango's Beach Bar has mastered the art of creating an inviting ambiance, whether you're looking for a serene afternoon by the beach or an evening of lively entertainment. This place truly encapsulates the essence of hospitality.

Moreover, Mango's Beach Bar has played a pivotal role in elevating the town's tourism standards. Its reputation as a must-visit destination attracts people from countless countries, significantly contributing to the local economy and putting the town on the map as a premier travel destination. The bar's commitment to excellence, combined with its unique charm, makes it an exemplary model of what the tourism industry needs to thrive globally. It's a testament to how a single establishment can transform the appeal of a location, drawing in visitors yearning for quality, authenticity, and unforgettable experiences. Mango's Beach Bar is not just a place to visit; it's a destination to experience, cherish, and return to, time and time again.

1 document associé

contribution_692_Web_1.jpeg

Contribution n°693 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h38

Je suis plutôt favorable pour l'allègement du plu une activité permet pendant la période estivale d'une surveillance du littoral et de laisser un endroit propre avec cette même période estivale

Contribution n°694 (Web)

Proposée par Cabiron
(cabiron.clair@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h40

Nous trouvons cette décision trop tardive, il faut le temps aux commerçants de pouvoir rebondir et pas à la dernière minutes. Les pallioles mises durant la période estivale sont entièrement montées et démontées après chaque saison dans la propriété la plus optimale. En tant que client nous comprenons cette engagement envers notre environnement, cependant soyons juste envers tous ces travailleurs qui ne méritent pas le ciel sur leurs épaules aussi soudainement. Concernant le tourisme, on ne peut nier le passage que cela apporte, cela nourrit plus d'une famille qui dépendent de cette période précieuse. Surtout en les temps actuel.

Contribution n°695 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h42

Un restaurant magnifique, service du personnel sublime et ils travaillent tres écologique!

Contribution n°696 (Web)

Proposée par Nicole Jonker
(Niconker@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h43
Adresse postale : Ringslang 90 1187BT Amstelveen, NL

beach club Mango's est un club de plage très sympa où nous allons avec toute la famille depuis des années. C'est cosy, adapté aux enfants, ils veillent à ce que la nature ne soit pas dérangée. Ce serait vraiment une perte pour le Cap d'Agde s'il devait partir. On revient chaque année pour ça, s'ils ne sont pas là je ne sais pas si on viendrait quand même au Cap D'Agde.

Contribution n°697 (Web)

Proposée par Pereira
(Guillaume.pereira@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h44

Préserver nos littoraux c'est aussi préserver les activités économique sur les plages, le jungle beach est un super établissement, plus que respectable.

Contribution n°698 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h44

Les pallioles de la roquette ? Chiens interdits, le mangos les accepte et leur chien fait ses besoins partout et toute la journée, restaurant interdit, le mangos fait restaurant, musique forte interdit, le mangos ne respecte rien, 4x4 sur la plage interdit après 10h, le mangos s'en moque, activités nautiques supervisées par des professionnels, le mangos met en danger les vacanciers, bref cette palliole ne respecte absolument rien, honteux ! Etant voisin du bounty plage, je ne garderais que celle-là car aucun souci avec eux, nous les remercions !

Contribution n°699 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h47

Cet endroit merveilleux, où 25 personnes ont un emploi, ne devrait pas disparaître. Ce serait une honte. Nous célébrons l'été ici chaque année. S'il vous plaît, gardez ce club de plage heureux !!

Contribution n°700 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h51

Le mangos, plage très sale et personnel très désagréable ! Ne respecte rien au niveau écologique, passez le lendemain de sa fête de la musique et vous verrez la saleté, les conteneurs dans la mer et des sacs poubelles enterrés dans le sable! Et je ne parle pas du portrait du Ché Guevara qui a assassiné des milliers d'innocents, c'est normal ça ????

Contribution n°701 (Web)

Proposée par Lisa Scheepens
(Lisscheepens@live.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h54
Adresse postale : Loosdounskade 90/3 2571 BS Den Haag

c'est un club de plage polyvalent et super convivial où petits et grands peuvent profiter de leur service optimal pour un véritable sentiment de vacances

Contribution n°702 (Web)

Proposée par Canales Mireille
(mcanales@ac-montpellier.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h55
Adresse postale : 8 avenue des lavandières 34000 cap d'agde

évidemment, les réseaux sociaux font que les adeptes du Mango réagissent (comme l'a signalé un message). Je voulais ajouter à toutes les contributions opposées à l'allègement du PLU: Je vis dans la résidence de la Roquette depuis 36 ans, bien avant l'arrivée du Mango et je travaille. Le matin, je me lève à 6 h et à partir du mois d'avril, la musique à fond du Mango m'empêche de dormir. J'appelle régulièrement la police municipale. Mais la musique reprend de plus belle après leur passage. Nous avons bien les armées de confinement car la plage ressemble à un peu plus à celle que j'ai connu il y a une trentaine d'années: des oiseaux, des fleurs, la mer propre et puis le silence. Est vraiment à moi de m'adapter à toutes les nuisances sonores et environnementales générées par le Mango ? Il y a eu beaucoup trop d'abus non sanctionnés. Je n'évoque même pas les incivilités, les pallioles dorées dans la mer après la fête de la musique, le passage incessant des véhicules sur la plage et sur la dune contre la jetée, le bruit et la musique à fond du bateau, les apéros musique à fond vers 18h, les nuits discothèques où on ne peut pas fermer l'œil, les odeurs d'essence toute la journée... Ceux qui écrivent en faveur de cet établissement n'habitent certainement pas autour de la Roquette.

Contribution n°703 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h55

Virez ces hollandais du mangos de la roquette, donnez ça à des locaux !

Contribution n°704 (Web)

Proposée par W Warmink
(w.warmink@kpnmail.nl)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h56
Adresse postale : Maaswijkstraat 37 2586CB Den Haag

J'aime bien Le beach club Mango's c'est fair eco genik. Tous les année on fait le vacance la. Je pense on va change les vacances s'il n'y a plus le beach club sur La Plage.

Contribution n°705 (Web)

Proposée par Canales Mireille
(mcanales@ac-montpellier.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h56

Adresse postale : 8 avenue des lavandières 34300 cap d'agde

évidemment, les réseaux sociaux font que les adeptes du Mango réagissent (comme l'a signalé un message). Je voulais ajouter à toutes les contributions opposées à l'allègement du PLU :

Je vis dans la résidence de la Roquette depuis 36 ans , bien avant l'arrivée du Mango et je travaille. Le matin , je me lève à 6 h et à partir du mois d'avril, la musique à fond du Mango m'empêche de dormir. J'appelle régulièrement la police municipale . Mais la musique reprend de plus belle après leur passage. Nous avons bñni les années de confinement car la plage ressemblait un peu plus à celle que j'ai connu il y a une trentaine d'années: des oiseaux, des fleurs , la mer propre et puis le silence. Est vraiment à moi de m'adapter à toutes les nuisances sonores et environnementales générées par le Mango ? Il y a eu beaucoup trop d'abus non sanctionnés. Je n'évoque même pas les inconvénients, les pallettes dorées dans la mer après la fête de la musique, le passage incessant des véhicules sur la plage et sur la dune contre la jetée, le bruit et la musique à fond du bateau, les après musique à fond vers 18h, les nuits discothèques où on ne peut pas fermer l'œil, les odeurs d'essence toute la journée... Ceux qui écrivent en faveur de cet établissement n'habitent certainement pas autour de la Roquette.

Contribution n°706 (Web)

Proposée par PINEL CLÉMENTINE

(clm-69600@hotmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 09h59

Adresse postale : 21 B cours Joel Estieue 84830 Sérignan du comtal

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°707 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h00

Pour une saison réussie et soutient total au palloties sur notre littoral

Contribution n°708 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h01

Laissez vivre les plages elles font vivre le tourisme

Elles sont un acteur de l'activité économique et touristique de la station

Elles font vivre le cap et sont un des

Piliers de l'emploi

Laissez profiter les vacanciers et laissez travailler les saisonniers nous avons besoin d'eux si nous voulons que la station vive

Contribution n°709 (Web)

Proposée par patricia

(Patricia.caba@orange.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h02

Adresse postale : 614 route de Lagnies 84800 Saumane

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°710 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h02

Établissement conviviale, personnel accueillant et souriant engagé et soucieux de l'environnement. Un vrai atout pour Cap d'Agde.

Contribution n°711 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h03

Je suis favorable pour l'allègement du PLU et son renouvellement.

Contribution n°712 (Web)

Proposée par Audrey QUILLICI

(audrey.quilici@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h03

Adresse postale : 50 Allée de la Garrigue 13250 Cornillon-Confoux

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°713 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h04

Le Magos, un des meilleurs spots sur les plages de Agde, que je recommande, Bonne Ambiance, Bonne Cuisine & Bonne animation musicale.

Contribution n°714 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h04

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages, qui garantissent une source d'emploi pour notre station balnéaire

Contribution n°715 (Web)

Proposée par Maïlant mateo

(mateo.maillant@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h06

Adresse postale : 16 Impasse du beaulouis 31300 Toulouse

Je suis favorable au PLU et j'aimeraï que les plages privées restent comme elles le sont.

Contribution n°716 (Web)

Proposée par DI PLACIDO MYRIAM
(myriam.dplacido@hotmail.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h06
Adresse postale : 2015 ROUTE DE MONTBRUN 26170 MOLLANS SUR OUVEZE

Avis favorable à l'exploitation des plages.
Les plages privées font vivre le tourisme, la région, sont sources d'emploi et permettent aux jeunes, aux familles de de retrouver, de passer de bons moments !

Je suis favorable à l'allègement du PLU, et son renouvellement afin que l'exploitation des plages reste possible

Contribution n°717 (Web)

Proposée par Barbaud Olivier
(mbricolage.seite@wanadoo.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h07
Adresse postale : 3 rue Denfert Rochereau 34200 Sete

Les plages doivent être certes très encadrées, mais il faut absolument laisser cette activité, vecteurs de nombreux emplois directs et indirects, ne pas laisser partir de très nombreux touristes on pas en Espagne ou ailleurs.

Contribution n°718 (Web)

Proposée par Ise Gilsberts
(Ise.gilsberts@hotmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h10
Adresse postale : Orteliusstraat 332 1056PS Amsterdam

Nous apprécions toujours les vacances ici avec toute notre famille. Bonne ambiance ici et nourriture délicieuse.

Contribution n°719 (Web)

Proposée par Rodriguez
(rodalo34@yahoo.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h12
Adresse postale : 38 passage saint louis 34140 Loupian

il faut préserver les plages, c est une vitrine touristique pour la station, les plages représente une force économique, et bien sur pour les familles qui viennent visiter notre région
après avoir subi la période de "COVID" qui à impacter toute la région ,
il faut maintenir les plages , avec ses salariées

Contribution n°720 (Web)

Proposée par Simonpierre PIEL Martine
(jeanclaude.piel@stfr.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h13
Adresse postale : 10 Rue De La Tolson D'or 34300 Cap D'Agde

Favorable à l'allègement du PLU
Je suis pour un renouvellement afin de préserver les plages aménagées
Si non nous irons en Espagne ???

Contribution n°721 (Web)

Proposée par Fahd tarik
(Fahdtrik212@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h13
Adresse postale : Résidence les Costes bat a 34630 Saint-Thibéry

Bonjour étant un habituer de payote depuis 1985 à 2024 je trouve inadmissible de les supprimer et souhaiterions les conserver à bon entendeur merci.

Contribution n°722 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h14

Nous allons souvent l'été au Jungle Beach nous apprécions cet endroit classe et plein de charme de plus qui emploie un personnel très compétent.

Contribution n°723 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h15

Mango's Beach Club à Cap d'Agde est tout simplement magnifique ! L'ambiance y est chaleureuse et conviviale, parfaite pour se détendre et profiter du soleil. La cuisine est délicieuse, avec des plats frais et savoureux qui ravissent les papilles. De plus, le suis impressionné par leur engagement écologique, en mettant en place des initiatives pour préserver l'environnement. C'est vraiment un endroit où l'on peut se sentir bien tout en respectant la nature. Je recommanderai vivement Mango's Beach Club à tous ceux qui recherchent une expérience authentique et responsable sur la côte méditerranéenne

Contribution n°724 (Web)

Proposée par Manuela Simon
(manuela.simon34@icloud.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h16

Je travaille au Mangos depuis 4 ans
Le Mangos est un établissement unique sur le Cap D'agde
Un patron qui respecte ses employés, ses clients et son environnement
Nous nettoyons la plage chaque jour, nos meubles et nos structures sont toutes en bois ,tout est recyclé et respectueux de l'environnement
Je vois certains commentaires concernant les paillettes , sachez qu'elles sont biodégradables. » comme la plupart des matériaux que nous utilisons

Mon patron est un amoureux de la nature , et il le respecte
Nos clients nous sont fidèles depuis des années , certains sont même devenus nos amis
Nous nous faisons un devoir de leur apporter une expérience unique
Notre plage on l'aime , nos clients qui sont chaque années plus nombreux et plus fidèles l'aime
Nous sommes un des moteurs du flux touristique
Nous avons besoin de notre travail , de notre patron, de notre Mangos
Il y a de la place pour le monde, tant que l'on se respecte et que l'on respecte notre environnement
Nous travaillons dans cet état d'esprit , alors laissez nous travailler

Contribution n°725 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h17

Je suis favorable pour la révision du PLU allégé
Les restaurants de plage contribuent au développement économique, créent des emplois et permettent aux touristes de profiter pleinement de vacances agréables.

Contribution n°726 (Web)

Proposée par Dojean Olivier
(oldo17@hotmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h18
Adresse postale : Agde 34300 Agde

Je suis pour un PLU allégé, les pailloles génèrent des revenus et des emplois saisonniers, le tourisme a besoin de celles-ci !

Contribution n°727 (Web)

Proposée par Cédric ABBAL
(jardifruits34@free.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h20
Adresse postale : 4 RUE J.B SALLES 34300 Agde

Je suis pour la révision d'un PLU allégé.
Nous devons être pour le renouvellement du PLU. Il faut défendre les plages

Contribution n°728 (Web)

Proposée par Cédric ABBAL
(jardifruits34@free.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h21
Adresse postale : 4 RUE J.B SALLES 34300 Agde

Je suis pour la révision d'un PLU allégé.
Nous devons être pour le renouvellement du PLU. Il faut défendre les plages

Contribution n°729 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h24

J'adore passer mes journées a la plage chez mango's beach bar
Le personnel est super gentil et charmant.
Je le conseille a mes amis qui passent les vacances a cap d'agde

Contribution n°730 (Web)

Proposée par Bilecdjal
(bilecdjal@me.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h24
Adresse postale : Carier Torre Ambolo 22 03738 Javea

J'ai toujours eu beaucoup de plaisir à célébrer les vacances ici avec ma famille. Cet endroit nous fait revenir à chaque fois. La nourriture, les boissons, les gens et l'emplacement valent un 10.

Contribution n°731 (Web)

Proposée par Clément Juan
(Poitrenaud84@hotmail.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h26
Adresse postale : 160, Chemin Des chabrols 26170 Mollans-sur-Ouvèze

Je suis favorable à l'allègement du PLU ainsi qu'à sa révision pour permettre aux plages privées d'exploiter le littoral durant la période exploitable (mai à octobre)
Généraliste d'emplois, de convivialité et de partage

Elles font parties de notre environnement et de nos coutumes

Contribution n°732 (Web)

Proposée par Dennis
(scheferdennis@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h29
Adresse postale : Wim Lagendaalpad 67, 3056PJ Rotterdam

Je pense que c'est un super club de plage. Un club de plage indispensable à cet endroit, quand le séjourne chez ma tante, nous y prenons toujours une collation et une boisson. Les propriétaires travaillent très dur et sont bons avec leur personnel, ils ont hâte de ouvrir.

Contribution n°733 (Web)

Proposée par Leonetti Jean-Claude
(JC00351@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h29
Adresse postale : Le vieux village 13127 Vitrolles

Je suis pour un allègement du PLU
ainsi que son renouvellement.
Les plages aménagées amènent le tourisme du travail très important, pour la ville de AGDE
Et son attrait touristique

Contribution n°734 (Web)

Proposée par Gerónimo Laurent
(laurent.geronimo@orange.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h32
Adresse postale : 5 impasse Des Algrettes 343000 Agde

Nos plages aménagées contribuent à l'attractivité touristique de notre station, et sont aussi un vecteur économique important pour notre commune.
Pour ces raisons, et beaucoup d'autres encore, elles doivent être absolument conservées.

Contribution n°735 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h33

Nous souhaiterions énergiquement que le PLU pour les pailloles des plages du Cap d'AGDE soit allégé afin que les projets soient motivés et qui portent sur l'ouverture à l'urbanisme d'une zone de détente pour les touristes qui ne cessent d'augmenter sur notre littoral méditerranéen.

Contribution n°736 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h37

L'aménagements du plu est très bien.
Une station balnéaire a besoin de structures et d'aménagements pour attirer du monde.
Pour ceux qui voyage vous constaterez que nous sommes en retard par rapport aux nombreuses activités proposées ailleurs.
Pour que nos plages restent une destination prisée Il faut continuer à proposer un service, une qualité.
Qui n a jamais profité d un dîner en bord de plage au coucher du soleil ?

Contribution n°737 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h37

Tout d'abord, Bonjour, comment peut-on nous enlever les plages privées le seul moment où on passe un moment en famille, en amis, un lieu de rencontre où tout le monde passe de bon moment agréable les pieds dans le sable ou on peu boire sont petit cocktail ? est-ce écarté de sa semaine de travail, un lieu agréable pour les travailleurs saisonniers, qui crée de l'emploi et de personnes qui attendent ça avec impatience... je suis favorable aux plages privées est-ce que j'espère que j'aurai l'honneur de voir cette belle ? petite plage à agde est aux, grau d'agde...

Contribution n°738 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h38

Je suis pour les plages aménagées car elles permettent à la ville d'avoir de l'activité, sans ça, nous n'aurons pas la même activité saisonnière. C'est un réel métier

Contribution n°739 (Web)

Proposée par ARBAOUI CHERIF
(cherif.arbaoui84@live.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h45

Adresse postale : 6 avenue des Galères 34300 AGDE

Je souhaite que la plage de la Roquette conserve son caractère familial et de tranquillité publique d'autant qu'elle fait l'objet d'une forte érosion marine, et du recul du trait de côte.
La situation actuelle avec l'implantation de deux pallonnets saisonniers me semble largement suffisantes. Je ne suis donc pas favorable à la modification du PLU qui serait contraire l'ambition écologique du site et de la Ville.

Contribution n°740 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h48

Je suis pour un allègement du PLU

ainsi que son renouvellement.
Les plages aménagées attirent le tourisme, favorisent l'économie locale & créent des moments de partage unique dans de superbes cadres.

Contribution n°741 (Web)

Proposée par Angelique van den Nieuwenhuijzen
(evanwilligenburg@upcmall.nl)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h48

Adresse postale : Tubasiraat 71.1312 WT Almere

L'été à Mango's nous donne beaucoup de plaisir avec les enfants! Nous aimerons Mango's, cocktails, la mer, les repas et l'ambiance! Nous espérons que Mango's est ouvert cet été et les prochains!!!

Contribution n°742 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h49

Anusant tous ces messages PRO MANGO
La planche à mails/MP/Insta/SMS/Messenger issus des listes de diffusion des clients du Mango a bien fonctionné sur les réseaux sociaux....

Il ne s'agit pas de toucher au MANGO ! vous vous méprenez....
Il s'agit de ne pas retirer le déclassement des zones de bord de plage et ainsi de ne pas potentiellement démultiplier des Mangos avec des droits augmentés et des devoirs diminués.

1 document associé
contribution_742_Web_1.JPG

Contribution n°743 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h50

Je suis pour un plu allégé ! Client régulier des plages aménagées du cap d'Agde, je pense sincèrement que l'offre, l'accueil et le professionnalisme de ces établissements est un réel plus pour notre belle ville!

Contribution n°744 (Web)

Proposée par Soie franck
(franco_34@live.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h51

Adresse postale : Route de pomerois chemin des bouzidou 34340 Marseillan

Bonjour je suis d'accord pour un allègement du PLU
Les pallonnets font partie de la vie de la plage

Contribution n°745 (Web)

Proposée par HUBERT FARGES

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h51

NON au déclassement des zones de bord de plage

NON à la perte de la qualité de vie et à l'augmentation des nuisances

Contribution n°746 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h51

Mango's beach bar est une contribution pour tout le monde! Pour les habitants de cap d'Agde, pour les familles, les jeunes et pour les touristes. En plus mango's est 100% éco responsable. Ça donne du travail pour les habitants locaux. Je vous prie de laisser exister un place formidable comme Mango ? merci beaucoup !

Contribution n°747 (Web)

Proposée par Geronimo Judith

(Judith.geronimo@orange.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h51

Adresse postale : 5 impasse des algrettes 34300 Agde

Notre plages aménagées doivent absolument être conservées.
Elles sont un vecteur économique important pour notre commune et constituent un attrait touristique important pour notre station.
De plus la qualité et la diversité de ces établissements ne sont plus à démontrer.

Contribution n°748 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h51

les plages aménagées sont un plus pour la ville il faudrait revoir le plu car le tourisme c'est l'avenir

Contribution n°749 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h56

Je souhaite que l'installation de plage privée reste en place au Cap d'Agde en particulier pour le Mango's beach qui est un lieu convivial aussi bien en journée avec la plage aménagée qu'en soirée !

Contribution n°750 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h56

Le lieu incontournable du Cap D'Agde l'été. Un plaisir d'y aller à chaque fois. Prix abordable et ambiance chaleureuse. A très bientôt cet été ????

Contribution n°751 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h56

Il faut garder les plages aménagées surtout à la roquette

Contribution n°752 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h58

Je suis pour un plu allégé....Je suis pour les plages aménagées !!! J'adore la plage et je pense que la diversité est une force pour notre station . Il y en a pour tous les goûts pour toutes les envies et pour tous les budgets !!!! Laissez nous aller boire un cocktail , manger une salade ou nous prélasser sur un transat !!!

Contribution n°753 (Web)

Proposée par LOUIS MORGAN
(lmorgan-hois@hournail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h58

Adresse postale : Charouze 38650 Saint martin de la cluze

Bonjour les plages aménagées sont dans le paysage depuis des années et représentebune habitude et un mode de vie que nous adorons

Je pense notamment au mangos beach bar qui est pour nous un coin de paradis dans laquelle nous nous retrouvons depuis des années entre amis, empêcher leur exploitation serait une erreur lamentable

Merci de faire perdurer cette endroit de bonheur

Contribution n°754 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h58

Je suis favorable à l'allègement du PLU car je trouve que les plages aménagées apportent un vrai plus à la station du cap D'agde. Rien de plus agréable après une journée de travail que d'aller dîner les pieds dans le sable. Moi je suis complètement pour!

Contribution n°755 (Web)

Proposée par Guillaume

(rivassauguillaume@outlook.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h59

Je souhaite soutenir le mango beach afin qu'il continue d'exister. C'est un établissement qui respecte l'environnement et qui fait matcher l'économie locale.

Contribution n°756 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 10h59

Ne nous privé pas de nos moments de détente en bord de plage

Contribution n°757 (Web)

Proposée par Philippe tardieu

(philletardieu84@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h00

Adresse postale : 195 boulevard promenade d'hiver 84110 Saint romain en viennois

Favorable au maintien des plages privé à agde tout en préservant ses qualités

Contribution n°758 (Web)

Proposée par Mourre Andreas

(Andreasmourre2527@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h00

Adresse postale : 1 route de maison 84110 Faucon

Favorable au maintien des plages privées sur le grau d'Agde.

Contribution n°759 (Web)

Proposée par Serena

(serenamylor45@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h00

Adresse postale : 29boulevard du nord 43500 craponne sur arzon

Restaurant incroyable qui apporte bonne ambiances, bonne humeur et une super qualité. Nous y sommes en sécurité, bien accompagné et super bien servis et toujours dans une bonne humeur et une ambiance incroyable.

Ce restaurant n'a donc aucun défaut (et oui c'est possible)

En espérant que chaque année nous pourrions retourner dans cet endroit merveilleux

Contribution n°760 (Web)

Proposée par Scheepens, Bart
(bart@banallia.nl)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h00
Adresse postale : Port Lano 34300 Cap d'Agde

Nous venons au Cap depuis plus de 30 ans, justement parce que les plages y sont si particulières. Cela ne doit pas changer !

Contribution n°761 (Web)

Proposée par Hoppe Indira
(indra.gastronomic@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h00
Adresse postale : 33 Chemin de Janin 34300 Agde

Mangos beach bar

Contribution n°762 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h00

Les restaurants et activités de plage tous le long de notre littoral contribuent à la venue des touristes et au développement économique de notre région.

Ce n'est pas seulement les plagistes qui en bénéficient mais tous les commerces de la région.

Des hôtels aux petits commerces, boulanger, etc ...!

Il faut compter les emplois saisonniers, nos plagistes apportent du travail saisonnier pour toute la saison dans une région où le taux de chômage est important.

Contribution n°763 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h01

Le mangos beach doit rester ouvert !!!!!

Contribution n°764 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h01

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°765 (Web)

Proposée par Sarah
(phoevy@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h02
Adresse postale : 142 Avenue Georges Clemenceau 69230 Saint-genis-laval

Bonjour ce projet aberrant doit être aboli ! Le Mango's doit rester ouvert, depuis des années cette plage est une merveille et nos meilleures vacances se passent la bas.

Je suis contre ce projet !

Laissez nous notre plage privée

Cordialement

Contribution n°766 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h02

Je suis pour un plu allégé ! Client régulier des plages aménagées du cap d'Agde, je pense sincèrement que l'offre , l'accueil et le professionnalisme de ces établissements est un réel plus pour notre belle ville!

Contribution n°767 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h03

Bonjour,

Je liens un commerce de restauration sur l'île qui longe la plage de la Roquille. Notre clientèle est plutôt une clientèle familiale soit de riverains, soit de familles qui viennent louer pendant l'été. La modification du PLU va permettre une concurrence déloyale de la part des concessions de plagistes, et attirer de la délinquance (voir ce qui se passe déjà du côté de l'île des Loisirs). Je pense que l'ensemble de mes voisins commerçants sont contre ce projet.

Cordialement

Contribution n°768 (Web)

Proposée par Morgiane
(vitalmorgiane@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h03

Adresse postale : 29 Boulevard Du Nord 43500 Craponne-sur-arzon

Bonjour Je souhaite que les plages restent aménagées avec des pailloles. Surtout le mangos sur la plage de la roquille .

Contribution n°769 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h03

Les plages privées sont un atouts pour le tourisme de la ville, elles font partie du paysage du littoral, dans le plus grand respect de l'environnement, et ce depuis l'origine du cap d'Agde, elles font parties du patrimoine et de l'identité de la station.

Contribution n°770 (Web)

Proposée par Clarisse
(Clarissosob@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h04

Adresse postale : 13 rue Mirabeau 34300 Agde

Plage très bien aménagée, et un accueil tout à fait agréable. Le déco nous fait voyager le temps d'un moment en famille ou entre amis vers La Havane. Quelle ambiance paradisiaque pour les vacances. Juste parfait.

Contribution n°771 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h04

Ne fermez pas les bars de plage

(MANGO)

on a besoin de ces bars de plages pour profiter des belles journées et nuits d'été

Contribution n°772 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h04

Bonjour
Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages et l'activité commerciale !
Des activités sont nécessaires pour les grands et les petits !

Contribution n°773 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h04

Je suis favorable au maintien des clubs de plages privées au cap d'agde

Contribution n°774 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h04

Les plages privées sont une valeur ajoutée indéniable à la station du Cap d'Agde. Elles sont gérées par des patrons responsables et sérieux. Leur maintien est fondamental tant pour l'économie locale que pour les touristes. Il faut qu'elle puisse perdurer dans le temps. Cessons de vouloir tout interdire !!! Je suis pour le maintien de cette activité économique.

Contribution n°775 (Web)

Proposée par BERNADOU Hélène
(helen34300@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h05

Adresse postale : 12 bd des malelots 34300 AGDE

Je suis contre la révision du PLU

Contribution n°776 (Web)

Proposée par Marc-antoine NIN
(marcanitoine.nin@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h06

Adresse postale : 9 Impasse de L'Halclenda 34450 Vias

Favorable

Contribution n°777 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h06

Mango beach bar est un bel établissement sur la plage. Le personnel très aimable et la nourriture est très bonne. Tous dans une ambiance eco-responsable et très agréable. Il serait très dommage de fermer cet établissement.

Contribution n°778 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h07

Bonjour je suis favorable à la révision du PLU.
Les plages aménagées permettent de faire travailler les locaux et de développer le tourisme local.
Les supprimer serait une grosse erreur. Je suis contre cela.
Cordialement.

Contribution n°779 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h08

Bonjour, c'est l'îleux en bord de mer se de vrai "petit paradis",
Interdisez les, et les touristes partiront a l'étranger....

Contribution n°780 (Web)

Proposée par Leonie Anaëlle
(leoniaaelles3@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h08

Adresse postale : 12 Route de Feydit 33160 Saint-Médard-en-Jalles

Le mango Beach est un endroit génial où la convivialité et l'ambiance est représentées aussi bien la journée que le soir. Les plages aménagées font partie de la vie du Cap d'Agde et en aucun cas ils faut les retirer, vous décevrez beaucoup d'habités et de touristes.

Contribution n°781 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h09

Un endroit au top

Contribution n°782 (Web)

Proposée par Gael
(gael.sais@hotmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h10

Adresse postale : 9 rue Bernard Saisset 09100 Pamiers

Pour que continue d'exister le paradis sur terre qu'est le Mango

Contribution n°783 (Web)

Proposée par Paulin Dominique
(goleurd3@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h10

Adresse postale : 14 Avenue De l'Europe 38120 Saint-Egrève

Je suis contre ce projet de suppression des plages aménagées. Je vais au Mango Beach Bar plage de la Roquette depuis des années à chaque fois que je vais au Cap où je possède un appartement. Ce lieu est un plus pour le Cap d'Agde et ses plages. Comme le sont toutes les plages aménagées. Ces plages sont un lieu de détente, de loisirs, qui sont nécessaires à la bonne vie au Cap d'Agde. Les plages aménagées ont toujours existé un peu partout en France. Enfant, j'allais à Golf Juan avec mes parents sur une plage aménagées appelée Vallauris Plage et j'en garde encore à 66 ans un souvenir ému.

Je veux que le Mango reste encore des années sur place. Tous les ans c'est une nouvelle décoration, une nouvelle implantation et on retrouve années après années le même accueil chaleureux. Les plages aménagées ne dévalorisent pas les plages du Cap, elles les embellissent !

Contribution n°784 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h10

Je suis favorable au maintien des activités commerciales des plages.

Contribution n°785 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h10

Je suis pour car il est important d'avoir des plages aménagées afin de se sentir bien

Contribution n°786 (Web)

Proposée par Senecas corinne
(alexetcood@laposte.net)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h11

Je suis pour les plages aménagées qui créent de l'emploi. Elles permettent de manger boire et se reposer de façon confortable en respectant l'environnement tout en permettant aux personnes qui ne veulent pas y aller de profiter de la plage. Je suis cliente des plages et aussi utilisatrice de la plage naturelle

Contribution n°787 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h11

Les restaurants sur les plages sont un vrai atout pour les touristes qu'ils veulent profiter d'un moment de détente mais aussi pour les locaux comme nous cela nous permet de pouvoir passer un moment agréable sans subir les ressentis désagréable que nous subissons avec les touristes qui fréquentent le Luna Park. Les plages doivent être ouvertes la nourriture est excellente le cadre également sans parler des propriétaires font leur métiers avec passion et dont nous leur sommes reconnaissants

Contribution n°788 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h12

Nous avons acheté un appartement au Cap il y a plus de 30 ans, précisément parce que les plages y sont si spéciales. Cela ne doit pas changer ! Jamais !

Contribution n°789 (Web)

Proposée par Chambert Fanny
(Fannychambert34@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h13

Adresse postale : 4 rue du docteur Albert Schweitzer 34300 Agde

Il est vraiment important de conserver les établissements de restauration et pailote pour l'activité économique du littoral agathois, beaucoup d'emplois, notamment, le Jungle Beach et les diverses pailotes. Ce sont des lieux de détente, festifs mais encore familial avec des personnes professionnelles et accueillantes. Il y a assez de place pour les personnes souhaitant être sur la plage pour c'est animé le long du littoral mais c'est comme ça que le Sud vit et est connu en France! Il faut penser à toutes ces personnes qui gèrent ces lieux depuis des années, et ne pas être égoïste ! On parle d'emplois et de commerces !

Contribution n°790 (Web)

Proposée par Tonton Mick

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h14

Ce qui fait le charme du Cap d'Agde et son succès depuis plus de 40 ans, c'est justement cet équilibre entre un tourisme animé de loisir et un tourisme familial pour tous les âges dans un cadre environnemental +/- préservé (y compris - dans une certaine mesure - avec les pailotes et Beach bars existants ainsi qu'avec les naturistes).

C'est cet équilibre qu'il faut préserver. Y toucher en déclassant certains sites par un PLU allégé, pour soi-disant monter en gamme, c'est un « no go » et un contre sens. Surtout par rapport à l'innage qui se donne le Cap via tous ses supports de communication.

Mieux faudrait vraiment monter en gamme sur les sites existants (comme l'île de loisirs) et éviter que les espaces naturels encore existants seront dégradés d'avantage.

Contribution n°791 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h14

Bonjour,

Nous souhaiterions énergiquement que le PLU obéisse à une procédure de révision simplifiée et soit allégée, concernant les pailotes des plages du Cap d'Agde afin de pouvoir accueillir pour les saisons d'été, les touristes qui ne cessent d'augmenter dans la région Languedoc-Roussillon afin que ces derniers aient un confort de détente adaptés sur les structures de plages. Nous parlons de touristes mais les locaux aussi le demande aujourd'hui en forte augmentation afin de se délasser après leur travail. C'est toujours des plus agréable de se détendre en se délassant sur un transat avec un service adapté de plage et d'admirer le fort BRESCOU !

Contribution n°792 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h14

La présence des plages aménagées est un vrai atout pour notre littoral aussi bien pour nos touristes que pour nous résidents, il est très important que cette activité puisse perdurer

Contribution n°793 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h15

Pour que le Mango ouvre au plus vite et dans leur nouveau projet

Contribution n°794 (Web)

Proposée par Barquet chantal
(Chantal.barquet.13@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h15
Adresse postale : 33 bd chateau moulier 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Bonjour,

Je suis une touriste régulière de cette plage. Le respect de cette plage est aussi entretenu par ces restaurateurs qui nous proposent le temps d'un instant des moments fun et dans l'air du temps.

Laissez les exister !!

Contribution n°795 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h15

Je suis favorable à l'activité des plages privées tel que la jungle beach , si des règles sont mises en place et respectées , je ne vois pas l'inconvénient en sachant que cela contribue fortement à l'économie d'agde

Contribution n°796 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h15

Nous venons au Cap depuis des années et profitons des plages. Que ça reste ainsi !!

Contribution n°797 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h16

Le Mango est une pallote très sympa . L'enlever ferait perdre le charme et le dynamisme des plages du cap d'Agde. Laissez les gens décompresser dans des endroits sympas svp ...

Contribution n°798 (Web)

Proposée par Douzet Léa
(lea.douzet@orange.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h16

Adresse postale : 27 rue alsace lorraine 31000 toulouse

J'adore les plages aménagées du Cap d'Agde.
Je viens ici en vacances depuis 15 ans maintenant et je suis favorable à la révision du PLU.
Je ne vois aucun problème aux plages aménagées et aux beach club associés.
J'y passe toujours des moments inoubliables et je souhaite que l'activité y reste autorisée.

1 document associé
contribution_798_Web_1.jpeg

Contribution n°799 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h16

Les plages privées font partie de notre paysage et de notre histoire. Elles sont gérées par des personnes sérieuses et responsables. Leur maintien est primordial pour la vie locale et pour le tourisme. Arrêtez de tout nous supprimer et de tout interdire.

Contribution n°800 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h17

Une institution familiale qui est avant tout un cadre très agréable pour venir se restaurer et boire un verre en toute quiétude. Impulsé par une direction au petit soin pour ses clients, le personnel est aussi charmant. Un cocoon dans lequel on se sent bien et dans lequel se mêlent plein de souvenirs. Sans parler d'une décoration en toute simplicité et qui s'inscrit pleinement dans le paysage local.

Contribution n°801 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h18

Les belles plages du Cap, avec leur restauration, ne devraient pas changer. Cela nuirait certainement à l'atmosphère.

Contribution n°802 (Web)

Proposée par Lilou

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h18

Je suis totalement pour l'allègement du PLU et je soutiens l'ensemble des plages aménagées qui sont essentielles à l'activité économique de Agde. Venant en vacances j'apprécie ces lieux. C'est un service dont je ne passerai pas. Si elles venaient à disparaître je changerais de station balnéaire. Il est incompréhensible de mettre en danger des entreprises qui font travailler autant de salariés, de fournisseurs, partenaires...

Contribution n°803 (Web)

Proposée par Marie-Lou laborderie

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h18

Bonjour,

Je suis favorable à la révision du PLU, en effet les plages privées telles que la jungle beach favorisent le tourisme sur nos plages et contribuent au développement du commerce au Cap d'Agde. Les enlever seraient une vraie catastrophe pour l'emploi, les géants et les touristes qui chaque années se déplacent parfois uniquement pour venir dans ces établissements.

Cordialement,

Contribution n°804 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h18

On doit garder les plages privées...
Il faut juste que tout soit respecté le temps de la période d'occupation

Contribution n°805 (Web)

Proposée par Olivier Vandensichtèle
(oliver.vandensichtele@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h18
Adresse postale : 18 rue Pierre Laittes 34300 Agde

Je suis tout à fait d'accord que le littoral douve être préservé et que la prolifération de "paillettes" de qualité inégale est à endiguer.
Je suis plutôt pour une régulation se basant sur la qualité de l'infrastructure, de l'accueil, et de la tranquillité accordée aux riverains.

Cela ferait déjà un fameux écrémage et contribuerait à tirer vers le haut la qualité d'accueil de notre station.

Contribution n°806 (Web)

Proposée par Froissard Laurence
(laurence.froissard@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h19
Adresse postale : 1 avenue de Cassiopée 34300 Cap d'Agde

Ce projet est une hérésie. Les plages privées sont nécessaires au Cap d'Agde comme partout ailleurs. Le Mango's Beach Bar plage de la Roqueille est un petit paradis sur terre le temps d'un été et cette plage n'aurait plus la même saveur sans lui. Accueil, convivialité, sourire, voilà ce qu'amène le Mango et les autres plages privées.
Laissez nous les plages privées et surtout le Mango !

Contribution n°807 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h19

Mango's et pour nous synonyme de bonnes vacances a cap d'agde. Pourquoi changer?

Contribution n°808 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h19

C'est vraiment chouette de pouvoir aller sur les plages aménagées, autant pour déjeuner ou dîner, que pour passer du temps sur un transat??

Contribution n°809 (Web)

Proposée par Pauline REYMOND

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h19

Adresse postale : 4 avenue des galères Cap Agde

Bonjour

Je souhaite grandement que les aménagements sur les plages type MANGO BEACH restent autorisés.
Cela est pour notre famille le synonyme des vacances autant en période estivale que les week-ends prolongés et symbole de détente. Ce sont des lieux respectueux dans l'humain et qu'autant dans l'environnemental.

Contribution n°810 (Web)

Proposée par Ramsdam caroline
(Caroline.ramsdam@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h20
Adresse postale : 65 avenue du colombier 83310 Coppolin

Nous avons un appartement au cap pour les vacances et c'est super important d'avoir des établissements les pieds dans le sable

Contribution n°811 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h21

Il faut laisser les restaurants de plage ouvert ! Sinon ce sera triste l'été

Contribution n°812 (Web)

Proposée par Ronald

(schenk@hrr.nl)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h22

Adresse postale : Weversbaan 21b 2852 BZ Leidenorp

Eelwig zondé als deze mooie locaties vervolijpen, tevens grote schade voor aanpalende middenstand en verhuurbedrijven.

Contribution n°813 (Web)

Proposée par Rolland Jean-Denis

(jd@manager-evenementiel.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h23

Adresse postale : Parc Héliopole bâtiment gigamed 34550 Bessan

Certaines plage comme le Mangos beach sont un très bel exemple d'intégration et présente un réel équilibre.

Cette plage conviviale, familiale est transgénérationnelle.

Petits et grands s'y retrouvent dans une ambiance en phase avec leur zone d'implantation.

Leur réussite est tout simplement liée à leur mode de fonctionnement adapté à la typologie de population présente dans la zone d'habitation adjacente.

Il serait fort dommage de perdre ce type d'infrastructures.

Contribution n°814 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h24

Non à l'arrêt du mangos un magnifique ambiance qui fait vivre le cap

1 document associé
contribution_814_Web_1.jpg

Contribution n°815 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h25

Le mange beach doit rester en place ??

L'un des plus bel établissements d'Agde !

Un endroit qui respect le littoral.

Contribution n°816 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h25

Nous venons notamment au Cap et à la Plage Roquette depuis de nombreuses années. Le Mango's Beach Bar est une véritable destination et un enrichissement pour Cap !!

Contribution n°817 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h25

Une grande hâte que la saison estivale des plages privées commence !! Elles sont un symbole de joie et de fêtes que nous ne pouvons plus supprimer de notre culture méditerranéenne. Elles sont présentes dans tout les pays ayant des plages en bord de littoral et font entièrement partie de notre patrimoine !!

Contribution n°818 (Web)

Proposée par Venant, William

(William.venant@yahoo.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h26

Adresse postale : 8 rue de la toison d'or 34300 Agde

Bonjour,

Je tiens à apporter mon total soutien au Mango's qui fais du cap d'agde un endroit où l'on s'y sent bien une possible fermeture de ce lieu serait vraiment dommage pour toutes les personnes qui peuvent y venir ce vider la tête et décompresser avec toute l'équipe qui est top sans parler des emplois qui seront perdu, pour certains des années qui vivent de tout ces métiers que le Mango's offre à la saison.

William Venant.

Contribution n°819 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h26

JE SUIS POUR LA REVISION DU PLU ALLEGÉ.

Pourquoi êtes-vous en faveur des concessions de plage ? Nous devons être pour le renouvellement du PLU. IL FAUT DEFENDRE LES PLAGES !!!!

Contribution n°820 (Web)

Proposée par Angéline Shahin

(Shahin.angelina@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h27

Cette palette contribue pleinement à la valorisation de l'attractivité de la station balnéaire du cap d. Agde La dico récup est super et écologique, le personnel est jeune et sympa les prix sont très correct par rapport à d autres Etablissements.

Ca crée de l'emploi et répond au besoin des vacanciers en recherche de bien être et de détente le tout dans le respect de l'environnement.

100% pour le maintien du Mango beach bar

Contribution n°821 (Web)

Proposée par Alain Berliet

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h27

Bonjour,
Nous sommes des habitués du mango depuis plus de 10 ans...

Ambiance conviviale, toilettes accessibles, un personnel des plus sympa, une carte copieuse, des soirées à thèmes,etc
Nous aimerions que cela perdure.
Cordialement

Contribution n°822 (Web)

Proposée par Alain Berliet

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h28

Bonjour,
Nous sommes des habitués du mango depuis plus de 10 ans...

Ambiance conviviale, toilettes accessibles, un personnel des plus sympa, une carte copieuse, des soirées à thèmes,etc
Nous aimerions que cela perdure.
Cordialement

Contribution n°823 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h29

Bonjour

Pour que le mango beach reste sur la plage du cap d agde

2 documents associés
contribution_823_Web_1.jpg
contribution_823_Web_2.jpg

Contribution n°824 (Web)

Proposée par Bunter

(bunter@lefort.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h29

Les plages du Cap avec leurs établissements de restauration, comme le Mango's Beach Bar, sont un enrichissement pour la région. Depuis plus de 35 ans !!

Contribution n°825 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h30

Nous avons besoin de nos plages privées pour continuer de faire vivre le littoral et pour nous mêmes habitants, pouvoir profiter de ce cadre magnifique que nous avons la chance d'avoir !

Contribution n°826 (Web)

Proposée par Migeot Marie

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h30

Je souhaite pour l'intérêt de l'économie touristique et de notre ville que l'établissement le Mangô's beach soit présent et ouvert. Cet établissement est devenu au cours des années un lieu touristique incontournable dans les règles du respect du littoral.

Contribution n°827 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h31

Le soutien le mangô's, il ne faut pas que cela s'arrête.

C'est notre bar préféré de nos vacances d'été depuis quelques années maintenant.

Contribution n°828 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h31

Le jungle est l'une des meilleures plages privées du cap d'Agde. Nous nous y rendons en famille pour passer une journée au soleil, mais aussi pour profiter des différents spectacles que le jungle nous offre. La nourriture est excellente et nous avons jamais été déçu du service !

Je recommande à tous et à toute de passer une journée au jungle Beach pour toutes les personnes visitant le cap d'Agde!

Contribution n°829 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h31

Je POUJ les plages privées qui créent de l'attractivité

Contribution n°830 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h32

Je suis favorable à la révision du PLU,

Pourquoi changer des choses qui sont là depuis des années ? D'autres choses sont plus importante que ça

Contribution n°831 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h32

Très heureuse de fréquenter les plages privées du Cap d'Agde durant les vacances endroit très sécurisé ou nous sommes très bien en famille vivement cet été

Contribution n°832 (Web)

Proposée par Stéphanie
(stephanieforcade@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h32

Adresse postale : 20 Rue D Holbach 34500 Béziers

Je souhaite que les plages aménagées et privées continuent d'exister sur le littoral agathois et tout particulièrement la Mangô's beach , un espace qui ne dénature en rien la beauté de la plage de la Roquillie!

Contribution n°833 (Web)

Proposée par Alain

(riou.alain@wanadoo.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h33

Adresse postale : 704 Chemin De La Forêt 30100 Alès

Nous sommes propriétaires d'un appartement à la Roquillie, nous passons d'excellents moments au Mangô's avec nos enfants et petits enfants. L'accueil, l'ambiance, le personnel tout est fait pour passer des vacances de rêve. Chacun doit rester en droit de choisir l'endroit qui lui convient le mieux pour se détendre. Nous soutenons toute l'équipe du Mangô's.

Contribution n°834 (Web)

Proposée par Chloé V

(v.chloe@hotmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h33

Pour le maintien de la possibilité pour les restaurateurs sur les plages agathoises de réaliser des installations saisonnières

Contribution n°835 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h33

Un lieu incontournable au Cap... dans une ambiance cubaine, différente des autres pailloites... qu'il serait regrettable de ne pas retrouver chaque saison! A place to be absolutely ??

Contribution n°836 (Web)

Proposée par Corine

(corine_corine@hotmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h34

Adresse postale : 19 rue du 8 mai 1945 59243 QUAROUBLE

Bonjour,

Je ne souhaite pas voir disparaître les jolies pailloites de nos vacances tant que celle-ci respectent l'environnement.

Contribution n°837 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h34

Non a l'interdiction de fermetures des plages privées et notamment le mangos

Contribution n°838 (Web)

Proposée par Borjean mikael
(mikaeborjean@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h35
Adresse postale : 2 avenue de la vigne domaine de poseidon 34300 Cap d'agde

Je suis favorable a la revision du PLU.
Sans nos plages, ce sont des emplois en moins, moins d'attractivité pour une clientèle qui veux erre reçu dans ces établissements.
A terme ce sera la perte de touristes.

Contribution n°839 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h35

Le Mango's... Un lieu incontournable au Cap... dans une ambiance cubaine, différente des autres pallottes... qu'il serait regrettable de ne pas retrouver chaque saison! A place to be absolutely ??

Contribution n°840 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h36

c'est la plus belle tente stand d'Europe, on a l'impression de rentrer à la maison

Contribution n°841 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h37

J'aime les plages privées mais j'aime surtout la plage ! En tant qu'habitant, je souhaite que l'on protège en priorité notre nature et que elle garde son équilibre.
Que feront les pallottes le jour où la plage aura disparu? Alors c'est sur, il est plus simple de penser à ses propres priorités et envies que de prendre un peu de recul et de penser à l'écologie et au futur . Cette réflexion (PLU) doit aussi nous amener à réfléchir sur nos habitudes. Il est tout de même plus sage que l'Homme s'adapte à la nature, plutôt que de demander à la nature de s'adapter à nous.

Contribution n°842 (Web)

Proposée par Pierre-henri, kezachian
(Pierrehenri.kezachian@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h37

No au projet protégé le mango

Contribution n°843 (Web)

Proposée par Catherine
(catherine.simon36@orange.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h38
Adresse postale : Russie Méditerranée Appartement 12 2eme Étage 03200 Vichy

Impossible de ne pas profiter du Mango's
Ce lieu est la base de mes vacances d été
L accueil

Les services
L ambiance unique
Hâte de le retrouver au plus vite
Merci

Contribution n°844 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h38

Bonjour,
Les plages privées comme le jungle beach sont l'essence même du tourisme avec leur concept innovant dès dimanche apres midi, pensez à la jeunesse qui a de plus en plus de mal chaque année pour trouver un lieu où il est possible de profiter pendant l été ! Il y a des problèmes plus impoant à gérer que celui ci au sein de la commune je trouve

Contribution n°845 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h38

Endroit agréable et respectueux

Contribution n°846 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h39

J'aimerais maintenir la situation existante , il y a beaucoup de résidences qui l' utilisent, si tout cela change , cela entrainera une réduction de valeur... et plus de désagréments pour le circulation ailleurs.. Alors , Laissez-le tel quel!

Contribution n°847 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h39

Je suis entièrement favorable à l'allègement des PLU et à son renouvellement afin de préserver les plages.
Les plages aménagées sont une contribution importante à la promotion touristique et favorise la création de l'emploi.

Contribution n°848 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h39

Bonjour, nos plages et nos restaurants de plage sont nos activités numéros une l'été de plus elles offrent un très grand nombres de boulot saisonnier et des nombreux moments en familles
Nous sommes totalement contre la fermeture éventuelle de ce qui fait pour nous tous le Charme de notre ville l'été
Bien cordialement

Contribution n°849 (Web)

Proposée par Clément AUBREE
(aub.clement@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h40

Adresse postale : 7B Avenue De Saint-Vincent 34300 Agde
Laisser nos plages.

Contribution n°856 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h42

Défendons et protégeons nos palloles qui offrent des expériences uniques aux touristes, aux locaux mais aussi à nos saisonniers. Les plages contribuent amplement au dynamisme de nos littoraux et offrent de nombreux emplois aux saisonniers venus de la France entière. Ce sont des établissements très respectables. Soyons tous favorables à la révision du PLU.

Contribution n°857 (Web)

Proposée par Choquet Emmanuel
(manu@narimpeus.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h42

Adresse postale : 10 Rue Des Lavandières 34300 Le Cap d'Agde

Bonjour, je suis en faveur de garder le Mangro ouvert. Le Mangro renforce l'activité autour de cette plage. Si le Mangro disparaît, on va devoir rechercher ailleurs ce type d'activité. Personnellement je trouve cet établissement plutôt agréable à regarder et il embellit la plage. Je suis pour garder cet établissement sur la plage.

Contribution n°858 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h43

Que l'exploitation de la plage reste !

Contribution n°859 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h44

Les plages aménagées permettent de pouvoir profiter des plages de manière plus agréable et surtout proposant des service qui contribue à l'amélioration de la vie sur la plage (restaurant , transats , accès handicapés, accès au enfant ect)
Je suis donc favorable à la révision du PLU.

Contribution n°860 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h44

Constamment vouloir diriger ce qui se passe sur les plages devient problématique pour les vacanciers et les touristes. Le Cap d'Agde subir déjà la fermeture chaque année de lieux et endroits sympas pour qu'il faille encore supprimer les endroits sur les plages qui amènent d'autres personnes qui permet de créer des supers souvenirs et crée la fidélité chaque année. Si je viens chaque année au Cap d'Agde c'est aussi pour le Mangro s car ça fait vivre des souvenirs et des moments de bien-être. Et en ce moment le bien-être est important ! Occupez-vous de choses bien plus important que les palloles sur les plages

Contribution n°861 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h45

Défendons et protégeons nos palloles qui offrent des expériences uniques aux touristes, aux locaux mais aussi à nos saisonniers. Les plages contribuent amplement au dynamisme de nos littoraux et offrent de nombreux emplois aux saisonniers venus de la France entière.

Contribution n°862 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h45

Je suis favorable à la révision du PLU afin de garder nos plages aménagées comme chaque année. J'ai toujours connu les plages aménagées en période estivale et je ne trouve qu'elles dénaturent le littoral (surtout qu'elles démontées durant l'hiver)

Contribution n°863 (Web)

Proposée par Iliouan

(Ib343@hotmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h45

Adresse postale : 5 bis chemin des Camarines 34300 agde

Les plages aménagées du cap d'Agde sont très prisées par nos clients (Hôtel la Grande Conque ****)

Contribution n°864 (Web)

Proposée par Khalkhal Beatrix

(Bety.k@me.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h45

Adresse postale : 5 chemin du mûrier de sicard 34300 Agde

Bonjour

L'attente de nos clients pour l'hôtel Capao est grande concernant les plages aménagées. Elle correspond à une attente de service dans le domaine de la restaurant, animation et transats.

Contribution n°865 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h46

Les plages apportent un essor économique à la ville via le tourisme , et tout le monde en profite . De plus cela permet de partager la culture du sud aux touristes et des moments de convivialités qui n'ont pas de prix . Je suis donc pour un allègement des PLU ainsi que son renouvellement.

Contribution n°866 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h47

Mango beach

Contribution n°867 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h47

Les plages privées ne gênent absolument pas ça apporte de la vie au littoral.
Merci de les laisser.

Contribution n°868 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h48

Je suis pour la révision du PLU, les plages aménagées sont un vrai atout pour la ville, apportant des services complémentaires aux touristes et habitants. En fait, que demain, c'est un vrai plus d'avoir des installations permettant de pouvoir rester en famille, assurant sécurité, confort et restauration. Les plages privées sont une vraie ressource complémentaire aux activités de la municipalité.

Contribution n°869 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h48

Mango's beach!

Contribution n°870 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h48

Je suis favorable à la révision du PLU et selon moi les plages aménagées sont indispensables à l'image de notre région et pour perpétuer le tourisme.

Contribution n°871 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h48

Pourquoi faire un réaménagement des plages, sachant que nous sommes une station balnéaires la plus grande de France et que tous les restaurants de plage sont essentiels aux touristes et aux locaux !!!

Contribution n°872 (Web)

Proposée par Sander Cornelisse

(rednas1975@live.nl)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h48

Adresse postale : Avenue des Soldats 034 Le Cap, d Agde

J'ai entendu parler des projets pour la plage du Cap.
Je viens à la plage du Cap d'Agde depuis 22 ans. Nous possédons une maison au Cap et avons cette maison en partie parce que les installations sur la plage sont géniales.
Là où nous avons Bune sur la plage et Bouny, le Mango'S Beachbar a été ajouté il y a plus de 10 ans.

Je pense que ces tentes de plage ont une valeur ajoutée pour la plage.
Je vais vous expliquer pourquoi :

Détente et confort : Les tentes de plage offrent aux visiteurs un endroit confortable pour se détendre, profiter de la vue sur l'océan et échapper à l'exposition directe au soleil. Ils peuvent fournir de l'ombre, des chaises longues, des tables et des parasols pour plus de confort.

Nourriture et boissons : Les bars de plage proposent souvent un assortiment de nourriture et de boissons, allant des collations et repas légers aux boissons rafraîchissantes. Cela peut être une option pratique pour les baigneurs qui n'ont pas apporté leur propre nourriture ni leurs boissons.

Installations sanitaires : Les amateurs de plage peuvent trouver utile d'avoir accès à des toilettes, surtout s'il n'y a pas d'installations publiques à proximité. Les tentes de plage peuvent répondre à ce besoin fondamental.

Activités et divertissements : Certains bars de plage proposent des activités et des divertissements aux clients, comme de la musique live, la location de sports nautiques, des jeux de plage ou des cours de yoga sur la plage. Cela contribue à l'expérience globale de la visite à la plage.

Lieu de rassemblement social : Les tentes de plage servent souvent de lieux de rassemblement social où les gens se rassemblent, rencontrent de nouvelles personnes et profitent de la compagnie de chacun. Cela contribue à un sentiment de communauté et de connexion entre les visiteurs de la plage.

Incitatif économique : Pour la communauté locale, un bar de plage peut être une source de revenus. À la fois par le biais de revenus directs provenant de la vente de produits et de services et en attirant des touristes dans la région, ce qui apporte des avantages économiques indirects.

Ambiance et expérience : Les tentes de plage contribuent à l'atmosphère générale et à l'expérience d'une destination balnéaire. Ils ajoutent de la couleur, du dynamisme et du caractère à l'environnement, le rendant plus attrayant tant pour les habitants que pour les touristes.

En bref, un bar de plage bien géré peut jouer un rôle important dans l'amélioration de l'expérience à la plage et l'enrichissement de la communauté locale.

J'ai traduit mon texte avec Google Translate, il peut donc y avoir des erreurs de langue.
Je m'en excuse, mais je pense que le message est clair. La plage doit rester telle quelle.

Pas de tentes de plage supplémentaires !

Mais l'intérêt des tentes de plage est de conserver leur valeur ajoutée et aussi de les laisser sur la plage pour que parents et enfants puissent profiter de la beauté que nous offrons notre plage et ses tentes de plage, à l'abri du soleil.

1 document associé
contribution_872_Web_1.JPG

Contribution n°873 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h49

C'est une bonne idée de proposer des concessions de plage. Cela permet d'aller passer un agréable moment en bord de plage, profiter d'un beau cadre pour se ressourcer et passer du bon temps.

Contribution n°874 (Web)

Proposée par Antoine eric

(Antoineeric@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h49

Adresse postale : Centre médical le Vivalis 34300 Agde

Nécessité dans le tourisme local afin d apporter un plus à la station

Contribution n°875 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h50

A partir du moment où c est en place pendant la période estivale et ensuite démonté pour l hiver je ne vois pas

l'utilité de l'interdite.

Contribution n°876 (Web)

Proposée par Rossat-mignod
(domidobluie@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h50

Adresse postale : Heliopolis bat FGH 1 bd des matelots tel 0664634594 34300 cap d agde

Contre la plu

Contribution n°877 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h51

Suite à cette enquête public, je suis et resterai favorable à la révision du PLU des plages d'agde. Les plages sont ce qui fait battre le cœur de notre belle ville pendant la saison estivale, entre amis, famille, collègues, nous les attendons tout les ans avec impatience et excitation. Ils nous restent que ces belles plages sur Agde pour passer des vacances et des séjours de rêves !!! Ne nous les enlevez pas !!!

Contribution n°878 (Web)

Proposée par Rossat-mignod
(domidobluie@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h52

Adresse postale : Heliopolis bat FGH 1 bd des matelots tel 0664634594 34300 cap d agde

Contre la plu les plages sont ainsi

Contribution n°879 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h54

Je suis saisonnière , et mes seul moment pour décompresser pendant mon jour de repos c'est d'aller me détendre une demi journée au mangos

Contribution n°880 (Web)

Proposée par Dordain eric
(Cne.eric@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h55

Adresse postale : Heliopolis bat FGH 1 bd des matelots tel 0664634594 34300 cap d agde

Contre la plu

Contribution n°881 (Web)

Proposée par Missier Lisa
(Lisameze@clouid.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h57

Adresse postale : 34325 34320 Nizas

Je suis favorable à la révision du PLU. la jungle et les pallotes offrent des expériences uniques créent de l'emploi et du dynamisme sur nos littoraux.

Contribution n°882 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h57

Pourquoi fermer un endroit qui reçoit les jeunes et où l'on passe un bon moment de détente. Le Mango ne gêne pas. Endroit accessible pour tout le monde.

Contribution n°883 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h57

Je suis favorable à la révision du PLU car je trouve cela très important de garder un maximum d'attractivité vis à vis de nos touristes qui rappellent le, reste notre économie numéro un sur notre territoire et également sauvegarder nos emplois.

Contribution n°884 (Web)

Proposée par DECAILLON JOELLE

(joelle.decaillon@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 11h59

Adresse postale : Avenue des Lavandières Port la Roquille 34300 LE CAP D AGDE

Depuis l'ouverture de l'enquête publique, de nombreuses personnes, de façon anonyme ou nominative ont apporté leur réponse. Ce sont essentiellement des propriétaires riverains qui passent sur la plage de la Roquille plusieurs semaines, voire toute la saison estivale de mai à septembre, ou qui sont résidents à l'année.

Unaniment, toutes les contributions apportées du début de l'enquête jusqu'au 4 mars vers 20 h, soit environ 220 réponses, se sont exprimées contre le déclassement de la plage de la Roquille, Espace Remarquable.

D'un seul coup, le 4 mars vers 20 h 07 et jusqu'à cet instant où j'apporte une nouvelle contribution ce 5 mars vers 11 h 48, des réponses affluent pour le déclassement (on en est à 795 contributions à 11h15 - 837 à 11 h 34, 868 à 11 h 48 et ça continue pendant que j'écris) Ça tombe toutes les minutes, ça a démultiplié sur le site toute la nuit !!!

La plupart répondent sans donner d'argument. D'autres sont totalement hors sujet, s'expriment pour le maintien des pallotes (il n'y a pourtant jamais été question de supprimer les plages existantes) ou ne donnent pas d'avis sur le déclassement Beaucoup vantent le Mango : personnel sympathique, fait travailler 25 personnes, nourriture délicieuse, vie nocturne super, on peut faire la fête sur la plage, mangos doit rester ouvert ! Quelle publicité gratuite ! Il est évident que toutes ces réponses font suite à une demande de soutien de l'établissement qui a activé ses réseaux sociaux. C'est très facile pour la génération d'aujourd'hui d'obtenir de tels soutiens de la part de ses « followers ».

Je souligne que cela démontre à l'évidence que cet établissement n'a jamais respecté la loi car il n'est pas autorisé à offrir une « nourriture délicieuse », élément qui lui reprochent les riverains puisqu'il lui était interdit de faire de la restauration à table ; faire de belles fêtes sur la plage avec musique et dance, c'est aussi contraire à la loi puisque l'établissement n'est pas autorisé à faire discothèque, et que la mairie a entamé une campagne contre le bruit.

Tous ces « habitués » et « supporters inconditionnels » du mangos passent deux trois jours, voire une semaine au Cap d'Agde et apprécient de faire la fête, c'est de leur génération, soit, mais qu'ils la fassent là où ce n'est pas interdit et de toute évidence pas près d'habitations où les riverains subissent leurs débordements pendant 4 mois de l'année. Ce sont ces jeunes qui sont à l'origine des nuisances sonores puisqu'ils aiment tant le bruit, et ne se rendent même pas compte de l'impact sur les riverains et les autres touristes. Leur avis ne doit être pris en compte que pour ce qu'il vaut, c'est-à-dire complètement téléguilé par le mangos.

J'espère que la municipalité restera lucide face à ce déferlement de réponses qui faussent totalement l'enquête publique. Le site « registre dématérialisé » n'est pas X (ex Twitter), ni Tik Tok. Là on ne s'amuse pas avec la santé des autres, il faut rester sérieux. Si ce projet devait passer grâce à ces contributions, des lois existent pour faire respecter les décrets et garantir la sécurité des citoyens. Si ces lois n'étaient pas respectées, les contrevenants seraient condamnés par la justice.

Je suis favorable à la révision du PLU car je trouve cela très important de garder un maximum d'attractivité vis à vis de nos touristes qui rappellent le, reste notre économie numéro un sur notre territoire et également sauvegarder nos emplois.

Contribution n°885 (Web)

Proposée par Chantale

(bouchan3410@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h00

Adresse postale : 9 ter avenue Général de Gaulle 34420 Portiragnes

Je suis pour le maintien des pallotes qui offrent la possibilité de se détendre après les journées de travail Les concessions de plages font parties du développement Touristique de notre belle station Balnéaire

Contribution n°886 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h00

Je suis favorable à la révision du PLU. Toutes ces plages apportent de l'emploi, les touristes ils sont nombreux, et les locaux y sont très attachés!!! Les équipes travaillent dures été comme hiver afin de nous faire passer de très bon moments dans des lieux esthétiques, propre et chaleureux!!! Elles sont primordiales à la vie touristique de notre littoral!!!

Contribution n°887 (Web)

Proposée par Pégion Christophe
(christophepegion@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h01

Adresse postale : 2 route de la colline 16210 Curac

Concernant cette enquête publique je suis favorable à la révision du PLU. Concernant les plages aménagées.

Ces plages sont importantes pour les Agajinois, les saisonniers et nous les vacanciers.

Les propriétaires de concessions travaillent d'arraches pieds chaque années afin de nous faire passer des moments inoubliables au sein de leurs établissements. Merci à eux.
Cordialement.

Contribution n°888 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h04

J'attends avec impatience ces moments privilégiés où nous nous retrouvons dans les restaurants de plage

Contribution n°889 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h05

Soutient au Mango Beach ! Laissez les gens travailler !!!

Contribution n°890 (Web)

Proposée par Besse, Richard
(richardbesse.bar@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h06

Adresse postale : 1 rue de La Croix vieille 63340 Vichel

Je ne vois, en aucun cas, la nécessité et l'explication de la suppression de plage aménagée dans la région, que ce soit économique ou environnementale.

Une partie de la forte influence qui vient passer leur journées de détente tout comme la population locale, ce réduisant de profiter des plages aménagées qu'offre le Cap d'Agde et malheureusement, si cette loi est voté, ce serait une mauvaise idée. Sans compter bien évidemment les pertes d'emplois attribuées.

Contribution n°891 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h07

Bonjour, je pense que les plages privées de notre belle station balnéaire ne nuisent en aucun cas au littoral je ne comprend pas cette décision de loi, il faudrait revoir cela avec certes des réglementations, le mangos beach et une très belle plage privé ces

commerçants ne méritent pas cela.

Contribution n°892 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h07

Honteux le recours aux followers du Mango.

1 spam par seconde !... On peut se demander si ils n'utilisent pas une IA

Enquête d'utilité publique dénaturée, spolée, non contrôlée qui est devenue absurde et non représentative.

Contribution n°893 (Web)

Proposée par Caroline

(carolinequeneec@icloud.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h08

Adresse postale : 314 Rue Du Leman 74140 Chens-sur-Léman

Nous venons en vacances au cap d'Agde justement pour ses lieux chaleureux... sans eux nous ne viendrions plus et le tourisme va mourir

Contribution n°894 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h09

Je suis contre l'allègement du PLU. Il ne faut pas toucher au PLU du moment car il est bien et protège la côte.

Contribution n°895 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h09

J'ai entendu dire qu'il y avait une pétition, cela concerne aussi mon bar de plage adoré Mango beach bar au Cap d'Agde, une pétition contre les clubs de plage et notamment le Mango's Beach bar au Cap d'Agde, j'ai aussi entendu dire que le propriétaire rien savait rien...étrange car ce ne sont pas des français ? ...ce club de plage où j'adore aller depuis les Pays-Bas.

Pourquoi?

La nourriture est délicieuse... le service est excellent... une bonne ambiance... et c'est l'endroit idéal, surtout pour les familles... et ils sont aussi écologiquement responsables, c'est toujours agréable d'y passer la journée, à manger/boire de la bonne nourriture. C'est bon pour le tourisme et l'emploi. C'est juste un exemple.

J'espère vraiment que vous réalisez ce que cela signifie pour les nombreux vacanciers néerlandais si vous décidez de fermer le club de plage... c'est vraiment une occasion manquée... et la France ne me semble plus attractive pour y passer mes vacances.

Contribution n°896 (Web)

Proposée par Nicole

(info@nicole2b.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h09

Adresse postale : Scheiduisaan 30 6816NV Arnhem

Il nous faut le Mango, un bar de plage pour profiter le soleil... a conserver impérativement!

Contribution n°897 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h10

J'ai entendu dire qu'il y avait une pétition, cela concerne aussi mon bar de plage adoré Mango beach bar au Cap d'Agde, une pétition contre les clubs de plage et notamment le Mango's Beach bar au Cap d'Agde, j'ai aussi entendu dire que le propriétaire n'en savait rien...érange car ce ne sont pas des français ? ..ce club de plage où j'adore aller depuis les Pays-Bas.

Pourquoi?

La nourriture est délicieuse... le service est excellent... une bonne ambiance... et c'est l'endroit idéal, surtout pour les familles... et ils sont aussi écologiquement responsables. c'est toujours agréable d'y passer la journée, à manger/boire de la bonne nourriture. C'est bon pour le tourisme et l'emploi. C'est juste un exemple.

J'espère vraiment que vous réalisez ce que cela signifie pour les nombreux vacanciers néerlandais si vous décidez de fermer le club de plage... c'est vraiment une occasion manquée... et la France ne me semble plus attractive pour y passer mes vacances.

Contribution n°898 (Web)

Proposée par Christiane PANDRIANAKA-BAUDUIN

(bauduin.christiane@orange.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h11

Adresse postale : Villa Manureva 14, Rue de L'Argentierie 34300 AGDE

Les plages sont un atout majeur pour notre région. Nous les premiers nous en profitons dès l'ouverture jusqu'en Juillet et début Septembre jusqu'à la fermeture. Cette année idéale serait dès Pâques.

Contribution n°899 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h12

Quel dommage qu'un club de plage aussi beau et cosy que celui de Mango disparaisse ! C'est une perte et un atout pour le Cap d'Agde. Pensez à tous les touristes qui viennent spécialement pour les Mangues... Une plage sans club de plage n'attire pas le tourisme...

Contribution n°900 (Web)

Proposée par Ruggiero Alain

(ruggiero.alain@icloud.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h12

Adresse postale : 17 rue lazare carnot. 34200 Sete

Pour un PLU allégée pour la ville une manne financière et pour l'état des emplois

Contribution n°901 (Web)

Proposée par LEMOINE

(lemoniegregkai@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h13

Adresse postale : 14 rue de la republique 10420 Les noes pies troyes

plu01 favorable a l'allégement du PLU et de son renouvellement afin de préserver les plages je soutiente apporte ma contribution et en tant que touriste régulier, j'aime retrouver l'ambiance sur les plages. qui me semblent importantes et totalement partie du paysage j'espère retrouver cette atmosphère cet été

Contribution n°902 (Web)

Proposée par Melanie

(melanethierree@hotmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h14

Adresse postale : Lieu Dit La Boule 63560 Menat

Un endroit magique que je n'ai pas envie de voir disparaître, de plus encore des personnes sans emploi si le mango's n'existe plus

Contribution n°903 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h16

Je suis favorable à l'allégement du PLU ainsi qu'à l'exploitation des plages aménagées. Il est impensable de mettre en péril des entreprises qui contribuent au tourisme, à l'économie de la ville.

Contribution n°904 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h17

A partir du 4 mars 20h08 on observe 1 contribution par minute indiquant que le Mango est très bien et qu'il faut un PLU Allégé. Utilisation d'une intelligence artificielle ? Achat de commentaires positifs, utilisation abusive des listes de diffusion ... Il faudra demander une enquête si ce n'est de moralité, mais surtout de respect de l'équité et la déontologie de cette enquête

Contribution n°905 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h19

Je suis vraiment pour des plages pour amener une grande diversité de loisirs et restauration avec des espaces sympatiques et agréablement bien décoré un effet bénéfique pour le littoral agatols et pour l'emploi laissé nous nos plages

Contribution n°906 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h22

Je soutiens les paillottes

Contribution n°907 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h24

Les lieux sont agréables, permettent de se détendre, s'hydrater, un atout pour le cap. Je pense qu'ils respectent l'environnement...

Contribution n°908 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h25

Le mango's beach est Un incontournable du cap, des milliers de personnes s'y pressent, il est inconcevable qu'il puisse fermer

Contribution n°909 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h25

Bonjour,
Je suis favorable à l'allègement du PLU.
Je soutiens les plages aménagées...c'est un plus pour la commune et le tourisme.
Cordialement,

Contribution n°910 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h26

Bonjour
Je suis favorable à l'allègement du PLU.
Je soutiens les plages aménagées nous venons régulièrement en vacances et c est un vrai plus. C est un attrait pour les communes et les vacanciers.

Contribution n°911 (Web)

Proposée par FREDERIC

(sarfred@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h26

Adresse postale : 20 Boulevard du Tzarévitch 06000 06000 - NICE

je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°912 (Web)

Proposée par FERRY PERES Alyssa

(alyssa.ferry@hoimail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h26

Adresse postale : 2 RUE RENE LACOSTE 34470 PEROLS

Les pailloles ne polluent pas, ce sont des structures qui se mettent et se retiennent.

De plus, cela crée l'économie de toute une région.

Je suis contre la fermeture des pailloles. La fermeture engendrait une baisse d'activité de la région ainsi qu'une réduction de l'activité estivale.

Contribution n°913 (Web)

Proposée par Jacqueline

(jacqueline@coorp.info)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h28

Adresse postale : Marco Polstraat 1057 WE Amsterdam

Un super bar de plage. Nous venons ici en vacances depuis des années et en partie grâce à ce bar, nous le recommandons également à nos amis. Ils sont durables et créent des emplois. Ce serait vraiment dommage que ce bar de plage disparaisse.

Contribution n°914 (Web)

Proposée par Hebert Jacqueline

(jacheb18@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h28

Adresse postale : 15 rue du Grenache 34300 Agde

J'aimerais que les plagistes restent présents sur la plage. Ça donne un ambiance sympathique et vice à vie des touristes c'est très important !!!

Contribution n°915 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h30

Non pour enlever le MANGO !

Contribution n°916 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h30

La belle et grande plage de Agde est très bien préservée et conserve le patrimoine touristique de la ville.
Je suis favorable à la révision du PLU et notamment sur les plages aménagées

Contribution n°917 (Web)

Proposée par Michele Wimer

(michaell@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h31

Adresse postale : Port Lano 34300 Cap d'Agde

les restaurants éphémères apportent un plus aux plages! Surtout ne nous enlevez pas le MANGO'S BEACH BAR A LA ROQUILLE, ce serait vraiment trop dommage et une perte d'attractivité pour la Roquille!

Contribution n°918 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h31

Je suis un visiteur régulier de Mango's. Je peux emmener mes enfants, mes parents ou simplement aller prendre un café moi-même si j'ai besoin de temps pour moi, car Mango's est un petit paradis au Cap d'Agde. L'ambiance est toujours délicate. Le personnel est très accueillant et amical. Mango's a toujours été très innovant en matière de nourriture, de musique et d'innovations écologiques. Ils offrent beaucoup pour tous les âges et chaque saison nous sommes impatients de découvrir ce qui est nouveau chez Mango's. Ils se distinguent par rapport aux autres endroits. Ils restent tous les mêmes et il semble que Mango's écoute ses clients et essaie chaque année d'améliorer l'expérience pour les clients.

Même mes parents apprécient de visiter Mango's et de parler à toutes les différentes nationalités qui aillent Mango's. Mango's offre un endroit pour se détendre, rencontrer des gens, manger et jouer, accessible à tous et de n'importe où.

Meilleures salutations, Helen

Contribution n°919 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h32

Non à la suppression des paillotes qui apportent de la joie aux familles, aux jeunes et moins jeunes !!! Les plages sont laissées propres après leur démonte chaque année ! De plus elles soulignent l'économie locale !!!

Contribution n°920 (Web)

Proposée par Manon
(manon.simonnet@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h34
Adresse postale : 3 rue Jean-Jacques coste floret, 34300 Agde

Préservation des plages de notre littoral, oui...mais conservons dans le même temps nos pailloles!

Contribution n°921 (Web)

Proposée par Samia
(miss-citaine@hotmail.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h34
Adresse postale : 4 rue de la Courrette-34300 Agde

Je soutiens entièrement le Mango's Beach!!
A aucun moment il pollue, à aucun moment il ne dérange personnes au niveau sonore, c'est un établissement très correct où l'on peu s'amuser en toute liberté dans un cadre idyllique, pourquoi nous privés de cela?
Pour que l'on aillent faire la fête dans la rue à l'arrache et tout dégueulasser?
Ont vous nous priver de tout maintenant!! C'est une honte!!!
Je les soutiens à 100%

Contribution n°922 (Web)

Proposée par Julie
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h34

Je suis souvent à Mango's. J'y vais avec mes enfants, mes parents, ou simplement pour prendre un café seul quand j'ai besoin de me retrouver. C'est un petit paradis à Cap d'Agde, avec une ambiance relaxante, un personnel accueillant et des innovations écologiques. Mango's propose beaucoup pour tous les âges et chaque saison apporte son lot de nouveautés. Mes parents apprécient également de rencontrer des personnes de différentes nationalités. C'est un endroit où se détendre, rencontrer des gens, manger et s'amuser, accessible à tous.

Contribution n°923 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h37

Inadmissible de supprimer ce petit coin de paradis !!!! Si c'était le cas, nous n'irions plus au Cap d'agde....?

Contribution n°924 (Web)

Proposée par Alexandra Sudara
(alexandrasudara@hotmail.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h39

Garder la site du Mango's

Contribution n°925 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h39
Non à la loi littorale qui supprime les pailloles !

Contribution n°926 (Web)

Proposée par Marcei
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h40
Mango's est l'endroit où il faut être. Cela rehausse la plage, stimule le tourisme et offre chaque année à de nombreuses personnes un excellent lieu de travail. Mango's ajoute de la valeur en étant un excellent représentant du Cap pour nos clients internationaux.

Contribution n°927 (Web)

Proposée par Nelly Schmidt
(nellyschmidt@yahoo.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h41
Adresse postale : 7 bis rue bigonnet 71000 Macon
Il faut conserver ses pailloles! Ça contribue à notre plaisir de vacances mais surtout ces commerçants investissent leurs vies leurs âmes, créent des emplois, donnent ce qu'ils ont pour participer à l'attractivité de la ville pendant la saison sans dénaturer les plages!

Contribution n°928 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h41
Comment faire fuir la belle clientèle du cap d'agde!!! SCANDALEUX??

Contribution n°929 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h44
Bonjour
Nous habitons le Cap d'Agde depuis 16 ans
Le Cap d'Agde est une station balnéaire qui doit satisfaire les estivants au mieux et au plus grand
Pour cela le PLU peut être réaménagé mais avec le maintien des plages aménagées qui font partie du paysage et des activités touristiques appréciées par tous
Merci de ne pas supprimer les plages aménagées
Le littoral est large suffisamment pour tout le monde, pour tout les goûts
Et non comme sur la cote d'azur où il y a peu d'espace
Cordialement

Contribution n°930 (Web)

Proposée par anonyme

discothèques comme Annésia, Naturistes, CCAS violent cela tous les jours ! Il fait partie d'une station Balnaire, sinon rentrez dans les terres et asseyez-vous parmi les moutons !

Contribution n°935 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h51

Nous prenons fréquemment des vacances au Cap d'Agde et sommes des clients fidèles du bar de plage Mango. C'est toujours le moment fort de notre séjour à la plage. Ce serait vraiment regrettable s'il devait fermer.

Contribution n°936 (Web)

Proposée par Ferraro

(caul@free.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h51

Adresse postale : 43 rue de l'église 06670 Colomars

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°937 (Web)

Proposée par Jean Sébastien

(jsbureau66@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h51

Adresse postale : 6 avenue des gelères 34120 Cap d'Agde

Pas bon pour le littoral !!

Contribution n°938 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h52

Soutien à 100% le Mango's Beachbar

Contribution n°939 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h53

J'apporte tout mon soutien au Mango's Beach; lieu magnifique et convivial qui met en valeur notre littoral

Contribution n°940 (Web)

Proposée par Clara Nicodeme

(clara.nicodeme@orange.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h54

On veut garder les bars/restaurants sur les plages

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h45

Non à la suppression de pailloles aménagées !

Contribution n°931 (Web)

Proposée par Marine

(noelmarine2000@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h46

Adresse postale : 13 rue des Champaris 60880 Le meux

Ce sont des constructions démontables qui ne sont présentes que pour la saison estivale.

Je les trouve très sympathiques, jolies et utiles.

Tout gêne dans ce pays.

Toutes les libertés se perdent.

Et ça gêne qui ?

Il restent suffisamment de plage pour tous.

Mon plaisir fête au mois d'août de prendre une collation, un cocktail au Mango beach-volleye avec notre ami.

Contribution n°932 (Web)

Proposée par Khalkhal Mohamed

(monocapao@cloud.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h47

Adresse postale : 5 chemin du mûrier de Sicard 34800 Agde

Etant propriétaire de l'hôtel Capao à proximité de la plage, Richelieu, je tiens à signaler que la plupart de nos clients touristes sont agréablement surpris quand il découvrent que des Plages aménagées proposent pour la plupart de la restauration et des transats. D'autre part, ceux ci contribuent à l'entretien et la sécurité de nos belles plages

Contribution n°933 (Web)

Proposée par Navarre Claudia

(claudianavarre2@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h50

Bonjour,

Je souhaiterais que les pailloles restent ouvertes encore pour de nombreuses années. Elles apportent de la joie, bonne humeur et un cadre dépayssant que seul le sud peut nous apporter. Je fréquente tous les ans le Jungle, le Manouie plage et récemment la plage du Gold. Ceux sont des endroits magnifiques, respectueux de l'environnement, productif pour la monnaie locale et surtout, ils mettent des étoiles pleins les yeux à tous nos été. Sans les pailloles, l'été au Cap d'Agde va devenir bien fade.. svp laissez nous nos pailloles.

Cordialement

Claudia

2 documents associés

contribution_933_Web_1.jpeg

contribution_933_Web_2.jpeg

Contribution n°934 (Web)

Proposée par Rodolphe

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h50

Sauvez les concessions de la plage ! Avec les plages surpeuplées, je suis reconnaissant qu'ils gardent les choses sur la bonne voie. Ils entretiennent la plage et répondent aux problèmes sur la plage publique, même si cela ne fait pas partie de leurs fonctions, ils veillent à ce qu'il y ait de l'ombre et des boissons pour tous ceux qui le souhaitent. Qui sont ces gens qui, lorsqu'une limite de nuit a déjà été violée 4 fois, racontent que c'est le cas tous les jours ! Que faites-vous au Cap d'Agde où les

Contribution n°941 (Web)

Proposée par Annabeth Ilsink
(annabeth_ilsink@hotmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h54
Adresse postale : 60 Avenue de Maurin 34000 Montpellier

J'ai toujours adoré cet endroit magnifique. Chaque année je suis heureuse de retrouver Mango's et je suis choquée de le savoir menacé. Quel idée ! C'est vraiment le plus beau restaurant sur la plage.

Contribution n°942 (Web)

Proposée par Pascal Fabienne

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h56

Je suis favorable à l'allègement du PLU et soutiens les plages aménagées qui sont la cible de quelques réfractaires à tout ce qui peut se faire à Agde. Vacances habitée de Agde et des plages aménagées, ce service est indispensable à des vacances réussies. Sans elles, je changerai de destination. Sans parler de leur poids économique pour la ville.

Contribution n°943 (Web)

Proposée par Durand Patrice
(durand.patrice@neuf.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h56

Adresse postale : 212 Impasse François lomerieux 30000 Nîmes

Pour le maintien des bays de plage. Trop cool pour le tourisme et ses acteurs

Contribution n°944 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h57

Le Mangos est une plage très eco responsable et un îlot de bien être
A ne pas toucher

Contribution n°945 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h58

Je suis favorable à la révision du PLU

Contribution n°946 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h58

Les plages privées notamment celle du Mangos à la Roquille sont un point de rendez-vous et de culture indispensable. Pour le Cap d'Agde. Je trouve ça inadmissible de prendre une décision de fermeture pour quelques individus estifs de la vie et qui dans les cas se plaignent avec ou sans les plages. De plus, les espaces privés sur les plages garantissent, un entretien et un suivi des ordures sur les plages, contrairement au public, libre de circulation sur les plages qui laissent constamment des déchets derrière leur passage.

Contribution n°947 (Web)

Proposée par Mélanie Pavy
(melanie.pavy45@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h58
Adresse postale : 6 rue de Vega 34300 Le cap d'Agde

Les restaurants de plage apportent une animation en journée et en soirée.
Notamment vrai pour le Mango's qui est très familial avec une ambiance lounge brésilienne.
Ce serait mieux de lutter contre la délinquance au Cap.

Contribution n°948 (Web)

Proposée par Bonnet Vivien

(Xpulsion@orange.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 12h59

Adresse postale : 26 Rue Blanchard 25230 Seloncourt

J'aime beaucoup les quinquettes de plages déjà installées, qui génèrent emplois, imprôts et animations.

De plus que ce sont les rares endroits sans voir ou croiser de personnes toutes nues...hein?? Sans dire pire...

Merci d'en prendre considération.

Cordialement.

Mr Bonnet.

Contribution n°949 (Web)

Proposée par Isabelle Fanchon

(isabellefanchon@icidou.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h00

Adresse postale : 3 avenue des galères 34300 CAP d'Agde

Ne nous enchievez pas nos palloties qui génèrent des lieux de rencontres conviviales et occupez vous plutôt des comportements incivils récurrents sur les mois d'été

Contribution n°950 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h00

Détente et confort : les tentes de plage offrent aux visiteurs un endroit confortable pour se détendre, profiter de la vue sur l'océan et échapper à l'exposition directe au soleil. Ils peuvent fournir de l'ombre, des chaises longues, des tables et des parasols pour plus de confort.

Nourriture et boissons : les bars de plage proposent souvent un assortiment de nourriture et de boissons, allant des collations et repas légers aux boissons rafraîchissantes. Cela peut être une option pratique pour les baigneurs qui n'ont pas apporté leur propre nourriture ni leurs boissons.

Installations sanitaires : les amateurs de plage peuvent trouver utile d'avoir accès à des toilettes, surtout s'il n'y a pas d'installations publiques à proximité. Les tentes de plage peuvent répondre à ce besoin fondamental.

Activités et divertissements : certains bars de plage proposent des activités et des divertissements aux clients, comme de la musique live, la location de sports nautiques, des jeux de plage ou des cours de yoga sur la plage. Cela contribue à l'expérience globale de la visite à la plage.

Lieu de rassemblement social : les tentes de plage servent souvent de lieux de rassemblement social où les gens se rassemblent, rencontrent de nouvelles personnes et profitent de la compagnie de chacun. Cela contribue à un sentiment de communauté et de connexion entre les visiteurs de la plage.

Inclutif économique : Pour la communauté locale, un bar de plage peut être une source de revenus, à la fois par le biais de revenus directs provenant de la vente de produits et de services et en attirant des touristes dans la région, ce qui apporte des avantages économiques indirects.

Ambiance et expérience : Les tentes de plage contribuent à l'atmosphère générale et à l'expérience d'une destination balnéaire. Ils ajoutent de la couleur, du dynamisme et du caractère à l'environnement, le rendant plus attrayant tant pour les habitants que pour les touristes.

En bref, un bar de plage bien géré peut jouer un rôle important dans l'amélioration de l'expérience à la plage et l'enrichissement de la communauté locale.

Contribution n°951 (Web)

Proposée par Vincent

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h00

La plage est parfaite comme elle est ! Les pailloles à la belle saison sont un atout et un plaisir. L'une des raisons du succès et de la convivialité sur les plages du Cap.

Contribution n°952 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h01

Je suis vraiment triste qu'un endroit convivial et agréable disparaisse ! C'est un lieu magique qui doit rester opérationnel pour une clientèle fidèle et très importante. Un lieu incontournable qui amène de la magie pour une station comme le Cap d'Agde. En espérant que ces témoignages soient pris en considération ...!!!!

Contribution n°953 (Web)

Proposée par Martina Van Hooreweghe
(martinavanhooeweghe@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h01

Adresse postale : IJsbeginsstraat 3271, Belgique-Scherpenheuvel-Zichem

Spécialement pour la professionnalité de Kim j'aime passer mes vacances dans les environs pour rester ici le plus longtemps possible. Elle met sa chaise dans son travail et de la glace dans mon verre. "good vibes".

Contribution n°954 (Web)

Proposée par ZIJLSTRA Gerfit

(gerfit_zijlstra@hotmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h02

Adresse postale : Alexander Gogelweg 27 2517 JE Den Haag

Nous voulons que Mango's Beachbar continue d'exister. Ce club de plage a une grande valeur ajoutée pour la région. Leur atmosphère et leur ambiance hospitalières ainsi que leurs délicieux plats et boissons offrent une merveilleuse expérience de vacances à toute notre famille. Le personnel aime y travailler et les propriétaires se montrent responsables et prennent en compte leur environnement. Chérissez vos belles entreprises et de valeur qui augmentent la qualité de votre station balnéaire et de votre plage !

Contribution n°955 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h03

Ces plages ont une place économique importante et offrent une qualité de vie supplémentaire à la station ! Je suis totalement favorable !

Contribution n°956 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h04

Laissez nous nos restaurants de plage, de véritables havres de paix, décorés avec goût, et il n'y en a pas tant que ça sur les plages d'Agde!

1 document associé
contribution_956_Web_1.jpg

Contribution n°957 (Web)

Proposée par Virginie

(vivilou73@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h04

Adresse postale : 6553 Route De Barbey 73490 La Ravoire

Cette plage, sans vous sera un lieu totalement déserté

Contribution n°958 (Web)

Proposée par Carina Bruin

(info@chadadministraties.nl)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h05

Adresse postale : Harstataste 35 8926 LG Leeuwarden

Zonder Mango's is Cap d'Agde niet meer hetzelfde. Ik ben voor de plannen

Contribution n°959 (Web)

Proposée par Manon

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h05

Je suis pour, s'y nous n'avons pas c'est paillole l'été nous jeune nous n'brions pas de travail. Déjà que la vie est dur.

Contribution n°960 (Web)

Proposée par Valérie

(esurcoui63@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h06

Adresse postale : Bâtiment F 31480 Lègevin

J'espère que le mango Beach retrouvera sa place car c'est un endroit magique où l'on se sent bien !! J'ai hâte d'y retrouver mes habitudes

2 documents associés
contribution_960_Web_1.jpeg
contribution_960_Web_2.jpeg

Contribution n°961 (Web)

Proposée par PASCAL Joel

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h06

Totalement favorable à l'allègement du PLU et à l'exploitation des plages aménagées qui sont un véritable atout touristique et

économique pour cette ville.

Contribution n°962 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h06

Bonjour,

Je ne comprends pas l'idée d'arrêter l'exploitation des plages.
Certes il faut que ce soit encadré, mais arrêter complètement n'a aucun sens.

Comment vont faire les commerçants qui les exploitent? On ne peut leur enlever leur travail, leur investissement, des années de dur labeur juste comme ça.

De plus ça crée de l'emploi, où vont aller travailler les personnes qui sont embauchées toutes les saisons?

Ensuite, ça draine énormément de monde! Il y a plein de touristes qui viennent spécialement dans les endroits où il y a des plages aménagées.

Et ces personnes font vivre les villes et les villages en louant des appartements, des chambres d'hôtel, en faisant leurs courses, en consommant dans les commerces, et qui pratiquent une multitude d'activités.

Pour finir, ces plages aménagées assurent la propreté du lieu.

Sur les plages « publiques » on retourne déchets, restes de nourriture etc. Alors que les plages aménagées sont nettoyées tous les jours.

C'est au moins un espace qui reste propre.

En espérant que mes remarques vous sembleront pertinentes.

Cordialement,

Contribution n°963 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h06

Il est très important que l'exploitation des plages reste tel quel, Cela crée de l'activité et énormément d'emploi.

Contribution n°964 (Web)

Proposée par Noémie

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h08

Le Mango's est une institution et c'est un vrai plaisir de s'y rendre chaque été. Sa disparition serait vraiment dommage et ferait perdre beaucoup de son charme et de son attrait au Cap d'Agde.

Contribution n°965 (Web)

Proposée par Danièle
(danygarlyon@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h08

Laissez nous nos plages aménagées où on passe de bons moments !!

Contribution n°966 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h08

Je ne comprends pas pourquoi cette décision, le mango est un lieu familial et convivial depuis des années, c'est absurde! ce serait bien dommage

Contribution n°967 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h10

Je souhaite rester anonyme afin de ne pas être démarcher encore une fois de plus.

Concernant ce projet, la vie est déjà bien assez difficile alors se retrouver au calme au bord de la mer, c'est un petit plaisir que nous voulons garder. Bien sûr il est nécessaire de respecter le littoral mais ne mélangons pas tout le monde dans le même sac, certaines sont nécessaires pour le bien être de nous, les locaux, qui ont besoin de s'évader le temps d'une pause pendant le travail par exemple. J'espère ne pas être privé, une fois de plus, d'un rare petit plaisir estivale.
Merci de m'avoir lu.

Contribution n°968 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h11

Lieu magique et indispensable à la ville.

Contribution n°969 (Web)

Proposée par Stefan

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h11

Je suis absolument favorable au maintien de la situation actuelle en matière de concessions de plages. Je voudrais cependant m'adresser à M. 904 à propos de ses propos insérés en matière de : « Achat de commentaires positifs, abus de listes de diffusion... Il faudra demander une enquête s'il ne s'agit pas de moralité, mais surtout de respecter l'honnêteté et l'éthique de cette recherche... »...est-ce réellement votre dernier commentaire sur le fait que les bars de plage ont, à juste titre, mobilisé leurs partisans ? Ces personnes donnent une réponse sincère et honnête ! J'ai découvert cela via Mangos Facebook et ils ont seulement demandé à participer à l'enquête et n'ont pas été invités à influencer cela. Je pense que c'est pathétique et hypocrite de votre part de réagir ainsi, un exemple typique de quelqu'un qui ruine notre pays.

Contribution n°970 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h12

Le Mango's Beach Bar est incroyable et doit continuer à exister ! Une atmosphère si cool et un environnement si agréable ! S'il vous plaît, n'empêchez pas cet endroit de continuer à exister.

Contribution n°971 (Web)

Proposée par Anne-Mairie
(ampollier@yahoo.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h12

De très bonnes soirées passées au Mango. Courage pour la suite

Contribution n°972 (Web)

Proposée par Arthur Muller
(arthurmuller@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h12

Adresse postale : Fontenestrait 6 3417 SV Montfort (Uir)

Chers Maires et Conseillers municipaux du Cap d'Agde.

Depuis les Pays-Bas, je voudrais vous demander de traiter le Beach Club Mango et les autres restaurants avec la clémence nécessaire. Je vais régulièrement au Beach Club Mango avec ma famille pendant la période des vacances en août. De nombreuses familles se réunissent pendant des années. Un bel endroit où l'on peut manger et boire.

Cordialement,

Arthur & Leny Muller

Contribution n°973 (Web)

Proposée par CHRISTINE
(pinkypoo@orange.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h15

Le MANGO doit rester ! Un des plus beaux lieux du Cap! Nous y allons entre amis, en famille, les jeunes y vont aussi ! Un incontournable du Cap ! Vive la Mango!

Contribution n°974 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h16

LAISSEZ LES COMMERCANTS TRAVAILLER. Cela fait du bien à notre économie local, création d'emploi et loisirs dans notre région.

Contribution n°975 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h16

Je pense que nous pouvons aller le respect des plages et son exploitation, ceci est nécessaire pour la vie de notre ville, de ses habitants et de nos travailleurs. Il faut garder nos pallottes !

Contribution n°976 (Web)

Proposée par Chalomy
(mathieuchalomy@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h17

Adresse postale : 114 Avenue Jacques Et Bernadette Chirac 19100 Brive-la-gaillarde

Il serait triste de perdre un lieu incontournable du paysage du cap qui contribue au rayonnement du site

Contribution n°977 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h17

Un lieu atypique et sympathique ne lézant absolument pas baigneurs

Contribution n°978 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h18

Le Mango's Beach doit continuer à exister ! Je suis agathoise et depuis des années je fête mon anniversaire, mes réussites et mes défailtes sur cette plage privée qui respecte son environnement ainsi que les clients qui y sont traités avec du respect et de la sympathie.

Contribution n°979 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h19

Je souhaite que le mango et d'autres bays de plage puissent rester ouvert. L'été c'est super sympa et c'est un des facteurs de réussite de nos vacances. Merci d'avance.

Contribution n°980 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h20

Bonjour,
Je souhaite vous faire part du fait que je considère que les plages privées au cap d'agde sont absolument indispensables. Comme sur tous les littoraux français d'ailleurs, à force de chercher à tout réglementer dans l'accès nos touristes français n'hésiteront plus à faire 2h de route supplémentaire pour rejoindre l'Espagne ou la réglementation est beaucoup plus propice aux entrepreneurs de stations balnéaires. Je suis également favorable à l'allègement du PLU. J'espère que mon avis sera pris en compte. Cordialement,

Contribution n°981 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h21

Ne pas enlever le mangos beach au Cap d'Agde ! Une des seule plage aux tarifs correct avec une ambiance simple !

Contribution n°982 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h22

Important de garder les plages privées pour le tourisme et faire travailler les gens force à vous ??????

Contribution n°983 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h23

Les restaurants de plage font partis de notre paysage. Ils sont indispensables à l'attrait touristique de notre région. Les enlever, c'est se priver de lieux agréables où nos enfants et nous mêmes profitont chaque été.
Il faut arrêter cette dictature écologiste qui nous prive de plus en plus de liberté.
Et c'est sans compter les pertes d'emploi, les vies brisées des gérants et les impôts que ces gens paient tous. Il faudra bien les trouver ailleurs et ce sera dans nos poches.
Laissez le droit à ces personnes d'exploiter une partie de notre littoral.
Merci.

Contribution n°984 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h31

Je suis favorable au texte présentée en faveur du PLU allégé.
En effet, les concessions font parties intégrante de notre territoire, et dynamise notre ville sans y nuire du fait de l'espace temporaire.
Elles jouent un rôle majeur dans la préservation du littoral

Contribution n°985 (Web)

Proposée par Marijke Stroo
(marijke.buns@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h31

Adresse postale : 4 Impasse des Massaliottes 34300 Agde

Il faut enfin comprendre que les concessions de plages sont des entreprises qui existent depuis des décennies et dans lesquelles les exploitants ont investi beaucoup d'argent et contribuent à l'emploi et paient beaucoup de cotisations sociales.
Ils sont indispensables au tourisme du Cap d'Agde. De nombreux touristes viennent au Cap d'Agde depuis des décennies et maintenant leurs enfants car ces plages sont là !
Beaucoup de touristes ne viendront plus au Cap d'Agde s'il n'y a rien à faire sur les plages !!
Ces entreprises ne sont pas valorisées pour leurs qualités. Elles ne sont pas considérées comme de véritables entreprises.
C'est scandaleux de traiter ainsi les commerçants.
Tous les 5 ans, c'est un combat pour conserver leurs entreprises.
Je soutiens ces employeurs à 100 %.

Contribution n°986 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h31

Je souhaite que le mangon's beach au cap d'agde ainsi que routes les autres restent ouvertes.
C'est le côté festif de notre ville lors de la saison estivale, elles permettent l'emploi de beaucoup de personnes , des super moments de détente sur la plage !
NON à leur fermeture !!

Contribution n°987 (Web)

Proposée par Rozanne Hagoot
(iam.mettahi@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h33

Adresse postale : 147 avenue georges clémenceau 34500 beziers

Les pallottes font partie de notre paysage local, cela attire des touristes étranger indispensable à notre économie !

Contribution n°988 (Web)

Proposée par Ouenlin
(Ouentinofner@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h34

Adresse postale : 5 rue du moulin à vent 77870 Vulaines-sur-Seine

Les plages privées sont essentiellement à la ville d'agde et de plus le mangos est un endroit de convivialité et familiale. Ou l'on peut boire un verre et profiter de la mer.
C'est un petit endroit de paradis

Contribution n°989 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h35

Contre l enlèvement des clubs de plage

Contribution n°990 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h36

Je suis favorable au PLU Allégé présenté.
Les concessions de plages et surtout le Jungle Beach sont bien implantés dans le paysage sans y nuire. On s'y sent en sécurité dans un paysage naturel préservé.

Contribution n°991 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h38

c'est bien pour l'économie locale, il faut en préserver certaines mais pas en rajouter

Contribution n°992 (Web)

Proposée par LANTERNIER TOURNIQUET Anne-Laure
(annebaurez210@hotmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h40

Adresse postale : 7 rue de la salle 77720 GRANDPUIITS

Ne nous retirez pas nos pallotttes sur les plages du cap d'agde svp. La pallotte le mangon's beach sur la plage de la Roquette est notre coin de paradis. Que deviendrait à la belle saison la plage de la roquette sans pouvoir aller déguster notre cocktail ou notre trop bonne salade au bord de l'eau. Elle est dans le respect de la nature et la respecte. c'est un lieu de vie magique nous n'aurons aucun intérêt de venir au cap d'agde sans elle! A moins que vous souhaitez faire fuir les touristes! Vous avez construit des immeubles horribles tout le long des plages et construit des complexes horribles coin casino et port alors laissez nous profiter de cet endroit magique le plus longtemps possible svp. Sinon nous irons chercher nos moments de bonheur dans une autre ville ça c'est sûr

Contribution n°993 (Web)

Proposée par Vaysselier Julien
(mixouz802@hotmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h41

Adresse postale : 1, rue des lutrins 34550 Bessan

Je soutiens le Mango's Beach.
Cette pallote est ouverte depuis maintenant quelques années et a réussi à apporter un cachet que d'autres non pas réussi à faire.
Merci à eux pour leur sympathie et de nous faire voyager sur une plage du Cap d'Agde.

Contribution n°994 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h41

Favorable au PLU.
Les concessions de plages contribuent au maintien de l'attractivité de notre belle ville d'Agde.
Des lieux comme le Jungle Beach font justement qu'il s'agit d'un site touristique remarquable, et cela en préservant notre belle côte littorale; et en nous faisant sentir en sécurité.

Contribution n°995 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h41

Bonjour,
N'y a-t-il pas possibilité de péreniser les entreprises existantes (bars de plages) en trouvant une solution alliant les réformes obligatoires et la survie des entreprises?
En cette période économique particulièrement difficile pour nos jeunes (employés en priorité dans ces structures), il apparait inopportuniste de supprimer ces emplois.

Les élus, force d'orientation, ont une responsabilité dans la préservation du bassin d'emploi saisonnier.
Le Cap d'Agde est une station balnéaire fortement visitée.
Il est temps d'allier préservation environnementale et économie, d'autant que les professionnels sont depuis longtemps des acteurs responsables (rè, respect des plages, ect..)

Contribution n°996 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h42

Ce sont les plages privées qui font le charme du Cap d'agde, je suis contre.
Et bien d'autres touristes le seront.

Contribution n°997 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h42

Les plages privées à La Roquette ont toujours existées. Mes enfants et petits enfants ont grandi avec !! le Mango's est un lieu de convivialité.
Je suis contre cette suppression.

Contribution n°998 (Web)

Proposée par Pierre HENRIET

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h43

Le Mango's est un endroit indispensable pour moi !
Sans cette plage privée, je sais pas si je continuerai à venir au Cap d'Agde .

Contribution n°999 (Web)

Proposée par Weber Emilie
(emiweber@hotmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h43

Adresse postale : 1 avenue de la Butte 34300 Le cap D'agde

Je suis POUR le maintien du Mango's qui est à un emplacement qui ne dénature pas le littoral durant la saison estivale .
Son aspect en bois est très agréable !

D'autres sont très esthétiques aussi .

Ces structures offrent un service indispensable avec la surpopulation des plages !J'ai mais surtout avec toutes les constructions en dur bien plus contestables qui se développent sur plusieurs kilomètres autour des stations balnéaires et qui surpeuplent nos lieux de vacances ...

Réglementer OUI, pour que ce soit raisonnable comme ça l'est déjà pour le Mango's mais les supprimer NON, où irons nous ?
(Nous payons des impôts locaux, nous voulons un peu de loisirs, de services, de divertissements ...)

Contribution n°1000 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h44

Mangos doit rester au plage de Cap D'Agde! Sans eux pas d'ambiance..

Contribution n°1001 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h45

Ce PLU allégé est très bien,
Favorable.
La ville étant une station balnéaire elle a besoin de ces infrastructures que sont le concessions de plage.
Il ne faut donc pas les enlever.

Contribution n°1002 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h45

Je souhaite que le Mango beach ouvre cet été

Contribution n°1003 (Web)

Proposée par Céline

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h45

Scandaleux!
C'est un plus pour le tourisme!
Je soutiens les plages privées du cap d'Agde à 100%!

Contribution n°1004 (Web)

Proposée par Schreiner Richard
(josy.richard@free.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h49
Adresse postale : 71 rue Sadi Carnot 34300 Agde

Il est impératif que les vacanciers comme les locaux aient le choix et la possibilité de choisir et de profiter des concessions de plages
Avec ma famille nous profitons de bains de soleil et d'apéritifs régulièrement sur les concessions de plage qui offrent une cuisine adaptée
Soleil Bains de soleil et la mer rien de mieux
Vive les concessions de plage
Je suis pour la révision du PLU allégé

Contribution n°1005 (Web)

Proposée par DUMONT christine
(Christine.dumont13@wanadoo.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h51
Adresse postale : 14 rue du Jubilé 34650 BESSAN

Le Cap sans ses belles plages aménagées n'aurait pas la même attractivité... Tous en Espagne !

Contribution n°1006 (Web)

Proposée par Audrey Roselyne
(r.audry@orange.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h52
Adresse postale : Le Neptuna 34300 Cap d'Agde

Les plages aménagées au cap D'Agde sont un véritable atout pour la commune. La plage de la roquille ne serait pas ce qu'elle est, sans notre petit coin de paradis qu'est le mango. Impossible !

Contribution n°1007 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h52

Pour ma part, quand je vais en vacances je suis heureux de voir des plages aménagées, je peux bronzer, manger et boire un coup tout en restant sur la plage, les pieds dans le sable...

Contribution n°1008 (Web)

Proposée par Ingeborg
(Ingeborgstradmeijer@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h52
Adresse postale : Cami de bolufer,29 03730 Javea

Cher madame, monsieur,

Mango Beach club pour moi est un valeur ajoutée pour Cap D'Agde!
C'est aussi une des raisons, ou la raison pourquoi je viens visiter avec ma famille pendant l'été. C'est un super endroit pour la famille, on mange bien, le service clientèle est incroyable!

Et l'entreprise fournit des emplois importants à la municipalité et ils travaillent de manière écologique!

C'est vraiment dommage de fermer après tant d'années un bar/ restaurant de plage aussi beau, aussi bien tenu et respectueux de l'environnement.
Mango appartient au Cap d'Agde et attire de nombreux touristes au village et à la plage.
Laissez Mango Beach rester !

Contribution n°1009 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h54

Il faut absolument garder toutes nos palmiers! Vive le mango !leu incontournable pour déconnecter et se ressourcer.

Contribution n°1010 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h55

Bonjour,

Je suis contre la fermeture des plages aménagées, car pour ma part, je trouve que c'est bien plus agréable de partir en vacances où elles sont présentes. J'ai constaté qu'autour des plages privées le sable et l'eau restent très bien entretenus comparé à de nombreux endroits pleins de plastiques et de mégots dans le sable.
Cela supprimerait un grand nombre d'emplois et mettrait des chefs d'entreprise dans une situation précaire.
J'espère que mon message sera entendu et ne vous laissera pas indifférent.

Contribution n°1011 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h55

Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°1012 (Web)

Proposée par Weickman Danielle
(dany.henrie@free.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h56
Adresse postale : 22 rue Edmond Rostand 31200 Toulouse

Propriétaire d'une résidence secondaire au Cap D'Agde, nous passons nos après midi au Mango's, plage privée de la Roquille, endroit très sympa, à l'ambiance conviviale. Nous sommes très attachés à ce lieu et à son équipe.

Contribution n°1013 (Web)

Proposée par Rozendaal Aad
(genaspam@ziggo.nl)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h57
Adresse postale : Lot. Le Levant 12130 St. Geniez d'Olt et d'Aubrac

On visite Le Cap d'Agde depuis plus de 30 ans et étaient toujours bien accueilli dans les restaurants sur la plage de la Roquille. Une plage sans restaurants et la possibilité de louer des matelas n'est plus longue intéressante pour nous et ce n'est pas comme il faut dans une ville de bain quel que se respecte. Ainsi on est contre de project.
Les plages aménagées doivent rester!

Contribution n°1014 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 13h59

Superbe lieu de détente, j'adore y venir. Personnel très accueillant

Contribution n°1015 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h00

Qu'il est agréable de profiter de la plage du quartier de la Rocaille. Son côté sauvage et sa proximité de la flânerie. Cela fait deux décennies que nous en profitons ma femme et moi. Notre fils y a fait ses premiers pas et bien d'autre chose. Et l'installation du Mango's Beach nous a confortés dans notre choix. Il y a une vraie ambiance conviviale. Ma femme est une personne à mobilité réduite et il y a toujours un membre de l'équipe pour nous épauler si besoin. L'accueil y a chaleureux et l'équipe professionnelle. Un excellent endroit pour passer d'agréables moments.

Contribution n°1016 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h00

Le lieu est très intéressant, tu peux rester devant la mer et apprécier un verre avec des amis. L'environnement est agréable et calme.

Contribution n°1017 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h00

Laissez nous nos pailloles, il y a bien plus d'abération sur notre littoral !!! Laissez les gens travailler et respecter la nature bien plus que certains soi disant ecolo le font !!!

Contribution n°1018 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h02

Soutien au mango's pour ne pas qu'il ferme.

Contribution n°1019 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h03

J'adore profiter aux beaux jours des établissements de plage...je ne comprends pas votre démarche ...les endroits sont rendus à l'état sauvage fin de saison...

Contribution n°1020 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h05

Le mango's est une plage privée très accueillante qui anime le Cap d'Agde l'été. La nourriture est bonne, les serveurs et barmans sont compétents. Il n'y a rien à re dire si ce n'est de pas fermer cette paillole !

Contribution n°1021 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h05

Contre sur la suppression des plages privés

Contribution n°1022 (Web)

Proposée par Gisela

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h05

C'est dommage si je ne peut pas visiter Mango dans les vacances d'été. J'apprécie beaucoup ce local.

Contribution n°1023 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h06

C'est un super endroit pour la famille, on mange bien, le service clientèle est très bien.

Mango appartient au Cap d'Agde et attire de nombreux touristes au village et à la plage. Laissez Mango Beach tester !

Contribution n°1024 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h06

Je souhaite que Mango's Plage poursuive son activité ainsi que tous les autres restaurants plages du CAP d'Agde.Grau d'Agde...

Contribution n°1025 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h09

Ne nous supprimez pas notre petit coin de paradis le mango's...un lieu magique avec une décoration unique et un accueil trop sympathique....

Contribution n°1026 (Web)

Proposée par Nicolas

(nicolas1701197@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h09

Adresse postale : 3 Impasse Du Prado 34300 Agde

Pourquoi encore priver des lieux qui bossent et ne dérange personne avec 11 kilomètres de plages pour quelques pailloles!

Contribution n°1027 (Web)

Proposée par semerdjian luna
(lorizia25@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h10

Adresse postale : 15 rue brueys 13100 aix en provence

Par où commencer, la beauté de ce lieu, les moments riches en émotions que nous avons vécus là bas depuis notre jeune enfance. Le mango est un endroit pour lequel, chaque année je fais plus de 4h de route afin d'y passer mes vacances. Il respecte l'environnement, sachant que chaque employé veille à la propreté de ce lieu pour qu'il y ait le moins d'impact environnemental possible.

Je tiens comme beaucoup de touriste à ce que cette plage privé reste, afin que l'on puisse continuer à profiter de vacances dans un lieu calme dans un cadre idyllique qui nous permet aussi d'avoir une sécurité au sein d'une plage.

Contribution n°1028 (Web)

Proposée par Delcasso jean-francois
(jean-francois.delcasso@orange.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h10

Adresse postale : 3 Impasse des Conardéries 34300 AGDE

Les plages aménagées sont nécessaire à l'offre touristique d'une commune comme Agde. Les vacanciers en particulier et les personnes qui fréquentent les plages en général ont besoin d'installations pour se détendre, se restaurer, se reposer...

Contribution n°1029 (Web)

Proposée par Martin

(Carmava62@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h11

Adresse postale : 26bis avenue d'issanka 34560 Poussan

Comment peut on concevoir qu'aujourd'hui la création d'une nouvelle ville balnéaire dans les années 60 basée entièrement sur le tourisme avec l'aménagement du littoral serait terminé. LAISSEZ vivre notre littoral avec nos belles palloles qui font la renommée de notre région et où les touristes rêve chaque année de revenir.

Sauvons nos restaurants de plage.

Contribution n°1030 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h11

Un soutien au Mango's où il est si bon de passer ses vacances d'été.

Un si bel endroit qui se fond au littoral

Je souhaite que les plages d'Agde continuent d'être animées l'été.

Contribution n°1031 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h12

Laissez nous le mango

Contribution n°1032 (Web)

Proposée par Martin
(Carmava62@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h12

Adresse postale : 26bis avenue d'issanka 34560 Poussan

Comment peut on concevoir qu'aujourd'hui la création d'une nouvelle ville balnéaire dans les années 60 basée entièrement sur le tourisme avec l'aménagement du littoral serait terminé.

LAISSEZ vivre notre littoral avec nos belles palloles qui font la renommée de notre région et où les touristes rêve chaque année de revenir.

Sauvons nos restaurants de plage.

Contribution n°1033 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h12

ne fermez pas les bars de plage!

Contribution n°1034 (Web)

Proposée par Ewan

(ewan.pcz.mollans@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h13

Adresse postale : 120 Route de Mérimdi 26170 Mollans-sur-Ouvèze

Ma contribution est énorme en vers les plages de agde nous espérons juste revoir nos plage de agde comme elles ont étaient les années précédentes.

Elle était si parfaite nos plages nous espérons juste qu'elle ne change pas.

Contribution n°1035 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h13

J'adore cet endroit et les propriétaires aussi. Ils y ont mis tellement de passion.

Contribution n°1036 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h14

Je souhaite vivement que la Plage Mango's plage poursuive son activité ainsi que tous restaurants plages du CAP D'agde , Grau d'Agde ...

Contribution n°1037 (Web)

Proposée par LIMELETTE Véronique

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h17

Je suis favorable à l'allègement du PLU et absolument pour la préservation des plages aménagées qui sont essentielles à l'économie du territoire.

Contribution n°1038 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h19

Merci de laisser les belles choses et les belles âmes ???

Contribution n°1039 (Web)

Proposée par LIMELLETTTE Eric

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h20

Entièrement favorable à l'allègement du PLU et la préservation des plages aménagées qui sont un poumon économique de la ville et essentielles au tourisme.

Contribution n°1040 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h21

PLU allégé favorable ! Laissez nous profiter !!! le Jungle Beach c'est notre moment de détente à nous...

Contribution n°1041 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h22

Il serait vraiment dommage d'interdire ce lieu unique et atypique et très convivial qui fait beaucoup marcher le tourisme et donc contribue aux revenus de la ville du Cap d'Agde

Contribution n°1042 (Web)

Proposée par FNE Occitanie-Méditerranée

(contact@fne-ocmed.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h23

Adresse postale : 38 rue Jean Giroux 34080 MONTPELLIER

Bonjour,
veuillez trouver ci-joint la contribution de FNE Omed, demandant de maintenir plusieurs secteurs en espace remarquable du littoral.

Bien cordialement

1 document associé
contribution_1042_Web_1.pdf

Contribution n°1043 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h23

Avis favorable à l'allègement du PLU

Contribution n°1044 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h23

Ce type d'endroit, aussi respectueux que possible de l'environnement, il me semble, contribue à l'attractivité du territoire. Je suis favorable à le conserver.
SG

Contribution n°1045 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h24

Complètement favorable à l'allègement du PLU ! Le jungle Beach est une institution et nous les soutenons à 100%

Contribution n°1046 (Web)

Proposée par Sauvage Paul

(paulsauvageat30@hotmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h24

Adresse postale : 4 avenue du grand large 34300 Agde

Je suis pour que le Mango beach puisse ouvrir ça plage comme chaque année depuis longtemps ce qui est une attractivité pour la commune.

Contribution n°1047 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h25

Contre ce projet !
Les paillettes doivent exister !

Contribution n°1048 (Web)

Proposée par Grandjeur Gaëtan

(gaetangrandjeur@vahoo.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h25

Adresse postale : 2 Rue du Thyin 34300 Agde

Bonjour

Les établissements côtiers et plages privées sont des lieux de détente, de rencontres et de convivialité

Ces établissements font partie de la vie locale, créateurs d'emplois et contribuent au développement des commerces locaux

La saisonnalité de l'activité présente un impact raisonnable sur le rivage côtier et leurs démantèlement permet de restituer l'espace

« hors saison »

Il est pour ma part important de considérer la pérennité de ces établissements

Contribution n°1049 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h25

Je suis favorable à une révision allégée du plu à Agde. Les bars et restaurants de plage font de nos plages françaises des lieux de convivialité, de partage.

Contribution n°1050 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h28

Oui à l'allègement du PLU ! laissez les restaurateurs offrir des moments de détente aux locaux

Contribution n°1051 (Web)

Proposée par Canino, Virginie

(evuejavie@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h29

Adresse postale : 8 Rue Des Résistants 34370 Maraussan

Je suis favorable à la révision du PLU

Le site du restaurant "le jungle" et autres restaurants aux alentours apportent de l'animation et permettent une approche festive dans un panorama de toute beauté.

Ces restaurants apportent un travail de qualité, aux locaux mais aussi aux vacanciers qui profitent de leurs vacances "clubbing" dans un cadre ludique

Ces lieux sont un bon compromis pour rallier restauration et amusement les pieds dans l'eau

De plus tout autour se trouve toute sorte d'activités pour les plus jeunes ce qui est non négligeable pour les parents (parc, jeux gonflables, jet-ski etc...)

Contribution n°1052 (Web)

Proposée par Durand luc

(Luc.durand3048@laposte.net)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h30

Adresse postale : 103 Rue De L'abivado 30190 Saint Ciatpays

Favorable à l'allègement du plu et son renouvellement afin de préserver les plages

Contribution n°1053 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h30

Laissez nous nos moments de repos au Jungle Beach

Nous sommes favorables à l'allègement du PLU

Sauvons nos restaurants de plage

Contribution n°1054 (Web)

Proposée par BRUNET Claude

(claudbrunet946@orange.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h31

Adresse postale : 13 rue Ernest Fabrique 69009 LYON

Jean-Pierre et Claude BRUNET – 171 Port la Roquette, 34300 Cap d'Agde
Ayant pris connaissance de la Notice Explicative du projet de modification du PLU de la commune, nous n'avons pas manqué de relever en bas de la page 21 « la possibilité de déclasser les plages en vue de développer des concessions de plages » (voir PJ).
Nous nous opposons formellement à cette partie du projet pour les raisons suivantes :

Propriétaire d'un appartement dans cette résidence depuis 1978, nous avons connu depuis plus de 30 ans les 2 plages installées l'été sur la Plage de la Roquette (Buné-Club et Bounty).

Puis, lorsque Buné a cédé son exploitation, nous avons vu sa concession se transformer progressivement avec de la restauration rapide en plus des boissons, puis l'évolution en restaurant de plage le soir (alors qu'il existe plusieurs restaurants officiels tout à côté qui subissent une concurrence déloyale) jusqu'à devenir une discothèque nocturne à ciel ouvert, tout cela avec les nuisances qui ont accompagné cette regrettable évolution. De nombreuses plaintes ont été déposées par plusieurs résidents mais il ne semble pas qu'elles aient eu le moindre effet, puisque la situation perdure depuis plusieurs années.

Et voilà que nous apprenons que la Mairie lance, en pleine période hivernale, une consultation publique dont peu de personnes

seront informées. N'y a-t-il pas là une volonté de cacher la véritable nature de certains aspects de ce projet par une consultation biaisée ?

Nous espérons que votre position sera bien prise en compte par M. le Commissaire Enquêteur.

1 document associé

contribution_1054_Web_1.jpg

Contribution n°1055 (Web)

Proposée par Vincent ce

(vincentalain@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h31

Adresse postale : 16 34070 Montpellier

Je suis favorable à l'implantation des plages privées

Contribution n°1056 (Web)

Proposée par Suzanne de Reijke

(suzannedeijke@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h32

Adresse postale : Charlotte van Mompensierlaan 5 1181RN AMSTELVEEN

a partir de 40 ans je vais a plage de la Roquette. Depuis quelque année "Mango's Beach" fait plus du plaisir a la plage. C'est tres agréable en tres genti de venir a "mango's

Specialement pour mes enfants c'est le meilleur lieu. Ils a beaucoup des autres enfants français et hollandais.

Quand les bars de plage et special "Mango's" partir c'est un monte de n'est pas retour a Cap d'Agde.

C'est tres important pour ma famille que les bars et "Mango's" offrent plus d'options!

Merci

Contribution n°1057 (Web)

Proposée par Abdou Habbal

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h34

Je suis 100% favorable à laisser ces établissements côtiers exercer leur rôle de lieu de convivialité et de détente (et de créateurs d'emplois !) dans le respect de l'environnement et de l'écosystème local.

Contribution n°1058 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h34

Totalement favorable à l'implantation des plages privées

Contribution n°1059 (Web)

Proposée par Stéphanie NAHLOVSKY

(stephanie.nahlovsky@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h34

Adresse postale : 8, Allée des Lavandières Apt.4 Résidence Port la Roquette 34300 AGDE

Propriétaire en première ligne dans la résidence Port la Roquette, je ne comprends pas ce projet de commune, que je trouve démesuré et inapproprié. En effet, tous les aménagements et équipements proposés aux vacanciers sont déjà présents. Purifi que d'utiliser les budgets pour en ajouter davantage. Il vaudrait mieux s'attacher à bien entretenir cette belle plage qui se laisse étouffer par une dune invasive qui oblige la concession à toujours plus avancer vers la mer en empiétant la fluidité de circulation des vacanciers.

Demandeur que soit déclassée la plage pour entretenir les dunes est un chantage fait aux administrés qui demandent que la plage

de la Roquette ne soit pas davantage AMENAGÉE mais tout simplement ENTRETENUE.
Cette dune est beaucoup trop haute ce qui fait que les vacanciers vont s'y cacher pour se livrer à « diverses activités ». Mais s'ils sont couchés de la plage, ils ne réalisent pas être au vu et au su de toutes les levées de ce morceau de copropriété. Le spectacle parfois vaut le détour...

Une pétition avait déjà été signée pour que soit diminuée et entretenue régulièrement cette dune. La réponse de la commune est que ceci n'est pas de leur ressort mais de la région qui "réalise toute intervention car la plage est classée".
Les employés communaux travaillent dans un ensablissement permanent du sentier qui longe les plages et redoublent d'efforts pour ne pas encombrer les clôtures de la copropriété. Malheureusement un fâcheux sinistre vient encore d'être constaté.

Il est inutile d'augmenter les aménagements de la plage de la Roquette qui comprend déjà deux concessions dont l'offre est complète en termes de convivialité, d'originalité et de variété. Des animations sont organisées et les vacanciers trouvent sur cette plage les commodités nécessaires. De plus une "ligne" de restaurants, bars et glaciers est présente sur le front de mer. Je suggère d'ailleurs à la commune de ne pas se contenter de repeindre les façades mais d'aller un peu plus loin en veillant à la qualité des finitions des travaux. Les vacanciers ne sont pas sans constater le peu de soin porté aux allées, dalles, et

maçonneries de ces restaurants.
Un bel effort peut être fait également au niveau des magasins (Spa, épicerie, crêperie, labac, presse, etc.) Ces boutiques très faciles d'accès pour les vacanciers de la plage de la Roquette auraient grand besoin de fraîcheur. Car les commerçants sont de bons professionnels qui cherchent à créer une dynamique positive sur le quartier de la Roquette. Le labac bazar propose une large gamme d'équipements pour la plage (maillots, torings, draps de bain, chapeaux, jeux gonflables) qui semblent être suffisante. Encore faut-il que la signalisation aux abords de la plage soit adaptée de manière à informer les vacanciers de ces multiples possibilités.

CONCLUSION : n'en rajoutez plus et entretenez mieux ce qui existe déjà.

Contribution n°1060 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h37

Les paillottes font partie intégrante du paysage méditerranéen que ce soit pour les touristes ou les locaux!
Elles contribuent fortement à l'économie et permettent de tous se retrouver pour des moments de détente et convivialité.

Merci de ne pas nous les enlever !

Contribution n°1061 (Web)

Proposée par Santos sandy
(santos.hypnose@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h37

Adresse postale : 10 rue de Varmelles 34070 Montpellier

Je suis favorable à l'implantation des paillotes et notamment du Jungle Beach

Contribution n°1062 (Web)

Proposée par CONRY Jean François
(jferchris@yahoo.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h38

Adresse postale : 18 av Monnot 71100 Chalons sur saône

Le Mango's est la figure emblématique du Cap et de la plage de la Roquette, nous y avons passé des moments mémorables, emmenés tous nos amis qui ont adoré ce lieu à la déco si particulière et la musique cubaine dépayssante.

Ne renoncez pas à ce pôle d'attraction de Vieux-Argenteis qui nous enchante.

La plage ne doit être uniquement un lieu de bronzette et de baignade mais aussi un lieu de divertissement.

Les plages sont suffisamment grandes au cap pour que chacun trouve son plaisir.

De plus, les patrons sont très corrects et respectueux des lois sans avoir provoqué aucun trouble à l'ordre public depuis toutes ces années.

Je les soutiens sans aucune retenue et souhaite retrouver ce lieu lors de mon séjour fin mai.

Le littoral me paraît pas défigurée par cette pallotte éphémère par rapport à la grosse villa posée au raz des flots tout près de la grande conque.

Contribution n°1063 (Web)

Proposée par Mirgel Petra

(petra.mirgel@web.de)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h38

Adresse postale : Rue du vent des dames 212 34300 Cap d Agde

Hallo Bonjour , les plages de Cap d Agde avec les Restaurants et aussi avec le Mango's sont très agréables et unique . Il n'y a pratiquement rien de tel sur les plages d'Europe . S' il vous plaît laissez tout tel quel . Il y a des choses plus importantes à réglermentier !!!

Contribution n°1064 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h43

Je suis pour le maintien de la plage privée le Mango's beach qui apporte du dynamisme à la ville le tout dans un cadre agréable.

Contribution n°1065 (Web)

Proposée par Vriolle Pauline

(paulinevriolle@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h43

Adresse postale : 138 chemin du Grand Pin 13122 Ventabren

Venait depuis ma naissance au cap d'Agde, notamment dans les plages privées, je suis particulièrement sensible à leur protection. Les moments inoubliables que j'ai pu passer là-bas, les personnes que j'ai pu y rencontrer, les souvenirs que se sont créés, le fait de pouvoir manger les pieds dans le sable, boire un cocktail face à la mer ainsi que de passer des journées dans ces cadres idylliques... Tous ces moments sont inégalables. J'ai pour habitude en particulier de venir passer mes vacances au mango's, plage privée au sein de laquelle je me sens à l'aise et surtout en sécurité. J'ai également pour habitude de retrouver les mêmes personnes chaque année et de créer des souvenirs avec eux au sein de cette plage privée.
C'est pour toutes ces raisons que je soutiens les plages privées et que je tiens précieusement à leur protection.

Contribution n°1066 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h45

Juste pour ajouter que les défendeurs du Mango's sont aussi véreux que les propriétaires eux-mêmes. Ils ne respectent pas non plus LE principe de l'ortiquie publique qui demande un seul avis par personne. Voir les pièces jointes

2 documents associés

contribution_1066_Web_1.jpeg

contribution_1066_Web_2.jpeg

Contribution n°1067 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h48

Mango 's beach ? ne nous enlevez pas cette pépite s'il vous plaît

Contribution n°1068 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h49

Vous allez tuer les commerces !!! les écoles sont en train de nous tuer vous allez encore faire des millions de chômeurs LAISSEZ NOUS TRAVAILLER !!!
Nos seules distractions vous nous empêchez de vivre
LAISSEZ LES PLAGES PRIVÉES LA OÙ ELLES SONT !!!

Contribution n°1069 (Web)

Proposée par Dominique DUVOCELLE

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h49

Adresse postale : Lieu dit Kerspern 56360 LE PALAIS

Le MANGOS est une concession corrécte qui mérite de rester sur la plage. Rajouter d'autres infrastructures ne ferait que défigurer cette jolie plage qui a gardé un caractère authentique.

Contribution n°1070 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h52

Le Mango's ne dérange personne et peut garder son activité. En revanche n'en mettez pas plus !

Contribution n°1071 (Web)

Proposée par Peter

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h52

Mango's Beach makes the beach area unique, it elevates the area, bringing every year new energy, new food innovation and facilitates a place to enjoy, meet and to relax. The festivals they organize brings joy to so many people. The conversations with the staff make you feel at ease and welcomed. They keep raising the bar which pushes all other restaurants to do the same. That's called evolution. Cap D'Agde need more Mango's

Contribution n°1072 (Web)

Proposée par M. SIDOBRE

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h52

Observations sur le registre papier du 05/03/2024

2 documents associés
contribution_1072_Web_1.pdf
contribution_1072_Web_2.pdf

Contribution n°1073 (Web)

Proposée par Tjon. A. Tsien

(Mac.fjonatsien@icloud.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h55

Adresse postale : Carrer de la camamirra 03730 Xabla

We want Mango's beachclub to stay in Cap d'Agde because we spend our holidays there every year in France. It is an eco friendly.

family club, with good food, drinks and great service from france! It would be a pity if we could not visit this club anymore.
Matc, Sabine, Anwen & Matthew

Contribution n°1074 (Web)

Proposée par Khaikhal

(jason.khaikhal77@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h57

Adresse postale : 5 chemin des Camarines 34300 Agde

Je trouve super le fait qu'il y ai des plages privées au Cap d'Agde, cela permet aux locaux et aux touristes de se retrouver et passer des moments ensemble. Que ce soit au restaurant ou sur les transats, au soleil ou sous l'ombre d'un parasol il y en a pour tout les goûts et c'est toujours un plaisir.

Contribution n°1075 (Web)

Proposée par Andy

(andyzurnaar@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h57

Adresse postale : Joost Iverghiaan JJI 1862 GJ Bergen Nh Pays Bas

Je pense qu'il est très important que le Mango Beach Bar continue d'exister ! C'est un endroit formidable avec une atmosphère familiale, des gens adorables et aimants pour leurs invités. S'il vous plaît, ne le fermez pas !

Contribution n°1076 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h59

Pas beaucoup de vie sur la station, les bars de plage permettent d'animer. Nous avons besoin de ce type de lieu pour répondre à notre position de plus grande station d'Europe en terme de capacité d'accueil.
Le Mango's est un lieu convivial qui correspond à tous : jeunes et familles et qui offrent de magnifiques moments.

Contribution n°1077 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h00

Le Mango's est un lieu convivial et original dans un quartier où, il est le seul bar de plage
C'est un lieu de rencontre, festif et qui permet à notre station de rester jeune et d'attirer une clientèle autre que le 3e âge . Ne devenons pas une station de vieux !!!!
Nous adorons y prendre un verre très régulièrement

Laissez nous notre palliole

Contribution n°1078 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h04

Je suis d'accord avec l'allègement et renouvellement du plu.

Ça amène du monde ce qui favorise le tourisme et l'économie de notre belle région.

Contribution n°1079 (Web)

Proposée par sandra.schwartz
(sandradaniard@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h05
Adresse postale : 12 Rue Des Grives 34300 agde

Le mango's est Un Endroit convivial et familial avec un aménagement cocooning. L'ambiance y est très agréable. Son aspect dénaturé en aucun cas la plage car en retrait des commerces du bord de plage.

Contribution n°1080 (Web)

Proposée par D'Issernio Jean luc
(jleplus@hoinmail.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h05
Adresse postale : 75 grand rue maïro Rousstan 34200 Sète

Je suis favorable au maintien des restaurants de plage .
Qui participent à la vie économique de notre région de par leur attractivité touristique.

Contribution n°1081 (Web)

Proposée par L'acogne virginie
(v.lacogne63500@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h08
Adresse postale : 1 rue croix vieille 63350 Vichel

Je viens régulièrement sur vos plages.c'est calme et agréable sans les bar de plages cela n'aura plus r'intérêts pour notre famille.

Contribution n°1082 (Web)

Proposée par Bonnard Nathalie
(nathlebonnard@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h13
Adresse postale : 47 avenues valloird 69110 Sainte foy les lyon

Je suis pour la conservation du mangos , il est important pour une station balnéaire de conserver ces plages privées, importantes pour le tourisme .Nous n'avons pas tous envie d'aller sur une plage publique.préseravons ces lieux où nous passons des moments exceptionnels.

Contribution n°1083 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h13

Mon avis au sujet des plages aménagées sort d'intérêt public de part leurs activités économiques et une attraction évidente pour les touristes du littoral de la région de plus les exploitants en plus d'investissements non négligeables font part leur sérieux et leur professionnalisme méritent de la considération

Contribution n°1084 (Web)

Proposée par Nathan Mallant
(Nathan.mallant@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h14
Adresse postale : 34 chemin calme 34300 Agde

J'aime faire des activités et me reposer sur les plages privées

Contribution n°1085 (Web)

Proposée par Niegre Jean-Philippe
(jeantax34@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h16
Adresse postale : 4 avenue du grand large 34300 Agde

Bonjour , les concessions du littoral doivent exister car elles donnent au tourisme ,qui de plus est vital pour l'économie ,l'emploi et l'attractivité de notre région,une offre supplémentaire qui plait à de très nombreux esivants qu'ils soient locaux ou venant d'ailleurs..Je pense que les exploitants de ces établissements ont déjà beaucoup de contraintes avec le montage/démontage et les coûts que cela engendre et la possibilité à la fin de leur contrat du non renouvellement de leurs affaires dans lesquelles ils ont tant investi et qui les font vivre ainsi que tout leur personnel.
Laissons-les tranquille !!

Contribution n°1086 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h16

Le Mango's beach bar est un petit coin de paradis, respect de l'environnement, plénitude et sérénité en journée ou soirée.

Contribution n°1087 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h17

Je souhaite la conservation des pâillottes et plages privées

Contribution n°1088 (Web)

Proposée par Audrey
(borneraudrey67@gmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h17

Le cap d agde sans le Mangos ne sera plus le cap d agde .
Laissez nous ce coin de paradis .
Cordialement, Des fidèles clients du Mangos .

1 document associé
contribution_1088_Web_1.jpg

Contribution n°1089 (Web)

Proposée par HAUSER ALAIN
(alain.hauser@yahoo.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h19
Adresse postale : 5.residence PORT LA ROQUILLE 6 AVENUE DESLAVANDIERES 34300 AGDE

Propriétaire depuis 1976 et réside à l'année depuis 2006 je constate la dégradation de l'ambiance de la plage de la Roquette qui a l'origine était une plage familiale pour aller d'année en année en une plage commerciale. Les premiers plagistes, véritables plagistes, sont devenus au fil des ans restaurants et bar de plage en concurrence avec les commerçants installés dans des locaux spécifiques présentant les garanties d'hygiène.
depuis l'ouverture du Mangos 5 nous avons eu à déplorer les nuisances nocturnes d'une boîte de nuit à ciel ouvert.
La plage de la Roquette doit rester une plage familiale ouverte aux familles modestes qui peuvent accéder à cet espace gratuitement car les parkings alentours demeurent encore gratuits.
par la présente je m'oppose au décaissement de cette plage et à la modification du PLU.

Contribution n°1090 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h20

Je suis très favorable au établissement de plage , lieux de convivialité et très important pour le tourisme et son économie dans une région sans industrie. N'oublions pas que la mission Racine pour l'aménagement du territoire a été voulu pour pas que les touristes partent en Espagne. Ne faisons pas l'inverse 60 ans après, qui par des règlements excessifs fassent fuir les touristes potentiels et détruire des centaines d'emplois.

Contribution n°1091 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h20

Mango's doit rester. C'est un endroit rustique, relaxant et sûr pour moi et mes enfants. Ils offrent une expérience pour laquelle on revient toujours. Il y a une raison pour laquelle je reviens au Cap chaque année.

Contribution n°1092 (Web)

Proposée par Van haaren patricia
(patriciapalyvamahtaren@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h20

Adresse postale: 2 rue volivire de brassac 34300 l'herault

Les pailloles sont importante pour nos vacanciers les familles et tout les autres vont dans les pailloles pour leur convivialité et la détente si les pailloles sont plus laïf! Les vacanciers seront plus là non plus!! Et le cap va s'enfoncer à l'ur et à mesure !! Sa sera plus une station balnéaire !!

Contribution n°1093 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h22

Raboter les dunes est une démarche qui permet de protéger l'écosystème et de sécuriser les plages. Plutôt que de vouloir construire à outrance : rabotez la partie exubérante de la dune.

Contribution n°1094 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h24

Lieu convivial et atypique de notre bord de mer qui doit perdurer pour les locaux comme pour les vacanciers. NON A LA FERMETURE

Contribution n°1095 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h26

Je suis pour le maintien des pailloles sur la plage en période estivale

Contribution n°1096 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h27

Favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°1097 (Web)

Proposée par Torbjorn

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h31

Je suis en faveur de garder Mango's sur la plage. Cela rassemble les familles et peut offrir quelque chose pour tous les âges. Le personnel garde même un œil sur mon enfant lorsque je le perds de vue. Le propriétaire sympathique est toujours ouvert pour discuter et/ou donner des suggestions de visites au Cap. La nourriture est bonne, la cuisine semble propre et organisée. C'est un bon endroit avec une bonne énergie.

Contribution n°1098 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h31

Les plus années de ma vie ont eu lieu sur ces plages

Contribution n°1099 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h31

Le Préfet de l'Hérault a-t-il oublié que plus de 300 000 touristes viennent au Cap d'Agde l'été. Principalement et surtout pour les belles plages avec ces PAILLOTES !! Et pas tellement pour le Casino ou le Palais de Congrès. Donc abolir les pailloles serait la chose la plus stupide qu'un Préfet puisse faire. A moins qu'ils veuillent que moins de touristes viennent. Je suis pour conservation de Mango's Beachbar et les autres Pailloles dans le littoral.

Contribution n°1100 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h38

Je suis pour les plages privées !

Contribution n°1101 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h38

Je suis favorable à la révision du PLU, les plages aménagées doivent rester en place pour l'économie locale

Contribution n°1102 (Web)

Proposée par Laïorje Cyril
(Laïorje.manoneva73@icloud.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h40
Adresse postale : 8 Impasse Jean Jaurès 34300 Agde

Je ne comprends pas du tout, autant de contraintes alors que agde a tellement besoin de ces restaurants de plage pour l'essor du tourisme dans l'Hérault sachant que depuis des années, ils font de leurs mieux pour l'écologie....

Contribution n°1103 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h41

Endroit hyper convivial on ne va pas le supprimer se serait vraiment une bêtise monumentale. Ne nous supprimer pas le seul droit que l'on a qui est de profiter de la vie !!

Contribution n°1104 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h42

Je souhaite garder la plage mangos à la roquille, elle apporte une offre originale et différente de ce qui est proposé au cap d agde

Contribution n°1105 (Web)

Proposée par Antoine Deit
(antoidet@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h42

Adresse postale : Camping le Serignan plage 33410 Serignan

Je suis favorable à l'installation des plages privées pour les saisons. Le jungle est une plage démontable, des produits frais et locaux sont servis chaque jour avec soins.
Si des raisons écologiques sont en dévateurs de l'installation des plages d'été, des compromis peuvent être trouvés pour soigner la plage et écosystèmes

Contribution n°1106 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h44

S'il vous plaît laissez nous au moins notre animation de l'été sur une plage privé qui est hyper sympa, conviviale et surtout magnifique !! Je ne vois pas en quoi cela dérange car ils l'ont déjà l'effort de la démonter en hiver pour ensuite la remonter en période estivale.

Contribution n°1107 (Web)

Proposée par Ayadi Salem
(Salem_ayadi@hotmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h44

Adresse postale : Avenue Des Fabricolis 34340 Marseillan

Je suis en faveur de garder Mango's sur la plage.
C'est notre endroit préféré en famille, surtout que l'ensemble de personnel est très aimable envers mes enfants ma Femme et moi

Contribution n°1108 (Web)

Proposée par Maïlant Marc
(M.maïlant@free.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h45
Adresse postale : 34 chemin calme 34300 Agde

Je suis pour la révision du PLU allégé
Comment penser à des vacances sans pouvoir manger devant la mer sans pouvoir faire un tour de Pedalos avec les enfants ou une activité Nautique ?

La vitrine de la première station balnéaire de France est réputée pour ses belles plages et aussi ses commerces de plages.
Pourquoi faudrait-il toucher à ces commerces qui ont fait leur preuve et qui régulent tous nos touristes ?
Je pense que si la mairie a décidé de déclasser certains plages de la Roquille, c'est qu'il y avait une raison, elles étaient devant l'entrée et elles vont se retrouver en fond de plage. A ce titre je suis pour la révision du PLU allégé.

Contribution n°1109 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h46

Cadre super agréable et joliment décorer !! On adore ce lieu magique venu d'ailleurs avec un coter un peu latino pour équilibrer nos soirées en été !!

Contribution n°1110 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h48

Je me demande pourquoi empêcher la mise en place de ces plages "privées".

Celles-ci même qui créent des emplois, rapportent de l'argent à la ville, avec ses soirées et charges....

Cela fait des années que je viens et seulement pour ses plages privées du cap.

Est il préférable d'avoir des structures démontables, ou certains ont grandis et viennent depuis 40 ans et voir plus, ou alors avoir du béton partout.

Contribution n°1111 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h50

Je passe de superbes moments la bas tous les étés de super souvenir il faut que cela reste comme les autres années si non je ne viendrai plus au cap

Contribution n°1112 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h51

Je souhaite garder la plage mango à la roquille! Elle ne gêne pas , l' installation des gens sur la plage puisque elle est loin sur le côté du passage, elle propose un bon rapport qualité / prix, et à une carte et une décoration différente des autres plages...

Contribution n°1113 (Web)

Proposée par serge
(serge6973@hotmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h53
Adresse postale : 45 rue Marat 69150 Decines Charpieu

Bonjour

Le Mango's Beach est un endroit paradisiaque ! Beaucoup de familles ont des souvenirs inoubliables, comme un héritage qu'on passe d'une descendance à l'autre...Ne nous enleviez pas nos rêves ?

1. document associé
contribution_1113_Web_1_.jpeg

Contribution n°1114 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h55

Un avis favorable à la révision du PLU des plages privées du Cap d'Agde aurait un impact significatif sur le tourisme de l'Hérault, ainsi que sur les emplois saisonniers et étudiants. Cette décision pourrait causer des bouleversements économiques et sociaux majeurs dans la région, mettant en péril l'équilibre précaire de l'industrie touristique locale. De plus les plages privées sont des lieux chaleureux, bienveillants et conviviales appréciés de tous , autant par les touristes que les locaux.

Contribution n°1115 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h56

Nous adorons Mango. c'est un endroit idéal pour créer des souvenirs et s'amuser, nous voudrions qu'ils restent ouverts!

Contribution n°1115 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h56

Qui dit station balnéaire dit palloties.
Des restaurants afin de partager des moments de convivialité en bord de plage en familles ou entre amis ou tout simplement pour se détendre, il est important de garder ces lieux, ils créent également de l'emploi pour les saisonniers.

Contribution n°1117 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h58

Ces plages privées sont belle et bien nécessaire premièrement pour le tourisme de la ville mais aussi pour l'épanouissement de la population Agathois.
En ce qui concerne les nuisances de bruits pour la plage du Mangos je trouve ça très déplacer car cette plage est un endroit très convivial pour tout âge que cela soit pour manger comme prendre un apéritif ou tout simplement pour prendre du bon temps entre amis.

Contribution n°1118 (Web)

Proposée par Courmede Frédéric
(courmede.frederic@orange.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h59
Adresse postale : 8 Rue Jules Valles 34200 sete

Bonjour,svp

Stop à une nouvelle réglementation, à un nouvel interdit, à une nouvelle réglementation de l'interdit pour au final une lois de plus attenter à notre liberté, sociale économique dynamique, indispensable pour Agde

Contribution n°1119 (Web)

Proposée par Choquet
(kycho@orange.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 15h59
Adresse postale : 10 rue des Lavandières 34300 Cap d'Agde

Bonjour, nous habitons sur la plage à la résidence Sun Village. Le Mango donne un charme à la plage, ce serait dommage de le retirer, je souhaite garder le mango sur la plage. Merci

Contribution n°1120 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h00

Mango est vraiment l'un de mes endroits préférés ici ! J'adore les gens - très amicaux - ambiance agréable et bonne nourriture ! L'un des véritables trésors de cette région !

Contribution n°1121 (Web)

Proposée par Eline
(eline_cahuzak@hotmail.com)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h02
Adresse postale : Professor Doctor J. Tinbergenweg 13 3731LE De Bilt

Lovely place great staff

Contribution n°1122 (Web)

Proposée par Sophie
(sophie_lacroisier@orange.fr)
Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h03
Adresse postale : 20 Avenue Roland Corrao 13700 Mairignane

Merci de garder cet endroit ouvert!

Nous y passons d'agréables moments aussi bien en journée qu' en soirée ,
C est un lieu bien fréquenté et qui respecte l environnement.
A deux pas de notre lieu de vacances c est le rêve !

Contribution n°1123 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h07

ma famille et moi venons ici deux fois par an (printemps et été) et pensons que c'est un endroit incroyablement beau. S'il vous plaît, ne gâchez pas ça !!! Même mes parents sont venus ici (maintenant plus de 80 ans). Nous sommes des Pays Bas...

Contribution n°1124 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h07

Le Beachbar du Beach Club Mango au Cap d'Agde doit rester. Nous visitons régulièrement la France et séjournons souvent au Beach Club. C'est comme si je rentrais à la maison. Vous pouvez profiter et vous détendre ici pour pouvoir continuer avec beaucoup d'énergie. Cela vous permet également de profiter davantage des environs.

Contribution n°1125 (Web)

Proposée par dumoni sabrina

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h13

Allez allez certains commentaires sont à mourir de rire... on dirait que nous parlons de construire des immeubles sur la plage ! Laissez les travailler, je vous rappelle que ces palloles de plage sont saisonnières et que tout est démonté en fin de saison. Que ceux qui sont contraires me disent qu'ils ne sont jamais allés boire un verre un soir d'été en **soirant du travail ? Votez** contre vous avez raison vous êtes en train de tuer le Cap d'Agde... Ne venez pas vous plaindre par la suite... Vous êtes en train de tuer La Grande Motte, Sète et maintenant le Cap... Laissez nos restaurateurs tranquilles... ils se relèvent à peine du Covid et ne travaillent que 4 à 5 mois dans l'année. Et les anti-palioles ne mettez pas vos commentaires anonymes c'est trop facile !

Contribution n°1126 (Web)

Proposée par Figueira Rolland Anne-Lise

(anne-lise@notmail.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h14

Adresse postale : 9 avenue de Mombianc 34290 Valras

Je soutiens le mango's beach un lieu dépaysant où il fait bon vivre chaque année ! J'espère avoir la possibilité d'y retourner en 2024

Contribution n°1127 (Web)

Proposée par Mirielle Kemp

(mipomiere@live.nl)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h15

Adresse postale : hermitage 62 2134 AC Hooftdorp

Le club de plage **Mango's** est l'endroit idéal au Cap. Nous y restons souvent en famille et profitons de tous les plats et boissons délicieux. Très hospitalier et une belle étendue de plage propre. C'est une attraction du Cap tant pour le tourisme que pour l'emploi, cela vaut pour tous les établissements de restauration du Cap d'Agde.

Contribution n°1128 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h16

Chaque année nous louons pour un mois un logement à la **Roquette** Nous venons toujours au même endroit car nous adorons le **Mangos** ou nous pouvons nous rendre à pieds et profiter des transats et le soir de leur cocktails

L'équipe nous a toujours accueilli avec le plus grand soin , et jamais nous n'avons été dérangés par le bruit , aussi bien sur place que lorsque nous sommes dans notre location.

Leur déco ne dénote pas car tout en bois , elle est en harmonie avec le paysage

L'hiver ils démontent tout entièrement donc la plage retrouve son aspect initial

Pourquoi vouloir changer cela alors qu'ils font tout pour que rien ne dérange

C'est comme si on voulait annuler le réveil du car à minuit il y a trop de bruit

Les personnes qui sont contre ce genre d'établissement je ne comprend pas pourquoi ils viennent au cap

Soyez tolérants et essayez de venir boire un verre au Mangos vous tomberez sous le charme de l'endroit et changerez d'avis

Et vous serez reçus avec le plus grand des soins J'adore cet endroit qui est tellement familial et le patron un monsieur hollandais ainsi que son équipe nous font sentir comme si on était une partie de leur famille

Moi quand je vois une équipe aussi heureuse de travailler c'est que le patron doit être une personne formidable

A lors laissez nous notre petit coin de paradis , et laissez ces gens travailler en paix , ils le méritent

Contribution n°1129 (Web)

Proposée par Marcel

(marcelwebbers@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h16

Adresse postale : Calle del Api 03730.Javea

Nous sommes favorables à la préservation des Plages aménagées, en tant que visiteur de la Plage de la Roquette, je n' imagine pas une plage sans bars de plage.

Contribution n°1130 (Web)

Proposée par BERNARD DECAILLON

(bernard.decaillon@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h19

Adresse postale : Avenue des Lavandieres Port la Roquette 34300 LE CAP D AGDE

A quelques instants de la clôture de l'enquête publique visant à déclasser 5 plages identifiées comme Espace Remarquable dont celle de la Roquette, je constate que des centaines de clients d'un plagiés se sont tarivement munipulés et même toute la nuit pour lui apporté leur soutien.

Au delà de la question légitime que l'on peut se poser sur la régularité de ces interventions, force est de constater que la quasi totalité des messages ne répond pas à la question posée : Etes-vous pour ou contre le déclassement de ces 5 plages mais apportent simplement leur soutien à un Plagié. En conséquence ces réponses ne doivent pas être prises en compte dans l'enquête publique.

Même si je constate qu'ils apportent la preuve irréfutable que le plagié concerné exerce depuis plusieurs années en toute illégalité des activités interdites (restauration sur place, discothèque) sur cette plage classée espace remarquable avec l'aval des autorités locales: le but de cette enquête au delà de l'aspect écologique certes important, est de déterminer les conséquences de ce déclassement sur la santé publique et la sécurité.

L'exercice illégal d'activités interdites et les lémoignages des clients de ce lieu apportent les réponses Faire la fête s'esi faire beaucoup de bruit, donc nuisances sonores portant atteinte à la santé de l'homme. De même la consommation d'alcool peut provoquer des comportements agressifs qui remettent en cause la sécurité des autres. Permettre ces activités à tout moment, ajouter une concession entraînera immédiatement une augmentation des nuisances sonores et de l'insécurité.

Par ailleurs: le déclassement de la plage de la Roquette ne permettra pas aux autorités locales de se dédouaner des lois nationales. La loi L.1336-2 du code de la santé publique rappelle qu'aucun bruit ne doit porter atteinte à la santé et fixe les décibels autorisés. Si les plagiés de la Roquette les dépassaient, ils se verraient immédiatement condamnés et leur commerce fermé temporairement voire définitivement. De même les autorités locales ont pour obligation d'assurer la sécurité des citoyens. Si leur décision allait à l'encontre de cette obligation l'article 223-1 du code pénal les sanctionnerait pour mise en danger volontaire de la vie d'autrui.

Enfin le déclassement des plages va à l'encontre des actions qui doivent être menées pour la protection de notre planète.

Comme je l'ai déjà dit par ma contribution numéro 1163, je suis tout à fait opposé à ce déclassement.

Contribution n°1131 (Web)

Proposée par Lea Di Placido

(diplacido.lea@nuibook.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h20

Adresse postale : 3 Rue Richard Wagner 34970 Lattes

Je suis favorable à l'allègement du plu et à son renouvellement afin de préserver l'exploitation des plages qui est vectrice d'emploi

Contribution n°1132 (Web)

Proposée par BUGNAZET Christophe
(cbubu42240@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h21

Adresse postale : Rue de Vega 34000 Cap agde

Laissez nous le Mango cadre agréable de détente sur la plage de la roquille suffisamment vaste pour recevoir cet établissement et un deuxième sans gêne pour les vacanciers

Contribution n°1133 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h23

Les pallottes sur nos littoraux sont un ajout majeur pour le tourisme de notre belle région, elles permettent un apport économique considérable et dynamisme nos littoraux. Elles rendent attractifs et permettent à de nombreux saisonniers de trouver un emploi. Les pallottes c'est avant tout des restaurants et des restaurateurs que nous devons épauler et soutenir. Pour cette raison je suis comme beaucoup d'autres favorable à la révisions du PLU allégé.

Contribution n°1134 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h24

Mango beach club est un magnifique club de plage au Cap D'agde. Nous venons ici depuis des années avec grand plaisir. L'emplacement est parfait et le service et le personnel sont très attentionnés et professionnels. Nous avons bien sur visité d'autres tentes de plage, mais nous revenons toujours au Mango Beach Club. Nous avons récemment eu un bébé et nous continuons à venir. Les transats dont ils disposent sont idéaux pour y passer toute la journée. Bonne nourriture et détente.

Contribution n°1135 (Web)

Proposée par Bruel veronique

(V.leuilleres@free.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h24

Adresse postale : 8 avenue des lavandières Résidence port la Roquille 34300 Cap D'agde

Maintient la plage privée du Mangos qui permet à ma mère handicapée de pouvoir passer du temps à la plage sur un transat à l'ombre. De plus le Mangos apporte de la vie à la plage des activités nautiques un enroli pour se retrouver avec des amis ... les vacances ... et en plus magnifique endroit apporte un plus à cette plage de la roquille

Contribution n°1136 (Web)

Proposée par Sauvage marc

(eilsauvage@stir.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h25

Adresse postale : 9 chemin des dunes 34300 Agde

Je ne comprends pas cet acharnement contre les plages privées alors qu'elles sont démontées en fin de saison laissant les travailler tranquille

Contribution n°1137 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h31

Préervons les plages et leurs dunes pour que nous Agathois puissions continuer à vivre dans cette ville. Nous n'avons pas à nous sacrifier pour quelques pallottes qui défigurent et érodent le paysage.

Contribution n°1138 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h32

Avis favorable à l'exploitation des plages d'Agde

Contribution n°1139 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h32

Je contribue à ce que les établissements de plage ouvrent cet été 2024. C'est un fort atout touristique pour notre ville mais aussi pour les locaux.

Contribution n°1140 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h33

Chaque année nous allons au vacances à cap d'agde. Toujours nous sommes très heureux de visiter Mango's Beach Bar. C'est très sympa pour ma famille et aussie nous aimons l'ambiance là. Ils sont 'eco friendly', c'est importante aujourd'hui. J'espère que nous serons souvent passer nos vacances à Mango Beach Bar!

Contribution n°1141 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h34

Le Mango's et d'autres pallottes de plage sont un bonheur et apportent un grand plus aux touristes et habitants. Un vrai plaisir de pouvoir manger au bord de l'eau pieds dans le sable! Surtout il faut qu'ils restent!

Contribution n°1142 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h35

Le Mango's et d'autres pallottes de plage sont un bonheur et apportent un grand plus aux touristes et habitants. Un vrai plaisir de pouvoir manger au bord de l'eau pieds dans le sable! Surtout il faut qu'ils restent!

Contribution n°1143 (Web)

Proposée par Christine Gonzalez

(Christine.ballag@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h36

Adresse postale : 21 rue Victor schoekcher 33140

Nous allons de temps en temps boire un verre au mango beach on y passe toujours de très bon moment et ce qui nous motive

pour aller au mango c est que cet établissement se trouve sur la plage c est un vrai régal

Contribution n°1144 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h37

Je m'oppose à la révision alléguée du PLU concernant la plage de la Roquette actuellement classée "zone remarquable". Il ne faut pas que la volonté de développement de l'économie touristique nuise au cadre de vie des habitants du Cap d'Agde et des touristes. Il y a déjà suffisamment de restaurants et d'activités sur plage de la Roquette.

Contribution n°1145 (Web)

Proposée par Association AGATHE

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h39

Déposé en main propre

2 documents associés
contribution_1145_Web_1.pdf
contribution_1145_Web_2.pdf

Contribution n°1146 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h41

Non à la fermeture de nos palloles

Contribution n°1147 (Web)

Proposée par Melissa
(Signoriaroza@hotmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h42

Love to spend the Holiday here. Can not wait to comeover this summer and the next summers. Love mango's beachbar!

Contribution n°1148 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h43

Cher gouvernement, pourquoi cette pétition contre le Beach Club Mango's ? Nous adorons y venir chaque année pendant nos vacances et nous désirerions les voir partir. Alors malheureusement, nous devons chercher une autre destination de vacances. Nous espérons que ce grand club de plage avec de la bonne nourriture et de la bonne musique pourra perdurer.

Contribution n°1149 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h44

Je ne comprend pas pourquoi il y a une remise en cause de l'exploitation des plages privées sur notre littoral.

Ces établissements représente une économie et de l'emploi sur notre bassin sinistré en terme d'emploi. Poir rappel nous sommes le bassin le plus sinistré de France, doit on encore creuser unnoeu plus le trou ? Les établissements que je fréquente sont tres soucieux des enjeux écologique et on mis en place une politique eco-responsable tant pour eux mêmes que pour leur usager.

Encadrons les choses mais laissons leur la possibilité d'exploiter et d'offrir du travail à nos jeunes !

Contribution n°1150 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h44

Tournée gratuite offerte par Le Mango's pour toute contribution en sa faveur !

Contribution n°1151 (Web)

Proposée par Mme BERNADOU (association USCvN)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h48

Courrier remis en main propre le 05/03/2024

2 documents associés
contribution_1151_Web_1.pdf
contribution_1151_Web_2.pdf

Contribution n°1152 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h48

Totalement opposé à ce projet.

La plage de la Roquette est, et doit rester familiale. Les personnes plus âgées, les enfants, ont droit à un espace calme et propice à la fois aux plaisirs de la plage, à l'accès aux activités de base, et au repos en fin de soirée. Il y a ce qu'il faut en restauration et sur la plage.

Il y a au Cap d'autres quartiers adaptés à la fête et à toutes les nuisances qui l'accompagnent.

Contribution n°1153 (Web)

Proposée par PITTEL Jane
(jane84@live.fr)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h49

Adresse postale : 161, Ancien chemin de Carpentras 84340 MALAUCENE

Je suis favorable à l'exploitation des plages. Je suis favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution n°1154 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h53

Je suis consterné (mais guère surpris) par la tournure que prend cette "consultation en ligne" : après 200 contributions authentiques publiées tout au long de la semaine, défilant l'aspect résidentiel et familial de la Roquette ainsi que sa richesse environnementale, historique et arguments à l'appui, vient au tout dernier moment du tout dernier jour une plue de messages, par centaines, à grand renfort de ce qui semble être de l'auto-génération et du copier-coller, affirmant à quel point la "plage du Mango" ne serait rien sans la présence de ce dernier.

Non, il ne s'agit pas de la "plage du Mango", il s'agit de la plage de la Roquille, celle-ci étant fréquentée depuis bien avant l'existence du Mango. Celui-ci occupe aujourd'hui une petite fraction de la plage, l'immense majorité des gens viennent se baigner à la Roquille pour profiter de sa tranquillité, déguster les bons beignets de Fabien et prendre du bon temps en famille, le Mango ne faisant que partie du décor.

Résumer l'attractivité de la Roquille à la seule présence du Mango démontre une vision complètement hors-sol... mais bon, la finalité du déclassement du PLU ne fait plus guère de doute au vu de la manoeuvre employée pour noyer les contributions authentiques des visiteurs réguliers de la Roquille, qui manifestement devront se résoudre à voir cinquante ans de patrimoine familial se transformer en boîte de nuit à ciel ouvert.

Contribution n°1155 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h54

Je suis contre l'allègement du PLU des plages du Cap et en particulier de celle de la Roquille. Le Mango engendre déjà des nuisances : bruit, pollution... pourquoi vouloir en ajouter ? Il faut préserver la nature. La réserve du Bagmas préserve la faune et la flore, et à la roquille qui est juste à côté on prévoit la destruction des espaces naturels !!!

Contribution n°1156 (Web)

Proposée par sanchoz patricia (paiou.san@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h55

Adresse postale : 7 allée Anne Frank 34290 MONTEBLANC

Cette plage est incontournable sur le Cap d'Agde. Elle est suffisamment retirée pour ne pas gêner la vue des restaurateurs. Elle embellie la plage de la Roquille

Contribution n°1157 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h56

Je suis contre toute action qui modifierait la dune de la Plage de La Roquille. Celle-ci a été entretenue et sauvegardée pendant de nombreuses années, préservant les résidences qui sont derrière la dune. Certaines zones de Port La Roquille sont régulièrement sous les eaux quand il y a grosse pluie et grand vent de mer. Si la dune n'existe plus ce sera problématique.

Les contributions tournent à la pub pour le Mango. Ce n'est pas le sujet de cette consultation. C'est évident que les gens qui ont passé de bons moments dans cet établissement ne vont pas le dénigrer. Mais il ne faut pas non plus dénigrer les 95% d'autres personnes qui fréquentent la plage à côté, qui font aussi marcher les commerces de la ville (un parasol, du matériel de plage, ça s'achète aussi, de la restauration aussi). Mais ce n'est pas le même budget, et malheureusement, même s'ils sont sur le sable et ne sont pas servis à table. Les nuisances du Mango se produisent plutôt certaines nuits. Et de toute façon, le Mango ne disparaîtra jamais, quel que soit le résultat de cette consultation, étant donné qu'il est apparu il y a quelques années et sans aucun contrôle. Bon courage pour la lecture des contributions, il y en a environ 20% qui ne sont pas hors sujet mais normalement les 200 premières, il faut les trouver.

Contribution n°1158 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h56

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Je déplore que le registre de cette enquête soit submergé de messages de soutien à une palette à la suite d'un appel fait sur les réseaux sociaux (copie en pièces jointes).

Ce flot de remarques est tout simplement à l'image de cette palette. Elle tente de s'imposer dans cette enquête comme elle le fait sur la plage concernée avec un manque total de respect pour les autres personnes qui ne partagent pas le même goût pour les activités proposées par cette structure sur plage.

De plus, le responsable de l'appel FACEBOOK n'a visiblement pas pris connaissance des documents du projet, et n'a donc pas du tout compris l'objet de l'enquête publique puisqu'il estime que le projet serait, selon lui, "contre la mise en place des plages aménagées" !!!!

Citation de la publication:

"A tous nos chers clients,

Un projet est en cours contre la mise en place des plages aménagées.

Vous pouvez nous aider et nous soutenir jusqu'à aujourd'hui 17h en mettant un commentaire de soutien afin que ce projet soit aboli. Pour cela il vous suffit de cliquer sur ce lien <https://www.registre-dematerialise.fr/5125/> puis sur ajouter une contribution et laisser un commentaire de manière anonyme ou non pour le Mango's Beach ?

Nous avons besoin de vous et de votre soutien.

Pour que l'aventure continue.

On compte sur vous ?"

2 documents associés

contribution_1158_Web_1.pdf

contribution_1158_Web_2.pdf

Contribution n°1159 (Web)

Proposée par Salort Patricia

(thierry.salort@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h57

Adresse postale : 59 rue Sadi carnot 34300 Agde

Les plages nous transportent directement en vacances !!!!!

Nous aimons nous retrouver sur l'une d'elles pour passer nos soirées ou nos journées

Nous adorons les plages privées.

Patricia et Thierry Salort

Contribution n°1160 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h59

Il faut que les restaurants des plages continuent d'exister afin de créer de l'emploi et du tourisme sur Agde

Contribution n°1161 (Web)

Proposée par Carla Pessin

(Carlapessin3@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h59

Les plages aménagées du Cap d'Agde doivent rester !! Ce sont les meilleures endroits à aller en été, autant pour les touristes que pour les locaux. Je me rends au Mango's Beach depuis son ouverture, à chaque réouverture de saisons et fête musicales, nous y avons même fait un spectacle de danse !! C'est mon endroit préféré de tout le Cap d'Agde, je le recommande souvent aux touristes et le fait découvrir à ma famille de passage au Cap. Ce serait tellement un regret de ne plus l'avoir.

Contribution n°1162 (Web)

Proposée par Maxime

(Maxcuy5@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 16h59

Adresse postale : 261 L montée du moulin 26110 Vihobres

Favorable à l'allègement du PLU et son renouvellement afin de préserver les plages.

Contribution N°1163 (Email)

Revenir à la liste

Proposée par Michèle PERLINI (micheledog34@gmail.com)

Déposée le mardi 5 mars 2024 à 14h29

Prise en charge par Christophe Métais

[Modifier](#) Modérer la contribution

Objet : courrier à Mr le Commissaire Enquêteur

Document(s) associé(s)

[Document n°1](#)

Michèle PERLINI
85, Avenue du Pechè de la Galinière

34500 BÉZIERS

61, Port la Roquette
34300 CAP D'AGÈDE

email : micheledog34@gmail.com

Béziers, le 5 mars 2024

Monsieur le Commissaire Enquêteur
MAIRIE
16, rue Alsace Lorraine
34300 AGÈDE Cedex

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Ayant pris connaissance de la Notice Explicative au projet de modification du PLU de la commune, je n'ai pas manqué de relever en bas de la page 21 « la possibilité de déclasser les plages en vue de développer des concessions de plages ».

Je m'oppose formellement à cette partie du projet pour les raisons suivantes :

Propriétaire d'un appartement dans cette résidence depuis 1977, en pratiquement 50 ans de présence, nous avons connu les 2 plages installées l'été sur la Plage de la Roquette (Bumé-Club et Bounty).

Puis, lorsque Bumé a cédé son exploitation, nous avons vu sa concession se transformer progressivement avec de la restauration rapide en plus des boissons, puis l'évolution en restaurant de plage le soir (alors qu'il existe plusieurs restaurants officiels tout à côté qui subissent une concurrence déloyale) jusqu'à devenir une discothèque nocturne à ciel ouvert, tout cela avec les nuisances qui ont accompagnées cette regrettable évolution. De nombreuses plaintes ont été déposées par plusieurs résidents mais il ne semble pas qu'elles aient eu le moindre effet puisque la situation perdure depuis plusieurs années.

Et voilà que nous apprenons que la Mairie lmce, en pleine période hivernale, une consultation publique dont peu de personnes seront informées. N'y a-t-il pas là une volonté de cacher la véritable nature de certains aspects de ce projet par une consultation biaisée ?

J'espère que ma position sera bien prise en compte et que vous m'informerez de l'évolution de ce projet. Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Catégorie d'analyse	Nombre de contributions	Contributions
Aménagement	1	457(Web)
architecture/urbanisation	3	10(Web), 131(Web), 200(Web)
commentaire intéressant	28	53(Web), 200(Web), 518(Web), 535(Web), 583(Web), 588(Web), 591(Web), 653(Web), 705(Web), 717(Web), 724(Web), 742(Web), 757(Web), 864(Web), 892(Web), 904(Web), 1047(Web), 1163[Email], 1054(Web), 1066(Web), 1072(Web), 1118[Web], 1130(Web), 1145(Web), 1151(Web), 1154(Web), 1157(Web), 1156(Web)
économie (commerces, bars, restaurants, emplois)	129	3(Web), 4(Web), 5(Web), 10(Web), 11(Web), 13(Web), 14(Web), 16(Web), 17(Web), 20(Web), 21(Web), 22(Web), 23(Web), 25(Web), 26(Web), 28(Web), 30(Web), 31(Web), 33(Web), 34(Web), 36(Web), 37(Web), 38(Web), 39(Web), 40(Web), 41(Web), 43(Web), 44(Web), 45(Web), 47(Web), 48(Web), 49(Web), 51(Web), 52(Web), 53(Web), 56(Web), 57(Web), 58(Web), 59(Web), 60(Web), 61(Web), 62(Web), 64(Web), 65(Web), 66(Web), 67(Web), 68(Web), 69(Web), 74(Web), 80(Web), 83(Web), 85(Web), 86(Web), 87(Web), 91(Web), 92(Web), 94(Web), 97(Web), 99(Web), 102(Web), 105(Web), 106(Web), 107(Web), 108(Web), 110(Web), 112(Web), 113(Web), 115(Web), 118(Web), 119(Web), 120(Web), 121(Web), 122(Web), 126(Web), 127(Web), 128(Web), 129(Web), 131(Web), 132(Web), 133(Web), 134(Web), 136(Web), 138(Web), 139(Web), 141(Web), 144(Web), 146(Web), 147(Web), 148(Web), 149(Web), 150(Web), 151(Web), 154(Web), 155(Web), 156(Web), 157(Web), 159(Web), 161(Web), 163(Web), 165(Web), 166(Web), 167(Web), 168(Web), 169(Web), 174(Web), 175(Web), 176(Web), 178(Web), 185(Web), 186(Web), 189(Web), 196[Email], 191(Web), 192(Web), 194(Web), 200(Web), 202(Web), 205(Web), 209(Web), 211(Web), 212(Web), 223(Web), 226(Web), 227(Web), 234(Web), 237(Web), 238(Web), 240(Web), 246(Web), 250(Web), 251(Web), 258(Web), 270(Web), 275(Web), 278(Web), 287(Web), 288(Web), 291(Web), 292(Web), 295(Web), 298(Web), 299(Web), 333(Web), 350(Web), 385(Web), 389(Web), 583(Web), 631(Web), 653(Web), 717(Web), 767(Web), 1163[Email], 1054(Web), 1072(Web), 1089(Web), 1130(Web), 1157(Web)
environnement (bio diversité, faune, flore, dunes, pollution...)	147	14(Web), 15(Web), 17(Web), 18(Web), 20(Web), 22(Web), 23(Web), 25(Web), 26(Web), 27(Web), 28(Web), 30(Web), 31(Web), 32(Web), 33(Web), 34(Web), 35(Web), 36(Web), 37(Web), 38(Web), 39(Web), 40(Web), 41(Web), 43(Web), 44(Web), 45(Web), 46(Web), 47(Web), 48(Web), 49(Web), 52(Web), 53(Web), 56(Web), 57(Web), 58(Web), 59(Web), 60(Web), 61(Web), 62(Web), 64(Web), 65(Web), 66(Web), 67(Web), 68(Web), 69(Web), 74(Web), 80(Web), 83(Web), 85(Web), 86(Web), 87(Web), 91(Web), 92(Web), 94(Web), 97(Web), 99(Web), 102(Web), 105(Web), 106(Web), 107(Web), 108(Web), 110(Web), 112(Web), 113(Web), 115(Web), 118(Web), 119(Web), 120(Web), 121(Web), 122(Web), 126(Web), 127(Web), 128(Web), 129(Web), 131(Web), 132(Web), 133(Web), 134(Web), 136(Web), 138(Web), 139(Web), 141(Web), 144(Web), 146(Web), 147(Web), 148(Web), 149(Web), 150(Web), 151(Web), 154(Web), 155(Web), 156(Web), 157(Web), 159(Web), 161(Web), 163(Web), 165(Web), 166(Web), 167(Web), 168(Web), 169(Web), 174(Web), 175(Web), 176(Web), 178(Web), 185(Web), 186(Web), 189(Web), 196[Email], 191(Web), 192(Web), 194(Web), 200(Web), 202(Web), 205(Web), 209(Web), 211(Web), 212(Web), 223(Web), 226(Web), 227(Web), 234(Web), 237(Web), 238(Web), 240(Web), 246(Web), 250(Web), 251(Web), 258(Web), 270(Web), 275(Web), 278(Web), 287(Web), 288(Web), 291(Web), 292(Web), 295(Web), 298(Web), 299(Web), 333(Web), 350(Web), 385(Web), 389(Web), 583(Web), 631(Web), 653(Web), 717(Web), 767(Web), 1163[Email], 1054(Web), 1072(Web), 1089(Web), 1130(Web), 1157(Web)
favorable	99	201(Web), 202(Web), 213(Web), 215(Web), 216(Web), 218(Web), 219(Web), 220(Web), 221(Web), 222(Web), 223(Web), 224(Web), 225(Web), 227(Web), 228(Web), 230(Web), 231(Web), 232(Web), 234(Web), 235(Web), 236(Web), 237(Web), 238(Web), 239(Web), 240(Web), 241(Web), 242(Web), 243(Web), 244(Web), 245(Web), 246(Web), 247(Web), 248(Web), 249(Web), 251(Web), 252(Web), 253(Web), 254(Web), 255(Web), 256(Web), 257(Web), 258(Web), 259(Web), 260(Web), 261(Web), 262(Web), 263(Web), 264(Web), 265(Web), 266(Web), 267(Web), 268(Web), 269(Web), 270(Web), 271(Web), 274(Web), 275(Web), 277(Web), 278(Web), 279(Web), 280(Web), 281(Web), 282(Web), 283(Web), 284(Web), 285(Web), 286(Web), 289(Web), 290(Web), 291(Web), 292(Web), 293(Web), 294(Web), 295(Web), 296(Web), 297(Web), 298(Web), 300(Web), 301(Web), 308(Web), 330(Web), 350(Web), 359(Web), 364(Web), 389(Web), 400(Web), 404(Web), 420(Web), 433(Web), 462(Web), 501(Web), 529(Web), 556(Web), 570(Web), 573(Web), 574(Web), 585(Web), 603(Web), 1072(Web)
information et concertation	17	10(Web), 53(Web), 66(Web), 74(Web), 80(Web), 92(Web), 95(Web), 109(Web), 117(Web), 124(Web), 139(Web), 142(Web), 163(Web), 170(Web), 200(Web), 585(Web), 1054(Web)
la Raquette	184	1(Web), 6(Web), 8(Web), 9(Web), 10(Web), 11(Web), 12(Web), 13(Web), 15(Web), 16(Web), 17(Web), 18(Web), 19(Web), 20(Web), 21(Web), 22(Web), 23(Web), 24(Web), 25(Web), 26(Web), 27(Web), 28(Web), 29(Web), 30(Web), 31(Web), 32(Web), 33(Web), 34(Web), 37(Web), 39(Web), 47(Web), 48(Web), 49(Web), 51(Web), 52(Web), 53(Web), 55(Web), 56(Web), 57(Web), 58(Web), 59(Web), 61(Web), 62(Web), 63(Web), 64(Web), 65(Web), 66(Web), 67(Web), 68(Web), 69(Web), 70(Web), 71(Web), 72(Web), 73(Web), 74(Web), 75(Web), 76(Web), 77(Web), 79(Web), 80(Web), 81(Web), 82(Web), 83(Web), 84(Web), 86(Web), 88(Web), 90(Web), 91(Web), 92(Web), 93(Web), 97(Web), 100(Web), 101(Web), 102(Web), 103(Web), 106(Web), 108(Web), 109(Web), 110(Web), 112(Web), 113(Web), 118(Web), 119(Web), 121(Web), 122(Web), 125(Web), 126(Web), 127(Web), 130(Web), 131(Web), 133(Web), 135(Web), 136(Web), 137(Web), 139(Web), 140(Web), 142(Web), 144(Web), 146(Web), 147(Web), 150(Web), 151(Web), 152(Web), 154(Web), 157(Web), 158(Web), 159(Web), 162(Web), 163(Web), 164(Web), 165(Web), 166(Web), 169(Web), 172(Web), 174(Web), 175(Web), 176(Web), 178(Web), 181(Web), 182(Web), 185(Web), 186(Web), 188(Web), 189(Web), 190(Web), 195[Email], 193(Web), 192(Web), 193(Web), 194(Web), 195(Web), 197(Web), 200(Web), 203(Web), 204(Web), 205(Web), 206(Web), 207(Web), 209(Web), 210(Web), 212(Web), 214(Web), 216(Web), 217(Web), 226(Web), 233(Web), 250(Web), 276(Web), 287(Web), 288(Web), 333(Web), 344(Web), 350(Web), 385(Web), 389(Web), 462(Web), 469(Web), 529(Web), 535(Web), 556(Web), 574(Web), 579(Web), 583(Web), 585(Web), 591(Web), 631(Web), 653(Web), 698(Web), 703(Web), 705(Web), 739(Web), 864(Web), 892(Web), 904(Web), 1047(Web), 1163[Email], 1054(Web), 1066(Web), 1089(Web), 1130(Web), 1152(Web), 1154(Web), 1155(Web), 1157(Web), 1158(Web)
la Tamaraissière	6	1[Courrier], 2[Courrier], 48(Web), 166[Web], 167[Web], 206[Web]
le littoral (atteinte)	10	1[Courrier], 64(Web), 110(Web), 133(Web), 149(Web), 156(Web), 160[Web], 161[Web], 200[Web], 206[Web]
même adresse IP	42	200(Web), 216(Web), 222(Web), 226(Web), 227(Web), 230(Web), 231(Web), 232(Web), 233(Web), 234(Web), 235(Web), 236(Web), 237(Web), 238(Web), 239(Web), 240(Web), 241(Web), 243(Web), 244(Web), 246(Web), 247(Web), 251(Web), 257(Web), 289(Web), 265(Web), 268(Web), 271(Web), 308(Web), 350(Web), 364(Web), 385(Web), 389(Web), 400(Web), 404(Web), 420(Web), 433(Web), 462(Web), 501(Web), 529(Web), 556(Web), 574(Web), 585(Web)
mission Lefevre-Schmidt	3	1[Courrier], 53(Web), 200(Web)
modérée	3	200(Web), 502[Web], 515[Web]
nuisances (bruit, déchets, Mangro...)	148	4(Web), 5(Web), 6(Web), 7(Web), 8(Web), 9(Web), 11(Web), 12(Web), 14(Web), 14(Web), 15(Web), 16(Web), 17(Web), 18(Web), 19(Web), 20(Web), 21(Web), 22(Web), 23(Web), 24(Web), 25(Web), 26(Web), 27(Web), 28(Web), 29(Web), 30(Web), 32(Web), 33(Web), 34(Web), 37(Web), 39(Web), 47(Web), 48(Web), 49(Web), 51(Web), 52(Web), 53(Web), 55(Web), 56(Web), 67(Web), 68(Web), 69(Web), 70(Web), 71(Web), 72(Web), 73(Web), 74(Web), 75(Web), 78(Web), 80(Web), 81(Web), 83(Web), 86(Web), 87(Web), 92(Web), 97(Web), 101(Web), 102(Web), 103(Web), 104(Web), 105(Web), 109(Web), 112(Web), 113(Web), 118(Web), 120(Web), 121(Web), 124(Web), 126(Web), 130(Web), 131(Web), 132(Web), 133(Web), 134(Web), 136(Web), 137(Web), 138(Web), 139(Web), 141(Web), 143(Web), 144(Web), 146(Web), 147(Web), 149(Web), 150(Web), 151(Web), 154(Web), 156(Web), 158(Web), 159(Web), 162(Web), 163(Web), 164(Web), 165(Web), 169(Web), 170(Web), 174(Web), 175(Web), 176(Web), 178(Web), 180(Web), 182(Web), 185(Web), 186(Web), 187(Web), 188(Web), 189(Web), 192(Web), 193(Web), 194(Web), 195(Web), 198(Web), 199(Web), 200(Web), 203(Web), 204(Web), 205(Web), 207(Web), 210(Web), 212(Web), 214(Web), 216(Web), 217(Web), 226(Web), 233(Web), 250(Web), 276(Web), 287(Web), 288(Web), 333(Web), 344(Web), 350(Web), 385(Web), 389(Web), 462(Web), 469(Web), 529(Web), 535(Web), 556(Web), 574(Web), 579(Web), 583(Web), 585(Web), 591(Web), 631(Web), 653(Web), 698(Web), 703(Web), 705(Web), 739(Web), 864(Web), 892(Web), 904(Web), 1047(Web), 1163[Email], 1054(Web), 1066(Web), 1089(Web), 1130(Web), 1152(Web), 1154(Web), 1155(Web), 1157(Web), 1158(Web)
PPRI	4	1[Courrier], 2[Courrier], 53[Web], 200[Web]
recours contre le SCOT	1	1[Courrier]
sécurité (police, Incivilité, dangerosité)	40	11(Web), 47(Web), 51(Web), 57(Web), 58(Web), 61(Web), 66(Web), 67(Web), 69(Web), 72(Web), 80(Web), 86(Web), 96(Web), 101(Web), 126(Web), 130(Web), 133(Web), 134(Web), 144(Web), 156(Web), 158(Web), 163(Web), 169(Web), 178(Web), 180(Web), 182(Web), 181(Web), 191(Web), 193(Web), 204(Web), 208(Web), 212[Web], 214(Web), 239(Web), 292[Web], 698(Web), 705(Web), 864(Web), 1054[Web], 1130[Web]
surfréquentation	27	1[Web], 11[Web], 14[Web], 148[Web], 156[Web], 157[Web], 165[Web], 168[Web], 169[Web], 175[Web], 176[Web], 182[Web], 191[Web], 583[Web], 1163[Email]
tranquillité (bien être; qualité de vie)	114	1(Web), 42(Web), 51(Web), 61(Web), 70(Web), 91(Web), 111(Web), 121(Web), 151[Web], 181[Web], 191[Web], 201[Web], 211[Web], 221[Web], 231[Web], 241[Web], 261[Web], 341[Web], 361[Web], 391[Web], 451[Web], 471[Web], 531[Web], 571[Web], 581[Web], 611[Web], 621[Web], 651[Web], 661[Web], 671[Web], 691[Web], 721[Web], 731[Web], 741[Web], 761[Web], 791[Web], 861[Web], 871[Web], 881[Web], 911[Web], 921[Web], 951[Web], 961[Web], 971[Web], 991[Web], 1001[Web], 1011[Web], 1041[Web], 1051[Web], 1081[Web], 1091[Web], 1101[Web], 1121[Web], 1171[Web], 1261[Web], 1281[Web], 1331[Web], 1351[Web], 1361[Web], 1371[Web], 1391[Web], 1401[Web], 1431[Web], 1441[Web], 1451[Web], 1461[Web], 1471[Web], 1481[Web], 1491[Web], 1521[Web], 1531[Web], 1561[Web], 1571[Web], 1581[Web], 1591[Web], 1621[Web], 1631[Web], 1681[Web], 1691[Web], 1721[Web], 1731[Web], 1741[Web], 1751[Web], 1761[Web], 1781[Web], 1801[Web], 1811[Web], 1871[Web], 1901[Web], 1961[Email], 1941[Web], 1921[Web], 1931[Web], 1951[Web], 1971[Web], 1991[Web], 2041[Web], 2071[Web], 2081[Web], 2101[Web], 2121[Web], 2371[Web], 2391[Web], 2871[Web], 2891[Web], 5831[Web], 6311[Web], 6981[Web], 7391[Web], 7451[Web], 11631[Email], 10891[Web], 11521[Web], 11541[Web], 11551[Web], 11571[Web]
zonage (déclassement, zone)	175	1[Courrier], 2[Courrier], 6[Web], 111[Web], 131[Web], 141[Web], 161[Web], 181[Web], 201[Web], 211[Web], 221[Web], 231[Web], 251[Web], 261[Web], 271[Web], 291[Web], 301[Web], 311[Web], 321[Web], 331[Web], 341[Web], 351[Web], 361[Web], 371[Web], 391[Web], 401[Web], 411[Web], 421[Web], 431[Web], 441[Web], 451[Web], 471[Web], 481[Web], 491[Web], 501[Web], 511[Web], 521[Web], 531[Web], 541[Web], 551[Web], 561[Web], 571[Web], 581[Web], 601[Web], 611[Web], 621[Web], 641[Web], 651[Web], 661[Web], 681[Web], 691[Web], 711[Web], 721[Web], 741[Web], 751[Web], 781[Web], 791[Web], 801[Web], 821[Web], 841[Web], 851[Web], 861[Web], 871[Web], 891[Web], 901[Web], 911[Web], 921[Web], 931[Web], 941[Web], 961[Web], 971[Web], 981[Web], 991[Web], 1001[Web], 1011[Web], 1021[Web], 1031[Web], 1041[Web], 1051[Web], 1061[Web], 1071[Web], 1081[Web], 1111[Web], 1141[Web], 1151[Web], 1161[Web], 1181[Web], 1231[Web], 1241[Web], 1251[Web], 1261[Web], 1271[Web], 1281[Web], 1291[Web], 1311[Web], 1321[Web], 1331[Web], 1341[Web], 1351[Web], 1361[Web], 1371[Web], 1381[Web], 1391[Web], 1411[Web], 1421[Web], 1431[Web], 1441[Web], 1451[Web], 1471[Web], 1481[Web], 1501[Web], 1511[Web], 1521[Web], 1531[Web], 1551[Web], 1551[Web], 1561[Web], 1571[Web], 1591[Web], 1621[Web], 1631[Web], 1651[Web], 1661[Web], 1671[Web], 1681[Web], 1691[Web], 1701[Web], 1721[Web], 1741[Web], 1771[Web], 1781[Web], 1791[Web], 1801[Web], 1821[Web], 1841[Web], 1851[Web], 1861[Web], 1881[Web], 1891[Web], 1911[Web], 1921[Web], 1931[Web], 1941[Web], 1951[Web], 1981[Web], 1991[Web], 2001[Web], 2031[Web], 2041[Web], 2051[Web], 2061[Web], 2071[Web], 2081[Web], 2091[Web], 2111[Web], 2121[Web], 2141[Web], 2261[Web], 2291[Web], 2311[Web], 2501[Web], 2761[Web], 2871[Web], 2881[Web], 3331[Web], 3441[Web], 3501[Web], 3851[Web], 3891[Web], 4621[Web], 4691[Web], 5291[Web], 5351[Web], 5561[Web], 5741[Web], 5791[Web], 5831[Web], 5851[Web], 5911[Web], 6311[Web], 6531[Web], 6981[Web], 7031[Web], 7051[Web], 7391[Web], 8641[Web], 8921[Web], 10471[Web], 11631[Email], 10541[Web], 11301[Web], 11571[Web]